LES EXPÉDITIONS FRANÇAISES

AU TONKIN.

IN-4°. — 2me SÉRIE.

LES

EXPÉDITIONS FRANÇAISES

AU TONKIN

PAR

UN MISSIONNAIRE.

OUVRAGE ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES

Société de Saint-Augustin

DESCLÉE, DE BROUWER ET CIE

IMPRIMEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

PARIS, 30, rue St-Sulpice | LILLE, 41, rue du Metz

Première Partie.

LE TONKIN.


TONKIN
Kilomètres
0
25
60
100
BIRMANIE
GOLFE DU TONKIN
Lao-Kai
Cao-bang
Bac-tong
Taphie-yen
Tai-ping
Kiang
Sermun
Seling
Lang-son
Song-tam
Tuyen-Quang
Tai-nguyen
Phu-Binh
Da Phuac
Kep
Badé
Phu-Truong-Khanh
Dong-Son
Tiane-yen
Anchau
Loc-Nam
Lam-Thao
Hong-hoa
Sontai
Quang Oai
Yen-binh
Doan-Hung
Rapide
Song-thao
Song-bo ou Kim-tu R.
Tatta
Bac-ninh
Les Sept Pagodes
Dong-Trieu
Canal des Rapides
HANOI
Thuan Yen
Hai-dzuong
Khoat Cham
Ninh-Chiang
Hai-phong
Quang-yen
Lak-tho
Hung-Yen
Dong Suyene
Thai-Binh
Cua-Cam R.
Cua-Thai-Binh R.
Cua-Tra-Li R.
Ba Lat R.
Ly-nhan
Kaso
Nam-dinh
Ninh-Binh
Hai-Trung
102
103
104
105
21
22

LE TONKIN.

I. — ASPECT GÉNÉRAL.

Le Tonkin occupe la partie septentrionale de nos possessions dans l'Indo-Chine, et s'étend entre le golfe du même nom, la Chine et le Laos.

Il peut être divisé en deux parties bien distinctes : le pays plat et le pays montagneux.

Le pays plat est la partie la plus peuplée, la plus riche et la plus civilisée. Le peuple annamite a, dirait-on, instinctivement horreur des montagnes. L'histoire nous le montre s'établissant dès le principe sur le bord de la mer ; et, si la nécessité l'a contraint à se porter du côté des montagnes, c'est toujours sur la rive des fleuves ou dans le creux des vallées qu'il a fixé sa demeure. Ainsi s'expliquent son attrait pour la pêche, son goût naturel pour la chair de poisson, et le peu de besoin qu'il éprouve de se nourrir de viande.

Il faut bien avouer que la grande chaîne qui descend du vaste plateau central de l'Asie et forme, tout le long de la presqu'île indo-chinoise, la ligne de partage entre le Mékong et la mer, ainsi que les nombreuses ramifications qui s'y rattachent, sont loin d'offrir les mêmes conditions de salubrité que la plaine. Le séjour en ces lieux est presque toujours funeste aux Annamites et aux Européens, surtout pendant le printemps et l'été.

A cette époque de l'année, les sauvages eux-mêmes sont pris par la fièvre, et, s'ils ne succombent pas d'ordinaire à ses atteintes, ils sont du

moins condamnés à l'inaction durant plusieurs semaines. Ces sauvages, groupés par petites tribus, la plupart nomades, sans lien qui les unisse entre elles, mènent une existence assez misérable.

En beaucoup d'endroits plus malsains, l'on rencontre, parmi eux, beaucoup de gens affligés de goîtres hideux, ou de pieds monstrueux provenant de l'éléphantiasis. Somme toute, les montagnes sont loin d'offrir au peuple annamite des attraits suffisants pour l'engager à s'y fixer. Il est à noter que, dans plusieurs lieux où les montagnes confinent à la plaine, les indigènes ont défriché les collines à leur portée, et qu'elles n'en sont pas devenues plus salubres.

Les montagnes calcaires sont nombreuses au Tonkin. Nous citerons, entre autres, la chaîne secondaire qui descend le long de Son-Tay, Ha-Noï et Ninh-Binh jusqu'à la mer, et se fait remarquer de très loin par ses sommets dentelés.

Ces montagnes calcaires sont riches en marbre dont plusieurs espèces sont fort belles, et que les Annamites nomment « pierres à fleurs ». Malheureusement les carrières ne sont pas exploitées à cause des mandarins, qui étouffent toute industrie par leurs exactions arbitraires.

Ces montagnes de marbre, le plus souvent hérissées d'arêtes vives et tranchantes, présentent un obstacle presque insurmontable à ceux qui tentent de les traverser. Les Annamites appellent ces rochers « pierres à oreilles de chat ».

Notons encore les grottes nombreuses de ces montagnes. Plusieurs, par la richesse et la variété de leurs stalactites, sont dignes de fixer l'attention du touriste. Celle du Truc-Thuc, située non loin de la mer, à la limite des provinces de Ninh-Binh et de Thanh-Hoa, du côté de cette dernière, est, au dire des indigènes, la plus belle de tout le royaume. Il n'est pas jusqu'aux mandarins qui, se rendant dans les provinces du nord, ne se détournent de leur route et ne fassent plusieurs lieues pour

la visiter. Dieu sait pourtant quelle indifférence les Orientaux professent pour les merveilles de la nature et les beautés de la création !

Les indigènes ne désignent point les montagnes par des noms propres. Il faut excepter quelques pics très élevés, par exemple, le pic Bavi, dans la province de Son-Tay, le pic Sich, dans la province de Thaï-Nguyén, et le pic Kim-Nham, dans la province de Nghe-An. Le pays plat ne présente que quelques légères ondulations de terrain, d'aspect assez pittoresque, comme, par exemple, les collines de Ke-Non et de Dôi-Dep, dans la province de Ha-Noï.

Les îles qui dépendent du Tonkin sont très nombreuses, dans le fond du golfe, vers le nord ; mais la plupart ne sont que des rochers déserts, de formation volcanique. Avant que les Français se fussent établis à Haïphong, ces îles servaient de refuge aux pirates ; de là le nom d'îles des Pirates qui leur a été donné depuis longtemps par les Européens, et qu'elles portent encore.

En allant vers le sud, vis-à-vis le port de Daï, l'on rencontre l'îlot N'e, et un peu plus au sud, l'îlot Me, tous deux inhabités, puis l'île Bien-Son, remarquable par une vaste baie qui peut offrir, en toute saison et par tous les temps, un asile sûr, même aux navires de fort tonnage. Le gouvernement annamite y avait autrefois élevé une forteresse qui, par l'incurie des mandarins, a toujours été peu redoutable : jusqu'à ces derniers temps, elle était impuissante à protéger contre les incursions des pirates le village établi sous ses murs ; elle laissait même leurs jonques mouiller en sûreté dans la baie.

Terminons ce rapide aperçu de la géographie maritime du Tonkin en disant un mot d'un phénomène encore inexpliqué qui se produit dans le golfe : celui des marées irrégulières.

Au lieu de se succéder de douze heures en douze heures, comme on le voit partout sur les rivages de l'Océan, elles ne se succèdent

ordinairement que de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures.

En outre, la durée du jusant est loin d'être en rapport avec celle du flot. C'est ainsi que l'on verra quelquefois deux ou trois heures de flot et vingt et une ou vingt-deux heures de jusant, et vice versa.

Ces marées sont soumises pourtant à des lois constantes, et les indigènes, guidés par l'expérience, ne se trompent guère sur le mouvement des eaux. Elles sont subordonnées à des périodes de croissance et de décroissance qui se suivent à peu près tous les quinze jours, c'est-à-dire deux fois par mois lunaire. Ces mêmes périodes reviennent dans le même ordre et se correspondent à peu près de six mois en six mois, de sorte que, si la période de croissance de la marée a commencé le 5 de la 1re lune, elle reviendra pareillement le 5 de la 7e lune, et mettra le même nombre de jours, en suivant la même progression ascensionnelle, à faire son évolution.

Un autre fait bizarre, relatif à ces marées irrégulières, c'est que les grandes marées ne concordent pas avec le renouvellement de la lune, ce qui semblerait faire croire qu'elles ne sont pas soumises aux lois de l'attraction.

Les Annamites se servent d'une expression figurée pour désigner la marée ; ils l'appellent « fils de l'eau ». Ce terme est assez joli et nous n'avons pas son semblable dans notre belle langue.

II. — CLIMAT.

Le Tonkin jouit d'un climat analogue à celui des pays situés sous la zone torride. La température y est pourtant supportable et moins énervante que dans la Cochinchine française. Car, tandis que, à Saïgon,

jamais le thermomètre ne descend au-dessous de + 17° centigrades, il n'est pas rare qu'il descende, au Tonkin, jusqu'à + 6°. En revanche, pendant l'été, les chaleurs y sont plus fortes, et le thermomètre atteint quelquefois 43°, tandis que le maximum de chaleur est 37° seulement à Saïgon.

La différence du climat, entre le Tonkin et la Cochinchine française, provient surtout de la différence des saisons. En Cochinchine il n'y a, à proprement parler, que deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies ; et si les chaleurs de l'été ne sont pas excessives, c'est qu'elles sont tempérées par des pluies abondantes et quotidiennes.

Au Tonkin, on distingue, au contraire, quatre saisons qui, sans pouvoir être distribuées aussi régulièrement que dans les pays tempérés, correspondent à peu près à celles de l'Europe. Il n'y a pas de saison de pluies proprement dite ; et pendant l'été, quand le soleil darde perpendiculairement ses rayons, on reste quelquefois plusieurs semaines de suite sans voir tomber une goutte d'eau, ce qui n'a pas lieu en Cochinchine. La chaleur serait alors intolérable, si elle n'était tempérée par le vent de la mousson, dont nous parlerons plus bas.

L'été commence vers le mois de mai et dure jusqu'au mois d'octobre. Durant cette saison, les pluies ne sont ni régulières, ni quotidiennes, mais les orages sont assez fréquents. Ces observations climatologiques ne s'appliquent pas aux montagnes dépendant du Tonkin, mais au pays plat qui comprend, comme nous l'avons déjà dit, les provinces les plus riches, les plus populeuses et les plus civilisées du royaume. Dans les montagnes, les conditions de température sont considérablement modifiées par diverses causes accidentelles ou locales.

L'automne commence vers le mois d'octobre, et ne dure que deux mois. Pendant cette saison souffle ordinairement un vent du nord-ouest très sec. Alors les pièces de bois se fendillent et les bambous secs écla-

tent avec bruit. Mais, à cette époque, la chaleur est tempérée, ce qui contribue à rendre cette saison très agréable en même temps que très saine.

Les mois de décembre et de janvier, quelquefois même de février, sont les mois d'hiver. Un temps gris, des pluies fines et glaciales, une atmosphère très humide caractérisent cette saison.

Février, mars, avril, servent d'intermédiaire entre les deux saisons extrêmes de l'été et de l'hiver, et constituent le printemps.

Les vents réguliers qui portent le nom de mousson, soufflent depuis octobre jusqu'à fin mars de N.-N.-O., et, durant le reste de l'année, de S.-S.-E. La mousson venant du côté de la mer, au moment où la chaleur est la plus intense, rafraîchit agréablement l'atmosphère en pénétrant dans l'intérieur des terres. Tous les jours, lorsque le temps est calme et le ciel serein, la brise de mer s'élève vers deux heures après-midi et se fait sentir dans toute l'étendue de la plaine ; à partir de ce moment, la chaleur devient supportable.

Le changement de mousson occasionne souvent de grands bouleversements dans l'atmosphère, et donne naissance au phénomène terrible que l'on nomme typhon. Les typhons n'ont lieu que pendant la mousson S.-E., quelquefois vers le commencement, mais plus souvent vers le milieu et surtout vers la fin, c'est-à-dire à l'époque où la mousson S.-E. tend à disparaître.

Le typhon n'étant pas un ouragan ordinaire, et présentant des caractères particuliers, nous allons le décrire tel que nous l'avons observé plusieurs fois au Tonkin.

Le vent commence à souffler du nord avec impétuosité, non par rafales, mais d'une manière continue. Le ciel se couvre d'un voile épais, couleur de plomb, qui ne permet plus de distinguer les nuages, et, pendant toute la durée de la tempête, le tonnerre ne se fait pas entendre. Le

vent souffle ainsi du nord pendant plusieurs heures, quelquefois même un jour ou deux. C'est le prélude, et le baromètre, pendant ce temps, subit une dépression violente qui s'accentue jusqu'à la fin du typhon. Le vent du nord ne diminue pas graduellement, mais cesse tout d'un coup. Aux sifflements aigus de la tempête succède alors un calme effrayant ; pas le moindre bruit ne se fait entendre ; on dirait que la nature entière est dans la terreur, et anxieuse de ce qui se prépare. Ce calme dure ordinairement quelques minutes, mais se prolonge parfois pendant une heure. Puis, avec autant de soudaineté que l'interruption a été brusque, le vent d'est ou d'ouest se déchaîne à son tour avec furie. Sa durée n'est pas aussi longue que celle du vent du nord, mais sa violence est souvent plus grande. Le calme revient subitement comme la première fois, donnant la même sensation effrayante.

Après ce nouveau répit, souffle avec la même furie un troisième vent diamétralement opposé à celui qui vient de cesser. Alors les arbres et les maisons, déjà ébranlés par les premiers coups, finissent par céder en grand nombre sous l'effort de la tempête.

Puis revient le vent du sud-est, qui est le vent de la mousson. Il commence d'abord avec violence, mais dès ce moment le danger a disparu, le baromètre remonte peu à peu, les nuages apparaissent, et quoique le mauvais temps puisse continuer encore, le typhon proprement dit est fini.

Les vents des quatre points cardinaux soufflent successivement, mais il peut se faire que l'on n'en ressente que deux ou trois, selon la position que l'on occupe relativement au centre de la parabole que décrit le typhon. La pression de l'air fait ordinairement monter le niveau de la mer et des fleuves, et il semble, au moment de la tempête, que la terre elle-même soit secouée et tremble.

Les Tonkinois prévoient presque toujours le typhon aux signes

avant-coureurs qui accompagnent son début, et ils emploient, pour consolider leurs frêles habitations, un moyen aussi simple qu'ingénieux. Les bambous leur étant indispensables pour la construction de leurs cases, ils en ont presque toujours de secs en réserve. Ces bambous ont une longueur moyenne de 8 à 10 mètres, et, en raison des nœuds nombreux dont ils sont pourvus, offrent, dans le sens de la longueur, une résistance peu commune. Pour se prémunir contre la tempête, les Tonkinois prennent les bambous secs les plus forts et les placent, deux par deux, à cheval sur leur case, le plus gros bout touchant à terre. Ils les joignent ensuite au-dessus du faîte, au moyen d'une simple cheville qui les traverse l'un et l'autre près d'un nœud, de manière que n'importe quelle tension ne puisse les faire fendre. Le bout qui touche terre est alors solidement fixé par un pieu qui le traverse au-dessus du premier ou du second nœud et que l'on enfonce de plusieurs pieds dans le sol. Ces deux bambous, ainsi retenus de chaque côté et réunis au sommet, forment comme une forte pince qui défie la violence du vent le plus impétueux. On maintient ainsi la case à chaque extrémité et quelquefois même au milieu.

III. — FAUNE : ANIMAUX DOMESTIQUES.

Dans les pays civilisés, l'homme, pour rendre son travail moins pénible, utilise la force des animaux ou la puissance des machines. Au Tonkin, presque toutes les corvées, ainsi que le transport des marchandises, se font par bateaux ou à dos d'homme ; de là vient que les animaux domestiques y sont relativement beaucoup moins nombreux que dans les pays d'Europe. De plus, les habitants, étant ichthyophages,

ne sentent nullement le besoin d'élever des bestiaux pour se nourrir de leur chair.

Au premier rang des animaux domestiques figure le buffle, que l'on emploie au labour des rizières. Sa constitution vigoureuse, et le besoin qu'il éprouve de se baigner souvent, le rendent apte à ce pénible travail, car les rizières, pour être labourées, doivent être entièrement couvertes par les eaux. Les services que rend cet animal sont appréciés par le gouvernement, au point que le propriétaire ne possède pas le droit de l'abattre ; les grands mandarins peuvent seuls accorder cette permission. Les buffles du Tonkin sont de forte race et moins féroces que ceux de Cochinchine, qui, quoique à l'état de domesticité, se précipitent souvent contre l'homme avec fureur, surtout contre les étrangers. Pour conduire ces animaux on se sert d'une simple corde passée à travers la cloison des fosses nasales.

Pendant l'inondation, le buffle, excellent plongeur, va chercher lui-même sa nourriture au fond de l'eau, et revient manger à la surface la touffe d'herbe qu'il a arrachée.

Quand un troupeau de buffles traverse une rivière, il est intéressant de considérer avec quelle habileté et quelle force ils fendent et remontent même le courant. En ces circonstances, les buffletins ne craignent pas de se hasarder à la suite de leurs mères ; mais, pour ne pas être entraînés par la violence des courants, ils se placent au milieu du troupeau et appuient la tête sur l'épaule de la bufflonne.

En quelques provinces, surtout au Thanh-Hoa, on trouve des bœufs en assez grand nombre ; mais ils sont de petite taille et généralement peu estimés. Ils sont employés au labour des terres sèches et légères, particulièrement dans les montagnes.

Les chevaux que l'on élève sont aussi de petite taille, mais très vigoureux et supportent fort bien la fatigue. Les provinces où ils sont en plus

grand nombre sont celles du nord, surtout celle de Langson ; ils sont assez rares dans le pays plat, où ils ne pourraient rendre aucun service et trouveraient difficilement à se nourrir pendant les mois d'inondation.

Au nombre des animaux domestiques, il faut citer l'éléphant ; mais les quelques individus de cette espèce que l'on voit au Tonkin sont exclusivement la propriété du roi, qui les distribue en chaque province, et s'en sert seulement en temps de guerre pour porter le trouble dans les rangs des ennemis.

L'âne et le mouton sont inconnus.

Les chèvres, au contraire, réussissent fort bien ; mais les Tonkinois, ne connaissant pas l'usage du lait, n'en élèvent qu'un petit nombre, pour certains sacrifices superstitieux où l'immolation d'une chèvre est requise.

Les porcs sont très nombreux et leur chair est saine et légère ; c'est elle qui fait ordinairement tous les frais des festins. L'animal se fait remarquer par ses pattes peu développées. Cette espèce a été introduite en France, où on la désigne sous le nom de petit tonkin.

Les chiens sont de beaucoup les plus nombreux parmi les animaux domestiques. Il n'est pas de famille, même pauvre, qui n'en élève. Il faut avouer que, dans la plupart des maisons, l'on ne s'occupe guère de leur entretien ; aussi sont-ils à moitié sauvages. Ils servent à garder les maisons, à prendre les rats, et figurent aussi comme mets distingué dans les festins un peu solennels. Les chiens du Tonkin sont de petite taille, fort méchants, et appartiennent tous à une même espèce.

Les chats ne sont pas très nombreux et on n'en fait aucun cas ; la plupart des chiens faisant la chasse aux rats, on les tient pour à peu près inutiles.

Les principaux ornements des basses-cours sont les poules, les canards et les oies.

Les poules sont fort communes et fournissent aux gens riches une

alimentation substantielle et agréable ; leur chair n'est pas réputée aussi saine que celle du canard, et les médecins en interdisent l'usage aux malades. Outre l'espèce ordinaire, mentionnons les coqs de combat, qui se distinguent par leur forte taille ; les poules noires à os noirs, qui servent pour certains sacrifices et dont la chair est assez estimée ; les poules dont les pattes sont très courtes et entièrement couvertes de plumes, etc.

Les canards sont également très nombreux. On les rassemble par troupes de plusieurs milliers qu'on mène paître dans les rizières, après la récolte. Quoiqu'ils soient généralement semblables aux canards de France, on en rencontre néanmoins, dans les basses-cours, de beaucoup plus grands, ornés d'un plumage riche et varié.

Les oies ne sont pas rares, et servent surtout, le cinquième jour de la cinquième lune, à être offertes en présent aux mandarins et à tous ceux envers qui l'on a contracté une dette de reconnaissance : les médecins, les maîtres d'école, etc.

On élève aussi beaucoup de pigeons.

On ne voit nulle part le cygne ou le dindon.

Avant de clore la série des animaux domestiques, disons un mot des abeilles.

On en rencontre peu dans le pays plat, ce qui s'explique par l'inondation périodique et par la rareté des fleurs. Les terrains arables sont en majeure partie couverts de rizières, et le reste, le plus souvent en friche, ne peut offrir aux abeilles une alimentation suffisante.

Dans les pays de montagnes, elles sont nombreuses, mais presque toujours à l'état sauvage. On exploite le miel et on vend la cire à un prix ordinairement très élevé ; aussi, dans le pays, n'en fait-on presque pas usage ; il n'y a guère que les chrétiens à s'en servir pour les besoins du culte.

Tels sont les principaux animaux domestiques du Tonkin.

IV. — FAUNE (*Suite*) : ANIMAUX SAUVAGES.

Plus nombreux sont les animaux sauvages, surtout dans les montagnes.

Citons d'abord le tigre royal et la panthère, qui font chaque année plus d'un millier de victimes. Viennent ensuite l'éléphant, le rhinocéros, le buffle et le bœuf sauvage, l'ours, le sanglier, le loup, etc.

Les rats apparaissent quelquefois dans les plaines par bandes innombrables, et font d'immenses dégâts.

On trouve, dans les forêts, plusieurs espèces de singes, de cerfs, de chevreuils, une sorte de mouflon, le porc-épic, le musc, le lièvre, le renard, etc.

S'il était permis aux Tonkinois de se servir d'armes à feu, ils pourraient avec avantage faire la chasse à ces animaux, mais avant la conquête, des lois despotiques, basées sur une méfiance injuste, le leur défendaient ; quand ils voulaient se débarrasser de quelque bête féroce, ils étaient réduits à leur tendre des pièges ou à faire usage de poison.

Les oiseaux aquatiques sont en nombre incalculable, surtout au temps de l'inondation ; les principaux sont : le pélican, le héron, la cigogne, l'oie sauvage et plusieurs espèces de sarcelles et de canards sauvages.

Les autres oiseaux sont, dans les montagnes : le paon, le perroquet, le faisan, le coq sauvage, etc.; dans la plaine : la perdrix, la pie, la huppe, et plusieurs espèces de corbeaux, parmi lesquels on distingue le corbeau à collier blanc que l'on rencontre aussi en Chine ; enfin, dans les villages, l'hôte inséparable des habitations, le moineau, en tout semblable au moineau de France, sauf la taille qui est un peu plus petite.

Au Tonkin, comme dans tous les autres pays tropicaux, les oiseaux se font remarquer par leur riche plumage, nullement par un chant harmonieux.

Les serpents infestent le Tonkin. Le boa n'y est pas inconnu et le



LA PANTHÈRE.

naia, autrement dit serpent *capelle* ou serpent *à lunettes*, y est fort commun. Citons encore celui que l'on nomme « serpent-ver », à cause de sa

ressemblance frappante avec le ver de terre. Il n'en diffère extérieurement que par la tête, qui est celle du serpent, et ordinairement par de petites pattes fort bien articulées mais presque imperceptibles. On en distingue trois sortes principales : la première, sans pattes ; la deuxième, à deux pattes ; la troisième, à quatre pattes. La morsure de ce petit serpent est, dit-on, fort dangereuse.

A l'époque de l'inondation, les serpents de terre se réunissent dans les villages, et il n'est pas rare de les voir pénétrer dans les habitations, surtout quand elles sont submergées. Ces bêtes incommodes montent quelquefois pendant la nuit sur la natte où vous prenez votre repos ; mais la crainte les rend généralement inoffensifs. Il n'est peut-être pas de case, au Tonkin, où l'on ne tue tous les ans plusieurs de ces visiteurs malfaisants.

Les reptiles les plus ordinaires sont : le lézard, le caméléon et l'ignane. Nous n'avons jamais entendu parler de la présence des crocodiles.

Il existe dans l'intérieur des maisons et sur les aréquiers un petit lézard fort commun, semblable à notre lézard de muraille. Sa morsure est venimeuse et peut occasionner la mort. Cependant on ne lui fait pas la guerre, car il est de mœurs douces et pacifiques et détruit les moustiques. A la tombée de la nuit, il fait entendre, à plusieurs reprises, un cri bruyant qui rappelle celui du moineau, et descend avec agilité le long des maisons, pour chercher les moustiques qui doivent lui servir de nourriture.

Outre la grenouille ordinaire, on trouve, au Tonkin, une grenouille monstrueuse dont la voix est très puissante. Les Tonkinois estiment beaucoup sa chair, et l'ont nommée pour cette raison « poule des champs ». On trouve aussi une espèce de grande rainette qui fait des sauts de plusieurs mètres, et qui adhère si fortement aux objets contre lesquels elle est fixée, qu'il est quelquefois difficile de la détacher avec la main.

En plusieurs endroits très profonds du Song-Ca, on pêche une tortue molle qui atteint des proportions colossales, et pèse jusqu'à 150 kilog. et plus ; on en mange la chair, qui ne manque pas de saveur.

Dans la province de Thanh-Hoa, se pêche la tortue caret, renommée par la beauté de son écaille.

Une autre particularité de la province de Thanh-Hoa, c'est la présence, dans l'estuaire de la rivière qui se jette à la mer près de Cua-Bang, de nombreuses troupes de cachalots, depuis la fin de décembre jusque vers le commencement de mars. L'assiduité de cette fréquentation régulière tient peut-être à la tranquillité dont on laisse jouir ces poissons. Ils sont, en effet, l'objet d'un culte superstitieux de la part des païens, et l'on a élevé en leur honneur une belle pagode sur le rivage, près du lieu où ils reviennent chaque année. Personne n'oserait leur faire de mal, et si la vague dépose sur la berge du fleuve le cadavre de l'un d'eux, on lui fait de magnifiques obsèques. Tous les villages environnants se cotisent pour fournir plusieurs centaines de nattes dont on enveloppe précieusement l'animal, et on l'ensevelit ainsi à l'endroit même en grande cérémonie.

Les vers appelés ruoi sont une des principales curiosités du Tonkin, sous le rapport de l'histoire naturelle.

Vers la huitième lune, au moment de la plus forte marée, ils sortent de terre par milliers, dans un espace de terrain très restreint, des deux côtés du fleuve qui sépare les provinces de Nam-Dinh et de Ninh-Binh, à l'endroit où l'eau est saumâtre, et cela pendant quelques jours seulement. Ces vers sont réputés par les indigènes le mets le plus exquis que l'on connaisse, et les villages privilégiés sur les territoires desquels ils apparaissent, sont tenus d'en envoyer au roi à la place de l'impôt. La pensée que ce sont des vers peut seule empêcher les Européens d'en manger, car ceux qui ont surmonté ce préjugé assurent que ce mets extraordinaire possède réellement un goût très fin.

A la liste déjà considérable des animaux ou reptiles nuisibles, nous devons ajouter encore les myriapodes et les termites.

Parmi les myriapodes, le plus commun est le scolopendre, qui habite surtout dans la toiture des maisons. Sa morsure est excessivement douloureuse, mais n'occasionne pas la mort. On en voit dans les montagnes qui ont jusqu'à vingt centimètres de longueur sur trois centimètres de largeur.

Une autre espèce, moins dangereuse, est le géophile, muni de pattes très courtes, et qui brille dans les ténèbres d'un éclat phosphorescent. Il marche beaucoup moins vite que le scolopendre et laisse sur la peau, à l'endroit de son passage, une traînée rougeâtre.

Les termites ou fourmis blanches sont un véritable fléau pour le pays, surtout dans les montagnes, où l'inondation ne les empêche pas de se développer indéfiniment. Les nids où se rassemblent ces terribles insectes sont faits de terre gâchée, en forme de tertre, et atteignent quelquefois la hauteur de deux mètres. Les fourmis blanches corrodent presque tous les bois, et font en quelques jours, parfois même en quelques heures, des dégâts irréparables. Elles opèrent leur œuvre de destruction dans les ténèbres, et n'attaquent les parties extérieures qu'à l'aide d'une galerie en forme de tube, faite de terre glaise, dont elles ont soin de se protéger.

Le scorpion n'existe pas au Tonkin, ou du moins il y est fort rare, tandis qu'il est très commun en Cochinchine.

Nous ne dirons, en terminant cet article, qu'un mot sur les insectes. Un entomologiste ferait, croyons-nous, de riches collections au Tonkin.

Nous ne citerons, parmi les coléoptères, que les buprestes, qui offrent de nombreuses variétés et sont remarquables, non seulement par leur éclat, mais aussi par leur grosseur.

Les papillons, de même que les oiseaux de la zone tropicale, se distinguent par les couleurs éclatantes de leur parure.

V. — FLORE : PLANTES ET FLEURS.

La flore de Cochinchine a été décrite depuis près d'un siècle par le Père de Loureiro, de la Compagnie de Jésus ; celle du Tonkin est encore à décrire. Nous n'avons nullement la prétention de remplir cette tâche, surtout d'après les classifications scientifiques ; notre seul but est de faire connaître les plantes et les arbres que l'observateur pratique rencontre au Tonkin. Nous parlerons d'abord des plantes et des arbres cultivés dans les champs ou dans les jardins, puis des productions que l'on trouve à l'état sauvage dans les montagnes.

Le riz étant le principal élément de la nourriture des indigènes, sa culture occupe le premier rang, et l'on peut dire qu'aucun soin n'est négligé pour la faire réussir. Dans les terrains alluviaux qui ne sont pas couverts par l'inondation, on en fait deux récoltes par an, l'une à la cinquième lune, l'autre à la dixième. Le riz se sème d'abord très serré dans un terrain gras et humide ; après quelques semaines, lorsqu'il est encore en herbe, on le repique à la main, dans un champ inondé, en ayant soin de distancer les touffes avec régularité. Le riz remplace le blé et se mange cuit à l'eau en guise de pain. Il contient moins de principes nutritifs que le froment, mais, sous le ciel de feu du Tonkin, il offre une nourriture peut-être plus saine.

On en distingue plusieurs espèces. Les principales sont : le riz commun, qui constitue la nourriture ordinaire, et le riz gluant, plus beau en apparence, mais que l'on ne mange que comme friandise et dont on fait surtout des gâteaux ; la saveur sucrée de ce riz en rendrait l'usage habituel bien vite fastidieux. Dans les montagnes, on cultive une autre espèce de riz qui n'a pas besoin d'être immergée. Les rizières occupent peut-être les neuf dixièmes des terres cultivables. Dans le pays plat, au

moment de la récolte, on ne voit partout qu'un immense champ de riz. Alors, les indigènes, qui ne savent pas admirer la beauté grandiose des montagnes ou la position pittoresque d'un village, s'extasient au spectacle monotone de ces vastes plaines, et avouent ingénument qu'il ne peut en exister de plus magnifique à leurs yeux.

L'usage du charbon de terre étant inconnu, et le bois étant trop rare dans la plaine pour servir à la cuisson des aliments, on utilise la paille de riz à cet effet. On s'en sert encore pour couvrir les cases. Le blé n'est cultivé que par les missionnaires, pour la fabrication des pains d'autel. Il réussit admirablement, et depuis le moment où la semence est confiée à la terre jusqu'à complète maturité, il ne s'écoule guère plus de deux mois. On peut facilement avoir deux récoltes par an. Nous avons même vu obtenir, dans la province de Hanoï, trois récoltes consécutives.

Le maïs est cultivé dans les terrains peu fertiles ou dans les rizières desséchées après la récolte. Les pauvres mangent ses graines en les mélangeant avec du riz ; la tige et les feuilles ne sont bonnes qu'à être brûlées.

La pomme de terre n'existe pas ; elle est remplacée par la patate, beaucoup plus sucrée, mais moins substantielle. On cultive celle-ci surtout dans les terrains bas et humides et sur le bord des étangs. A côté de la patate, mentionnons l'igname, dont le goût se rapproche de celui de la pomme de terre. Ce tubercule peut devenir énorme ; on en voit de gros comme une courge ; il est assez peu cultivé, surtout dans la plaine.

Dans les provinces de Nam-Dinh et de Ninh-Binh, sur les bords de la mer, on cultive une espèce de chou pommé qui est très estimé, et qui ne le cède en rien à aucun des meilleurs choux de France ; on le reproduit par boutures.

Le navet, les haricots sont partout très abondants. On trouve aussi la carotte, mais seulement du côté des montagnes, surtout dans la province de Son-Tay.

Un des légumes les plus communs et qui joue un rôle important dans l'alimentation, est la mélangène, que l'on prépare de différentes manières, mais que l'on mange ordinairement confite dans une espèce de saumure. Une des vàriétés de cette famille, l'aubergine, est assez rare quoique fort recherchée.

La courge, le concombre, la pastèque, ainsi que l ail et l'oignon, se rencontrent partout.

Le piment est une des épices dont les indigènes font grand usage, ainsi que le gingembre, qui se mange presque toujours confit.

La canne à sucre est l'objet d'une exploitation assez étendue. On la cultive surtout dans les terrains d'alluvion légers et même sablonneux ; on la vend sur les marchés pour être mangée, et on en extrait de la mélasse et de la cassonade. Les Tonkinois ignorent le moyen de raffiner le sucre, et la méthode qu'ils emploient pour sa fabrication est très imparfaite ; de là vient qu'il est de qualité inférieure et n'est jamais bien blanc.

Au nombre des plantes utiles qui sont cultivées, on remarque encore : le thé, le coton, l'ortie de Chine, le tabac, le bétel, la pistache, le ricin, l'indigo, le manioc, etc.

Le thé se rencontre principalement dans les terrains rouges, pierreux, situés sur les montagnes ; il n'est pas, comme en Chine, l'objet d'un commerce important. On le consomme dans le pays même, en faisant infuser ses feuilles vertes dans l'eau bouillante, et on le boit à la fin des repas, ou pendant la journée pour se désaltérer. Cette boisson, qui laisse au palais une légère amertume, est saine et rafraîchissante.

Le coton est une des productions importantes du pays, et fournit aux

besoins de la population pour tout ce qui concerne le vêtement. A part les gens riches, qui portent des habits de soie, la très grande majorité de la population ne porte que des habits de coton. Les métiers à tisser les étoffes sont encore très élémentaires et ne donnent qu'une largeur de 30 centimètres environ.

L'ortie de Chine, qui peut tenir lieu de chanvre par les propriétés textiles qu'elle possède, est peu cultivée ; l'usage qu'on en fait se borne à la fabrication des cordes et surtout des filets.

Le tabac est de bonne qualité. On en rencontre même dans les montagnes, du côté de Hung-Hoa, une espèce que les sauvages vendent roulée en forme de corne de bœuf, qui est de qualité supérieure. On lui fait subir une préparation avec de la mélasse, et on le mâche mêlé au bétel et à l'arec ; on le fume aussi dans la pipe à eau ; les mandarins et autres personnes de bon ton le fument également en cigarettes. Le tabac ne doit pas être originaire du Tonkin, car le nom qu'on lui a donné ne lui est pas propre et signifie littéralement médecine en feuille.

Le poivrier est peu répandu, quoique le climat lui soit certainement propice. Le bétel, qui appartient à la même famille, est au contraire cultivé sur une grande échelle. Il n'est pas de culture à laquelle les Tonkinois apportent plus de soins, et aussi qui produise un revenu plus abondant. Après le riz et les autres aliments de première nécessité, le bétel et l'arec sont sans contredit, pour eux, les choses les plus indispensables. Tout le monde en use, hommes, femmes et enfants, mandarins et gens du peuple, riches et pauvres, sans aucune exception ; aussi le débit en est-il constant et assuré. La politesse fait un devoir d'en offrir à ceux qui viennent vous visiter ; en agissant ainsi, même à l'égard des supérieurs, les gens de médiocre qualité ne peuvent jamais déplaire ; et les supérieurs, en donnant une simple bouchée de bétel à ceux qui sont en-dessous d'eux, sont toujours sûrs de les honorer et de leur être

agréables. Les plus pauvres trouvent encore le moyen de se procurer quelques bouchées de bétel chaque jour ; les personnes à l'aise en mangent presque continuellement. Pour le manger, on en prend une demi-feuille qu'on enduit d'un peu de chaux éteinte et qu'on roule en forme de petit tube ; on y joint un quart ou un sixième de noix d'arec, fraîche ou sèche selon la saison, et on mâche le tout, le plus souvent accompagné d'une pincée de tabac. Cette mastication, qui rend la salive rouge, laisse à la bouche un goût parfumé et une haleine agréable. Tel est, à notre avis, le principal mérite de cet usage.

La pistache donne une huile de bonne qualité que l'on utilise pour la table. Les graines se mangent aussi grillées ou servent à fabriquer une espèce de nougat.

Le ricin produit de l'huile que l'on n'emploie que pour l'éclairage ; cette plante est vivace et arborescente, et pousse vigoureusement à peu près sans culture.

L'indigo est cultivé dans les montagnes et sert à la teinture.

Le manioc n'est pareillement cultivé que dans les montagnes. Sa racine, qui contient des principes vénéneux, est soigneusement séchée au soleil, et sert à confectionner avec du sucre une gelée délicieuse et rafraîchissante.

Les Tonkinois n'ont guère d'attrait que pour les plantes qui leur offrent une utilité pratique, et cultivent fort peu de plantes d'agrément. Dans ce nombre restreint est le nénuphar, qui croît dans les étangs et donne une fleur remarquable par sa beauté et son parfum. Plus grosse qu'une pivoine, cette fleur, de couleur blanche, jaune ou rose, s'élève majestueusement au-dessus des eaux, à la surface desquelles ses feuilles magnifiques s'étalent avec grâce.

VI. — FLORE *(Suite)* : ARBRES CULTIVÉS.

Parmi les arbres qui croissent au Tonkin, citons d'abord le bambou qui est d'un usage universel et peut suffire à lui seul à presque tous les besoins des indigènes, concernant la construction et même l'ameublement des maisons. Dans l'espace de quelques mois il atteint tout son développement, lequel n'est pas moindre de 15 à 20 mètres, surtout dans les montagnes, et il se renouvelle constamment par les rejetons qui poussent à son pied. Ces rejetons, au moment où ils sortent de terre, ont déjà la grosseur que doit conserver le tronc alors qu'il sera parvenu à sa pleine maturité. Ils grandissent, les premiers jours après leur apparition, avec une vigueur extraordinaire; on peut presque suivre à vue d'œil le travail de leur végétation, car il est des jours où leur croissance s'élève à plus de 60 centimètres. Le bambou, s'augmentant sans cesse par de nouveaux rejetons, finit par former des touffes épaisses et impénétrables. Les villages du Tonkin sont entourés d'une ou de plusieurs haies de bambous qui les protègent contre les incursions des brigands. En outre, chaque maison est entourée de sa haie particulière.

Les pousses de bambou, lorsqu'elles sont encore jeunes, peuvent être mangées en salade.

Outre les nombreuses espèces communes, on en cultive quelques autres plus recherchées, comme le bambou tacheté ou à fleurs, dont on se sert pour porter les palanquins ; le bambou hop, beaucoup plus petit que le précédent, dont on ferait de très jolies cannes.

Le mûrier est aussi une des principales ressources du pays. L'espèce que l'on cultive ne devient jamais arbre, et n'atteint environ qu'un mètre et demi ou deux mètres de hauteur ; les feuilles qu'elle produit sont très tendres et très abondantes. On renouvelle les plantations tous les deux

ou trois ans. Les Tonkinois élèvent beaucoup de vers à soie, et pendant presque toute l'année ; la soie qu'ils obtiennent est de bonne qualité, et exportée en grande quantité par les Chinois.

L'aréquier, un des palmiers les plus élégants que l'on connaisse, se rencontre dans tous les villages auprès de chaque maison ; il semble que le voisinage de l'homme lui soit propice, car il ne vient que très difficilement dans les lieux déserts ou éloignés des habitations. Les plus belles plantations se voient en Thanh-Hoa et en Nghe-An. La noix d'arec se mange avec le bétel, comme nous l'avons expliqué ; les Chinois exportent aussi la pulpe de cette noix pour la teinture.

Le cocotier ne réussit, au Tonkin, que sur les bords de la mer. Quoique le climat de l'intérieur des terres lui soit favorable, on ne parvient qu'avec beaucoup de difficultés à le préserver des attaques d'un gros scarabée, l'orycte nasicorne, vulgairement nommé rhinocéros, qui lui ronge le cœur et détruit ainsi le germe de l'arbre. Sur le littoral, on ne voit pas que cet insecte exerce les mêmes ravages. On trouve aussi assez fréquemment sur le cocotier un autre coléoptère plus inoffensif qui appartient à la famille des charançons, la calandre du palmier.

L'aréquier et le cocotier sont les seuls palmiers cultivés.

L'arbre à vernis, cultivé dans les provinces montagneuses du nord du Tonkin, est une véritable source de richesses : c'est le vernis qui découle de cet arbre qui sert à la fabrication des objets de laque, si renommés. On l'obtient au moyen d'incisions pratiquées au tronc de l'arbre et à côté desquelles sont placés de petits godets pour recevoir la sève. Ces arbres, aux proportions modestes, exercent autour d'eux une influence malsaine. Sous leur feuillage gracieux et d'un beau vert tendre, jamais l'herbe ne pousse, et l'oiseau ne s'y repose que par hasard ; de plus, au moment de la sécrétion du vernis, la proximité ou même la simple vue de celui-ci détermine des érysipèles au visage et aux mains. On voit

même certaines personnes qui ne peuvent jamais manipuler le vernis sans ressentir ces effets pernicieux.

La cannelle se récolte dans les provinces de Son-Tay, Nghe-An et surtout à Thanh-Hoa; dans cette dernière province, elle est d'une qualité tout à fait supérieure ; aussi le roi s'est-il réservé le monopole de son exploitation. Il nomme des gardiens pour veiller à sa culture et à sa conservation ; les peines les plus sévères sont portées contre les audacieux qui oseraient se permettre d'en soustraire la moindre branche. Malgré cela, grâce à la vénalité des surveillants, la contrebande se fait assez librement. Cette cannelle royale est d'une énergie merveilleuse comme tonique, et son efficacité pour guérir les maux d'yeux est incontestable. Le prix n'en est guère inférieur à celui de l'or, et s'élève jusqu'à 100 francs l'once.

Le Tonkin est un des pays les mieux partagés sous le rapport des arbres fruitiers. La température chaude et variée y est favorable à la plupart des espèces cultivées sous les tropiques, et l'absence de saison sèche y facilite le développement d'un grand nombre d'espèces cultivées dans les pays tempérés.

Nous citerons d'abord plusieurs espèces cultivées en France : le pêcher, l'abricotier, le prunier, dont les fruits sont ordinairement de qualité très inférieure ; cela tient surtout à ce que ces arbres ne sont que des sauvageons qui auraient besoin d'être améliorés par la greffe, art dont les Tonkinois ne soupçonnent même pas l'existence. Le figuier diffère du nôtre par son bois et surtout par ses feuilles, qui sont rondes au lieu d'être échancrées ; ses fruits sont plus gros et moins savoureux que ceux que l'on récolte dans le midi de la France.

Le grenadier est plus beau qu'en France, et les fruits en sont meilleurs.

La vigne n'existe que dans les montagnes et à l'état sauvage. Quelques ceps sont très vigoureux et produisent de belles grappes à grains gros et

doux. Au temps de la persécution, Mgr Retord essaya une fois d'en faire du vin ; les circonstances ne lui permirent pas de poursuivre son essai jusqu'à la réussite qu'il avait, dit-on, bon espoir d'obtenir. En tout cas, cette vigne paraît susceptible de culture.

L'oranger est un des arbres fruitiers les plus communs ; nous ne savons s'il existe un pays où l'on en cultive autant d'espèces. Outre l'orange semblable à celle de France, on en distingue cinq ou six espèces dont plusieurs sont délicieuses : la mandarine, l'orange sucrée, l'orange verte, l'orange sanh, etc.

Le citronnier pousse avec vigueur sur le bord des eaux ; ses fruits sont petits et restent verts, mais le suc est abondant.

Parmi les espèces indigènes les plus remarquables sont : le pamplemoussier, le cédratier, le bananier, l'ananas, le litchi, l'œil de dragon, l'attier, le goyavier, le néflier du Japon, le manguier, le jacquier, le carambolier, le papayer, et plusieurs autres dont le nom français nous est inconnu.

Le pamplemoussier ressemble à l'oranger, mais il atteint des proportions plus grandioses ; les fruits en sont aussi beaucoup plus gros. On en cultive plusieurs variétés parmi lesquelles les fruits de quelques-unes sont fades et spongieux, tandis que ceux des autres sont pleins de jus et parfumés, et ne le cèdent en rien aux meilleures oranges.

Le cédratier du Tonkin produit des fruits bizarres, semblables aux pamplemousses, mais ornés à leur extrémité de plusieurs excroissances qui ressemblent à des doigts ; de là le nom de Phât (ou Bouddha) qu'on lui a donné. Ce fruit ne peut guère se manger.

Le bananier est l'arbre fruitier qui présente la plus grande variété d'espèces. Nous l'appelons arbre, quoiqu'il ne soit pas vivace. Comme le bambou, il se développe avec une étonnante rapidité, et se renouvelle sans cesse par des rejetons qui poussent à son pied ; son tronc plein,

d'une grosseur qui varie entre 20 et 30 centimètres, n'est pas ligneux. Les feuilles qui le couronnent retombent élégamment en panache et atteignent une longueur de plus d'un mètre. Ses fruits, disposés par régime, sont généralement doux et sains. Dans les montagnes on trouve le bananier à l'état sauvage.

L'ananas donne un fruit délicieux, mais on ne peut en manger qu'avec prudence, car il n'est pas très sain, surtout dans les montagnes ; on peut toujours en corriger les mauvais effets en le faisant cuire.

Le litchi produit un des fruits les plus délicats du Tonkin. En descendant vers le sud, on le cultive jusqu'au Tanh-Hoa inclusivement ; à la hauteur du Nghé-An il est déjà fort rare, et en Cochinchine il est entièrement inconnu. Cet arbre, au feuillage pommé et touffu, atteint de belles proportions. Ses fruits, de la grosseur d'une noix, sont garnis d'une enveloppe mince, mais rugueuse et solide ; ils ont un noyau oblong de couleur rougeâtre, et sont réunis par grappes.

L'œil de dragon devient aussi un bel arbre, et fournit un bois rouge excessivement dur. Son fruit se rapproche beaucoup du précédent, mais il est moins gros et a le noyau noir et rond ; la pulpe qui enveloppe ce noyau est aussi beaucoup moins savoureuse. On cultive cet arbre jusqu'en Cochinchine.

L'attier ou pommier cannelier, répandu aussi dans la Malaisie, donne un fruit renommé. Les nombreuses graines qu'il renferme sont entourées d'une crème fort recherchée des Européens.

Le goyavier porte des fruits parfumés dont la forme se rapproche de celle de la poire.

Le néflier du Japon offre deux variétés, l'une à fruits jaunes et l'autre à fruits rouges. Ces fruits, que recouvre une peau extrêmement fine, sont légèrement acidulés et rafraîchissants.

Le manguier du Tonkin a des fruits inférieurs en qualité à ceux de la

Cochinchine française. Le mangoustan, importé de Malaisie dans ce dernier pays par les missionnaires et qui y a admirablement réussi, n'est pas connu au Tonkin.

Le jacquier, dont le bois est très apprécié pour les constructions, tant pour sa belle couleur jaune que pour sa dureté, produit des fruits énormes qui adhèrent au tronc de l'arbre. Ils sont recouverts d'une enveloppe épaisse et rugueuse, et sont divisés en un grand nombre de cellules renfermant chacune un noyau entouré d'une pulpe bonne à manger. Les indigènes font griller et mangent ces noyaux, qui sont de la grosseur d'une châtaigne. La saveur très forte de ce fruit n'est pas toujours du goût des Européens ; les indigènes au contraire en sont très friands.

Les fruits du carambolier et du papayer sont peu estimés et ne se mangent guère que confits.

VII. — FLORE *(Suite)* :

ARBRES ET PLANTES SAUVAGES.

Si nous passons aux plantes et aux arbres que la terre produit sans culture, nous en trouverons une variété infinie. Bornons-nous à exposer les principales de ces productions, qui offrent une utilité pratique.

Le jonc marin pousse sur le bord de la mer, à l'endroit où les atterrissements sont en voie de formation et encore immergés par les eaux, surtout dans les provinces de Nam-Dinh et de Ninh-Binh.

Ces joncs servent à confectionner les nattes qui sont indispensables à l'ameublement des maisons, ; car elles tiennent lieu, tout à la fois, de tapis, de draps, de couvertures, et même de chaises. Ils servent encore,

sur le littoral, à couvrir les maisons, et remplacent avantageusement pour cet usage la paille de riz.

Dans les montagnes, au nombre des lianes gigantesques qui serpentent au milieu des anfractuosités des rochers et se glissent au travers des broussailles, on remarque le rotin. Cette liane, dont la tige pleine ressemble à celle du jonc, fournit les verges en usage dans tous le pays pour torturer les criminels ou corriger les enfants. Ces verges, dures et flexibles, peuvent, dès le premier coup, tracer un sillon sur la chair et en faire jaillir le sang. Les nombreux martyrs et confesseurs que compte l'Église du Tonkin en ont presque tous fait à leurs dépens la glorieuse expérience. Le rotin est aussi employé comme câble ; et, découpé en lanières fines et ténues, il sert à tresser des paniers, des corbeilles, et même des nattes de beaucoup de valeur.

Une autre liane, à tige ligneuse, qui commence à acquérir un juste renom en raison de la vertu qu'elle possède de guérir la rage et la lèpre, est le hoàng-nan. Elle croît dans les montagnes calcaires du Nghé-An et du Thanh-Hoa. M. Pierre, le savant directeur du jardin botanique de Saïgon, à qui l'on a soumis des racines et des feuilles de cette liane, a reconnu qu'elle appartenait à la famille des strychnées. N'ayant pu s'en procurer les fleurs et les fruits, il n'en a pas encore déterminé l'espèce. En attendant de pouvoir la classer définitivement, il a voulu rendre hommage au vénérable évêque missionnaire qui, le premier, a cherché à vulgariser en France ce précieux remède : il a donné à la liane du hoàng-nan le nom de strychnos gantheriana.

Les forêts qui couvrent les montagnes dépendant du Tonkin sont particulièrement riches en bois de construction. Dans un pays où les fourmis blanches causent tant de ravages, le principal mérite de ces bois est de ne pouvoir être rongé par ces redoutables insectes.

Nous citerons surtout : l'ébène, d'un beau noir brillant ; le bois de fer

ainsi nommé à cause de sa dureté et pareillement d'un beau noir ; le trac, d'un rouge foncé que relèvent des veines magnifiques ; c'est l'espèce particulièrement employée pour les incrustations de nacre ; le trai, de couleur jaune ; et plusieurs autres moins renommés. Ces bois sont exploités dans les provinces de Nghé-An, Thanh-Hoa, Son-Tay et Hung-Hoa.

Une autre espèce plus vulgaire que les précédentes, mais dont le bois est aussi respecté par les fourmis blanches, est le xoan Cet arbre, que l'on ne rencontre presque jamais droit, est de proportions modestes et peut rarement fournir pour les maisons des colonnes de 20 à 25 centimètres de diamètre à la base ; son bois a en outre l'inconvénient de se fendre. Son feuillage ressemble à celui du frêne, mais ses fleurs ont l'apparence ainsi que le parfum des fleurs de lilas.

Mentionnons enfin un palmier gigantesque, le chamœrops excelsa, dont les feuilles en forme d'éventail sont utilisées pour couvrir les maisons. Le cœur de l'arbre est sans consistance, mais l'écorce extérieure, d'ailleurs très épaisse, est aussi dure que le fer. On s'en sert pour faire des pilotis ou des conduits d'eau.

VIII. — POPULATION ET HISTOIRE.

Le Tonkin est habité par le peuple annamite, qui appartient à la race jaune ou mongole, dont il a tous les caractères physiques, intellectuels et moraux ; il constitue donc une branche de la grande famille chinoise ; mais cela ne nous dit rien de son origine. Comme il n'y a pas, scientifiquement parlant, de peuples autochtones, la race jaune elle-même,

d'où vient-elle ? C'est là un problème d'ethnologie qui n'est pas facile à résoudre.

L'histoire de Chine, aux origines fabuleuses comme celle de tous les peuples, nous parle d'un certain Fo-Hi qui vivait, dit-on, 2800 ans avant Jésus-Christ, c'est-à-dire au lendemain du déluge, d'après la chronologie des Septante. Un grand nombre de traditions et de rapprochements très curieux ont fait voir dans ce Fo-Hi le Noé de la Bible ; mais en admettant, ce que j'accepterais volontiers, que l'histoire de la Chine remonte au déluge, et que ce pays a été peuplé par un des descendants immédiats du patriarche, auquel des trois fils de Noé faut-il rattacher cette grande famille de peuples ? Évidemment ce n'est pas à Japhet et à la race aryenne, dont les Mongols n'ont aucun des caractères ; ce n'est pas non plus à la race de Cham, qui a encore beaucoup moins de ressemblance avec la race jaune. On est donc amené à conclure que le peuple chinois, et par suite le peuple annamite, qui n'est qu'un rameau détaché de la famille chinoise, descendent de Sem et sont frères des Hébreux.

Mais chez l'Annamite, beaucoup plus que chez le Chinois, le type sémitique s'est altéré peu à peu sous l'influence du climat, et par la fusion avec les autres peuples, probablement d'origine chamite, qui occupaient primitivement le pays connu sous le nom de Cochinchine.

D'après les annales annamites et les historiens chinois, la race des Giao-Chi, ancêtre de la race annamite, occupait d'abord les montagnes du sud de la Chine.

Trois siècles avant l'ère chrétienne on la trouve au Tonkin, qu'elle avait probablement envahi pour se mettre plus au large ; conquise vers le temps de l'ère chrétienne par les Chinois, qui ont gardé jusqu'à nos jours la suzeraineté de l'Annam, elle reçut la civilisation, la littérature et l'organisation politique de la Chine.

Pendant mille cinq cents ans, malgré des résistances et des révoltes

continuelles, l'empereur de Chine compta les Tonkinois au nombre de ses sujets. Enfin en 1418, un homme énergique, nommé Le-Loi, après dix ans d'efforts et de combats incessants, chassa définitivement les Chinois et fonda la célèbre dynastie des Le, qui occupa le trône jusqu'à la fin du siècle dernier. Le pays était ruiné, mais le Tonkinois avait conquis son indépendance, et, sous la suzeraineté plus nominale que réelle de la Chine, était enfin maître chez lui.

C'est à partir de cette époque que le royaume annamite, débarrassé des entraves du dehors, commença à prendre une position importante en Indo-Chine. A l'heure où Le-Loi fondait sa dynastie, l'Annam était limité aux provinces actuelles du Tonkin.

Du Cambodge aux embouchures du Song-Ca s'étendait le royaume de Ciampa, dont les habitants paraissent se rattacher à la race malaise. Les Tonkinois s'appliquèrent dès lors à refouler au sud et à l'ouest cette race infortunée qui était destinée à disparaître devant une civilisation supérieure ; ce fut l'affaire de trois cents ans.

Déjà, au XVIe siècle, les Tonkinois occupaient Hué, la future capitale de tout l'Annam, et le royaume de Ciampa s'arrêtait à la hauteur de Tourane. La frontière annamite, de ce côté, fut assignée comme lieu d'exil à ceux qui étaient tombés sous le coup de la loi ; ces masses d'aventuriers, gens de sac et de corde qui n'avaient rien à perdre, formèrent un noyau toujours grossissant d'envahisseurs qui finirent par occuper tout le Ciampa, refoulant les derniers restes de ce malheureux peuple dans les montagnes, où il végète encore en quelques tribus sauvages.

Vers le milieu du XVIe siècle, le royaume tonkinois se scinda en deux. Une foule de mécontents, de mandarins déclassés, des soldats en révolte se réfugièrent à Hué, et formèrent la cour de la famille des Nguyen qui, avec le titre de Chua ou *seigneurs du palais*, administrè-

rent cette partie du royaume sous le nom de dynastie des Le, pendant que la famille des Trinh remplissait le même rôle au Tonkin. Il y eut donc à cette époque, en Annam, un fait historique tout semblable à celui qui advint chez nous sous la première race de nos rois. La dynastie des Le ne garda que le titre et l'extérieur de la royauté, pendant que toute l'administration et l'autorité réelle étaient aux mains des maires du palais, les Trinh au Tonkin, et les Nguyen en Cochinchine.

Ces deux gouvernements distincts reconnaissaient l'autorité nominale des rois de la famille des Le, tout en restant indépendants l'un de l'autre. Cette situation fausse amena des guerres civiles interminables entre le Tonkin et la Cochinchine jusqu'au commencement de ce siècle, où Nguyen-Anh plus connu sous le nom royal de Gia-Long, rétablit à son profit l'unité du royaume, réunissant sous son sceptre le Tonkin et la Cochinchine, et fondant la dynastie actuellement régnante des Nguyen ; le roi Tu-Duc est en ce moment (1883) le quatrième représentant de cette dynastie [1].

Une fois les Nguyen établis en Cochinchine, ils ne songèrent qu'à étendre leur royaume du côté du sud, où ils trouvaient moins de résistance que vers le Tonkin. Après en avoir fini, comme je viens de le dire, avec le Ciampa, ils se trouvèrent en présence du Cambodge, qui occupait alors le delta du Me-Kong. De nombreuses colonies annamites furent envoyées en avant pour préparer la conquête. Elles s'établirent sur les terres laissées en friche par les Cambodgiens, beaucoup moins industrieux que leurs voisins.

Ces colonies occupaient déjà toute la plaine du Dong-Naï, et s'éten-

1. Tu-Duc est mort sans enfants en juillet 1883. Par son testament il avait choisi Du-Duc, un de ses neveux, pour lui succéder. Celui-ci a été écarté par les ministres, qui ont placé sur le trône *Vang-Lang*, vingt-neuvième fils de Thrieu-Tri et dernier frère de Tu-Duc, qui a pris le nom de *Hiep-Hoa*. Cet infortuné a été empoisonné, après quatre mois de règne, par le parti de la résistance à outrance contre l'étranger (Décembre 1883)

dirent de Ba-Ria à Bien-Hoa, quand le roi de Cambodge, justement



VILLAGE LAOTIEN DÉPENDANT DU TONKIN.

inquiet de leur présence, essaya de s'opposer par la force à cet envahissement de son royaume. Il fut vaincu, fait prisonnier et forcé de

se reconnaître tributaire de la Cochinchine. Ce fait se passait en 1658.

Dès lors la décadence du Cambodge se précipite. Une cinquantaine d'années plus tard les Tonkinois s'établissent à Saigon et refoulent les Cambodgiens jusqu'à Phnom-Penh.

On voit par ce rapide exposé historique comment la race annamite, après être sortie de Chine pour s'établir au Tonkin, où elle resta stationnaire pendant de longs siècles, toute occupée à défendre sa nationalité contre la Chine, envahit peu à peu, dans le cours des trois derniers siècles, toute la Cochinchine, refoulant devant elle ou s'assimilant par la conquête les anciens habitants du pays : Ciampois, Cambodgiens et tribus sauvages. A cette heure encore, ce mouvement d'expansion de la race annamite se continue sous nos yeux. Déjà le Cambodge voit chaque jour cette agglomération débordante remonter le long des rives du grand fleuve, et s'établir sur ses frontières dans les plaines du fertile Laos.

On peut dès maintenant prévoir l'époque peu éloignée où la race des Giao-Chi, absorbant les Cambodgiens et les peuplades laotiennes, dominera dans la moitié de la péninsule indo-chinoise et le bassin du Me-Kong. Quand elle sera arrivée là, elle se trouvera en face de la race siamoise, qui occupe toute la partie ouest de la presqu'île, et il est probable qu'un choc violent aura lieu entre ces deux races qui se disputeront l'influence dans l'Indo-Chine.

N'oublions pas, nous Français, que si notre action domine en Annam, les Anglais, en prévision de l'avenir, se sont assuré l'influence à Siam, et qu'un jour, probablement prochain, la lutte qui nous a été si fatale aux Indes recommencera ici. Puissions-nous être plus heureux et plus sages que les Français du XVIIIe siècle !

Pour cela, il faudrait nous assimiler le plus tôt possible cette race annamite si intelligente, si expansive ; et le meilleur moyen pour en

arriver là, c'est de la faire catholique comme nous ; nous aurions alors en elle un point d'appui sérieux pour résister à l'influence de l'Angleterre protestante. Mais l'Annam demeuré païen ne sera jamais français, et deviendra facilement la proie du plus fort. Or, dans cette lutte d'influence entre l'Angleterre et la France, serons-nous les plus forts ? C'est ce qui paraît au moins bien douteux pour le moment.

Anthropologiquement, l'Annamite a pour caractères : la petitesse de sa taille, la barbe tardive et peu fournie, le teint jaune, de nuance plus ou moins foncée, selon le rang, l'éducation et les travaux ; le front est rond, les pommettes saillantes, les yeux légèrement bridés, mais beaucoup moins que ceux des Chinois ; le nez épaté, trop large du haut, donne à l'ensemble de la physionomie quelque chose d'étrange dans l'expression générale. Les hommes comme les femmes portent les cheveux longs et relevés en chignon derrière la tête ; leur physionomie est craintive, un peu triste. Ils ont les extrémités fines, avec cette particularité tout à fait caractéristique de la race, que l'orteil est très développé et s'écarte des autres doigts du pied, ce qui a valu à ce peuple le surnom de Giao-Chi (en chinois : pieds bifurqués).

La taille moyenne de l'Annamite ne dépasse pas un mètre soixante pour les hommes et un mètre cinquante-cinq pour les femmes ; sa démarche est leste et dégagée ; son abord est d'ordinaire très respectueux, avec un certain air de méfiance qui indique un peuple longtemps opprimé ; mais dès qu'il a causé avec quelqu'un il devient vite affable, et se met à l'aise s'il voit qu'il n'a rien à craindre de son interlocuteur.

L'Annamite est plutôt maigre que gras ; son poids moyen est de cinquante-cinq kilog. pour l'homme et de quarante-quatre kilog. pour la femme. Il a les cheveux noirs et les dents noires par suite de l'habitude de mâcher le bétel, et aussi par l'application d'une composition spéciale. C'était là autrefois un des points indiscutables du code de

l'élégance ; avoir les dents blanches, *des dents de chien*, disent les indigènes, était fort mal noté, et un jeune homme dans ces conditions n'eût pas trouvé à s'établir.

Le Père Legrand de la Liraye raconte que, sous la domination chinoise, un grand mandarin ayant voulu abolir cet usage assez singulier de se noircir les dents, il s'ensuivit une guerre civile. Disons pourtant que, depuis l'arrivée des Français, cet usage tend à tomber en désuétude; un certain nombre de jeunes gens gardent leurs dents telles que le bon DIEU les leur a données, ce qui ne les empêche nullement de se marier aujourd'hui.

Un autre usage assez ridicule et qui tend aussi à disparaître, c'est de porter les ongles des mains d'une longueur démesurée. J'en ai vu qui avaient plusieurs centimètres de long, ce qui fait ressembler la main de leur propriétaire à une patte armée de griffes. Cet usage, fort incommode et assez malpropre, vient de la vanité. Avoir les ongles d'une grande longueur, cela veut dire qu'on n'a pas besoin de travailler pour vivre. En effet, il serait à peu près impossible de se livrer à n'importe quelle occupation manuelle avec de pareils appendices.

Aussi, ceux qui ont besoin de faire usage de leurs dix doigts usent de compromis ; ils se rognent les ongles, n'en gardant qu'un ou deux à chaque main dans toute leur longueur. On voit que, pour eux, la mode est aussi capricieuse et aussi bizarre que pour nos races civilisées.

Au moins en se noircissant les dents et en se laissant pousser des griffes aux mains, les Annamites ne compromettent pas leur santé, ce que l'on ne saurait dire de plusieurs de nos modes européennes auxquelles on se soumet sans les trouver ridicules, uniquement parce qu'on y est habitué dès l'enfance et qu'on voit tout le monde les accepter autour de soi.

On trouve très peu de gens difformes, contrefaits, bossus. Cela tient,

je crois, à la manière libre dont on élève l'enfant. Ici pas de maillots, de lisières ; aucuns de ces engins de la civilisation contre lesquels nos médecins protestent sans succès. L'enfant, vêtu seulement d'une petite blouse, se roule tout le long du jour sur sa natte, ou repose sur la hanche de sa mère, et se développe ainsi en toute liberté.

On trouve fort peu d'aveugles en Annam, mais, en revanche, il y a un grand nombre de sourds ; cela vient peut-être de ce qu'ils supportent la fraîcheur des nuits en dormant à l'air, hors de leurs maisons.

En somme, l'aspect de l'Annamite est loin d'être désagréable, et, n'était sa malpropreté qui choque un peu notre délicatesse européenne, on pourrait dire qu'il a l'air civilisé, et ne le cède en rien, sous le rapport de l'extérieur, aux peuples d'Occident. L'ouvrier et le paysan ont certainement plus de dignité naturelle et de tenue que les mêmes classes en Europe.

IX. — LANGUE ET ÉCRITURE.

Sous le rapport intellectuel, le peuple tonkinois se rattache à la grande famille sémitique. Rêveur et contemplatif, il n'a ni l'élévation, ni la vivacité de compréhension qui distinguent les fils de Japhet ; il est bien susceptible d'une certaine formation, mais d'une formation superficielle.

Doué d'une mémoire excellente, il retient bien ce qu'on prend la peine de lui enseigner ; mais il a peu d'aptitude à généraliser ses idées et ne va presque jamais au fond des choses. C'est pourquoi, même en dehors de la formation chrétienne qui lui a manqué, on ne trouve chez lui, pas plus d'ailleurs que chez les Chinois, aucun penseur que l'on puisse comparer,

même de loin, à nos anciens philosophes d'avant le CHRIST : Socrate, Platon, Aristote.

La langue annamite se ressent de cette anémie intellectuelle. Fort riche en expressions matérielles pour rendre les actes de la vie de chaque jour, elle est d'une pauvreté désespérante quand il s'agit d'exprimer des idées abstraites, ou de décrire les opérations de l'âme humaine.

La syntaxe de cette langue est d'ailleurs très simple et peu chargée de règles. A l'inverse des Chinois, qui bouleversent tout l'ordre du discours, les mots se construisent et s'énoncent dans l'ordre logique et naturel : d'abord le sujet avec ses différents qualificatifs, puis le verbe, et enfin les compléments directs et indirects qui achèvent et modifient l'expression de la pensée. Du reste, pas de cas, pas de conjugaisons ; quelques particules qui sont de véritables adverbes, suffisent à diversifier tous les temps et tous les modes. Les mots s'écrivant toujours d'une manière invariable, au singulier comme au pluriel, au masculin comme au féminin, l'orthographe est bien simplifiée, car le mot s'écrit exactement comme il se prononce, ou mieux comme il se chante.

Dès l'enfance l'Annamite a l'oreille exercée à toutes les nuances de la prononciation ; aussi se trompe-t-il bien rarement en écrivant le son qu'il veut reproduire. Dès qu'il sait lire et écrire, il sait orthographier sa langue, soit qu'il écrive en caractères chinois, soit qu'il emploie les caractères latins, selon la méthode dont je parlerai plus loin. Cette langue serait donc très facile à apprendre sans la difficulté de l'accentuation, que l'Européen, surtout s'il arrive ici à un certain âge, ne saisit jamais complètement.

La langue annamite est monosyllabique et tonique, comme le chinois dont elle dérive visiblement. Presque chaque mot peut se prononcer sur six tons différents qui lui donnent chacun une signification autre. Ces six tons sont : le ton aigu, le ton interrogatif, le ton ascendant, le ton plain ou uni, le ton descendant, et enfin le ton grave ou remontant.

Prenons un exemple pour être mieux compris, soit le mot *ma* : prononcé sur le ton uni, il signifie *fantôme* ; sur le ton interrogatif, *tombe* ; sur le ton ascendant, *cheval* ; sur le ton aigu, *joue* ; sur le ton descendant, c'est la conjonction *pour* ; sur le ton grave ou remontant, il veut dire *semis*, *plants de riz*.

On voit par là quelle importance il y a de saisir le ton juste, pour comprendre et être compris ; une erreur d'un demi-ton, ou d'un quart de ton, suffit souvent pour changer tout le sens et rendre la phrase entièrement inintelligible, car chaque mot est une syllabe musicale qui doit se chanter rapidement avec son accent particulier et sa note, sous peine de brouiller tout le discours.

Mais ce qui explique encore la difficulté pour le débutant, c'est qu'il faut tenir compte en outre de l'aspiration qui se trouve souvent au commencement du mot avec les lettres *p*, *c*, *k*, *t*. De plus, presque aucune consonne ne se prononce franchement à l'européenne ; enfin il faut faire attention à la multiplicité des voyelles.

Ainsi il y a trois *a* : l'*a* long, l'*a* bref et l'*a* sourd ; il y a deux *e* : l'*e* ouvert et l'*e* fermé, mais on ne connaît pas notre *e* muet ; il y a deux *o* : l'*o* long et l'*o* bref ; l'*u* se prononce *ou*, comme dans presque toutes les langues anciennes et modernes ; il y a de plus deux voyelles, l'*o* barbu et l'*u* barbu, qui n'ont pas d'équivalent dans nos langues ; il faut absolument entendre ces deux voyelles sortir de la bouche des Tonkinois pour en saisir le son. Quand un étranger arrive dans ce pays, il est tout étonné d'entendre non pas des mots, ce qui est tout naturel, mais des sons auxquels son oreille n'est pas habituée.

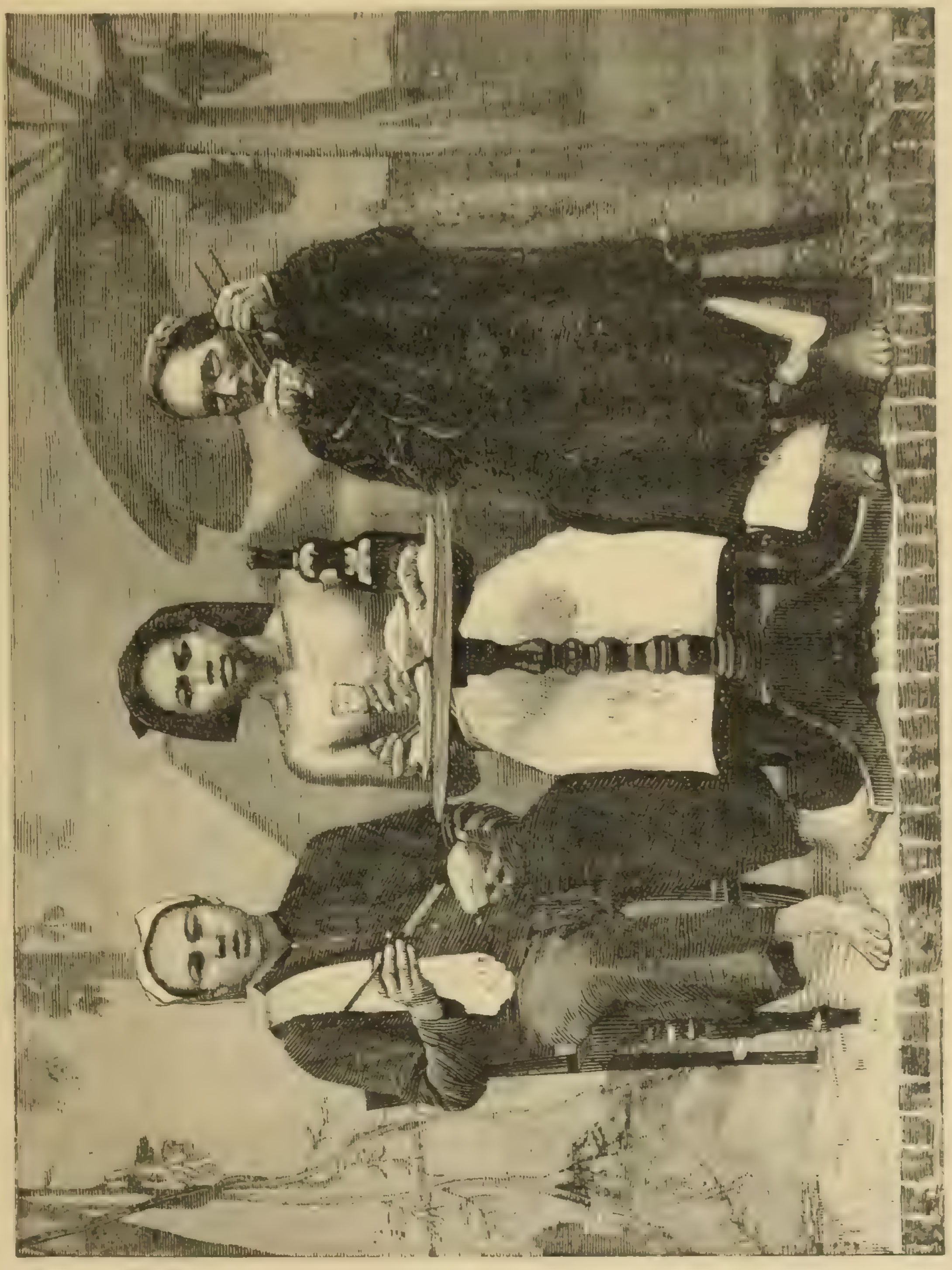
Un des premiers missionnaires de l'Annam comparait naïvement cette langue à des gazouillements d'oiseaux. Il y a du vrai dans cette comparaison ; le fait est qu'il faut deux ou trois mois de séjour au milieu des Tonkinois pour que l'oreille commence à reconnaître à peu près

distinctement des sons qu'on puisse rendre sur le papier. Au début, c'est un ramage confus où l'on ne distingue absolument rien, et que le plus habile linguiste serait incapable de noter.

La langue annamite s'écrit avec les caractères chinois, légèrement modifiés pour pouvoir s'adapter au langage vulgaire. Il y a, d'après les lettrés chinois, de soixante à quatre-vingt mille caractères dont chacun représente une idée. Cette écriture idéographique est une des causes qui ont le plus retardé le développement intellectuel des Tonkinois. Le temps de l'éducation se passe en entier à apprendre les lettres, et encore on trouve peu d'individus qui connaissaient au-delà de cinq à six mille caractères des plus usuels. De cette éducation superficielle vient l'incroyable futilité d'esprit de la classe des lettrés. Contents d'avoir passé le meilleur temps de leur vie à apprendre les lettres, ils confondent le moyen avec le but, et croient avoir toute science acquise parce qu'ils savent lire les livres, sans se préoccuper que très peu du sens. Ils forment une caste exclusive et orgueilleuse, méprisant profondément quiconque n'a eu ni le temps ni les moyens de passer dix ans dans les écoles, et comme, dans l'ancienne organisation sociale toutes les positions administratives leur étaient nécessairement réservées, puisqu'ils étaient seuls à savoir lire et écrire, on se ferait difficilement une idée de l'outrecuidance et des prétentions exagérées de ces Messieurs.

Mais, dès les premiers temps de l'évangélisation du royaume annamite, les missionnaires eurent l'heureuse pensée d'adapter l'alphabet occidental à la langue du pays. Avec quelques signes supplémentaires et l'addition d'une seule lettre, le *d* barré, *đ* ils sont arrivés à exprimer tous les sons de cette langue, en notant les six tons qu'elle renferme. On voit tout de suite comment cette invention simplifie d'une manière merveilleuse l'enseignement, en le mettant à la portée de tous. Au lieu de passer de longues années à apprendre et à classer dans sa tête et sur

le papier des milliers de caractères, un enfant d'une intelligence ordinaire peut, en quelques mois, apprendre à lire et à écrire sa langue. La



TYPES TONKINOIS A HA-NÔI.

caste des lettrés, fermée aux profanes, est désormais ouverte à tous, et chacun peut prétendre aux fonctions publiques.

Mais ce sont surtout les Européens qui sont appelés à bénéficier de

ce système d'écriture. Avec les caractères chinois, impossible à l'étranger, à moins d'y consacrer un temps très long, d'entretenir le moindre rapport écrit avec les indigènes. Il faut nécessairement avoir auprès de soi des interprètes que l'on doit payer, et qui vous traduisent plus ou moins exactement les documents qui leur sont livrés.

Comment, en effet, reconnaître la fraude, s'il y en a, puisque eux seuls ont la clef de ces milliers d'hiéroglyphes ? Au lieu qu'avec les caractères latins, tout administrateur, après quelques mois d'étude, peut se mettre directement en rapport avec les populations.

Le gouvernement a si bien compris cet avantage, qu'il a décidé qu'à l'avenir toutes les communications administratives seront faites en *Quoc ngu* (c'est le nom qu'on donne à ce système d'écriture). On nous permettra de rappeler encore ici que c'est aux missionnaires que l'on doit l'invention et la vulgarisation de ce système. C'est un des nombreux services qu'ils ont rendus à notre colonie, et ce n'est certainement pas un des moindres.

X. — INSTRUCTION PUBLIQUE :
ÉCOLES PRIMAIRES.

Il faut dire en quoi consiste ce fameux enseignement des lettrés, et faire connaître cette instruction dont ils sont si fiers. La Chine, et sous ce nom générique il faut entendre tous les pays voisins qui ont reçu la civilisation chinoise, par conséquent le Tonkin, est la terre classique de l'enseignement ; elle mérite, à ce titre, l'estime de nos pédants modernes par qui l'instruction, la science, sont considérées comme des panacées universelles, pourvu, bien entendu, qu'elles soient strictement laïques.

Au Tonkin l'enseignement, sans être obligatoire, ce qu'on regarderait avec raison comme un attentat à l'autorité paternelle, est aussi répandu que chez les peuples les plus avancés de l'Occident. La raison en est bien simple : comme il n'y a d'autre aristocratie que les fonctions administratives auxquelles les concours littéraires seuls donnent accès, il en résulte que l'instruction est la seule porte ouverte à ceux qui veulent se faire une position. Aussi tout le monde veut s'instruire, selon ses moyens, et il n'y a guère que les enfants des plus pauvres journaliers, obligés, dès leur bas âge, de gagner leur vie en gardant les buffles dans les champs, qui ne reçoivent pas au moins une petite teinture d'instruction. Les écoles sont donc nombreuses au Tonkin, et il y en a de tous les degrés, depuis l'école du village qui donne ce qu'on peut appeler l'enseignement primaire, jusqu'aux écoles supérieures où l'on se prépare au grade de docteur pour arriver aux plus hauts degré du mandarinat. Cependant nous ne connaissons pas ici ce fléau public qu'on appelle : l'enseignement de l'État.

A tous ses degrés l'enseignement est libre ; ouvre une école qui veut et qui croit pouvoir attirer la confiance des familles qu'on regarde, à bon droit, comme les seuls juges compétents pour ce qui est de l'éducation de leurs enfants. L'État ne s'occupe de l'instruction publique que pour constater et classer, dans des examens solennels, le mérite des candidats, sans leur demander où ils sont allés acquérir la science.

Au premier degré de l'enseignement, on trouve à peu près dans chaque village une école tenue par quelque bachelier qui n'a pu se caser dans l'administration, ou par quelque lettré malheureux qui, refusé aux examens, en sait pourtant encore assez pour initier les enfants aux premiers éléments de la littérature nationale. Ordinairement, la commune lui abandonne quelque petit champ qu'il cultive pour son entretien ; comme chez nous, il est souvent archiviste ou secrétaire de la mairie ; de

plus, chaque enfant doit lui fournir une légère cotisation pour ce qu'on appelle l'*huile de la lampe;* ajoutez les cadeaux offerts au jour de l'an, certaines corvées que les écoliers sont tenus de faire pour le service du maître ; tout cela, en tenant compte du bon marché de la vie annamite, fait que le maître d'école jouit ordinairement d'une existence facile, indépendante, et surtout très honorée, car la loi et les mœurs publiques placent le maître de l'intelligence au même rang que les pères et mères, et dans l'ordre de ses fonctions ses écoliers lui doivent le même respect et la même soumission qu'à leurs parents naturels.

Le système de l'internat qui arrache l'enfant à la famille pour le renfermer dans de grands établissements plus ou moins bien tenus, au grand détriment de sa santé physique et morale, est à peu près inconnu. Lors même que l'écolier va étudier au chef-lieu de la province, pour se préparer au grand concours, il se loge chez des amis ou des parents comme faisaient au moyen-âge la plupart des élèves de nos grandes Universités. De la sorte, l'éducation coûte peu aux parents et devient véritablement accessible à tous. Du reste, on n'est pas même forcé de suivre comme externe les cours d'une école publique ; on s'instruit auprès de son père, s'il est lettré ; on prend chez soi un maître particulier, chacun s'arrange comme il veut. L'État ne s'occupe que d'une chose, la seule à vrai dire qui le regarde et pour laquelle il soit compétent, constater dans des examens publics la science acquise, sans s'informer d'où elle vient.

Mais revenons à nos petites écoles de village qui donnent l'enseignement du premier degré. Comme dans tous les pays du monde, cet enseignement consiste surtout à apprendre à lire et à écrire ; mais il faut que le lecteur se souvienne qu'ici ces deux mots ne signifient pas tout à fait la même chose qu'en Europe. Comme je l'ai dit plus haut, nous sommes en face d'une langue idéographique qui représente chaque mot par un caractère spécial, en sorte qu'il y a autant de carac-

tères que de mots, soit, en chiffres ronds, environ quatre vingt mille.

Apprendre à lire et à écrire est donc une opération plus compliquée qu'en Occident où nos écoliers ont affaire à vingt-cinq caractères et à une demi-douzaine de signes faciles à retenir et à reproduire sur le papier. On comprend dès lors qu'un homme, même très instruit, ait peine à connaître et à retenir tant de signes qu'il a fallu compliquer à plaisir pour les diversifier. Dans son *Essai sur les Mœurs*, Voltaire s'égaye avec infiniment d'esprit sur l'aventure fâcheuse arrivée à un vicaire apostolique qui, admis à Pékin à l'audience de l'empereur, ne put lire un des cinq caractères dorés qui sont placés au-dessus du trône de Sa Majesté, et fut ainsi convaincu d'ignorance.

Cela est fort joli à raconter, surtout à un public français tout disposé à rire de l'embarras d'un prélat ; mais Voltaire, qui avait la fâcheuse habitude qu'ont gardée ses disciples de parler beaucoup de choses dont il ignorait le premier mot, oublie de dire que pareil accident eût pu arriver au premier lettré de l'empire.

En effet, il n'est certainement pas un seul lettré qui possède de mémoire tous les caractères de sa langue, et qui ne soit quelquefois arrêté en lisant. Comment donc fait-on pour lire une langue dont il est impossible de retenir tous les caractères idéographiques ? Remarquons d'abord que cette langue, comme toutes les autres langues, a un grand nombre de termes techniques, de formes poétiques, de mots savants qui n'entrent qu'exceptionnellement dans les compositions de la littérature courante. En défalquant tous ces mots, on trouve que les mots de la langue usuelle, pour l'usage ordinaire de la conversation, ne vont guère au-delà de quatre à cinq mille, en annamite aussi bien qu'en français. Un de nos meilleurs littérateurs, M. Godefroy, qui a fait le lexique de la langue de Corneille et de nos principaux classiques, a fait remarquer que nos auteurs les plus riches, ceux qui ont touché à plus

d'idées, Voltaire par exemple, n'ont pas employé plus de sept à huit mille mots ; quant aux auteurs qui se sont renfermés dans un seul ordre de connaissances humaines, leur lexique ne va guère au-delà de quatre à cinq mille mots. Cela suffit ; il est vrai qu'il faut le génie d'un Corneille ou d'un Bossuet pour faire le *Cid* ou pour composer le *Discours sur l'Histoire universelle.*

La connaissance des trois ou quatre mille caractères les plus usuels suffit donc parfaitement. Au Tonkin de même qu'en Chine, pour pouvoir lire les ouvrages de la littérature courante, et quand on trouve par hasard un caractère inconnu, on fait ce que nous faisons chez nous quand nous rencontrons dans un ouvrage un mot dont le sens précis nous échappe, on ouvre un dictionnaire, et l'on cherche la signification de ce caractère que, du reste, le sens général de la phrase a déjà fait connaître, à peu près, le plus souvent.

Cette étude des caractères n'est pas d'ailleurs tellement inabordable qu'on pourrait le croire. Il ne faut pas s'imaginer que les caractères soient jetés pêle-mêle à la suite les uns des autres ; une combinaison très savante et assez facile à comprendre a présidé à leur composition. Il y a dans la langue deux cent quatorze signes radicaux qui représentent les idées mères, pour ainsi dire ; ces deux cent quatorze clefs se combinent d'abord avec un certain nombre de signes phonétiques qui sont chargés d'indiquer la prononciation ; cela fait environ un millier de figures types qui s'amalgament ensuite deux par deux, puis trois par trois, ce qui arrive à former des milliers de combinaisons possibles pour représenter les idées complexes ; mais pour s'y reconnaître, il suffit de posséder les mille à douze cents signes radicaux dont la combinaison forme tous les mots de la langue. Un Européen intelligent, en trois ou quatre années d'étude, arriverait facilement à posséder à ce sujet toute la science des lettrés.

Voilà donc nos petits écoliers passant leurs premières années à apprendre à lire et à écrire. La méthode d'enseignement est fort simple et paraîtra un peu primitive à nos maîtres d'école français. L'école est un hangar en paille, ouvert de tous côtés ; au fond est la tablette de Confucius, au milieu une estrade sur laquelle le maître s'assied les jambes croisées sous lui, ayant à la main un long rotin pour stimuler les paresseux.

Les enfants, groupés sans ordre autour de l'estrade, ont tous à la main un bâtonnet et une petite planchette qu'ils sont allés, avant la classe, recouvrir de vase fraîche à la rivière. Du bout de son rotin, le maître trace sur le sable des caractères que les enfants s'efforcent de reproduire sur leurs planches, pendant qu'on leur en explique la prononciation et le sens. Quand leur petit tableau est couvert de signes, ils se mettent, chacun de son côté, à chanter leur leçon, sans s'inquiéter le moins du monde de celle du voisin ; il en résulte pour nos oreilles européennes une cacophonie fort réjouissante.

Cependant le maître, assis gravement au milieu de ses bambins, prête l'oreille, saisit une note fausse au milieu de ce charivari, et d'un coup de baguette rappelle le délinquant aux lois de l'harmonie annamite.

Quand les enfants sont devenus habiles à tracer leurs caractères sur la vase, et à les chanter dans le ton convenable, on passe à un exercice plus relevé ; on leur donne un pinceau, un petit bout d'encre de Chine, et ils s'efforcent de reproduire ces hiéroglyphes sur le papier ; c'est la leçon d'écriture. On a remarqué que l'habitude de reproduire ainsi, dès l'enfance, des milliers de signes assez compliqués, donne à l'écolier annamite une grande habileté de main ; aussi, dans nos écoles, ceux qui écrivent en français ont généralement une plus belle écriture que nos enfants de France.

Tout en chantant leurs leçons et griffonnant sur la vase de leurs plan-

chettes, nos petits étudiants ont appris quelques poésies en l'honneur des héros du pays ; ils ont retenu quelques belles sentences de Confucius, quelques préceptes de morale et de politesse, enfin les devoirs sociaux qui forment la base de toute éducation annamite. Au bout de trois ou quatre années, ils savent lire et écrire assez de caractères pour l'usage courant de la vie, pour prendre part, à l'occasion, aux affaires de la commune.

Voilà tout ce qu'il faut à la plupart qui n'ont nul désir de sortir de leur position ; cette première éducation achevée, ils quittent l'école et se mettent au travail avec leurs parents. Mais ceux qui veulent s'élever plus haut continuent leurs études, soit auprès de professeurs particuliers, soit dans les écoles de l'arrondissement, du département et de la province, où l'État entretient des professeurs pour donner l'enseignement secondaire, et préparer les élèves aux concours publics.

XI. — INSTRUCTION PUBLIQUE *(Suite)* :

ÉCOLES SUPÉRIEURES.

Dans les écoles du second degré, on reçoit les élèves les plus intelligents des écoles primaires, et l'on continue de les initier à l'étude des caractères. On leur explique en outre les *Kinh*, livres canoniques qui renferment toutes les coutumes civiles du pays ; on leur apprend un peu d'histoire, et on les exerce à la versification.

Les concours provinciaux ont lieu deux fois l'an au chef-lieu de la province, sous la conduite des directeurs et de l'inspecteur général des études ; mais on n'y est admis qu'après un concours préparatoire qui permet d'éliminer les plus faibles.



MANDARIN CIVIL.

Il y a au chef-lieu de chaque province un vaste espace réservé aux examens, et qu'on appelle le *Camp des Lettrés.* Cet emplacement est enclos d'un mur ou au moins d'une haie très forte, et pendant toute la durée du concours, des miliciens montent la garde tout autour pour empêcher toute communication avec le dehors.

Les candidats travaillent en loges, à peu près comme nos élèves de l'école des Beaux-Arts, et toute communication de l'un à l'autre est prohibée, sous peine d'exclusion immédiate.

L'examen dure un jour entier. Dès deux heures du matin, le maître des cérémonies, chargé de la police, fait l'appel, et les candidats pénètrent dans l'enceinte. Au petit jour, un coup de canon annonce le commencement du concours ; on élève au haut d'un mât, planté au milieu de l'enceinte, une grande affiche sur laquelle sont indiqués, en gros caractères, les sujets de composition, en sorte que chacun, sans se déranger, peut en prendre connaissance.

Ces sujets de composition sont au nombre de quatre, et se ressemblent tous jusqu'aux degrés supérieurs des études ; seulement les sujets à traiter sont de plus en plus difficiles :

1° L'interprétation d'un passage des *Kinh ;*

2° Une composition littéraire en vers ;

3° Une amplification philosophique sur un sujet tiré des livres de Confucius ;

4° Une composition littéraire en prose (panégyrique, dissertation, etc.).

A midi, le maître des cérémonies constate le travail déjà fait dans la première moitié du jour, en marquant de son cachet l'endroit où les élèves en sont. A partir d'une heure, on entend le *gong* retentir d'heure en heure, pour avertir les candidats de se hâter d'achever leur composition. Le concours est fermé à minuit ; on donne le quart d'heure de

grâce, mais à une heure on expulse sans rémission les derniers retardataires.

Les compositions sont corrigées sans que les examinateurs puissent connaître les noms des candidats. Pour cela, elles portent toutes une devise, à peu près comme nous faisons pour les concours généraux dans nos lycées.

Les notes sont les suivantes : *très bien*, *bien*, *assez bien*, *mal*. La note *très bien* donne droit à être exempt de la milice et des corvées publiques pendant un an. Les notes *bien* et *assez bien* exemptent des mêmes charges pendant six mois seulement. La note *mal* pour une seule composition, exclut de tout privilège.

Les noms des lauréats sont affichés à la porte du mandarinat, et les communes s'empressent d'en prendre copie, afin de connaître ceux de qui elles peuvent exiger les corvées et la milice.

Ces concours provinciaux ne donnent pas encore lieu à l'obtention des grades, et n'ouvrent pas accès aux fonctions publiques. Ceux qui veulent arriver jusque-là doivent se présenter aux concours régionaux.

Sous le rapport des examens, l'Annam est divisé en plusieurs centres où, des provinces voisines, se réunissent tous les aspirants aux grades de bachelier et de licencié ; pour l'obtention du doctorat, il faut aller passer les examens à la Capitale. Cette organisation, sauf le dernier point, ressemble absolument à ce qui se fait chez nous pour les examens d'Académie.

Les concours régionaux ont lieu tous les trois ans avec une très grande solennité. Le Ministère des Rites envoie dans chacun des centres une commission de trois membres, nommés parmi les premiers fonctionnaires de la Capitale ; on leur adjoint deux correcteurs et deux réviseurs de corrections, qui sont choisis parmi les meilleurs professeurs des provinces. Un grand mandarin, qui porte le titre de contrôleur, revoit leurs

notes et renvoie aux bureaux du ministère les compositions discutées. Enfin, un des censeurs royaux, mandarin de l'ordre le plus élevé, est chargé par le roi de suivre la commission d'examen, et de signaler les moindres infractions aux règlements.

Comme le nombre des candidats est ordinairement fort élevé, et celui des diplômes à distribuer assez restreint, on fait un triage sévère parmi les concurrents. Quelque temps avant l'ouverture du concours régional, ceux-ci passent deux examens d'épreuve : le premier, devant le directeur des études du département, et le second, devant l'inspecteur général de la province, ce qui permet d'éliminer les moins forts. De plus, on n'admet au concours que ceux qui peuvent présenter un certificat de bonne vie et mœurs délivré par les autorités de leur commune. Enfin, ceux qui ont quelque tache dans leur famille, les fils ou petits-fils de condamnés, rebelles, voleurs, acteurs, gens tarés, sont exclus impitoyablement du concours, quel que soit d'ailleurs leur mérite personnel.

Après toutes ces éliminations, le nombre des candidats est encore très considérable ; aussi, dans les villes où ont lieu les concours régionaux, le Camp des lettrés ouvre un vaste emplacement. Au milieu sont les appartements des membres de la commission, et un temple où l'on fait les sacrifices à Confucius ; tout autour sont les cellules des concurrents ; quatre portes donnent accès dans l'enceinte, et des murs élevés ferment toute communication avec le dehors. Quatre mandarins militaires ont le commandement d'une compagnie de troupes commise à la garde de chacune des portes ; un autre mandarin militaire veille à l'intérieur et prête main-forte aux maîtres de cérémonies qui ont la police des candidats.

Ces examens durent plusieurs jours ; le plus souvent on assigne un jour spécial à chaque genre de composition ; ainsi le premier jour, on proposera, par exemple, six ou sept interprétations des passages les plus

difficiles des *Kinh* ; chaque candidat devra en traiter au moins deux, et les plus forts essayeront de les traiter toutes. Le second jour on affichera sept ou huit sujets de versification, et ainsi pour toutes les parties de l'examen.

Tout candidat qui, dans un seul jour, n'a pu traiter au moins deux des sujets proposés, est mis de droit hors concours, et le professeur qui l'a admis trop facilement à l'examen est puni.

Tout candidat qui, dans les quatre concours, a mérité la note *très bien*, a sa copie classée selon l'ordre respectif de mérite ; les premiers numéros obtiennent le titre de licenciés jusqu'à concurrence du nombre de diplômes à distribuer ; ceux qui viennent à la suite sont déclarés bacheliers, ainsi que tous ceux qui ont obtenu les notes *bien* et *assez bien.* Une seule note *mal* au cours des examens exclut de tout diplôme.

Les licenciés entrent aussitôt dans l'administration, à moins qu'ils ne préfèrent continuer leurs études pour se préparer au doctorat. Les bacheliers sont dispensés des corvées et de la milice pendant trois ans. S'ils veulent poursuivre leurs études pour arriver à la licence, ils sont admis de droit aux concours régionaux suivants, sans avoir à subir d'épreuves préparatoires. Mais si au concours des examens subséquents ils encourent une seule fois la note *mal*, ils perdent leur diplôme de bachelier, et doivent recommencer à nouveau tout leur stage littéraire.

Les examens pour le doctorat ont lieu tous les trois ans, mais seulement à Hué, la capitale. Les formes y sont les mêmes, mais plus solennelles. Quand le roi est lettré, il se plaît à envoyer par un de ses gardes des sujets de composition choisis par lui ; c'est ce que faisait presque toujours le roi Tu-Duc, grand lettré et amateur de belle poésie, dit-on.

Les premiers classés sont admis à un nouvel et dernier examen dans le palais même du roi, et ont leurs noms inscrits sur une tablette d'hon-

neur. Ceux qui viennent à la suite ne peuvent plus se présenter à de nouveaux examens ; ils doivent se contenter du titre de licencié et de l'inscription sur une seconde tablette. Ils entrent tout de suite dans l'administration avec des titres de préfet ou de sous-préfet. Ceux qui ne sont pas admis du tout peuvent se représenter à un nouvel examen ; mais s'ils préfèrent s'en tenir là, ils entrent à leur rang dans le mandarinat.

Quant à ceux, en très petit nombre, qui sont admis à l'examen de la cour, ils ont l'honneur de concourir dans le palais même du roi, sur des compositions données par Sa Majesté elle-même. Les trois premiers dans ce dernier concours sont déclarés docteurs de première classe et entrent aussitôt dans les fonctions supérieures , ceux qui ont moins bien réussi sont docteurs-adjoints et pourvus de places un peu plus tard, quand les docteurs de première et de deuxième classe ont été pourvus.

En étudiant ce vaste système d'examens qui ferait le bonheur d'un Ministre de l'Instruction publique en France, ces concours multipliés, cette hiérarchie d'épreuves auxquelles les plus hauts fonctionnaires de l'État et le roi lui-même ne dédaignent pas de s'intéresser, et qui sont littéralement une grande affaire de l'État puisque le résultat est de classer les futurs administrateurs du pays, on ne peut, au premier abord, se défendre d'un certain sentiment d'admiration. Aucun peuple n'a donné une si large place à la culture intellectuelle, et n'a attaché de telles récompenses aux travaux de l'esprit. Malheureusement, si l'on veut aller au fond des choses, on ne tarde pas à être bien désenchanté. Qu'est-ce, après tout, que cette science des lettrés qui donne accès aux plus hautes dignités de l'État ? Un composé de choses bien puériles : point d'idées générales ; pas d'histoire, en dehors des chroniques locales ; pas de philosophie, en dehors de Confucius ; pas le moindre aperçu des sciences exactes, du droit des gens, de la métaphysique.

Qu'a donc appris le lettré pendant ses longues années d'étude ? Il a appris plus ou moins sa langue ; il sait tourner élégamment une phrase, arrondir quelques vers. En dehors de cela, il a trouvé dans les *Kinh* qu'il y a un fluide suprême d'où procèdent deux principes qui ont produit tous les êtres ; ces êtres, quelque complexes qu'ils nous paraissent, se réduisent à cinq : l'eau, le fer, le bois, le métal et la terre ; et ce sont aussi les cinq planètes. Voilà tout son bagage de physique et de métaphysique.

Pour la morale, on lui a appris qu'il y a trois rapports sociaux : ceux du roi et de ses sujets, du père de famille avec sa femme et ses enfants, et ceux des amis entre eux. Il sait qu'il y a cinq actions du roi, et neuf degrés du mandarinat. Il a retenu quelques axiomes pour le bon gouvernement de la société et la facilité des relations entre les hommes.

En fait de droit administratif, il connaît dans le détail tous les rites et toutes les coutumes du pays ; il est en état de débrouiller ou d'embrouiller à son gré les procès, de plaider le pour et le contre, et de donner raison au fort contre le faible. Voilà à quoi se réduit cette fameuse science des lettrés tonkinois.

Vraiment il faut avouer que c'est peu, et quand on songe à tant d'examens que le gouvernement entoure d'une si grande solennité, on ne peut s'empêcher de se dire que le péristyle est plus beau que le temple.

Mais lors même que la science des lettrés serait aussi sérieuse qu'elle est puérile, examinons le principe en lui-même, et demandons-nous si, comme le courant des idées modernes y porte de nos jours, le mérite intellectuel garanti par des examens est le meilleur moyen de classer équitablement les fonctionnaires de l'État et d'avoir d'excellents administrateurs.

L'esprit, le talent, le génie littéraire lui-même, est-ce là ce qu'il faut

chercher d'abord dans ceux qui gouvernent ? Il y a lieu d'en douter beaucoup. On dit qu'un jour Napoléon Ier, sortant enthousiasmé d'une représentation des *Horaces*, dans laquelle Talma s'était surpassé, s'écria : « Si Corneille avait vécu de mon temps, je l'eus fait mon premier ministre. » Napoléon a pu dire cela, mais je crois qu'il ne l'aurait pas fait. En tous cas, s'il l'eût fait, je n'hésite pas à dire qu'il eût commis une sottise, et que le grand Corneille affublé d'un portefeuille de ministre eût fait probablement assez triste figure. Richelieu, son compétiteur en poésie, pouvait condamner le *Cid* et se montrer faible en versification ; il se connaissait en hommes : voilà ceux qu'il faut mettre à la tête des affaires.

L'histoire, et l'histoire moderne, est là pour nous apprendre que les hommes d'esprit, les écrivains de talent, les grands poètes, sont d'assez pauvres hommes d'État. Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, pour ne citer que ces trois noms, eussent certainement obtenu la palme dans un concours ; ce qui n'empêche que pour la postérité leur œuvre littéraire l'emportera de beaucoup sur leur œuvre politique.

L'esprit, la littérature sont de belles choses, mais à la condition d'être à leur place. Mettons les poètes à l'Académie et gardons-nous de ces chinoiseries dont le dernier mot serait d'aller chercher parmi les lauréats du concours général les futurs administrateurs du pays. Ce système a fait ses preuves en Annam et en Chine ; inutile de renouveler l'expérience chez nous.



MANDARIN MILITAIRE.

XII. — LITTÉRATURE

L'éducation des lettrés tonkinois étant purement chinoise, la langue savante, la langue des livres et de l'administration, est le chinois, qui est, par rapport aux langues de l'Extrême-Orient, ce que le latin fut au moyen-âge chez tous les peuples du midi de l'Europe.

Ce n'est pas que la langue annamite ne soit une langue très variée, très agréable et très propre à la culture littéraire ; mais le même préjugé qui a fait pendant de longs siècles mépriser chez nous les idiomes modernes, veut que tout ce qui semble mériter l'impression : traités philosophiques, poèmes, annales, toutes les pièces officielles, édits royaux, ordonnances, pétitions, procédures, compositions pour le concours, compliments, lettres d'affaires, soit rédigé en chinois, ou au moins dans une sorte de langage macaronique tout farci de locutions chinoises que le peuple n'entend pas.

Les Tonkinois ont cependant de jolies poésies et des récits populaires composés dans leur langue, mais ce sont des exceptions qui ne changent rien à la règle. De même qu'au XVe siècle le latin était encore la langue officielle et littéraire dans toute l'Europe savante, bien que le peuple ne l'entendît plus depuis longtemps, de même, à notre époque, le chinois est encore pour tout l'Extrême-Orient la langue de la littérature et de l'administration, langue réservée nécessairement aux lettrés, ce qui est un des grands obstacles au développement intellectuel de ces peuples.

Du reste, cette littérature chinoise est bien plus considérable qu'on ne le pense en Occident. Pour ne parler que d'une branche, la plus importante il est vrai des connaissances humaines, la théologie, à l'exception des sinologues de profession, on ne se doute guère en Europe que les bibliothèques chinoises renferment plus de soixante mille traités concernant le bouddhisme seul.

Il faut dire que ces nombreux volumes, qui ont tous été traduits du sanscrit en chinois dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, lors du merveilleux développement de la religion de Bouddha dans tout l'Extrême-Orient, dorment depuis longtemps au fond des bibliothèques du Céleste-Empire, où les bonzes les laissent bien tranquilles. Le grand mouvement religieux et intellectuel qui, du VI[e] au XIII siècle de notre ère, amena l'épanouissement de nombreuses écoles bouddhiques, dans lesquelles tous les problèmes de la mystique et de la casuistique la plus raffinée étaient discutés avec une incroyable passion, est complètement arrêté depuis de longs siècles, et rien n'indique qu'il doive jamais reprendre. Intellectuellement, on peut dire, sans exagération aucune, que le bouddhisme n'est plus qu'un cadavre momifié.

La littérature philosophique, bien que beaucoup moins développée, est plus en honneur, puisqu'elle forme, à l'heure actuelle, le fond des études dans toutes les écoles. Elle se résume dans les livres de Confucius et de ses disciples : *la Grande et la Petite Étude*, *les Quatre Livres élémentaires*, *les Cinq Kinh*, d'où dérivent toutes les coutumes et les lois civiles du pays, ainsi que les règles de la morale naturelle. Cette morale de Confucius, si on la dégage soigneusement des gloses superstitieuses et matérialistes que les commentateurs y ajoutent trop souvent, est pure, mais incomplète. Dans la famille, elle recommande la concorde entre les époux, le respect des parents, la déférence entre les frères et sœurs ; dans la société, le respect des vieillards, la bienveillance envers tous les hommes ; dans l'ordre politique, la soumission absolue à l'autorité, qui ne peut jamais être discutée mais qui, de son côté, doit à tous les degrés se montrer paternelle et équitable envers les sujets.

Comme on le voit exposé, Confucius s'est proposé avant tout de régler équitablement les rapports des hommes entre eux, et de faire régner la paix et la concorde entre tous. Voici d'ailleurs comment il résume tout

son enseignement au début de la *Grande Étude* : « La règle des études supérieures est de mettre en lumière le principe de la raison, d'améliorer les hommes, et de les amener à leur fin dernière qui est la perfection. »

Confucius est donc un philosophe rationaliste qui fait reposer toute sa morale sur la raison pure, laissant de côté toutes les questions métaphysiques sur DIEU et sur l'homme. Est-ce à dire qu'il est matérialiste et athée, comme on l'a prétendu ? Cela paraît impossible, car il parle souvent du ciel, des devoirs envers le ciel, de la soumission aux décrets du ciel ; il prie, il offre des sacrifices au ciel.

Peut-on croire que par ce mot générique *le ciel* il entendait, comme beaucoup de ses commentateurs actuels, une entité matérielle dépourvue d'intelligence et de volonté ? Le célèbre philosophe chinois aurait-il donc été athée ou matérialiste ? n'aurait-il pas eu au fond de son cœur le sens du divin ? Cependant il croit à l'immortalité de l'âme après la mort, puisqu'il recommande à chaque instant le culte des ancêtres.

A quoi bon brûler des parfums, offrir des mets aux mânes de ceux qui ne sont plus, si tout finit à la mort ? Mais si Confucius n'est ni athée, ni matérialiste, il est certainement utilitaire et positiviste en ce sens qu'il regarde les questions métaphysiques comme au-dessus de l'entendement humain, et cherche à établir sur la raison seule la loi des rapports des hommes entre eux et les conditions nécessaires de la famille et de la société. De là une morale honnête, mais étroite, qui manque également de base et de sanction.

En effet, la raison me dit bien que je dois respecter mes supérieurs, vivre en paix avec mes égaux, avoir de la bienveillance pour mes inférieurs ; mais, si, comme il arrive souvent, mon intérêt ou ma passion viennent se mettre à la traverse de ses belles maximes, qui l'emportera ? Et si, malgré les enseignements de la philosophie, je passe outre et

viole la loi morale, qu'ai-je à craindre ?.. Le rotin du mandarin ? C'est là, en effet, le dernier mot de toute sanction morale dans ce pays ; mais si c'est moi qui suis le mandarin, si j'ai la force, ou si sans avoir la force j'ai la ruse ; si je sais corrompre le juge ou échapper à ses regards, qui me retiendra ? qui m'empêchera de m'abandonner à mes caprices ?.. Mais vous violez les lois de la raison, me crie Confucius. La Raison ! bel obstacle vraiment contre la passion ! L'histoire du cœur humain est là pour nous dire combien peu elle pèse alors sur nos décisions.

On voit combien cette morale si pure est insuffisante, même pour le but restreint qu'elle se propose, qui est de régler d'une manière parfaite les relations de la vie de famille et de la vie sociale, en procurant le bonheur de tous en ce monde. C'est ce qui arrivera toujours à toute philosophie qui, s'appuyant uniquement sur la raison et la loi naturelle, voudra se dire indépendante des dogmes métaphysiques et des croyances religieuses.

A côté des ouvrages philosophiques prennent place dans l'enseignement de nombreuses *Annales historiques* qui remontent aux temps les plus reculés de l'histoire de Chine. Malheureusement la critique historique, comme on le sait, fait complètement défaut aux Orientaux, ce qui fait que ces Annales ne sont guère que des compilations de fables à travers lesquelles il est très difficile de discerner la vérité. De plus, l'orgueil excessif de ces peuples les portant toujours à s'isoler en se concentrant sur eux-mêmes, sans tenir aucun compte des peuples étrangers auxquels ils décernent sans façon l'épithète de Barbares, il en résulte que l'histoire de la Chine et de l'Annam ne se rattache par aucun synchronisme à l'histoire des autres peuples, et qu'elle se présente comme suspendue sans appui dans le temps et l'espace.

En géographie, il y a cinquante ans, le Tonkinois comptait, en dehors de son pays, dix-huit royaumes pour toute la terre ; c'étaient les dix-huit

provinces de l'Empire du Milieu, dont les savants seuls connaissaient plus ou moins approximativement la position géographique. Il était inutile de l'interroger sur le reste du monde, c'était pour lui un repaire de pirates et de forbans dont il n'y avait pas à tenir compte. En dehors du Céleste-Empire, il n'y avait pas de civilisation, pas de politesse, pas de philosophie, pas d'histoire. On comprend ce que devient la critique historique avec de pareils préjugés.

XII. — RELIGION :

LE CONFUCIANISME. — LE CULTE DES ANCÊTRES.

On peut distinguer en Annam trois espèces de religions :

Le *confucianisme*, qui est surtout la religion du roi et des lettrés.

Le *boubdhisme* ou la religion de Phat (en chinois Fo), qui est principalement pour le peuple.

Et enfin le *culte des Génies*, qui varie avec les localités, chaque village ayant ordinairement son petit protecteur.

Confucianisme. — Comme je l'ai déjà donné à entendre, le confucianisme est plutôt une philosophie qu'une religion. Laissant de côté toutes les questions dogmatiques qu'il n'affirme ni ne nie, il se contente de prescrire quelques observances envers le ciel, envers les premiers empereurs de la Chine, envers Confucius, qui est regardé comme le patron des lettrés, et surtout envers les ancêtres.

En quoi consiste au juste le culte que Confucius prescrit de rendre au ciel et à la terre ? Deux fois l'an, au printemps et à l'automne, on leur offre des sacrifices pour en obtenir la sérénité du temps et de

riches moissons ; on tâche d'apaiser leur colère dans les temps d'épidémie ou de calamités publiques.

Qu'y a-t-il au fond de ces diverses manifestations ? Quelle idée Confucius se faisait-il de ces deux entités mystérieuses : le ciel et la terre ? Peut-on croire, comme quelques missionnaires, que sous ces appellations génériques Confucius adorait le Créateur suprême, le DIEU qui a fait le ciel et la terre et qui gouverne par sa providence ? On aimerait à le penser, mais le vague de son enseignement ne permet pas de poser une affirmation précise.

Peut-être entendait-il simplement l'esprit du ciel et de la terre, une certaine force cachée et intelligente qui serait comme l'âme du monde extérieur, quelque chose comme le *mens agitat molem* du poète latin. Dans ce cas, Confucius serait un philosophe panthéiste au lieu d'être un déiste.

Enfin beaucoup prétendent, et c'est l'opinion de la plupart des lettrés chinois et tonkinois, que par ces mots le ciel et la terre Confucius, sans aller chercher si loin, entendait tout bonnement le ciel visible et la terre qui nous porte. Dans cette hypothèse, le célèbre philosophe chinois serait tout simplement un athée matérialiste ; c'est ce qui paraît à plusieurs difficile à admettre.

Confucius prescrit encore de faire des sacrifices aux mânes des premiers empereurs de la Chine pour en obtenir un bon gouvernement, et, comme il est considéré comme le père des lettres et de la civilisation, on lui rend partout à lui-même des honneurs extraordinaires, car aucun lettré n'entre en charge ou ne reçoit son diplôme sans faire au préalable un sacrifice aux mânes des grands philosophes.

Il serait assez difficile de décider si les païens rendent un véritable culte idolâtrique aux mânes de leurs grands hommes. Il est probable qu'ils ne les considèrent pas comme des dieux, ce qui serait une erreur

par trop grossière, mais seulement comme des génies protecteurs. Ce qui me paraît le plus exact, c'est qu'ils ne se rendent pas un compte bien net de la portée de leurs actes, et se contentent de suivre, sans raisonner, la coutume du pays. Mais on ne peut nier qu'il ne se glisse dans ces hommages rituels rendus aux grands hommes beaucoup de pratiques superstitieuses et aussi de vaines observances.

Dans les premiers temps de l'évangélisation de la Chine et de l'Annam, plusieurs missionnaires crurent pouvoir tolérer le culte des héros et celui de Confucius, en prétendant qu'il s'agissait d'honneurs purement civils qui ne blessaient pas la foi. Ce fut l'origine de la fameuse question des rites. On ne saurait douter que leurs intentions ne fussent très bonnes ; mais la parole infaillible du Vicaire de Jésus-Christ a tranché définitivement la question, en déclarant que ces honneurs sont idolâtriques, et qu'un chrétien ne peut s'y associer sous aucun prétexte. Chacun s'est soumis à la décision suprême de Rome ; mais, par suite, les chrétiens se sont trouvés nécessairement exclus de toutes les fonctions publiques, puisqu'ils ne pouvaient y entrer et s'y maintenir qu'en prenant part à des actes superstitieux qui répugnent à la foi aussi bien qu'à la saine raison.

Ils se sont trouvés ainsi comme rejetés en dehors de la vie civile, et se faire chrétien a été considéré comme l'abandon de sa nationalité. C'est là un des grands obstacles que le christianisme rencontre en ce pays.

Ce n'est pourtant pas le principal : après tout, le culte de Confucius n'oblige guère que les fonctionnaires, et quelque fâcheuse que soit, en principe, l'exclusion des chrétiens de toutes les charges publiques, on pourrait encore s'en consoler ; mais il y a le culte des ancêtres qui pénètre partout, qui se mêle à tous les actes de la vie de famille ; y renoncer, ce n'est plus seulement se mettre en dehors de la vie sociale,



STATUE DE CONFUCIUS.

c'est en quelque sorte s'excommunier de la famille et se faire remarquer comme un homme sans affection, sans cœur et sans piété filiale, crime irrémissible dans un pays comme celui-ci, où toutes les institutions reposent sur la famille.

En quoi consiste ce culte des ancêtres si recommandé par Confucius ? Pour comprendre cela, il faut se rappeler que dans l'Annam, aussi bien qu'en Chine, la famille est considérée comme le type et le fondement de la société. La doctrine de Confucius, exagérant jusqu'à l'absurde le sentiment très respectable de la piété filiale, fait des parents de vraies idoles pour leurs enfants. Après leur mort, ce culte des parents devient une idolâtrie véritable.

Le philosophe chinois, tout en admettant certainement l'immortalité de l'âme, ne s'explique pas nettement sur la destinée de l'homme après la mort. Il enseigne dans ses livres que tous les êtres proviennent de deux principes. Après la mort, l'âme se réunit au premier principe, qui réside dans le soleil, et l'ombre, après avoir erré plus ou moins longtemps autour des tombeaux, va rejoindre le second, qui est dans la lune.

Le peuple se préoccupe peu de cette métaphysique obscure ; il croit communément que l'âme du défunt s'incarne dans sa tablette, d'où elle préside aux destinées de la famille. Ces tablettes, qu'on trouve dans toutes les maisons païennes, sont de petites planchettes de trente à quarante centimètres de hauteur, soutenues sur un pied. Elles sont ordinairement d'un bois incorruptible, peintes en rouge, et portant gravé sur leur face antérieure, en beaux caractères dorés, le nom du défunt. C'est là, dans la pensée des païens, le siège de l'âme, et c'est devant ces tablettes qu'on accomplit toutes les cérémonies que la coutume prescrit à l'égard des ancêtres.

On trouve dans chaque maison tonkinoise, même la plus pauvre, un

petit autel plus ou moins élégamment décoré, sur lequel repose la tablette des ancêtres. Il y a de plus dans chaque village un temple des ancêtres, où l'on dépose les anciennes tablettes. Ce sont comme les archives de chaque famille, et ces peuples y attachent la même importance que nous mettons chez nous à conserver les portraits de nos aïeux. Il est ici telle famille qui peut montrer au complet la collection de ses tablettes d'ancêtres en remontant jusqu'à vingt générations et au-delà.

Rien de plus respectable, on le voit, que ce sentiment filial si on avait su le maintenir dans de justes bornes. Malheureusement, l'homme va toujours au-delà de la vérité, et ce culte de la famille, si touchant lorsqu'il demeure renfermé dans ses limites naturelles, est devenu pour ces peuples de l'Extrême-Orient l'occasion de mille superstitions.

Le premier jour de l'an, au cinquième mois, aux anniversaires, et dans tous les événements importants de la vie de famille : naissances, mariages, sépultures, on offre des sacrifices aux ancêtres. Voici comment la chose se pratique :

On commence par préparer le repas des ancêtres. Il se compose de tous les mets d'un service ordinaire ; mais presque toujours on fait usage de riz gommeux qu'on colore de nuances variées, et qu'on dispose de manière à frapper agréablement les yeux par l'harmonie des couleurs. Puis on orne de son mieux l'autel domestique sur lequel on expose la tablette, ou les tablettes des ancêtres, chacune à son rang. On allume, devant, des bâtonnets d'encens qui brûlent lentement en répandant leur parfum par toute la maison. Quand les mets ont été déposés sur l'autel, dans l'ordre prescrit par les rites, on procède au sacrifice, qui se fait ordinairement le matin, au lever du soleil.

Le chef de la famille, entouré de tous ses parents, se place devant

l'autel ; il verse du vin dans trois petites tasses, en récitant la formule suivante : « Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de mon ancêtre N (nom et prénoms). J'invite tous mes ancêtres à venir avec cet aïeul prendre part à la réception que je leur offre respectueusement. »

Alors lui et toute la famille font devant la tablette trois *lay* ou prosternations [1]. Le sacrificateur allume ensuite les bâtons d'encens sur l'autel, en récitant cette formule : « Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de mon aïeul ; moi N (nom et prénoms de celui qui préside), j'ai allumé ces bâtons odorants pour prier son âme retournée au principe mâle, de venir accepter mes offrandes et de protéger ses descendants. »

Après, il répand à terre un peu de vin, et tandis qu'il fait cette libation, il dit : « Aujourd'hui, c'est l'anniversaire de mon aïeul ; je prie son ombre qui est retournée au principe femelle, de venir accepter mes offrandes, et d'être favorable à ses descendants. »

Alors a lieu le festin des ancêtres. Naturellement ceux-ci, comme les dieux du vieil Homère, se contentent de humer la fumée des plats qu'on leur offre et qui vont servir, tout à l'heure, à nourrir la famille d'une manière plus substantielle. Néanmoins, tout se fait avec la plus grande gravité, comme s'ils voyaient réellement l'ancêtre prendre son repas, assis sur l'autel.

Le chef de famille, assisté à droite et à gauche des deux plus proches parents, multiplie ses prosternations, et sert l'ancêtre en lui offrant tous les plats, qui défilent successivement devant la tablette et sont emportés ensuite pour servir au festin commun. A chaque instant il remplit les

1. Le *lay* est le grand salut annamite ; il est dû aux parents, aux supérieurs, et généralement à tous ceux que l'on veut honorer, ou de qui on implore une faveur. Voici comment il se fait : on joint d'abord les mains devant la poitrine, puis on les élève jusqu'au front, et on les laisse retomber en se prosternant sur les genoux, les deux mains jointes et renversées à terre pour y appliquer le front ; on recommence quatre ou cinq fois de suite ce salut qui est très solennel, et que les Annamites exécutent parfaitement, parce qu'ils y sont habitués dès l'enfance.

coupes de vin, verse le thé, offre à boire et à manger, le tout le plus



LE REPAS OFFERT AUX ANCÊTRES.

sérieusement du monde, et sans que personne témoigne la moindre envie de rire.

Quand les aïeux sont censés repus, on enlève les plats, et chacun se prosterne trois fois pour leur dire adieu ; puis l'on se met à table pour son propre compte.

Le culte de Confucius a fort peu de temples proprement dits en Annam. Il y a, à la capitale, un *Temple du Ciel et de la Terre*, où le roi va sacrifier au premier jour de l'année en qualité de fils du ciel, *thientu*. Dans les provinces, on trouve dans les principaux mandarinats un *Temple du Ciel* et çà et là quelques autels où l'on fait des sacrifices. Il y a aussi dans le pays quelques temples en l'honneur des héros ; chaque village a son temple des ancêtres qui est le plus souvent la maison commune ; mais on ne trouve presque nulle part d'édifices religieux dignes de ce nom. Sous ce rapport le confucianisme, avec son esprit rationaliste, est inférieur, je ne dis pas au christianisme qui a couvert le monde d'édifices presque dignes du DIEU qui y réside, mais même au mahométisme et au bouddhisme dont les mosquées et les pagodes sont, dans les pays où ces deux religions dominent, les édifices architecturaux qui fixent tout d'abord le regard du voyageur arrivant dans la contrée.

A proprement parler, ce culte philosophique n'a pas non plus de prêtres ; c'est un culte purement laïque, pour parler comme à notre époque. Le roi, comme premier lettré du royaume, en est le pontife suprême. Le premier jour de l'an annamite, il va, en grande solennité et porté sur un brancard, offrir le sacrifice au temple du ciel et de la terre. C'est la seule fois de l'année qu'il sort de l'enceinte du palais, et tout le peuple, prosterné de chaque côté de la route, se garde bien de lever les yeux sur Sa Majesté, car il y a peine de mort contre le téméraire qui oserait, même à la dérobée, regarder son auguste personne.

Les gouverneurs de province, et généralement tous les mandarins

au chef-lieu de leur résidence, font la même cérémonie et, de plus, ils offrent trois ou quatre fois l'an des sacrifices à Confucius et aux grands hommes de l'Empire, aux époques fixées par la coutume. Quant aux ancêtres, c'est, comme on l'a vu, la maison domestique qui sert de sanctuaire, et le chef de famille qui remplit les fonctions de prêtre. C'est lui qui est chargé de convoquer d'autorité toute la parenté pour offrir les sacrifices aux jours marqués. Pour les anniversaires communs du village, qui se font ordinairement au jour de l'an et au cinquième mois, c'est le maire qui est chargé de convoquer tous les chefs de famille, et il a le droit de forcer tous ses administrés à y contribuer de leur présence et de leur argent.

Dans les écoles, c'est le plus ancien étudiant qui convoque ses camarades et reçoit leurs cotisations pour faire les sacrifices à Confucius, et célébrer les anniversaires du maître quand il vient à mourir.

Les chrétiens se trouvent donc enserrés dans un réseau de superstitions qui les étreint de toutes parts, dans la commune, à l'école, au milieu de leurs familles, et dont il leur est excessivement difficile de sortir, car ils ont contre eux la loi et les coutumes du pays ; et quand l'aîné de la famille ne peut se faire obéir, même à l'aide du rotin, il va se plaindre au mandarin, qui presque toujours donne tort aux chrétiens.

Il y a dans chaque héritage une part réservée pour les frais du culte des ancêtres. Cette part, qui s'intitule encens et feu, est ordinairement d'un dixième des propriétés, et constitue un majorat en faveur de l'aîné ; elle est inaliénable, et il est défendu de la vendre ou de l'acheter ; tout contrat de ce genre serait nul de droit. Comme les femmes sont réputées impropres à offrir les sacrifices, si le défunt n'a laissé que des filles, cette part est dévolue au plus proche parent dans la ligne masculine, et c'est lui qui agit comme chef de famille pour tout ce qui regarde le culte des ancêtres.

Tel est, en abrégé, le fameux culte de Confucius, qui domine parmi les classes lettrées au Tonkin et dans plus d'un tiers de l'Asie. Parlons, maintenant, du bouddhisme.

XIV. — RELIGION *(Suite)* : LE BOUDDHISME.

Le bouddhisme est certainement une des plus hautes formules religieuses qui se soient affirmées dans le monde. Une religion qui subsiste depuis près de trois mille ans, et qui a rayonné des côtes de l'Inde aux extrémités de la Chine, et des hauts plateaux de l'Asie centrale aux plaines de l'Iraouaddy, en courbant sous sa discipline plus de trois cents millions de fidèles dans l'Inde, à Ceylan, en Birmanie, à Siam, en Annam, dans le Thibet, la Chine et le Japon, ne peut être quelque chose de banal, et mérite l'attention du penseur et les méditations des apôtres d'une foi meilleure, qui viennent saper son empire et lui disputer les âmes.

La légende du Bouddha, si on a soin d'élaguer toutes les superfétations absurdes que l'imagination sans frein des Orientaux a cru devoir y ajouter, est une des plus touchantes qu'on puisse lire. Ce jeune Çakya-Mouni, ce fils des rois qui, à l'âge de vingt-neuf ans, au milieu du luxe et des jouissances énervantes d'une cour indienne, ayant sondé d'un regard ferme le vide et le néant de tout ce que le monde admire, la jeunesse, la santé, les richesses et les plaisirs, quitte la cour de son père, abandonne sa jeune femme en pleurs, et va demander à la solitude la seule science qui lui paraisse digne d'occuper l'esprit de l'homme la science de l'âme, est un type de grandeur morale qui n'a certainement rien de vulgaire ; et quand, après avoir passé six années entières dans

la pratique assidue de la contemplation intérieure et la rude discipline de l'ascétisme, il reçoit enfin l'illumination suprême, et que, sortant alors de sa douce solitude d'Ouronvilva, il s'en va par le monde prêcher aux hommes la doctrine du perfectionnement moral, appelant à lui les pauvres



TIEN-HOUANG, EMPEREUR DU CIEL.

comme les riches, les purs comme les impurs, sans aucune distinction de castes ou de nationalités, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'on a devant soi une des plus belles figures de l'histoire.

Nos libres-penseurs modernes, avec leur grossièreté provocante, n'ont pas craint de le comparer au CHRIST ; et même un docteur alle-

mand[1] lui a donné la préférence. Mais en rejetant bien loin ces assimilations sacrilèges, qui font bondir le cœur d'un prêtre, je ne crains pas de déclarer franchement que le personnage historique de Çakya-Mouni me paraît devoir prendre place au rang des hommes dont l'humanité s'honore, et, pour ma part, je n'hésite pas à le mettre au-dessus de Socrate, que Platon, avec son style enchanteur, me semble avoir un peu surfait.

Et pourtant, avec de si hautes qualités morales et d'admirables dons naturels, ce grand homme n'a abouti, comme on va le voir, qu'à produire une œuvre de mort, non seulement pour les individus, mais encore et surtout pour les malheureuses sociétés qui ont embrassé sa doctrine. Tant il est vrai, selon la belle pensée de Platon, que l'homme, même le plus éminent, est impuissant à donner la vérité aux autres, et que le genre humain est condamné à d'irrémédiables ténèbres, s'il ne lui est donné un révélateur divin.

En quoi consiste donc au juste la doctrine de Bouddha ? C'est ce qu'il est assez difficile d'exposer clairement, car l'esprit oriental répugne à la méthode philosophique et à la précision européenne ; ses conceptions sont presque toujours enveloppées de nuages et comme ensevelies sous un chaos d'exagérations, sous un fatras de métaphores, d'images confuses et de fables grossières qui en rendent l'étude aussi fastidieuse que pénible aux Occidentaux.

Essayons pourtant de pénétrer au milieu de ces obscurités. A première vue, on serait tenté de dire que le bouddhisme n'a pas de doctrine, car il laisse sciemment de côté la notion de la cause suprême, et la grande question de l'origine des êtres. Aussi, avec une grande franchise, qui serait honorable si elle ne témoignait d'une triste impuissance, il reconnaît dans un de ses *soûtras* qu'il est inutile de chercher l'origine des êtres, car il est impossible à l'homme de rien savoir là-dessus.

1. Kœppen.

Néanmoins, une religion qui occupe une si large place dans le monde intellectuel n'a pu se tenir rigoureusement dans cet orgueilleux et stérile positivisme.

Laisser DIEU de côté, déclarer qu'on ne peut arriver à le connaître, c'est, quoi qu'en disent nos libres-penseurs modernes, la même chose que nier son existence en pratique, et, bon gré mal gré, c'est toujours là qu'on en arrive. Le bouddhisme a donc été forcé de laisser percer sa pensée intime sur les grandes questions dont l'humanité ne peut se passer, et le dernier mot de sa doctrine à cet égard, c'est l'athéisme, un athéisme désolant. Il est honteux pour le genre humain d'avoir à constater qu'une religion qui s'adresse au tiers de l'humanité n'a pas de DIEU ; mais on est bien forcé de s'incliner devant l'évidence. Nulle part, dans les *soûtras* bouddhiques, n'apparaît l'idée de la cause suprême ; le Bouddha ne connaît pas DIEU ; il arrange le monde sans lui ; il ne lui rend aucun culte. Un pareil silence, sur une notion comme celle-là, équivaut, on doit l'avouer, à une négation formelle.

C'est ce qui explique pourquoi les philologues ont vainement cherché dans les langues de l'Extrême-Orient le mot qui nomme DIEU. Ce mot n'existe pas, et les langues sont muettes à cet égard, parce que l'idée de la cause suprême est absente de l'intelligence de ces peuples. En Chine comme en Annam, DIEU c'est le Ciel (*Thien*, en chinois ; *Troi*, en annamite), et quand le christianisme a été apporté en ce pays, il a fallu chercher une périphrase pour désigner l'Être infini. Pour les chrétiens tonkinois, DIEU c'est le Seigneur du Ciel, *Duc Chua Troi*, et lors de la question des rites, Rome a formellement défendu de désigner DIEU par le simple caractère *thien* ou *troi*, comme font les païens.

Et pourtant, il est tellement impossible à l'homme de se passer complètement de l'idée de DIEU, que, malgré le silence des religions, ces peuples infortunés ont gardé un vague sentiment d'un Être supérieur

qui préside à leurs destinées, et, sous ce rapport, ils valent mieux que leurs doctrines.

On entend répéter partout, en Chine comme au Tonkin, qu'il faut obéir aux décrets du Ciel, que la peine et la récompense viennent du Ciel ; dans le malheur, le Tonkinois en appelle tout de suite à cet Être invisible : O Ciel, s'écrie-t-il, *Troi oi !* ou d'une manière encore plus significative : ô Père, *Cha oi !* Témoignage d'une âme naturellement chrétienne, dirait Tertullien, expression d'un sentiment inné dont l'homme ne parviendra jamais à se débarrasser : la croyance à un Être supérieur, créateur, rémunérateur et vengeur.

XV. — RELIGION *(Suite)* : LE CULTE DES GÉNIES.

Le culte des Génies est en honneur dans tout le Tonkin, et varie avec les localités, chaque village ayant d'ordinaire son esprit protecteur, qui lui est désigné dans un diplôme délivré par le roi. La superstition la plus grossière préside au choix de ces divinités d'ordre inférieur dont les unes sont bienfaisantes, et les autres, en plus grand nombre, ne sont adorées que pour désarmer leur méchanceté.

Le dragon, animal fantastique, moitié serpent, moitié homme, qui joue un si grand rôle dans les théogonies de tous les peuples, sans doute en souvenir du serpent génésiaque qui séduisit nos premiers parents, est au premier rang de ces génies protecteurs ; dans d'autres villages, l'esprit vénéré est le chien, le buffle, le bœuf, le porc, un poisson ; ailleurs, c'est l'esprit de quelque grand personnage, par exemple d'un ancien roi d'Annam, d'un guerrier fameux, de l'inventeur d'un art.

Le P. Legrand de la Liraye raconte qu'au Tonkin une commune adore l'esprit protecteur d'un voleur jadis célèbre par ses tours, comme qui dirait le Cartouche de l'endroit, et tous les ans, au jour de sa fête, les gens doivent, sous peine d'amende, voler quelque chose pour honorer cette bizarre divinité. Ailleurs encore, l'esprit vénéré est un arbre, une pierre, un mât de navire jeté par la tempête sur les côtes. Tout ce qui paraît étrange, tout ce qui frappe l'imagination d'un peuple crédule, est susceptible d'être divinité. Comme on le voit, ce culte des esprits est une religion d'ordre tout à fait inférieur, et doit être considéré comme un reste du fétichisme, qui était probablement la religion des Annamites avant qu'ils n'eussent reçu l'influence de la civilisation chinoise.

Mais au Tonkin, le fétichisme a quelque chose de moins grossier que chez les Noirs de l'Afrique, ou parmi les peuplades sauvages de l'Océanie. En effet, ce n'est jamais à l'objet matériel que s'adressent les adorations, mais à son esprit. On trouve dans tous les villages un temple, ordinairement entouré de bosquets, dans lequel on ne voit qu'un trône, sur lequel l'esprit est censé résider d'une manière invisible. C'est là que le village vient brûler l'encens et faire de nombreuses prosternations. De temps en temps on organise en son honneur des processions bruyantes où l'on porte dans un palanquin doré le trône du génie protecteur, avec accompagnement de pétards, musique et festins splendides, qui sont ce que l'Annamite recherche surtout dans ces sortes de fêtes.

Du reste, personne ne prend ces folles divinités au sérieux et ne se croit tenu à les traiter avec respect. Si l'esprit se montre sourd aux prières de ses adorateurs, si la petite vérole, comme il arrive trop souvent, enlève une partie des enfants, si la pluie ou la sécheresse désolent les campagnes, on met le trône à la cangue, ou bien on lui administre le rotin, pour apprendre à l'esprit à mieux remplir ses devoirs. Quelquefois même le roi, sur la demande des habitants, lui retire son diplôme; il n'est

plus *thieng*, c'est-à-dire spirituel, et voilà un dieu destitué en forme et jeté à l'eau. Au contraire, si l'on est content de lui, on lui donne de l'avancement par décret royal et on l'élève à un rang supérieur.

C'est ordinairement un vieillard choisi parmi les notables du village qui sert de prêtre. Il porte dans les cérémonies un petit bonnet à lisières, dont la forme se rapproche de celle de nos mitres du moyen-âge ; il offre au dieu de véritables sacrifices idolâtriques, qui consistent à lui présenter sur un petit plateau la chair des animaux, et à faire devant le trône des libations de vin ; puis il préside le festin, auquel tous les inscrits du village doivent prendre part.

Les frais de la fête sont couverts par une contribution commune, dont le plus souvent une bonne partie reste aux mains des notables. Tout le monde est content, sauf peut-être les pauvres chrétiens ; on vit, on mange, on boit, on s'amuse, et, comme dit le proverbe annamite : *Phi bung, phi da :* Le ventre est plein, tout va bien. Voilà une religion commode, et de la morale peu gênante.

En dehors de ces trois systèmes religieux, le confucianisme, le bouddhisme et le culte des génies protecteurs, on trouve en Annam une foule de sorciers appelés *phu thuy phu chu*, qui se prétendent en possession d'un pouvoir surnaturel, et que l'on consulte à chaque instant pour savoir comment on doit orienter la maison, placer un tombeau, choisir pour ses enfants des noms de bon augure, faire des maléfices contre ses ennemis, connaitre sa bonne aventure, retrouver les objets perdus ou volés, guérir les maladies, interpréter les songes, envoyer de l'argent aux défunts dans l'autre monde. Je n'en finirais pas si je voulais exposer les détails des superstitions du pays, et faire l'histoire peu intéressante des folies de l'esprit humain, qui est le même ici que partout.

Ceux qui font le métier de sorcier sont des gens tarés, que tout le monde méprise, mais qu'on redoute à cause de leur méchanceté. J'ai

entendu raconter bien des choses extraordinaires à leur sujet, j'en ai été témoin moi-même plus d'une fois, et tout en faisant une très large part à l'esprit superstitieux des Tonkinois et à la fourberie de ces individus, je ne serais pas éloigné de penser qu'ils ne se vantent pas toujours faussement. Je sais bien que ceci va faire sourire beaucoup de mes lecteurs, pour qui Satan et ses œuvres sont un vieux mythe du moyen-âge dont ne s'effrayent plus même les enfants ; néanmoins, comme je ne puis en conscience refaire, pour leur être agréable, l'Évangile et la Vie des Saints, qui sont remplis de manifestations surnaturelles, j'avoue en toute simplicité que je crois au pouvoir du démon, surtout dans des pays comme ceux-ci, où il règne en maître sur les âmes. Il est un fait bien certain, et que tous nos chrétiens connaissent, c'est que la présence d'un disciple de Jésus-Christ suffit presque toujours pour faire avorter des manifestations, et réduire les sorciers à l'impuissance. Eux-mêmes en conviennent de bonne foi, et il est arrivé souvent que, ne pouvant opérer leurs prodiges, ces misérables reconnaissaient ainsi la présence de quelque chrétien caché parmi les spectateurs, et déclaraient qu'ils ne pourraient rien faire tant qu'il serait là. Aussi sont-ils nos ennemis les plus acharnés, et plus d'une fois ils ont déchaîné la persécution contre les fidèles.

Ces faits étranges paraîtront moins extraordinaires si on les rapproche de ce qui se passe tous les jours dans le spiritisme, et de la répulsion que les *medium* manifestent pour opérer devant certaines personnes, en particulier devant les prêtres.

Au IIIe siècle, un apologiste, dans une lettre officielle aux Empereurs, mettait les aruspices païens au défi d'opérer devant un chrétien convaincu et pieux. C'est que toutes ces manifestations proviennent d'un même esprit, l'esprit du mensonge, qui fuit la lumière de peur, comme dit l'Évangile, que ses œuvres ne soient connues.

Toutes ces religions et ces pratiques superstitieuses s'enchevêtrent, se superposent l'une à l'autre et forment un amalgame de formules contradictoires au milieu desquelles il est impossible de se reconnaitre. Chacun les observe à la fois, non par conviction, mais parce que c'est l'usage, et qu'on veut faire comme tout le monde. Les lettrés les plus instruits, le roi lui-même, tout en se piquant de ne suivre que la droite raison et de croire uniquement à ce qui est contenu dans les livres classiques de Confucius, pratiquent le bouddhisme, rendent un culte aux génies protecteurs et consultent les sorciers dans l'occasion. Rien ne montre mieux le vide doctrinal des systèmes religieux de l'Annam. Aussi il n'y a aucune conviction dans les esprits, et rien n'étonne plus les mandarins que de voir des gens assez fous pour souffrir toutes les avanies et donner leur vie en affirmant leur foi.

Pour eux, si le roi le leur demandait, ils changeraient de religion vingt fois par jour, ce qui revient à dire qu'ils n'ont aucune religion [1], et que, selon la sévère parole de saint Paul, ils n'ont d'autre dieu que leur ventre : *Quorum deus venter est.* Hélas ! dans cette Europe autrefois chrétienne, qui paraît à la veille d'apostasier, ne trouverait-on pas à cette heure bien des prétendus civilisés qui en sont là ?

XVI. — HABITATION.

Le Tonkinois habite ordinairement une case d'apparence misérable, élevée au milieu de son jardin. On fait un remblai en terre battue d'un pied de haut, dans lequel on enfonce des pieux ou des colonnes de

1. Les chrétiens désignent ordinairement les païens sous cette appellation : Celui qui est en dehors de la religion : *Ke ngoai dao.* C'est parfaitement exact.

bois ; on pose dessus une toiture en paille ou en feuilles de palmier d'eau. On enclôt le tout d'un treillis, ce qui dispense d'ouvrir des fené-



BOUDDHA VIVANT SUR SON ESTRADE.

tres, l'air et le jour pénétrant de tous côtés. Telle est communément la maison. A mesure qu'on monte au nord, la nécessité de se garantir du froid oblige à élever des murs en terre battue, qu'on revêt en quelques

endroits de chaux, et au travers desquels on ménage de petites ouvertures pour y voir un peu.

L'habitation ne coûte pas cher, surtout là où le Tonkinois a sous la main le bois et la paille ; comme il n'y entre pas un clou, la main-d'œuvre n'est pas compliquée, et tout indigène sait faire sa maison ; mais pour aller plus vite, on se réunit d'habitude plusieurs familles, et chacun travaille avec ardeur. Les hommes coupent les gros bois, les façonnent, y percent des trous pour enfoncer les chevilles qui maintiendront le tout ; les femmes tressent la paille ou les feuilles pour faire le toit ; les enfants portent la terre pour le remblai, ou placent le treillage ; et souvent on voit une maison s'élever comme par enchantement en un jour, dans un endroit où la veille il n'y avait rien de préparé. On fait en commun un petit festin de satisfaction avant de renvoyer ceux qui sont venus donner un coup de main, et le Tonkinois a son petit chez soi à peu de frais.

Les séparations intérieures se font avec des treillis en bambou ou quelques nattes tendues. Ordinairement la cuisine forme une petite case à part, derrière la maison d'habitation ou à côté. Chez les gens riches, la demeure est naturellement plus belle et plus soignée. Le remblai est plus élevé et retenu par un rang de pierres ; les colonnes sont hautes et faites d'un beau bois ; les traverses qui supportent le toit en tuiles sont solides, bien travaillées et se terminent en tête de dragon ; on sculpte même l'extrémité des poutres ; les cloisons intérieures sont en planches, avec des découpures en bois très jolies, et tout autour, ou au moins devant la maison, s'étend une véranda, où l'on peut prendre le frais et boire le thé. Le prix d'une de ces belles maisons est de trois à quatre mille francs.

La disposition intérieure est à peu près la même partout, chez les riches comme chez les pauvres. Au milieu, une grande salle de réception ;

derrière et sur les côtés, les chambres particulières, qui ont juste la place d'un lit, car on n'y entre guère que pour dormir. La salle du milieu est à peu près la seule qui ait quelques meubles.

Au fond, en face de l'entrée, on trouve l'autel domestique, sur lequel sont les tablettes des ancêtres, des vases à offrandes, des fleurs, des chandeliers, et les bâtonnets d'encens à faire brûler en leur honneur. Chez nos chrétiens, la tablette des ancêtres est remplacée par un crucifix, des images de la Sainte Vierge et des saints. Devant cet autel domestique, que tous, même les plus pauvres, ornent de leur mieux, la famille vient s'agenouiller matin et soir pour faire la prière en commun.

Au milieu de la salle, ou de chaque côté de la petite chapelle, il y a une estrade, haute d'un pied et demi, sur laquelle on étend des nattes pour faire asseoir les visiteurs. Le Tonkinois ne sait pas s'asseoir les jambes pendantes, il les replie sous lui à la manière des tailleurs, et cette posture, assez fatigante pour l'Européen, lui est devenue familière par l'habitude. Cette petite estrade est faite, chez les plus pauvres, d'une claie en bambou posée sur des pieux ; chez les gens à l'aise, ce sont de belles planches très épaisses et d'un bois incorruptible, qui s'appuient sur des chevalets. Cette estrade, que l'on trouve dans toutes les maisons, est un siège d'honneur ; les femmes et les enfants ne s'y assoient pas d'ordinaire. Pour les visiteurs du commun, on étend une natte par terre à leur intention, et c'est là qu'ils se placent pour traiter de l'affaire qui les amène. On trouve encore assez souvent, en avant de cette estrade, une petite table plus haute et très étroite sur laquelle on dépose le pot à chaux et la boîte à bétel, qui renferme d'habitude un certain nombre de chiques toutes préparées à offrir aux étrangers.

Dans les maisons annamites qui sont dans le voisinage de Hanoï, on commence à trouver quelques chaises, des tables, des fauteuils

à l'européenne ; mais dans l'intérieur du pays, ce luxe est encore fort rare.

Si vous ajoutez un grand coffre à roulettes pour serrer les ligatures, quelques autres coffres plus petits pour mettre les hardes, de longues sentences sur papier rouge, et, chez les riches, sur planchettes dorées et ornées quelquefois de belles incrustations en nacre, qu'on pose le long de la cloison intérieure, des nattes fines qui sont le luxe du pays, vous aurez la physionomie exacte de la salle de réception annamite.

Quant au lit, il se compose très simplement d'une claie en bambou posée sur des pieux, et, chez les gens à l'aise, d'une planche sur laquelle on étend une natte, et où l'on se couche tout habillé. Un petit oreiller très dur, le plus souvent de forme carrée, ce qui vous scie le cou, et une moustiquaire établie sur des bâtons, forment toute la literie.

La batterie de cuisine et le service de table ne sont pas plus compliqués. Une petite marmite en fer ou en cuivre, quelques vases en terre grossière, des tasses pour servir d'assiettes, et des bâtonnets qui remplacent les fourchettes, voilà tout.

Quand on reçoit un certain nombre d'invités, on loue d'habitude des tasses et des écuelles supplémentaires, car il est peu de maisons qui aient plus de vaisselle qu'il n'en faut pour l'usage de chaque jour.

Le service à thé est un peu plus soigné, parce qu'il doit paraître chaque fois qu'on reçoit un hôte. Il se compose de cinq ou six tasses microscopiques, dont une est un peu plus grande pour contenir l'eau qui sert à rafraîchir le thé ; le tout est porté sur un petit plateau en bois ouvragé, avec des incrustations chez les gens aisés.

Comme on le voit, tout cela manque de confortable ; mais le Tonki-

nois y est habitué et ne s'en trouve pas plus mal. Un reproche plus grave qu'on pourrait lui faire, c'est de ne pas savoir tenir sa case proprement. Les chiens, les porcs y vaguent sans gêne ; la pluie et le vent y entrent comme chez eux ; l'usage du balai y semble à peu près inconnu ; tout dénote une grande négligence, un mépris complet du bien-être et des règles les plus élémentaires de l'hygiène. Cependant, au contact des Européens, une amélioration s'est produite à cet égard, et l'on trouve maintenant autour de Saïgon des maisons annamites très proprement tenues.

L'indigène ne connaît pas le luxe des fleurs, et semble n'avoir pas le sentiment des beautés de la nature. Chez les gens riches seulement, on voit devant la porte un petit jardin chinois d'un mauvais goût parfait. Ce sont des rocailles, de petits rochers artificiels, avec de petits arbustes rabougris, des statuettes en porcelaine et quelquefois un petit réservoir avec des coquillages, où végètent tristement quelques poissons rouges. Le Tonkinois comme le Chinois n'aime que ce qui est bizarre, artificiel et contre nature.

XVII. — COUTUMES : MARIAGE.

Comme chez tous les peuples qui ont gardé les vraies traditions de l'humanité, le mariage tonkinois est avant tout un rite religieux, qui ne peut s'accomplir validement sans l'intervention du chef de la famille, considéré dans le culte des ancêtres comme une sorte de pontife domestique. Tout mariage dans lequel on n'observe pas les rites du pays, est nul devant la loi tonkinoise.

Ces rites ou *lê*, prescrits pour la célébration du mariage, sont actuel-

lement au nombre de cinq; mais tous ne sont pas d'égale importance, et les pauvres gens se dispensent d'une partie. Ces cinq rites sont :

1° La demande en mariage ;

2° L'offrande des cadeaux à la future ;

3° Manger le bétel ensemble, en quoi consistent proprement les fiançailles ;

4° La fixation du jour du mariage ;

5° La cérémonie même du mariage.

La première chose à faire comme partout, c'est la demande en mariage, le *hoi ;* mais ici, la réserve extérieure des mœurs, qui est très grande, comme je l'ai déjà dit, ne permet pas à un jeune homme d'aller demander une jeune fille en mariage. On emploie pour cela des intermédiaires, choisis le plus souvent parmi les notables de la commune, qui mettent les deux familles en rapport, vont d'une maison à l'autre porter la demande et la réponse, et débattent les conditions de l'accord.

D'après la loi chinoise, le père a le droit absolu de marier ses enfants comme il lui plaît, et sans même avoir besoin de les consulter. Mais le bon sens des Tonkinois ne leur permet pas d'user de ce droit à la rigueur, et il est rare, je crois, que la volonté des enfants soit sérieusement violentée. Néanmoins, ce serait se faire une idée tout à fait fausse des mœurs du pays, de s'imaginer que les parties se choisissent comme chez nous. Le plus souvent, s'ils appartiennent à des familles bien élevées, et surtout s'ils ne sont pas du même village, les futurs se connaissent à peine, car la coutume élève une barrière presque infranchissable entre les jeunes gens des deux sexes. Le jeune homme veut avant tout avoir une femme douce, obéissante, travailleuse, qui tienne bien sa maison et sache élever les enfants. La jeune fille, de son côté, sait que sa destinée est d'entrer un jour ou l'autre dans une nouvelle

famille, et il lui importe assez peu de savoir quel sera son futur maître, car elle aura partout les mêmes charges et les mêmes devoirs.

Le plus ordinairement les enfants s'en remettent à la tendresse de leurs parents du soin d'arranger leur avenir.

Chez nous, c'est presque toujours la jeune fille qui apporte une dot plus ou moins élevée ; ici, au contraire, c'est le futur qui fait toutes les dépenses. D'après la coutume, ces dépenses sont de trois sortes :

1° Les cadeaux offerts à la jeune fille, ce qui représente notre corbeille de mariage ; ces cadeaux consistent en vêtements de soie, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, le tout plus ou moins riche selon la fortune des parties.

2° Le repas des fiançailles, pour lequel on doit offrir en cérémonie un cochon renfermé dans une cage en bois, deux jarres de vin de riz, un plateau de bétel, et un régime ou deux de noix d'arec fraîches.

3° Une somme d'argent qui varie, selon la condition du jeune homme, de cinquante ligatures (40 fr.) à quarante ou cinquante piastres. Cette somme est offerte au père de la fille pour le dédommager des frais qu'il a dû faire en l'élevant ; mais le Tonkinois, plus délicat là-dessus que le Chinois, se fait le plus souvent un point d'honneur de ne point toucher à cet argent, qui est employé en entier pour les frais de la noce.

Chez les païens, la remise des cadeaux se fait d'une manière très solennelle. On organise tout un cortège, au milieu duquel défilent au son de la musique les cadeaux dont l'on tient à faire étalage, et qu'on porte sur des brancards au-dessus desquels on étend de grands parasols en soie richement brodés.

Rien de pittoresque comme de voir ainsi défiler au milieu du village les robes de soie, les bijoux, le porc dans sa cage, les jarres de vin, l'arec, le bétel, et pour fermer le cortège, les ligatures exposées avec ostentation pour faire étalage de richesse.

Tout le long de la route on tire des pétards, à la grande joie des gamins du pays qui suivent en chantant, criant, et faisant le plus de bruit possible.

Chez les chrétiens, la remise des cadeaux se fait plus modestement et sans apparat. Du reste, la plupart sont pauvres et se contentent d'offrir quelques bijoux, avec le bétel et l'arec indispensables.

Les présents apportés et reçus, les futurs échangent du bétel en présence des deux parentés et des amis communs qui ont été invités à la fête. C'est ce qu'on appelle manger le bétel, et ce rite est un de ceux dont presque personne ne se dispense. Dès lors, le futur est regardé comme de la maison ; il doit venir y travailler aux semailles, aux moissons, et chaque fois qu'on a besoin de lui.

Après quelques semaines ou quelques mois d'épreuve, on fixe un jour pour la célébration du mariage. Chez les païens, on consulte le sorcier pour le choix d'un jour faste, et cela devient l'occasion de nombreuses superstitions ; chez les chrétiens, les deux parties, accompagnées chacune d'un des notables de la paroisse, se présentent chez le père pour faire publier les bans, et déclarer leur intention définitive de se marier un tel jour.

Chez les païens le mariage est purement domestique, bien qu'ayant toujours un caractère religieux, comme on va voir.

On commence par conduire la mariée chez son époux ; elle est revêtue pour la circonstance d'habits de cérémonie : une robe de soie bleue, ample et traînant à terre, avec de larges manches qui tombent jusqu'aux pieds ; un collier d'ambre à plusieurs tours, des bracelets en or, ou au moins en argent doré, à chaque bras. Le marié, de son côté, a revêtu ses plus riches habits : pantalon et tunique de soie, le turban noir en crêpon enroulé artistement autour de la tête.

Arrivés à la maison des parents du mari, on commence par offrir le

sacrifice aux ancêtres, comme je l'ai décrit plus haut. Les deux époux se placent devant l'autel domestique, ayant au milieu d'eux le chef de la parenté, qui va offrir le sacrifice. En faisant la libation de vin, celui-ci dit : « Moi, N., j'ai choisi pour épouse à mon fils N. une telle fille de N. Je prie respectueusement mes ancêtres d'agréer cette union, et d'accorder aux époux une longue vie et dix mille prospérités. »

Alors les nouveaux mariés se prosternent cinq fois devant les tablettes des ancêtres du mari ; à partir de cette heure la jeune fille est censée être sortie de sa famille, et les ancêtres de son mari deviennent les siens. Si plus tard elle voulait rendre des hommages à ses propres ancêtres, elle ne pourrait le faire que d'une manière privée, car, officiellement, elle n'a plus d'autres dieux domestiques que ceux de sa nouvelle famille.

Après le sacrifice aux ancêtres, les parents des époux s'assoient sur le siège d'honneur, et ceux-ci les saluent chacun de trois prosternations, en commençant naturellement par les parents du mari ; ensuite ils saluent d'une prosternation les notables et la parenté.

Avant chacune de ces prosternations le mari, étant à genoux, offre à deux mains le vin de riz et la chique de bétel, qui sont placés sur un petit plateau que sa femme et lui doivent saluer, ce qui allonge singulièrement cette cérémonie déjà assez fatigante.

Dans les mariages où il y a beaucoup d'assistants, les pauvres enfants ne s'en tirent pas à moins d'une vingtaine de prosternations. Enfin les voilà à eux-mêmes ; on apporte alors au milieu de la salle une petite table et deux sièges. Les époux s'assoient de chaque côté, puis l'épouse, se levant la première, se prosterne devant son mari, qui lui rend son salut. Ensuite on verse du vin de riz dans deux petites tasses et les époux boivent ensemble, sans rien laisser, se souhaitant réciproquement toutes sortes de prospérités et de bonheur. Alors ils prennent leurs

tasses vides qu'ils renversent l'une sur l'autre, comme signe qu'ils se sont donnés l'un à l'autre et ne font plus qu'un.

Après toutes ces cérémonies, on se met à table, et ce sont les nouveaux mariés qui servent. Dans ces grands festins tout se fait dans un ordre parfaitement hiérarchique. Les hommes et les femmes mangent à part. On sert d'abord les parents et les notables, puis vient le tour des petites gens. Il n'est pas rare de voir succéder ainsi quatre, cinq et six tables. Comme les mariés ne mangent qu'après tous les invités, il n'est pas rare qu'ils soient forcés d'attendre jusqu'à une heure assez avancée de la journée avant de rien prendre. Mais les rites et la politesse du pays leur imposent cette corvée, ce qui fait que chacun s'y soumet gaiement.

Le lendemain et les jours suivants, les mariés vont visiter les parents et les connaissances des deux familles. Ici recommencent les prosternations, avec l'offrande obligée de vin de riz et de bétel, et les souhaits de prospérité pour les jeunes époux.

XVIII. — COUTUMES *(Suite)* : FUNÉRAILLES.

Le mariage est l'entrée dans la vie domestique, les funérailles en sont la porte de sortie, et dans un pays comme l'Annam où le respect que l'on a partout pour les morts est devenu un véritable culte, les cérémonies funèbres sont la grande affaire dans la vie de famille.

Comme je l'ai dit, l'Annamite n'a pas l'horreur de la mort ; on en cause comme d'un événement naturel, et la grande préoccupation de chacun est de se préparer des funérailles aussi belles que possible. L'usage veut que les enfants s'imposent quelquefois des sacrifices dérai-

sonnables pour cette cérémonie, qui emporte souvent la plus grande partie de la succession du défunt.

Loin d'éloigner les images funèbres, ce peuple semble s'y complaire. Les tombeaux sont partout, au bord des routes et dans les jardins ; le cercueil n'est pas ce meuble redouté qu'on introduit chez nous furtivement dans la maison mortuaire, comme pour en dérober la vue à tout le monde. Ici et en Chine, le cercueil est un meuble d'honneur, qu'on expose publiquement dans les boutiques pour tenter les amateurs. Il est fait en beau bois, épais de quatre à cinq centimètres, peint en rouge, verni, doré, orné de sculptures et de dessins variés ; en un mot, c'est le meuble le plus soigné du pays, et certains coûtent de quatre à cinq cents francs. Aussi une des surprises les plus agréables que des enfants bien nés puissent faire aux auteurs de leurs jours, c'est de leur offrir au jour de l'an un beau cercueil qu'on exposera dans l'endroit le plus apparent de la maison, pour le faire admirer aux visiteurs. C'est là une attention délicate qui ne choque personne, comme aussi de voir les médecins tenir boutique de cercueils à l'usage de ceux de leurs clients que leurs drogues n'ont pu guérir.

Quand un Tonkinois vient à mourir, on lui ferme les yeux, on lui couvre la figure avec une feuille de papier, et l'on fait brûler autour de la couche funèbre des parfums, ou au moins, chez les pauvres, des feuilles de thé. Puis on lave le corps avec soin, on le revêt de ses plus beaux habits et, par-dessus, d'un vêtement de coton blanc qui est l'habit de deuil. On le dépose alors, enveloppé d'une natte fine, dans son cercueil, qu'on ferme hermétiquement et qu'on joint avec une espèce de mastic, pour qu'il n'exhale aucune mauvaise odeur. On place le cercueil sur une estrade, au milieu de la salle de réception, ou quelquefois dans une petite case qu'on élève pour la circonstance devant la maison d'habitation.

Cependant, aussitôt après la mort, on a fait avertir les notables de la commune, qui ordonnent de battre le gros tambour pour convoquer les amis du défunt. Il y a ordinairement une musique qui joue des airs funèbres, entremêlés de lamentations, tout le temps que le corps est gardé à la maison. Les hommes et les femmes de la parenté, les amis, les connaissances, viennent tour à tour pleurer et pousser des cris autour du cercueil ; après quoi, chaque groupe se retire pour faire place au suivant, et l'on se remet gaiement à chiquer le bétel, à fumer, rire et causer comme auparavant.

Pendant tout ce temps, il y a naturellement une table dressée dans la maison mortuaire, et un étranger ne se douterait guère qu'il s'agit d'une cérémonie funèbre, à entendre tout ce bruit, à voir ces allées et venues, cette joie, ce mouvement de gens qui se mettent à table ou en sortent rassasiés. Au milieu de ce vacarme, on entend par intervalles le bruit sourd du gong, les éclats de la musique ou les lamentations des pleureuses, qui vous rappellent subitement à la réalité et vous font souvenir qu'il y a là, dans la pièce voisine, un cadavre.

Chez les gens riches, on tient ainsi table ouverte et l'on garde le corps à la maison pendant quinze jours, trois semaines, et quelquefois plus ; chez les pauvres, on est forcé, par économie, d'abréger un peu ; mais il est rare qu'on procède à l'inhumation avant le troisième jour qui suit la mort.

A l'inverse de ce qui se fait aux Indes et chez presque tous les peuples de religion bouddhiste, les Tonkinois comme les Chinois ne brûlent pas leurs morts ; ils les confient à la terre. Pour conduire le corps à sa dernière demeure, chaque commune possède un brancard monumental peint en rouge, laqué, verni et doré, avec de jolies découpures sur bois ; il y a encore, comme à nos dais, de longues pentes en soie, relevées de belles broderies qui forment le contour supérieur, et

des rideaux tombent de chaque côté pour cacher entièrement le cercueil qu'on dépose au milieu de ce splendide catafalque. Ce monument, qui a environ deux mètres de haut, est porté sur deux longs bras qui passent par-dessous et s'allongent à l'avant et à l'arrière ; leurs extrémités se terminent en tête de dragon.



CONVOI FUNÈBRE D'UN RICHE PAÏEN. (D'APRÈS UN DESSIN ANNAMITE.)

Ces brancards mortuaires sont plus ou moins riches, selon les ressources de chaque commune ; mais comme on paye un droit assez élevé pour s'en servir, il est bien peu de villages qui n'aient pas au moins un beau brancard ; dans les centres importants, il y en a plusieurs, plus ou moins ornés selon la richesse de l'enterrement. Une fois le cercueil placé sur le brancard, on organise tout un cortège pour conduire le mort à son tombeau.

En tête, marchent des enfants portant des lanternes en papier ou des torches de cire ; suit le gros tambour communal, surmonté d'un parasol ; il est porté par deux ou quatre hommes, et un individu placé à côté en frappe tout le long du chemin. On porte dans le cortège de longues planchettes recouvertes de soie ou de papier doré où sont gravées des sentences funèbres en l'honneur du défunt. Assez souvent ces éloges ressemblent par leur banalité aux épitaphes de nos cimetières : bon père, époux tendrement pleuré, excellent ami, etc. On a dit qu'il n'y a rien de menteur comme une épitaphe, et il n'y a pas qu'en Annam qu'on abuse de l'hyperbole en l'honneur d'un défunt, qu'on suppose toujours orné des plus belles qualités. Vers le milieu du cortège, quatre hommes portent un petit autel sur lequel sont les bâtonnets d'encens, le vin de riz pour les libations, et les mets pour offrir le sacrifice aux mânes de celui qui n'est plus.

Une grande banderole en soie ou en papier doré, de deux à trois mètres de haut, porte en gros caractères le nom du défunt ; c'est le siège de l'âme, et la représentation de la petite tablette qu'on conservera désormais dans la maison. Un groupe de musiciens jouent des cymbales, du tambour, du tam-tam, de la flûte, et font le plus de tapage possible.

En avant du catafalque marche à reculons un maître de cérémonies qui frappe en mesure sur deux baguettes pour régler la marche des porteurs. Ceux-ci, au nombre de trente à quarante, car le catafalque, avec le cercueil déjà bien lourd, est d'un poids énorme, s'avancent lentement et à pas mesurés ; ils doivent si bien équilibrer leur marche qu'une tasse remplie d'eau étant placée sur la civière, il ne faut pas qu'une seule goutte s'en échappe au dehors, autrement ils sont susceptibles d'être punis du rotin ou d'une amende.

Derrière le cercueil, marche l'aîné de la famille avec toute la parenté, en grand deuil, c'est-à-dire revêtus d'un habit de coton blanc, sans

ourlet, les cheveux épars, poussant de distance en distance de grands cris et de longs gémissements ; suit la représentation de la commune en demi-deuil, c'est-à-dire avec les habits ordinaires, mais le turban blanc. Derrière, dans un beau désordre, viennent les amis, les connaissances, les curieux ; on cause tout haut, on rit, on se presse pour mieux voir ; il n'y a aucune ombre de recueillement ou même de convenance. On ne porte jamais le corps à la pagode ou au temple des ancêtres. De temps en temps, on s'arrête dans la route pour faire brûler sur l'autel portatif des bâtonnets d'encens, répandre des libations en l'honneur du défunt, et offrir le sacrifice à ses mânes. Il y a encore un grand nombre de superstitions que je ne puis exposer en détail. Des sorciers, grotesquement habillés, courent en avant, et font des contorsions et des grimaces épouvantables pour effrayer les mauvais esprits et les éloigner de la route ; on tire des pétards pour faire peur à ceux qui oseraient s'approcher afin de s'emparer de l'âme ; on jette sur le chemin des monnaies d'or et d'argent (en papier), pour tromper l'avidité des diables qui se jettent dessus, croyant bonnement que c'est de la véritable monnaie, et ne pensent plus à tourmenter le défunt pendant ce temps. En un mot, on se livre à une multitude de cérémonies ridicules dont les Tonkinois sont les premiers à rire, mais qu'on ne peut omettre, puisqu'elles sont dans l'usage. On invite quelquefois un ou deux bonzes qui prennent rang dans le cortège, sans faire, à ma connaissance, aucun acte religieux. Voilà l'enterrement ordinaire. Pour les gens de qualité, on porte beaucoup d'autres insignes, et l'on fait des dépenses considérables en vue d'honorer le défunt.

XIX.
GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Nous ne parlerons, ici, que des grandes lignes de l'administration telle que la France l'a établie depuis la conquête du Tonkin.

Avant cette conquête, le gouverneur de la Cochinchine était chargé des rapports avec la cour de Hué et recevait les instructions du ministre de la Marine et des Colonies. Mais après l'expédition, on nomma un résident général de l'Annam et du Tonkin relevant du ministère des Affaires Étrangères.

Comme dans le Cambodge, le mode d'action de la France dans ces deux pays fut le *protectorat.* Il y a, en effet, deux modes d'organisation qui peuvent être imposés à un pays conquis. Dans le premier, le conquérant prend possession de la contrée, dépouille l'ancien monarque de son autorité et pourvoit à l'administration, au gouvernement. C'est le régime appliqué à la Cochinchine depuis 1858.

Dans le second mode, le vainqueur s'empare des points stratégiques, prend à son service des troupes indigènes, se réserve le droit de haute police politique (droit d'internement des personnes, de séquestre des propriétés, etc.) ; puis, sous le contrôle de résidents ou de représentants, il laisse au possesseur du trône les honneurs souverains et l'administration du royaume.

Les traités du 25 août 1883 et du 6 juin 1884 reconnaissaient au Commissaire général résidant à Hué et représentant le gouvernement de la République, le droit de voir en audience privée le monarque annamite. Le guet-apens dirigé par le régent Thuget, et qui arriva le 5 août 1885, nous força bientôt à remettre tous les pouvoirs entre les mains de l'autorité militaire.

Cependant les premiers organisateurs, MM. Harmand et Patenôtre, avaient jugé qu'il devait y avoir une différence profonde entre le régime que nous appliquerions au Tonkin et celui qui devait être suivi dans l'Annam.



BONZES DU YUN-NAN.

Dans le premier pays, notre action dévait être plus énergique, plus visible, pour nous conduire rapidement du protectorat à la domination ; cette même action devait être plus réservée dans le second.

Les intrigues de la cour de Hué obligèrent à reviser le traité Patenôtre et à ne constituer qu'un seul protectorat pour l'Annam et le Tonkin.

Ce protectorat, organisé par le décret du 27 janvier 1886, a été appliqué jusqu'à la fin de 1887. Il constituait, au regard de la métropole, un service autonome ayant son organisation, son budget et ses moyens propres. Le chef du protectorat, avec le titre de *résident général*, était investi de tous les pouvoirs de la République auprès de la cour de Hué, et devait exercer tous ses droits sur le Tonkin et l'Annam. Deux *résidents supérieurs*, l'un à Hué, l'autre à Ha-Noï, étaient ses lieutenants, et il était assisté d'un *Conseil du protectorat.*

Ce système fut pratiqué par Paul Bert et par M. Bihourd successivement. Paul Bert entreprit d'effacer de l'esprit du peuple annamite tout sentiment d'hostilité ou de défiance à notre égard, et s'appliqua à montrer que la conquête était terminée et que la pacification allait se faire. Il inaugura ainsi la politique de conciliation, et il apporta dans cette œuvre un zèle, un dévouement dont il devait être bientôt victime.

Comme il se multipliait pour faire prévaloir partout sa politique d'apaisement, il se fatigua rapidement. Et plus tard, pendant un voyage à Hué, ayant contracté la dysenterie, il ne put résister au mal et mourut à Ha-Noï, le 11 novembre 1886.

Son successeur fut M. Bihourd, directeur au ministère de l'Intérieur, nommé par décret du 23 novembre 1886.

M. Bihourd fit tous ses efforts pour continuer la politique de Paul Bert. Sous son administration la pacification fit de nouveaux progrès. Mais un changement considérable eut lieu dans l'organisation de nos possessions indo-chinoises. La colonie de la Cochinchine et les protectorats du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin furent réunis sous la même autorité politique et constituèrent l'*Union indo-chinoise.* Car l'organisation complexe née des circonstances, c'est-à-dire une organisation pour la Cochinchine et le Cambodge, et une organisation différente pour

l'Annam et le Tonkin, présentait certains inconvénients et ne permettait pas d'assurer l'unité de direction des différents services, toujours si utile, et complètement indispensable quand les possessions sont situées à trois mille lieues de la métropole.

Le décret du 17 octobre 1887 créa un *gouverneur général* ayant sous sa haute direction le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et les résidents généraux du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin. Des *résidents supérieurs* ont remplacé, depuis, les résidents généraux. Placés d'abord sous l'autorité du ministère de la Marine et des Colonies (17 octobre 1887), les établissements français de l'Asie orientale passèrent sous celle du ministère du Commerce et de l'Industrie (14 mars 1889), pour revenir au département de la Marine (12 mars 1892).

M. Constans, ayant terminé ses négociations en Chine, revenait en France, quand il fut nommé gouverneur général par décret du mois de janvier 1888. Mais il fut remplacé la même année (8 septembre 1888) par M. Richaud.

Sous le gouvernement de ce dernier, les Français furent autorisés à posséder des biens sur le territoire de l'Annam et du Tonkin, en vertu d'une ordonnance royale de Dong-Khanh (3 octobre 1888), qui, le même jour, érigea en territoires français les villes de Ha-Noï, Haïphong et Tourane.

M. Richaud promulgua la législation minière, les codes français pour les Français et Européens, et prit de nombreux arrêtés pour la réglementation des différents services de l'Indo-Chine.

M. Piquet succéda à M. Richaud, et M. de Lanessan, député de Paris, s'embarqua pour l'Indo-Chine le 31 mai 1891. Il allait à son tour remplacer M. Piquet, et était muni des pouvoirs les plus étendus.

Un décret du 3 février 1890 régla l'organisation actuelle de l'Indo-

Chine française. Le *gouverneur général* est le dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indo-Chine française. Seul il a le droit de correspondre avec le gouvernement, et il communique avec les divers départements ministériels sous le couvert du ministère chargé des Colonies. Il correspond directement avec les ministres de France, les consuls généraux, consuls et vice-consuls de France en Extrême-Orient ; mais il ne peut engager aucune négociation diplomatique en dehors de l'autorisation du gouvernement métropolitain.

Le gouverneur général organise les services de l'Indo-Chine, nomme à toutes les fonctions civiles à l'exception des emplois de lieutenant-gouverneur, résidents supérieurs et chefs des principaux services ; mais ces différents fonctionnaires sont nommés sur sa présentation. Il a sous ses ordres le lieutenant-gouverneur, les résidents supérieurs, le commandant supérieur des troupes, les commandants de la marine et les chefs des services administratifs.

Responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Indo-Chine, il dispose à cet effet des troupes de terre et de mer qui y stationnent, mais il ne peut exercer le commandement direct des troupes. Il organise les milices indigènes de police. Au point de vue financier, le gouverneur général dresse chaque année les budgets de la Cochinchine et des protectorats, et veille à leur emploi après ratification par le gouvernement métropolitain.

Enfin, en vertu du droit de haute police politique, il peut créer des territoires militaires où les pouvoirs des résidents supérieurs passent entre les mains du commandant jusqu'au jour où la tranquillité publique permet de rétablir le régime civil.

Un Conseil supérieur assiste le gouverneur général, qui le préside ; il est composé de la manière suivante : le commandant en chef des troupes, le commandant en chef de la division d'Extrême-Orient, le lieu-

tenant-gouverneur de la Cochinchine, les résidents supérieurs du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge, et le procureur général, chef du service judiciaire. Pour les questions relatives à leur service respectif, les chefs des services administratifs des différentes parties de l'Union indo-chinoise siègent au Conseil.

Certains services ont un caractère général et sont organisés pour toute l'Indo-Chine ; tels sont les services : armée, marine, justice.

Le corps d'occupation de l'Indo-Chine est sous les ordres d'un général de brigade commandant en chef, et est divisé en quatre circonscriptions de brigade (Son-Tay, Bac-Ninh, Hué, Saïgon), deux directions d'artillerie (Saïgon et Ha-Noï), et deux sous-directions (Hué et Haï-Phong). Il a en outre été formé quatre grands territoires militaires depuis l'arrivée de M. de Lanessan.

Les troupes comprennent la gendarmerie, l'infanterie de marine (trois régiments à trois bataillons), les tirailleurs annamites (un régiment à trois bataillons) et les tirailleurs tonkinois (trois régiments à quatre bataillons), l'artillerie de marine, quatre bataillons de la légion étrangère et un détachement du génie.

Le gouverneur général, le général commandant les troupes, le commandant en chef des forces navales composent le conseil de défense, et, suivant les lieux où se réunit le conseil, en font aussi partie le lieutenant-gouverneur ou le résident supérieur, l'officier général ou supérieur du territoire, le chef des services administratifs et le chef du service de l'artillerie.

C'était un contre-amiral qui commandait la division navale de l'Indo-Chine. Elle comprend plusieurs navires de haute mer, des canonnières de rivière. Elle est maintenant sous les ordres d'un capitaine de vaisseau. Au Tonkin et en Cochinchine, le service de la marine est placé sous un commandant particulier. Saïgon possède un arsenal qui n'a rien

à envier aux établissements de Singapour pour le service des réparations de toute nature.

Le service de la justice est dirigé par un procureur général chef du service. Son autorité et sa surveillance s'étendent sur toute l'Indo-Chine.

On compte une *cour d'appel* à Saïgon ; elle reçoit les appels de toute l'Indo-Chine et des consulats de la Chine, du Siam et du Japon (affaires correctionnelles, civiles et commerciales). Saïgon, My-Tho, Vinh-Long, Ben-Trê, Bien-Hoa, Sa-Dêc, Chau-Dôc, Can-Tho, Tra-Vinh, Long-Xuyen, Tan-An, Go-Cong, Tay-Ninh et Bac-Lieu en Cochinchine, Ha-Noï et Haï-Phong au Tonkin, ont des *tribunaux de première instance.* Enfin, il y a une *justice de paix* à Saïgon.

Les tribunaux de première instance connaissent des affaires commer-merciales.

Les cours criminelles de Saïgon, My-Tho, Vinh-Long en Cochinchine, la cour criminelle du Tonkin siégeant à Ha-Noï, rendent la justice criminelle.

La présidence des assises appartient à un conseiller de la cour d'appel de Saïgon. Des assesseurs, désignés parmi les notables, assistent les différentes cours et remplissent les fonctions de jurés. La cour d'appel de Saïgon connait des crimes commis par les sujets français au Japon, en Chine et au Siam.

Par décret du 17 octobre 1887 on avait créé un budget général de l'Indo-Chine ; on le supprima bientôt (décret du 11 mai 1888). L'expérience avait prouvé que cette tentative de centralisation financière était prématurée. Chaque partie de l'Indo-Chine a son budget particulier ; cependant l'administration financière relève en dernière analyse du gouverneur général.

XX. — INSTITUTIONS PARTICULIÈRES AU TONKIN.

Le Tonkin, qui est, comme toute l'Indo-Chine française, sous l'autorité du gouverneur général, possède des résidents supérieurs auxquels sont confiés la direction des services civils, la proposition des arrêtés concernant ces services, la nomination, la révocation, le licenciement des agents inférieurs européens des services civils et de la garde civile, la préparation et la présentation du budget au Conseil supérieur, la surveillance de l'emploi des fonds, la police générale et la police sanitaire, la nomination des conseils municipaux, les concessions de terrain jusqu'à 500 hectares.

La France exerçant au Tonkin un protectorat plus étendu que dans l'Annam, où toute l'autorité intérieure est restée entre les mains des fonctionnaires royaux, le Conseil de régence délègue un haut mandarin, le Kinh-Luoc, chef de l'administration indigène soumise à un contrôle assez strict. Par suite, le résident supérieur a dans ses attributions : la direction et le contrôle des mandarins, l'approbation des actes du Kinh-Luoc relatifs au personnel indigène, à la création ou à la modification des circonscriptions administratives, au budget des autorités annamites. De plus, il est chargé de la surveillance des magasins généraux d'Haïphong, des rapports avec les *Messageries maritimes* et les *Correspondances fluviales* du Tonkin.

Le Conseil de protectorat est composé des principaux fonctionnaires de l'ordre administratif, judiciaire, financier, d'officiers des armées de terre et de mer, de deux conseillers notables du protectorat et de deux conseillers suppléants. Il est présidé par le résident supérieur de Hanoï. Deux mandarins annamites peuvent être appelés aux séances avec voix

consultative. La nécessité de constituer, entre les mains des résidents civils chargés de l'administration du pays, une force de police destinée à assurer la tranquillité intérieure du pays en faisant appel au concours des autorités indigènes, a conduit à la création de la garde civile indigène recrutée, selon la loi annamite, par les soins des chefs de canton et sous la responsabilité des villages. Les hommes levés doivent être d'anciens tirailleurs tonkinois.

Pour la surveillance des autorités indigènes, nous avons créé les résidences de : Bac-Ninh, Cao-Bang, Haï-Dzuong, Haï-Phong, Ha-Noï, Lang-Son, Lao-Kay, Nam-Dinh, Quang-Yen et Son-Tay ; les vice-résidences de : Cho-Bo, Haï-Ninh, Hong-Hoa, Luc-Nam, Ninh-Binh, Thaï-Nguyen, Tuyen-Quan, etc.

XXI. — MISSIONS CATHOLIQUES.

L'Indo-Chine française fut évangélisée au XVIe siècle par les fils de saint François d'Assise et de saint Ignace ; plus tard, par les prêtres de la Société des Missions Étrangères de Paris et par les Dominicains espagnols. Depuis longtemps, les missionnaires de ces deux dernières Sociétés sont les seuls qui prêchent la vérité catholique au Tonkin, où l'on compte plusieurs missions.

Résumons leur histoire et leur état actuel. Un vicariat apostolique fut créé en 1659 ; il comprenait tout le pays. Ce fut Mgr Pallu, un évêque de la Société des Missions Étrangères, qui en fut nommé titulaire. Pendant l'année 1678, ce vicariat fut divisé en deux ; ces deux parties prirent les noms, tirés de leur situation géographique, de Tonkin oriental et de Tonkin occidental. Le premier, confié aux Dominicains

espagnols, forme actuellement trois vicariats : le Tonkin oriental, qui, d'après les statistiques publiées en 1898, compte 43,720 catholiques sur une population totale de 2 millions, 21 districts, 220 stations, 50 églises,



FRANÇOIS PALLU, ÉVÊQUE D'HÉLIOPOLIS.

150 chapelles, 1 évêque, Mgr Terris, sacré en 1882 et dont la résidence est à Haï-Dzuong, 10 missionnaires dominicains, 38 prêtres indigènes, 81 catéchistes. Il y a 2 séminaires, l'un à Ké-Sat et l'autre à Nam-Am, avec 21 élèves en théologie et 54 dans les classes de latin. On compt

une centaine d'écoles avec 500 enfants, 3 orphelinats principaux et 8 secondaires recevant 350 enfants, 58 religieuses indigènes tertiaires de Saint-Dominique et 5 Sœurs européennes de la Congrégation de Saint-Paul de Chartres.

Beaucoup plus important est le Tonkin central, érigé en 1848.

Il a 166,860 catholiques sur 4 millions d'habitants, 615 églises ou chapelles, 1 évêque résidant à Bui-Chu, 12 Dominicains espagnols et 56 prêtres indigènes. Ses élèves du grand et du petit séminaire sont au nombre de 134. Dans les écoles on compte 679 élèves ; 2 orphelinats recueillent 95 enfants ; 3 léproseries donnent asile à plus de 150 malades. Il a 3 couvents de religieuses Amantes de la Croix abritant 63 personnes, et 16 maisons de tertiaires dominicaines avec 604 religieuses.

Le Tonkin septentrional fut formé en 1883 d'une partie du Tonkin oriental. Il possède seulement 22,540 catholiques dispersés au milieu de 2,500,000 païens ; il est divisé en 16 districts et en 745 stations. Le vicaire apostolique, Mgr Colomer, réside à Bac-Ninh ; il est aidé par 6 Dominicains espagnols, 24 prêtres indigènes et 46 catéchistes. Il y a 2 séminaires, l'un à Dao-Ngan et l'autre à Ke-Ne, avec 40 élèves, une vingtaine d'écoles, 2 orphelinats, 53 tertiaires de Saint-Dominique.

Nous avons dit que, au XVIIe siècle, le Tonkin occidental resta à la Société des Missions-Étrangères de Paris. Il a été également divisé en trois vicariats.

Le Tonkin occidental, dont fut évêque Mgr Puginier, bien connu de tous nos lecteurs, et dont le titulaire est aujourd'hui Mgr Gendreau, est le plus important de toute l'Indo-Chine française par le nombre de ses prêtres et par celui de ses fidèles. En voici la statistique :

201,732 catholiques, 2 évêques, 59 missionnaires, 116 prêtres indigènes, 547 catéchistes, 8 Frères des Écoles chrétiennes, 35 religieuses de Saint-Paul de Chartres, 392 religieuses annamites Amantes de la

Croix, 848 églises ou chapelles, 3 séminaires avec 375 élèves, 3 collèges et pensionnats, 642 écoles avec 9,316 élèves, 9 orphelinats, 6 hôpitaux, 18 dispensaires.

En 1846, le Tonkin méridional fut formé de deux provinces séparées du Tonkin occidental, le Nghé-An et le Ha-Tinh, de l'arrondissement du Bo-Chinh et de quelques contrées laotiennes.

Il a une population catholique de 112,635 habitants sur 2 millions. Mgr Pineau, sacré en 1886, réside à Xa-Doai, dans la province de Nghé-An ; il a sous sa direction 31 missionnaires de la Société des Missions-Étrangères, 66 prêtres indigènes, 222 catéchistes, 142 religieuses Amantes de la Croix.

On compte dans son vicariat 384 églises ou chapelles ; 2 séminaires donnent l'instruction à 320 élèves, 107 écoles à 5,245 enfants, et 6 orphelinats nourrissent 325 enfants. Il y a 1 école agricole, 1 hôpital et 11 dispensaires.

Le Haut-Tonkin, formé des provinces de Son-Tay, Tuyen-Quang, Hung-Hoa et des régions sauvages environnantes qui relevèrent pendant longtemps de la mission du Tonkin occidental, ne fut érigé en vicariat qu'en 1895. Il est donc tout récent. Aussi, le personnel et les œuvres y sont moins nombreux que dans les autres. Les voici : 17,000 chrétiens, 1 évêque, 20 missionnaires, 11 prêtres indigènes, 56 catéchistes, 36 religieuses Amantes de la Croix, 114 églises ou chapelles, 1 séminaire, 81 élèves, 1 orphelinat, 2 dispensaires

Deuxième Partie.

LES EXPÉDITIONS FRANÇAISES AU TONKIN.

LES EXPÉDITIONS FRANÇAISES AU TONKIN.

I. — AVANT LA CONQUÊTE.

COLBERT et DUPLEIX avaient noué des relations et avaient pensé à créer des comptoirs dans l'Indo-Chine ; mais ce fut seulement à la veille de la Révolution que l'influence française parvint à s'exercer dans l'Extrême-Orient.

Le roi Nguyen-Anh, plus connu sous le nom de Gia-Long, réduit à fuir devant ses compétiteurs au trône de l'Annam, trouva un asile auprès d'un vicaire apostolique français, Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran.

Sur les conseils du prélat, Gia-Long demanda le secours de Louis XVI.

Le 28 novembre 1787, un traité d'alliance, offensive et défensive, fut signé à Versailles entre les plénipotentiaires français et l'évêque d'Adran agissant au nom du roi de Cochinchine

Le roi de France promettait d'envoyer dans l'Indo-Chine une flotte de guerre et un corps de débarquement, de fournir des munitions et un subside de 500.000 piastres.

En retour, Gia-Long cédait à la France l'archipel de *Poulo-Condore*, la baie et la ville de *Tourane ;* il accordait la liberté du commerce à nos nationaux et la liberté du catholicisme.

Certaines difficultés ne permirent pas au gouvernement français de remplir ses promesses, mais Mgr Pigneau de Béhaine ne se découragea pas. Il fréta à Pondichéry deux navires, engagea des officiers, des ingé-

nieurs et des médecins : Chaigneau, de Forçanz, Vannier, Dayot, Ollivier, le Brun, Baizy, de l'Isle-Sellé, Despiaux, Guillon et Guilloux.

La flotte et l'armée de Gia-Long furent organisées à l'européenne ; le prince recouvra son héritage, et s'empara du Tonkin où régnait alors une dynastie rivale.

L'évêque d'Adran demeura le principal conseiller du roi jusqu'en 1799, époque de sa mort.

Alors, la fortune de nos compatriotes déclina. Les successeurs de Gia-Long ne furent pas aussi favorables aux entreprises des Européens, et plusieurs conflits s'élevèrent entre les gouvernements occidentaux et la cour de Hué, surtout à l'occasion du supplice de plusieurs missionnaires ; les Français : Gagelin, Marchand, Cornay, Jaccard, Borie, Delamotte, Schœffler et Bonnard ; les Espagnols : Delgado, Henarez, Fernandez, Diaz et Sampredo.

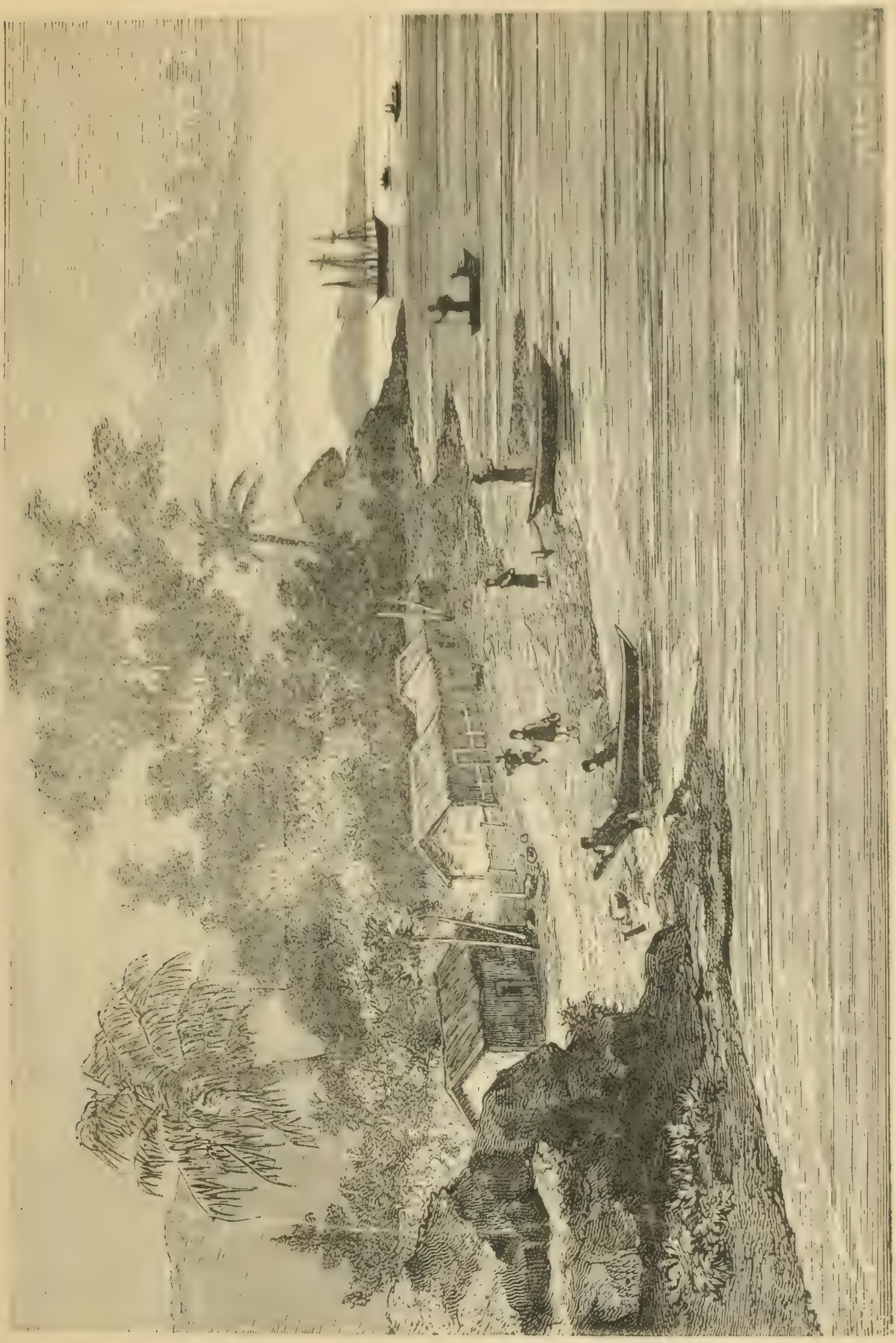
En 1858, les avanies de la cour annamite, qui avait repoussé les avances pacifiques d'un plénipotentiaire français, M. de Montigny, contraignirent les cabinets des Tuileries et de l'Escurial à agir avec vigueur.

Le vice-amiral Rigault de Genouilly, à la tête d'une expédition franco-espagnole, s'empara de Tourane (31 août 1858) et de Saïgon (15-17 février 1859).

La guerre d'Italie et l'expédition de Chine firent abandonner momentanément la conquête du delta du Mékong. Le port de Tourane fut même évacué ; mais la place de Saïgon fut admirablement défendue par le capitaine de vaisseau d'Ariès et le colonel espagnol Palanca Guttierez.

Pour assiéger les Européens dans Saïgon et dans la cité chinoise de Cho-Lon qui est voisine, les Annamites avaient élevé, sous la direction du maréchal Nguyen-Tri-Phuong, des lignes de circonvallation fortifiées, dites *lignes de Ki-Hoa*, et ils avaient bloqué étroitement notre petite garnison, forte de 800 hommes au plus.

A la fin de la campagne de Chine, l'amiral Charner reprit les opéra-



BAIE DE TOURANE

tions. A la tête d'une division navale de douze bâtiments et d'un corps de débarquement de 3 à 4.000 hommes, il arriva, le 6 février 1861, à Saïgon.

Le 24 février, les lignes de Ki-Hoa furent attaquées. Une partie des positions ennemies tomba en notre pouvoir. Le lendemain, après un mouvement tournant sur la gauche des Annamites, un premier assaut nous rendit maîtres des fortifications. Mais nos pertes étaient sérieuses et permettaient, dès ce jour, de comprendre que des Asiatiques fortement retranchés, et commandés par des hommes vigoureux comme le vieux Nguyen-Tri-Phuong, n'étaient pas des adversaires à dédaigner.

L'amiral Bonnard, successeur de Charner, prit successivement *My-Tho*, *Bien-Hoa*, *Ba-Ria* et *Vinh-Long*.

L'empereur Tu-Duc, souverain de l'Annam, menacé par une révolte de ses sujets du Tonkin, privé des envois de riz de ses provinces méridionales, consentit alors à signer la paix de Saïgon (5 juin 1862).

Il cédait à la France les trois provinces de *My-Tho*, de *Bien-Hoa* et de *Saïgon*, le groupe de *Poulo-Condore.*

Il s'engageait à payer une indemnité de guerre de vingt millions de francs et ouvrait au commerce les ports de *Tourane*, *Balat* et *Quan-Gan.*

Ce fut à Hué que les ratifications du traité furent échangées entre Tu-Duc, l'amiral Bonnard et le colonel Palanca (14 avril 1863). De notre côté, nous rendions Vinh-Long à l'Annam.

L'un des hommes les plus remarquables que nous ayons rencontrés devant nous, le grand mandarin Phan-Than-Giang, avait été nommé vice-roi des contrées occidentales du bas Mékong demeurées sous la domination de l'Annam.

D'un côté, il s'efforçait de convaincre son gouvernement de l'inutilité des efforts hostiles contre notre établissement, et, de l'autre côté, il était contraint, par les ordres du roi, de soutenir les révoltes qui se produisaient contre la domination française. Il s'épuisa dans cette tâche ingrate.

Cette situation dura jusqu'en juin 1867.

A cette époque, le chef de notre colonie, l'amiral de la Grandière, fut autorisé, pour y mettre un terme, à occuper Vinh-Long, Chau-Doc et Ha-Tien.

Convaincu de l'inutilité de la résistance, le vice-roi donna l'ordre aux gouverneurs de recevoir nos garnisons. L'amiral lui offrit généreusement un asile, mais il refusa et s'empoisonna. La civilisation chinoise admet le suicide ; Phan-Than-Giang mourut victime d'une coutume malheureuse, et aussi d'une politique fausse qu'il avait combattue en vain.

Désormais les six provinces de la Basse-Cochinchine nous appartenaient ; mais la cour de Hué protestait toujours contre l'occupation de la rive droite du Mékong, et les efforts de nos amiraux avaient pour but de régulariser cette situation et de la faire consacrer par un instrument diplomatique.

Après avoir occupé les trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, l'amiral de la Grandière constatait l'état de décomposition dans lequel tombait l'empire d'Annam. Il pensa lui imposer notre protectorat par un traité qui consacrerait la prise de possession des contrées occupées, et ouvrirait enfin au commerce les ports spécifiés par le traité de Saïgon et qui demeuraient fermés malgré la convention acceptée par l'Annam.

Ses successeurs, héritiers de la ferme politique de l'amiral, un des plus remarquables fonctionnaires que nous ayons jamais eus, ne purent mener à bonne fin les négociations engagées dans ce but. La guerre de 1870 était survenue, et les revers essuyés sur le Rhin et sur la Loire avaient eu un douloureux retentissement dans l'Extrême-Orient. Les princes asiatiques croyaient que nous étions devenus impuissants.

Telles sont les phases principales qui nous amenèrent aux portes du Tonkin. Nous allons raconter maintenant les faits qui ont rendu la France souveraine de ce pays.

II. — LA CAMPAGNE DE FRANCIS GARNIER.

Au commencement de l'année 1873, un de nos compatriotes, M. Jean Dupuis, fixé depuis longtemps en Chine, avait passé des traités pour la fourniture d'armes et de munitions avec le maréchal chinois Ma, chargé de la répression des rebelles musulmans du *Yun-Nan*.

Ce négociant, ayant appris des membres de l'exploration du Mékong que le *Fleuve Rouge* ou Song-Koï, qui traverse le Tonkin, pouvait porter des bateaux depuis la mer jusqu'à *Mang-Hao*, réussit, malgré le mauvais vouloir des mandarins annamites, à faire remonter un chargement jusqu'à cette ville. Il revint à Ha-Noï, le 30 avril 1873.

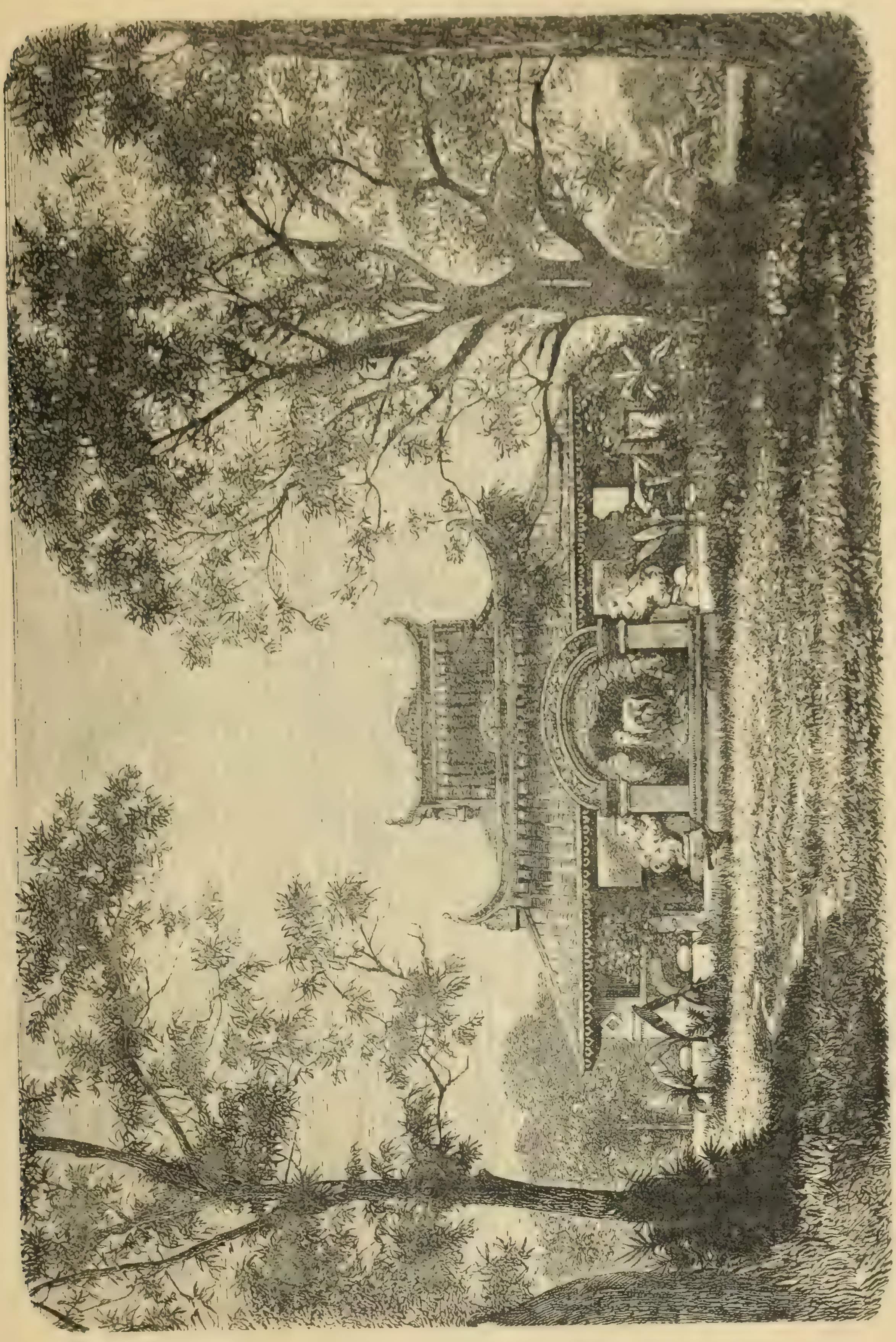
L'hostilité des autorités indigènes obligea M. Dupuis à employer la force pour se faire respecter. Il disposait alors de 400 hommes environ, dont la plupart étaient des réguliers du Kouang-Si ou du Yun-Nan, armés de chassepots et mis à sa disposition par les fonctionnaires du Céleste-Empire. La cour de Hué envoya alors au Tonkin notre vieil adversaire des lignes de *Ki-Hoa*, le maréchal Nguyen-Tri-Phuong, demeuré l'ennemi acharné de la France,

Impuissant contre M. Dupuis, le gouvernement du roi Tu-Duc demanda à l'amiral Dupré, commandant en chef de nos forces militaires à Saïgon, d'intervenir pour contraindre nos compatriotes à quitter Ha-Noï.

De son côté, M. Dupuis introduisit contre la cour de Hué une demande reconventionnelle de 200.000 taëls d'indemnité pour les dommages éprouvés du fait des Annamites.

Dans ces conditions, l'amiral Dupré pensa pouvoir agir au Tonkin. Son but était d'obtenir un traité qui consacrerait l'occupation des trois

provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, opérée en 1867, et la



TOMBEAU DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN PRÈS DE SAÏGON.

signature d'une convention commerciale ouvrant le fleuve Rouge à nos nationaux.

Il appela alors à Saigon le lieutenant de vaisseau Francis Garnier. C'était un ancien compagnon de Doudart de Lagrée et l'amiral comptait beaucoup « sur l'intelligence de cet officier, instruit par un long séjour » en Cochinchine, par le grand voyage qu'il avait fait, sur sa vue nette » et fort juste de nos intérêts dans l'Extrême-Orient et du but auquel » nous devions tendre. »

La mission dont Garnier fut chargé a été ainsi caractérisée par celui-ci : « Chercher à apaiser les conflits élevés entre M. Dupuis et le vice-roi du Yun-Nan d'un côté, et les mandarins annamites de l'autre ; étudier les dispositions des populations, et s'en servir au besoin comme d'une arme pour vaincre les dernières résistances des lettrés annamites ; négocier avec eux et les autorités du Yun-Nan un tarif douanier donnant satisfaction à toutes les parties ; essayer enfin d'obtenir pour notre industrie et nos nationaux l'exploitation des mines du Yun-Nan, qu'un décret impérial venait de rouvrir. »

Dans ces lignes se trouve tout le programme de l'expédition du Tonkin.

Garnier quitta la Cochinchine le 11 octobre 1873 et arriva le 23 au Tonkin, après s'être arrêté à Tourane pour se mettre en rapport avec la cour de Hué.

La petite expédition française se composait de deux canonnières et de 175 hommes, marins et fantassins de marine. Le 5 novembre, Garnier mouillait à Ha-Noï, où il était reçu par M. Dupuis.

Aussitôt arrivé, il adressa deux proclamations, l'une à ses soldats, l'autre aux Tonkinois. La première était ainsi conçue :

« Marins et Soldats,

» En vous envoyant au Tonkin sauvegarder les intérêts de la civilisation et de la France, l'amiral gouverneur vous a fait une faveur et

donné une preuve de confiance. Vous méritez l'une, vous justifierez l'autre.

» Vous vous rappellerez que vous êtes au milieu de populations inoffensives et malheureuses, que votre séjour au milieu d'elles ne doit pas être une charge ajoutée à toutes celles qui pèsent déjà sur elles, qu'il doit inaugurer, au contraire, une ère de soulagement et de paix. Vous vous abstiendrez donc de tout acte de brutalité ; vous vous efforcerez de faire aimer et rerpecter le drapeau qui vous abrite, en ne négligeant aucune occasion de vous rendre utiles, en vous montrant, en toute circonstance, justes et bienfaisants.

» Vous êtes peu nombreux, mais vos armes, votre discipline, la cause que vous servez, vous rendent redoutables. Vous conserverez soigneusement ce prestige, par une fidélité absolue aux règlements militaires, par une subordination complète à vos supérieurs de tout grade et de toute arme, par cette union de camaraderie qui allège les devoirs les plus pénibles, qui est la source d'une féconde émulation.

» J'aurai beaucoup à vous demander et je compte sur vous. Je me montrerai inflexible à réprimer tout acte de violence, d'intempérance ou d'indiscipline, mais vous ne trouverez pas de chef plus ardent que moi à vous faire obtenir les récompenses que vous aurez méritées.

» De ces devoirs, j'espère, vous ne me laisserez que celui-ci à remplir. »

La seconde disait :

« Le représentant du noble royaume de France Nge-An (c'est-à-dire paix) fait savoir à tous les habitants que, les mandarins du noble royaume d'Annam étant venus à Saïgon demander assistance, l'amiral nous a envoyés au Tonkin pour voir comment les choses s'y passaient. De plus, ici au Tonkin, les côtes sont désolées par de nombreux pirates qui font beaucoup de ravages. Nous avons l'intention de pourchasser ces

bandits, afin que les habitants de ces lieux puissent, en paix, vaquer à leurs affaires.

» Quant à nos soldats, si quelqu'un d'entr'eux commet quelque acte répréhensible, que l'on vienne porter plainte et nous ne manquerons pas de faire justice.

» Tout peuple se laisse facilement entraîner par les exemples de vertu ; pour nous, en parlant au peuple, nous n'avons en vue que la vertu. Populations du Tonkin, il faut bien vous convaincre d'une chose, c'est que les mandarins et soldats français sont unis comme frères avec les mandarins et soldats tonkinois.

» En conséquence, nous désirons procurer au Tonkin la facilité de faire le commerce, et par là lui apporter la richesse et la paix. Telles sont nos intentions ; nous vous les faisons connaître à tous, mandarins, soldats et populations du Tonkin. »

Le gouvernement annamite accumula les maladresses. La première, antérieure à l'arrivée de Garnier, avait été d'envoyer à Ha-Noï, comme commandant supérieur, le maréchal Nguyen-Tri-Phuong. La présence de cet implacable ennemi de la France devait forcer les « *chassepots à partir tout seuls* ». La seconde fut l'abstention des mandarins à l'arrivée de notre envoyé : aucune autorité ne vint pour le recevoir ; la troisième fut le choix des mauvais locaux mis à sa disposition pour le loger avec ses troupes. Garnier n'était pas homme à souffrir de semblables traitements.

Il se rendit de suite à la citadelle et se présenta devant Nguyen-Tri-Phuong ; il lui signifia qu'il ne pouvait loger dans une auberge, qu'il se trouvait bien dans la citadelle, et qu'il y resterait si on ne trouvait pas un local présentant des conditions d'isolement et de sécurité. On mit alors à sa disposition le Camp des Lettrés. En même temps, il déclarait au maréchal venir s'entendre avec lui pour poser les bases d'un traité qui

devait se conclure pour ouvrir le fleuve Rouge à la navigation, et qu'il comptait sur son concours pour mener à bien les négociations. Nguyen-



MARTYRE DU VÉNÉRABLE MARCHAND

Tri-Phuong répondit que n'ayant pas de pouvoirs pour discuter cette affaire il lui fallait consulter la cour. Le commandant se dit prêt à attendre la réponse de celle-ci.

L'envoyé du roi arriva bientôt, mais il contesta la mission de Garnier quant à l'ouverture du fleuve, et manifesta son intention de restreindre son action au jugement de l'affaire Dupuis.

« Je n'ai pas tardé à m'apercevoir, écrivait notre lieutenant de vaisseau, qu'on voulait que je chasse M. Dupuis, et que je m'en aille ensuite. » Il ne se laissa pas arrêter par cette tactique et prit la résolution d'ouvrir le Song-Koi sans s'arrêter aux empêchements des autorités tonkinoises, et le 15 novembre il prit une décision qu'il fit notifier par le d'*Estrées* aux consuls des colonies voisines et des ports ouverts chinois.

Cette notification contenait cinq articles dont voici la teneur :

« 1° Le fleuve Rouge est ouvert à la navigation du commerce à compter du 15 novembre de l'année 1873 ;

» 2° Il sera exclusivement réservé à la navigation du commerce des navires français, espagnols et chinois ;

» 3° Les droits de douane à percevoir sont fixés au 3 % de la valeur totale du chargement ;

» 4° Pour les navires venant de Saïgon, ces droits sont réduits de moitié sur la valeur totale du chargement ;

» 5° Pour les navires venant de la province chinoise du Yun-Nan, les droits seront aussi réduits de moitié sur la valeur totale du chargement. »

Le maréchal Nguyen-Tri-Phuong ne dissimulait pas ses sentiments d'aversion pour les Français. Il ne rendit pas la visite officielle qu'il devait au représentant de l'amiral Dupré ; il défendit d'abord aux négociants chinois de Ha-Noï, puis à tous les habitants, de se rendre près de l'ambassadeur français.

Celui-ci demanda, sans l'obtenir, le retrait de cette défense.

Le *doï* (capitaine), officier qui avait laissé pénétrer Garnier dans la citadelle et lui avait rendu les honneurs militaires, reçut cent coups de

bâton, fut empoisonné et destitué de son grade. La situation se tendait tous les jours.

« Il n'y a qu'un coup d'éclat qui puisse contrebalancer l'effet des menées annamites, redonner confiance en moi, rétablir l'autorité et le prestige dont je suis arrivé entouré, écrivait Garnier. Ce coup d'éclat, j'y suis décidé.

» Le 15 novembre, j'attaquerai, avec mes 180 hommes, la citadelle, j'arrêterai le maréchal et je l'enverrai à Saïgon... »

Sur ces entrefaites, le chef de la mission catholique française, Mgr Puginier, arriva à Ha-Noï et se mit à la disposition de Francis Garnier, pour le renseigner et l'aider dans ses négociations, bientôt rompues par le plénipotentiaire tonkinois, sous prétexte de l'arrivée de deux navires français aux bouches du Song-Koï.

Cependant, deux canonnières, l'*Espingole* et le *Scorpion* (cette dernière envoyée en remplacement de l'*Arc*), arrivèrent à Ha-Noï le 12 et le 13 novembre. Garnier demanda la compagnie de débarquement du *Decrès* mouillé au Cua-Cam, et prit ses dispositions pour châtier l'insolence du maréchal et des mandarins.

Avant d'agir il fit, sans succès, une suprême tentative de conciliation auprès du premier. Le 19, il lui adressa enfin un ultimatum, auquel il ne fut fait aucune réponse. Il demandait le désarmement de la citadelle, l'ordre d'envoyer, par le maréchal, à tous les gouverneurs de province, de se conformer à ses arrêtés ; enfin, la permission pour M. Dupuis de rentrer librement au Yun-Nan. Les Annamites répondirent en se préparant à la lutte ; ils levèrent des troupes et complétèrent leurs fortifications.

III. — LA PRISE DE HA-NOÏ.

Le 19 novembre, Francis Garnier réunit ses officiers et leur remit l'ordre pour l'attaque. « Le corps expéditionnaire, disait-il, attaquera à 6 heures du matin, la citadelle. Les hommes seront réveillés sans clairon à 4 heures ; ils mangeront la soupe qui aura été préparée dès la veille et recevront chacun un biscuit, 10 paquets de cartouches par chassepot, 24 cartouches par revolver.

» La première colonne, commandée par M. Bain de la Coquerie, enseigne de vaisseau, quittera le camp à 5 heures et demie précises et sera composée de 30 hommes et de la pièce de montagne du *Decrès*. Elle se portera sans bruit de clairon, et le plus rapidement possible, devant la porte sud-ouest de la citadelle, M. Bain lui fera prendre position de façon à se ménager l'abri de la résidence murée qui est dans le voisinage. Il mettra sa pièce en batterie de façon à balayer la pièce ouest de la citadelle. Ses hommes seront déployés en tirailleurs...

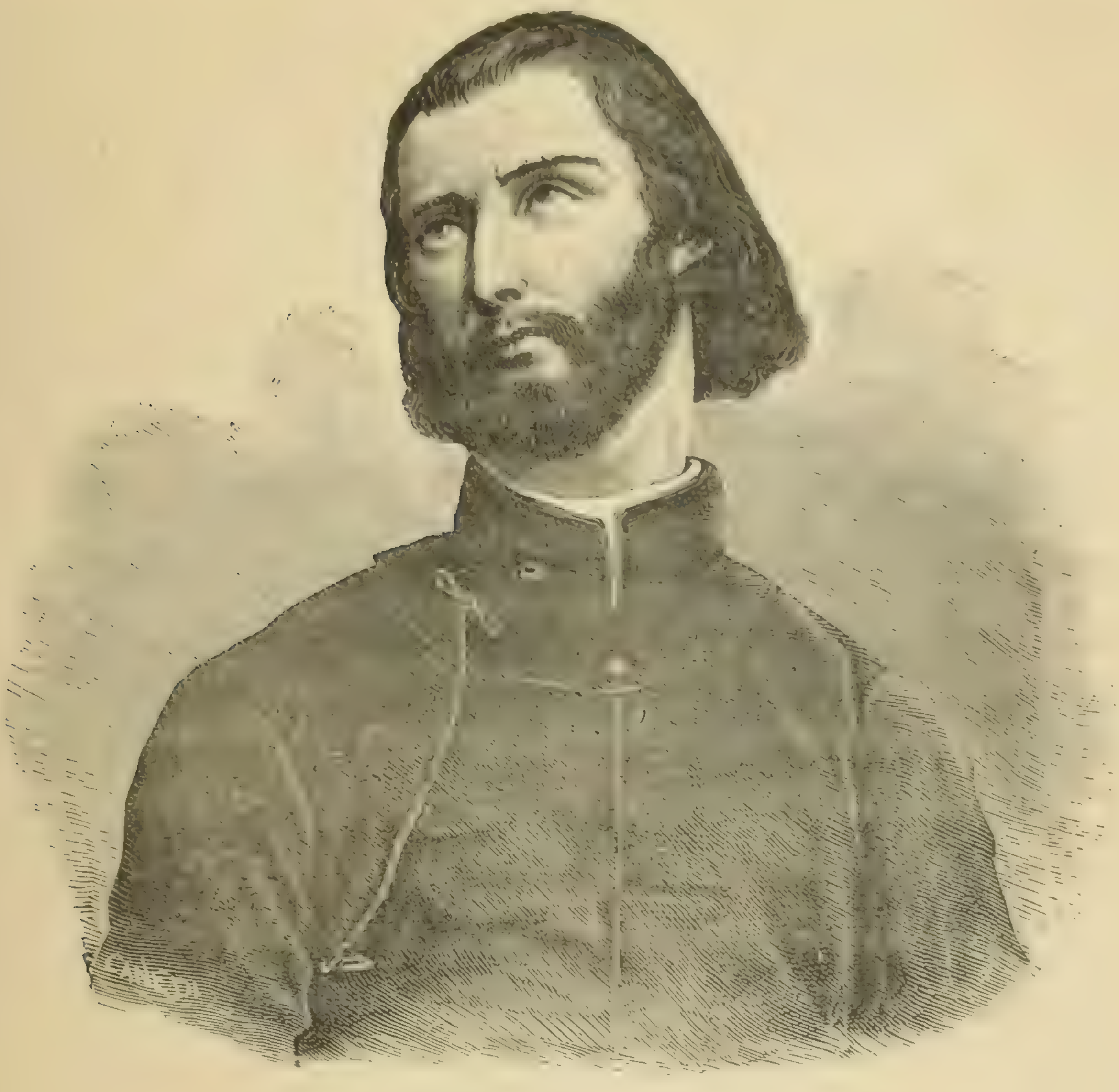
» La deuxième colonne sera formée : 1° par le détachement d'infanterie de marine (25 soldats, 2 gabiers armés de grenades et de haches) sous les ordres de M. de Trentinian ; 2° par un détachement de marins commandé par M. Esmez ; 3° enfin par un détachement de réserve de 19 hommes du *Decrès*.

» Le camp devra être gardé par dix hommes sous le commandement de l'ingénieur Bouillet.

» Une fois une lutte corps à corps engagée et l'ennemi défait, les chefs devront modérer l'ardeur de leurs hommes et éviter toute effusion de sang inutile. Tout ennemi qui rendra les armes devra être épargné. »

Garnier donna également ses ordres à M. Balny, qui devait diriger le

tir des deux canonnières. Le feu serait ouvert à six heures et durerait jusqu'à l'apparition d'un pavillon français sur la porte orientale ou sur la tour de la citadelle. Le feu devait respecter la ville ; c'est une règle à laquelle notre marine a toujours été fidèle pendant les hostilités, aussi



LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS JACCARD.

bien au Tonkin qu'en Chine. Il est bon de le constater; d'autres peuples n'ont pas toujours les mêmes préoccupations.

Les Tonkinois, surpris par la fusillade et les obus, furent ralliés par leurs officiers et surtout par le maréchal Nguyen-Tri-Phuong; mais quand celui-ci fut frappé d'un coup de mitraille à la cuisse droite et qu'il fut

emporté, la débandade se produisit, et nos troupes se trouvèrent maitresses de la forteresse.

Les soldats chinois de M. Dupuis avaient contribué à l'attaque du côté de la ville marchande ; ils perdirent un homme ; aucun des nôtres ne fut atteint.

Vers dix heures du matin, M. Bain, commandant la compagnie de débarquement du *Decrès*, fut envoyé pour occuper la redoute de Phu-Hoaï, où s'étaient réfugiés les fuyards. Elle fut prise dans la soirée.

Garnier prit en mains le gouvernement de la province. Il ne fut nullement embarrassé, car, en prévision de cette éventualité, il avait précédemment organisé, en secret, le pays, formé les cadres d'une milice, établi des courriers pour correspondre avec les diverses provinces [1].

Le corps expéditionnaire alla s'établir dans la citadelle. Le jeune chef lui adressa la proclamation suivante :

« MARINS ET SOLDATS,

» Je suis heureux d'avoir à vous adresser les éloges que mérite le courage.

» Grâce à l'activité et au dévouement de tous, en peu de jours et avec peu de moyens, de grands résultats ont été obtenus. Vous avez le droit d'en être fiers.

» Je vous félicite de la modération que vous avez montrée, des égards témoignés aux blessés.

« Continuez à honorer le pavillon, en respectant scrupuleusement les propriétés privées, en vous abstenant de toute destruction inutile, en protégeant les habitants inoffensifs. »

Aux Tonkinois Garnier disait :

1. Lettre de Garnier.

« L'envoyé du noble royaume de France, le grand mandarin Garnier, fait savoir à tous les habitants que, venu au Tonkin par ordre de l'amiral pour ouvrir une voie au commerce, il n'avait nullement l'intention de s'emparer du pays ; mais que, les mandarins de Ha-Noï ayant tendu des embûches, il n'a pu tolérer leur conduite et a dû s'emparer de ces mandarins perfides. Mais que le peuple reste en paix à s'occuper de ses travaux, il n'a rien à craindre pour ses coutumes, ni pour ses biens ; il sera traité comme frère ; que ses chefs, grands et petits, observent envers lui la justice, et la tranquillité régnera dans le pays.

» Dans le cas où il y aurait des gens pervers pour troubler l'ordre, ils seraient châtiés sévèrement.

» Maintenant, que les gens capables de gouverner le peuple viennent nous offrir leurs services. Nous laisserons en place tous les mandarins qui feront leur soumission. Pour ceux qui se retirent, nous les remplacerons par des hommes prudents et sachant défendre les intérêts du peuple ; puis, nous recommanderons au roi et aux mandarins de traiter le peuple comme un père traite ses enfants.

» Nous récompenserons dignement ceux qui nous auront rendu quelque service. Tous les mandarins que nous aurons nommés seront maintenus en place et ne seront inquiétés en aucune façon. »

Un des témoins et acteurs de cette héroïque expédition de Francis Garnier, M. le commandant E. de Trentinian, rappelle ainsi l'action de son chef après la prise de la citadelle de Ha-Noï, et l'accueil que nous firent les Tonkinois. Ces paroles expliquent l'étonnant succès de notre jeune et aventureux lieutenant de vaisseau.

« Au Tonkin, en 1873, les Français se sont présentés dans un pays profondément troublé, où d'incessantes révoltes étaient difficilement comprimées par les habiles mandarins de Tu-Duc. A notre apparition, la

population crut que nous allions enfin la sauver de tous ces maux qui la désolaient si cruellement depuis de nombreuses années.

» Les Tonkinois étaient trop mous, trop méfiants et sceptiques pour nous aider à chasser leurs mandarins; mais une fois que nous nous fûmes emparés du Delta, ils accoururent en masse au-devant de nous. Pour qui connait ce peuple, c'était une manifestation extraordinaire et qui dépassait toutes les promesses qui nous avaient été faites. Les riverains fabriquèrent même des drapeaux français, qu'ils déployaient quand passaient nos canonnières.

» Les premiers coups hardiment frappés, Garnier, profitant de la sympathie que nous trouvions presque partout, et s'appuyant sur le prestige étonnant de nos armes, provoqua toutes les provinces à la révolte contre leurs maitres. De nombreuses proclamations promirent la liberté et la richesse ; les mandarins furent signalés à la colère du peuple, mais on ménagea le respect superstitieux qui restait au cœur de l'Annamite pour l'empereur Tu-Duc.

» Chez ces populations où tous savent lire et où les communications sont si faciles, le but des Français, leurs succès, leurs merveilleuses promesses furent vite connus d'un bout à l'autre du Tonkin. Notre puissance extraordinaire frappa l'imagination ; nous fûmes acceptés comme les nouveaux maîtres du pays.

» Avec les notables, Garnier remplaça les mandarins de Hué. Chez le peuple, il recruta ces innombrables miliciens qui, sous les ordres des nouveaux fonctionnaires tonkinois et sous la direction de quelques Français, devaient défendre notre conquête contre toutes les attaques de Hué, des mandarins et des lettrés ; *du moins, Garnier comptait bien triompher assez longtemps pour désespérer Tu-Duc, et l'obliger à des concessions considérables* en échange des provinces perdues.

» Sa confiance était telle dans la lutte qu'il entreprenait, qu'il ne deman-

dait pas un homme de renfort. Le devouement des miliciens et la sympathie d'une partie de la population valaient mieux que dix mille soldats français.

» Garnier profitait de l'expérience acquise en Cochinchine.

» Dans ce pays où nous fûmes si mal accueillis, nous nous étions



MONSEIGNEUR P. DUMOULIN-BORIE.

rapidement emparés de l'administration, et nous avions organisé en quelques mois 3.000 miliciens, qui furent le véritable instrument de la pacification des provinces conquises.

» Dès les premiers jours de son arrivée dans l'arrondissement qui lui était confié, l'officier-administrateur, presque abandonné avec cinq ou six Français, réunissait des miliciens et nommait des fonctionnaires anna-

mites. En peu de temps il était le maître absolu du pays, qu'il parcourait dans tous les sens et où il châtiait rudement tous les révoltés.

» Nos troupes françaises, très réduites par la maladie, prenaient part aux affaires importantes, tandis que nos canonnières apparaissaient subitement sur tous les points où l'effervescence semblait se manifester. Mais nos forces françaises produisaient surtout un effet moral, l'œuvre de la pacification était accomplie par l'administration et ses miliciens. »

Il y a là une leçon qui, nous l'espérons, ne sera pas perdue pour nos chefs actuels. C'est d'ailleurs ainsi que, suivant l'observation de Montesquieu, Alexandre-le-Grand agissait avec les nombreuses populations de l'immense empire des Perses ; le conquérant macédonien savait intéresser les vaincus à la grandeur de son empire.

IV. — CONQUÊTE DU DELTA DU TONKIN. MORT DE F. GARNIER.

Mais reprenons le récit de cette conquête, comparable aux étonnantes campagnes de Fernand Cortez et des frères Pizarre.

Francis Garnier envoya à Phu-Li sur le Day M. Balny d'Avricourt, commandant de l'*Espingole*, avec M. le docteur Harmand et le sous-lieutenant de Trentinian. Outre son équipage, la canonnière emmenait 15 soldats de l'infanterie de marine.

Balny s'arrêta d'abord à Hung-Yen, sur le bras oriental du fleuve Rouge ; le gouverneur, après quelques difficultés, se soumit, fit afficher les proclamations du chef de la mission française et détruire un barrage commencé par les ordres de Nguyen-Tri-Phuong.

Le 26 novembre, Phu-Li fut emporté en quelques minutes et laissé

à la garde de miliciens indigènes commandés par un chef annamite énergique nommé Ba. De Phu-Li, Balny d'Avricourt se rendit, par le canal de Cua-Lac et le Thai-Binh, à Hai-Dzuong. M. de Trentinian, envoyé près du gouverneur, ne put le décider ni à venir à bord du bâtiment français, ni à accepter le nouvel ordre de choses. Il l'avertit alors du prochain bombardement.

Le 4 décembre, l'*Espingole*, d'abord arrêtée à 2.000 mètres de la place, à cause des basses eaux, réussit à trouver un chenal praticable et mouilla à 250 mètres des forts extérieurs de Haï-Dzuong, qui furent canonnés, puis enlevés par la petite troupe de débarquement. Balny se dirigea alors sur la citadelle et arriva avec ses hommes à la porte qu'il se proposait d'enfoncer. Mais cette porte était obstruée par des gabions remplis de terre dans lesquels il était impossible de faire brèche, et nos soldats étaient exposés au feu des remparts.

La retraite allait s'imposer, quand le docteur Harmand eut l'inspiration de tirer un coup de chassepot sur un des barreaux supérieurs de la porte, qui vola en éclats. Un second coup brisa le barreau suivant. Balny élargit l'ouverture et la franchit le revolver au poing. Aussitôt les Tonkinois prirent la fuite. La citadelle était enlevée après une lutte d'une heure un quart, soutenue, de notre côté, avec 28 hommes.

Garnier pouvait être tranquille désormais pour ses communications avec la mer ; les points occupés par ses forces commandaient le cours des différents bras du Song-Koï ; M. Balny, maître de Haï-Dzuong, invita les populations à continuer leurs travaux agricoles, sous la surveillance des autorités cantonales et communales rendues responsables des actes de leurs subordonnés.

Il pensa à se rendre favorables les Dominicains espagnols établis à Ké-Mot. L'un d'eux, le P. Maïsa, vint à la citadelle, mais il tint

un langage peu rassurant, annonçant l'arrivée de nombreuses troupes tonkinoises. Quelques jours plus tard, l'évêque, Mgr Colomer, se rendit à bord de l'*Espingole*, pour exposer les inconvénients qu'il croyait voir dans la politique française au Tonkin, dans l'action pourtant si heureuse de nos troupes, et dans les habiles dispositions prises par Francis Garnier.

Pendant que Balny prenait Hai-Dzuong, M. Hautefeuille s'emparait de Ninh-Binh par surprise, avant que Garnier, qui marchait sur cette ville, laissant Ha-Noi sous la garde de M. Bain avec une faible garnison, y fût arrivé. M. Hautefeuille, avec son canot monté par huit hommes, commença le feu, débarqua avec six matelots, se saisit du gouverneur qui venait à sa rencontre avec ses soldats, lui plaça le revolver sur la tempe et obtint de lui une capitulation immédiate.

Garnier, à son arrivée, trouva la province en voie d'organisation et des milices enrôlées grâce à l'appui des missionnaires français.

N'ayant plus rien à faire à Ninh-Binh, Garnier s'avança sur Nam-Dinh avec le *Scorpion* Les forts extérieurs furent réduits au silence, puis, le lendemain, 11 décembre, il mit à terre trois colonnes d'attaque.

La première (M. Bouxin, aspirant de 1re classe, quinze hommes, un canon) se présenta devant le bastion du sud pour attirer l'attention de l'ennemi ; la seconde (M. l'ingénieur Bouillet) fit face au bastion de l'est. Deux colonnes firent leur jonction au redan qui le précède, l'enlevèrent, s'aidant de chevaux de frise pour l'escalade. Un marin, nommé Robert, précédait Garnier : « Tu passes le premier, lui dit celui-ci avec son entrain habituel : c'est bon pour une fois, mais que cela ne t'arrive plus. » La forteresse était à nous.

En ce jour, 11 décembre, l'expédition française se trouvait maîtresse du Delta entier.

Malheureusement, la situation devenait de plus en plus grave à Ha-Noi. Une nouvelle sortie de l'aspirant Perrin, dirigée sur Phu-Hoai, avait été repoussée ; la citadelle était menacée.

Le 18 Garnier était de retour, et les ambassadeurs tonkinois arri-



MONSEIGNEUR PUGINIER.

vèrent le 20 ; le maréchal Nguyen-Tri-Phuong venait de mourir des suites de ses blessures.

Par les ordres de Garnier, la canonnière le *Scorpion* était partie le 14 avec M. Esmez, pour aller au-devant des renforts annoncés de Saïgon.

Le dimanche 21, Garnier eut une entrevue avec les ambassadeurs

pour les préliminaires du traité. Pendant la conférence, un interprète vient annoncer l'attaque des Pavillons noirs.

Nos marins prennent les armes et se portent rapidement aux remparts. « Bon courage, mes braves ! ce ne sera rien, » dit Garnier ; et il fait tirer une pièce de 4, dont les obus éloignent les ennemis, qui se réfugient au village de Thu-Lê. Balny était allé sur l'*Espingole* chercher une douzaine d'hommes, et avait réuni des auxiliaires tonkinois. Il reçoit l'ordre de marcher sur Phu-Hoaï ; Garnier sort par la porte du sud-est avec un canon, dix-huit Français et des miliciens. Après avoir longé les murs de la ville dans la direction de Thu-Lê, il partage sa troupe, envoie à gauche une escouade vers un bois de bambous où se tenaient les Pavillons noirs, et se dirige avec le reste de ses hommes, à travers champs, du côté d'une route qui servait d'abri à l'ennemi. La pièce de 4 ne peut le suivre ; elle est laissée sous la garde de trois servants. La troupe était déployée en tirailleurs ; Garnier s'avance toujours, le revolver au poing, et aborde le remblai du chemin. Les trois hommes qui le suivent sont à peine en vue sur la chaussée qu'ils reçoivent une décharge ; l'un, le sergent-fourrier Dagorne, est frappé d'une balle à la poitrine ; l'autre, le caporal Guérin, est effleuré à la tempe ; le troisième recule. Garnier tomba dans l'embuscade ; son pied ayant butté, des Pavillons noirs, profitant de sa chute, le percèrent de leurs lances. Quelques instants après, les groupes d'arrière-garde apprirent de Guérin et de son compagnon que leur chef avait été enveloppé sans qu'ils aient pu le dégager.

Les hommes de droite ont entendu Francis Garnier épuiser précipitamment les charges de son revolver. L'un d'eux aurait même distingué le cri : « A moi, mes braves ! venez, nous les battrons ! »

Cependant, bientôt après, nos hommes s'avancèrent de nouveau ; après avoir tourné le village de Thu-Lê, ils suivirent la digue et trou-

vèrent d'abord le cadavre de Dagorne, puis celui de Garnier, décapité, le cœur arraché.

La perte de Garnier fut vivement ressentie par le petit corps expéditionnaire, qui avait appris à connaître son chef ; tous les hommes avaient foi en lui, et il exerçait sur eux le triple ascendant de la science, de la volonté et de l'héroïsme.

Ironie du sort ! trois heures après la mort du chef, les renforts attendus étaient annoncés et arrivaient à Ha-Noï quatre jours plus tard.

La mort de Garnier était un malheur irréparable, car lui seul, réussissant dans ses négociations avec les ambassadeurs annamites, pouvait dénouer la situation créée par son expédition et par la prise de possession du pays.

Bravement les officiers survivants firent face au péril.

D'après les ordres posthumes de Garnier, trouvés dans ses papiers, M. Bain de la Coquerie prit le commandement militaire, M. Esmez la direction politique.

Une convention allait être signée par ce dernier avec les plénipotentiaires annamites, quand un courrier remit à ceux-ci une lettre de la cour mettant fin à leur mission, et bientôt après M. Esmez reçut du lieutenant de vaisseau Philastre l'ordre de cesser les pourparlers.

V. — LE TRAITÉ DE SAÏGON.

Monsieur Philastre, inspecteur des affaires indigènes, chef de la justice indigène à Saïgon, avait reçu de l'amiral Dupré l'ordre d'accompagner les mandarins annamites envoyés à Saïgon pour traiter avec le gouverneur et obtenir de lui que Dupuis fût expulsé du Tonkin.

Ces ambassadeurs étaient Lê-Tuan et le futur régent du royaume, Nguyen-Van-Tuong.

Jusqu'au moment où ils apprirent la prise de la citadelle de Ha-Noi par Francis Garnier, les négociateurs prétendaient ne pas avoir les pouvoirs nécessaires pour traiter de la cession des trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine à la France, bien que cette clause fût la première d'un projet de traité débattu dès le gouvernement de l'amiral de la Grandière.

A la nouvelle du coup de force de Garnier, Nguyen-Van-Tuong, accompagné de M. Philastre, se rendit à Hué pour demander de nouvelles instructions. Il revint à Saigon et partit pour Ha-Noi, toujours avec M. Philastre, pour régler sur place la question du Tonkin.

Dès que M. Philastre avait appris la mort de Francis Garnier, il avait pris la direction des affaires politiques. Il savait que le cabinet de Versailles, présidé alors par M. de Broglie, s'opposait à l'occupation militaire du Tonkin.

Arrivé le 2 janvier 1874 à Haï-Dzuong, M. Philastre donna l'ordre au lieutenant de Trentinian d'évacuer la place, rappela successivement à Ha-Noï les compagnons de Garnier, et signa une convention avec Nguyen-Van-Tuong pour l'abandon du Delta par les forces françaises.

Il spécifiait, il est vrai, qu'une amnistie serait accordée par Tu-Duc à ceux des indigènes qui s'étaient compromis pour notre cause. On ne sait trop comment cet engagement fut tenu par la cour de Hué.

Bientôt après, une nouvelle convention faisait abandonner Ha-Noï par nos soldats et par M. Dupuis. Seul, un résident français, le capitaine Rheinart de l'infanterie de marine, devait rester dans la capitale du Tonkin avec une faible escorte.

Pour M. Philastre et Nguyen-Van-Tuong, ils retournèrent alors à

Saigon pour négocier un traité définitif sous la direction de l'amiral Dupré.

Telles furent les origines du traité de Saigon, signé le 15 mars 1874 et ratifié par l'Assemblée nationale le 1er août de la même année.



MONSEIGNEUR COLOMER.

Cet instrument diplomatique, destiné à remplacer celui du 5 juin 1862, déclarait qu'il y aurait paix, amitié et alliance perpétuelle entre les deux hautes parties contractantes.

Le Président de la République française reconnaissai la souveraineté du roi d'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance

étrangère, quelle qu'elle fût, et s'engageait à lui donner, sur sa demande et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désolait une partie des côtes du royaume. En reconnaissance de cette protection, Tu-Duc s'engageait à conformer sa politique extérieure à celle de la France, et à ne rien changer à ses relations diplomatiques telles qu'elles existaient au moment de la signature du traité.

Cet engagement politique ne devait pas s'étendre aux traités de commerce. Mais, dans aucun cas, le roi d'Annam ne pourrait faire avec une nation un traité de commerce en désaccord avec celui qu'il avait conclu avec la France et sans en avoir préalablement informé le gouvernement français.

Le Président de la République faisait don gratuit au roi Tu-Duc : 1° de cinq bâtiments à vapeur d'une force réunie de cinq cents chevaux, en parfait état, ainsi que leurs chaudières et machines, armés et équipés, conformément aux prescriptions du règlement d'armement ; 2° de cent canons de sept à seize centimètres de diamètre, approvisionnés à deux cents coups par pièce ; 3° de mille fusils à tabatière et de cinq cent mille cartouches.

Des instructeurs militaires, des capitaines de navire, des ingénieurs, des chefs d'atelier, des fonctionnaires pour la réorganisation des finances et des douanes, des professeurs pour la fondation d'un collège à Hué, des bâtiments de guerre, des armes et des munitions devaient être mis à la disposition de l'Annam, à charge d'une rémunération équitable des services, fixée d'un commun accord entre les hautes parties contractantes.

La cour de Hué reconnaissait, en retour, la pleine et entière souveraineté de la France sur les six provinces de la Cochinchine, cédées par le traité du 5 juin 1862 ou annexées, en 1867, par l'amiral de la Grandière.

Les quatorze tombeaux de la famille Pham et de la famille Ho, situés dans nos possessions, devaient être protégés et entretenus par nos soins. Il était fait remise à l'Annam du reliquat de l'indemnité de guerre, impayé depuis 1867, mais l'Espagne devait être désintéressée de sa créance, par les soins du Trésor public de Saïgon, sur le produit des douanes des ports ouverts au commerce européen et américain. Une amnistie générale pleine et entière avec levées des séquestres mis sur tous les biens, devait être accordée par la France et par l'Annam à ceux de leurs sujets respectifs qui s'étaient compromis, antérieurement à la conclusion du traité, pour le service de l'autre partie contractante.

Le roi Tu-Duc, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoquait et annulait toutes les prohibitions portées contre cette religion, et accordait à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement.

Les chrétiens du royaume pourraient, en conséquence, se réunir dans leurs églises, en nombre illimité, pour l'exercice de leur culte. Le gouvernement annamite s'engageait à détruire les registres du dénombrement des chrétiens et à traiter ceux-ci, quant aux recensements et impôts, exactement comme tous ses autres sujets.

Diverses autres mesures étaient consenties pour assurer aux missionnaires européens et aux prêtres tonkinois la libre pratique du culte et de la prédication dans tout le royaume, le droit de posséder des églises, des hôpitaux, des écoles, des orphelinats et, en général, tous les édifices destinés au service de leur religion. Un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, devait proclamer la liberté accordée aux chrétiens.

La cour de Hué aurait la faculté d'ouvrir à Saïgon un collège placé sous la surveillance du directeur de l'intérieur, et dans lequel rien de contraire à la morale et à l'exercice de l'autorité française ne pourrait

être enseigné. Le culte y serait absolument libre. En cas de contravention, le professeur qui aurait enfreint ces prescriptions serait renvoyé dans son pays, et même, si la gravité du cas l'exigeait, le collège pourrait être fermé. Jamais l'Annam n'a profité de cette clause.

Le gouvernement annamite prenait l'engagement d'ouvrir au commerce les ports de Qui-Nhon dans la province de Binh-Dinh, de Haï-Phong dans la province de Haï-Dzuong, la ville de Ha-Noï et le passage par le fleuve Song-Koï, depuis la mer jusqu'au Yun-Nan. Une convention additionnelle au traité, et ayant même force de loi, devait fixer les conditions auxquelles ce commerce pourrait être exercé. Le port de Haï-Phong, celui de Ha-Noï et le transit par le fleuve devaient être ouverts aussitôt après l'échange des ratifications et même plus tôt, si faire se pouvait ; celui de Qui-Nhon un an après.

L'ouverture ultérieure d'autres ports étaient prévue.

L'article 12 portait que les sujets européens ou annamites de la France, et les étrangers en général, pourraient, en respectant les lois du pays, s'établir, posséder, et se livrer librement à toutes les opérations commerciales et industrielles dans les ports ouverts.

Le gouvernement de Sa Majesté tonkinoise mettait à leur disposition les terrains nécessaires à leur établissement. Les uns et les autres pourraient naviguer et commercer entre la mer et la province du Yun-Nan par la voie du Song-Koï, moyennant l'acquittement des droits fixés, et à la condition de s'interdire tout trafic sur les rives du fleuve entre la mer et Ha-Noï et entre Ha-Noï et la mer de Chine. C'est là le droit qui avait été refusé à M. Dupuis. Les sujets français et les étrangers pourraient librement choisir et engager à leur service des compradors, interprètes, écrivains, ouvriers, bateliers et domestiques. Ce droit avait aussi été dénié à M. Dupuis et M. Garnier.

La France acquérait le droit de nommer, dans les ports ouverts, un

consul ou agent assisté d'une force suffisante pour assurer sa sécurité et faire respecter son autorité, *pour faire la police des étrangers*, sans que toutefois cette force dépassât cent hommes.

Par réciprocité, les sujets du roi pourraient voyager, résider et posséder en France et dans les colonies françaises. Des consuls tonkinois pourraient être accrédités à Saigon et dans les autres villes françaises.

Les sujets français, européens ou cochinchinois, ou les autres étrangers désirant s'établir dans les ports ouverts ; les sujets tonkinois voulant se fixer en territoire français, devraient se faire inscrire chez le résident français, qui en aviserait l'autorité locale.

Les voyageurs français ou étrangers dans l'intérieur du pays devraient être munis d'un passeport délivré par un agent français, avec le consentement et le visa des autorités tonkinoises. Le commerce leur était interdit sous peine de confiscation des marchandises.

L'article 16, très important pour l'établissement du protectorat de la France, décidait que toutes les contestations entre les Français et les étrangers seraient jugées par le résident français ; que les contestations entre les Français ou étrangers d'une part, et les Annamites d'autre part, seraient d'abord exposées au résident, qui s'efforcerait de les terminer à l'amiable. Si l'arrangement se trouvait impossible, le résident devrait requérir l'assistance d'un juge annamite, commissionné à cet effet, et tous deux, après avoir examiné l'affaire conjointement, statueraient d'après les règles de l'équité. On ne pouvait, en effet, imposer aux deux parties, soit la loi du demandeur, soit celle du défendeur.

Il en serait de même en cas de contestation d'un Annamite avec un Français ou un étranger ; la procédure devrait être analogue, seulement la conciliation devrait se faire devant le magistrat indigène. Les crimes et délits commis par des Français ou des étrangers sur le territoire de

l'Annam devaient être connus et jugés à Saïgon par les tribunaux compétents. Sur la réquisition du résident, les autorités locales devaient faire tous leurs efforts pour arrêter les coupables. Le droit d'extradition des malfaiteurs était spécifié.

Enfin, était prévue la nomination d'un résident de France à Hué et de résidents d'Annam à Saïgon et à Paris.

VI.

LES AGISSEMENTS DE LA COUR D'ANNAM.

Nous nous sommes longuement étendus sur les engagements pris alors par la France et la cour de Hué. C'est que la violation de la signature de l'Annam et l'intervention de la Chine dans les affaires du Tonkin ont été les causes premières des opérations commencées par le commandant Rivière, le 26 mars 1882, et terminées par le second traité de Tien-Tsin, le 7 juin 1885.

Si nous résumons les clauses principales du traité du 15 mars 1874, nous y trouvons spécifié : 1° la cession complète de la Basse-Cochinchine à la France ; 2° le protectorat de la République sur l'Annam, et par suite la rupture des liens de vassalité qui unissaient le gouvernement de Hué à l'Empire du Milieu, — liens de pur souvenir historique, qui n'avaient d'autre sanction que des ambassades courtoises envoyées à Pékin par les monarques annamites.

Sur ce dernier point, la politique du cabinet français s'attacha sans cesse à prévenir et ensuite à combattre l'intervention des Chinois dans le Delta de Song-Koï, tandis que Tu-Duc et, après la mort de ce prince, le premier régent Nguyen-Van-Tuong, d'une part, et le

Tsong-Li-Yamen (ministère des affaires étrangères chinoises), d'autre part, s'efforçaient de combattre les droits acquis par la France. Dans ces conditions, il était de toute évidence qu'un jour ou un autre un conflit ne pouvait manquer de s'élever entre le gouvernement français, l'Annam et le Céleste-Empire.

Ce conflit fut longtemps écarté par la prudence des gouverneurs de la Cochinchine. M. Le Myre de Vilers, premier gouverneur civil, s'attacha particulièrement à donner à notre intervention dans le Delta de Song-Koï un caractère pacifique, sans rien abandonner toutefois des droits acquis par la France.

Il croyait que des négociations conduites avec fermeté et esprit de suite pouvaient amener la cour de Hué à composition.

Malgré la duplicité de cette cour, en dépit de ses intentions de recourir à l'appui de la Chine, son ancienne suzeraine, M. de Vilers pensait que le gouvernement annamite, en présence des faits acquis *politiquement*, pacifiquement, administrativement, serait obligé un jour, pour échapper à la ruine, de se jeter dans les bras de la France.

D'un autre côté, le traité de 1874, signé après l'évacution du Tonkin, ne donnait pas à la France tous les droits qui découlent en général d'un protectorat.

Le mot de *protectorat* n'y était pas inséré ; il résultait de cette omission que les envoyés français, dans les ports ouverts au commerce, n'avaient d'autre autorité que celle reconnue par les lois internationales aux consuls de la carrière diplomatique et ne possédaient pas les pouvoirs de résidents.

En présence des agissements des sujets de puissances étrangères ils ne pouvaient rien, et celles-ci avaient le droit de demander à Tu-Duc d'accréditer des consuls près de son gouvernement sans que le ministère français pût s'y opposer.

Heureusement, la présence d'une escorte près de nos consuls, donnant à ceux-ci une autorité morale considérable, empêcha nos rivaux de profiter d'un droit diplomatique que nous n'aurions pu contester.

Cependant, la cour de Hué craignait les entreprises de la France. Elle se rapprocha de plus en plus du Tsong-Li-Yamen de Pékin et renoua, par des ambassades et par l'envoi de présents, l'antique vassalité de l'Annam vis-à-vis du Céleste-Empire, tombée depuis longtemps en désuétude.

Des troupes chinoises franchirent à plusieurs reprises la frontière du Tonkin et intervinrent dans les affaires intérieures du pays. En même temps, Tu-Duc ne négligeait aucune occasion de se montrer hostile, et à Paris, le *marquis* de Tseng, ambassadeur de l'Empire du Milieu, déclarait ne pouvoir reconnaitre le traité du 15 mars 1874, ni la complète indépendance du *prince* d'Annam proclamée par cet instrument diplomatique.

M. Gambetta, alors président du Conseil, répondit, le 1er janvier 1882, au plénipotentiaire chinois, que le traité existait depuis huit ans, que le Céleste-Empire n'avait pas protesté lors de sa notification, et que nous ne pouvions nous arrêter devant une réclamation si tardive.

La situation de nos nationaux et de nos protégés devint bientôt intolérable sur le fleuve Rouge. Les Pavillons-Noirs de Luu-Vinh-Phuoc se montraient de plus en plus dangereux et étaient appuyés sous main par les vice-rois du Kouang-Si et du Yun-Nan.

M. Le Myre de Vilers, gouverneur de la Cochinchine, après maints avertissements adressés à Hué, dut écrire une lettre énergique au roi Tu-Duc et envoyer à Ha-Noï le commandant Rivière. Dans les instructions adressées à ce dernier, le gouverneur insistait sur la prudence à suivre dans les relations avec les mandarins annamites, et recommandait de n'avoir recours à la force qu'en cas d'absolue nécessité.

« Toute ma pensée, disait-il, peut se résumer en cette phrase : Évitez les coups de fusil ; ils ne serviraient qu'à nous créer des embarras. »

Dès l'arrivée de nos troupes à Ha-Noi, les mandarins, que la cour de



LE COMMANDANT RIVIÈRE.

Hué avait négligé d'avertir, convoquèrent les milices, conformément aux lois du royaume, et se tinrent sur la défensive.

Ces dispositions inquiétèrent Rivière, qui en référa à Saïgon. Le gouverneur de Cochinchine, près duquel se trouvait une ambassade extra-

ordinaire envoyée par Tu-Duc dans le but d'arriver à une entente, ouvrit immédiatement les négociations, et il fut prévenu, dès la première conférence, que les mandarins du Tonkin recevraient l'ordre de licencier immédiatement les contingents et d'entretenir des relations amicales avec le commandant de nos troupes.

Ces préliminaires, transmis à Hué, furent acceptés, et des instructions en ce sens furent envoyées à Tuong-Doc à Ha-Noï. Malheureusement, malgré les *courriers volants*, les communications sont fort lentes ; le 25 avril, Rivière, craignant une surprise, se décida à prendre l'offensive, et le courrier royal, portant l'ordre de remettre la citadelle en l'état où elle se trouvait auparavant, et aux différents gouverneurs de ne rien tenter contre nous, arriva trop tard. (Dépêche du commandant Rivière du 6 mai 1882. Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, Ire partie, page 251.)

Le commandant en chef avait fait venir de Haï-Phong à Ha-Noï les munitions, les projectiles et les moyens divers que les bâtiments de la division navale pouvaient lui fournir ; il avait formé une compagnie de débarquement (MM. Fiaschi, lieutenant de vaisseau ; Chapelle et Bladou, enseignes) et appelé une demi-compagnie d'infanterie de marine (lieutenant Montignault) de la garnison.

Il y avait alors à Haï-Phong le *Drac*, transport (4 canons de 14 centimètres, 117 hommes) ; le *Hamelin*, éclaireur d'escadre (6 canons de 14 centimètres, 170 hommes) ; l'aviso le *Parseval* (4 canons, 117 hommes) ; les canonnières la *Fanfare* (1 canon de 14 centimètres, 1 de 10, canons-revolvers, 68 hommes), la *Surprise* (2 canons de 12 centimètres, 58 hommes), la *Massue* et la *Carabine* (armées chacune d'un canon de 14 centimètres) ; et les embarcations à vapeur le *Haï-Phong* et le *Cua-Lac*. La *Fanfare* et la *Surprise*, après une navigation des plus pénibles, étaient parvenues à remonter le fleuve ; toutes les petites canonnières et les chaloupes avaient été réunies.

Avant d'ouvrir les hostilités, le commandant Rivière écrivit au Tong-Doc l'ultimatum suivant :

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

» Dès mon arrivée, je vous ai fait dire et écrit dans quelles intentions la France envoyait des troupes à Ha-Noi. Elle voulait être en situation meilleure pour protéger ses nationaux et ses voyageurs contre les Drapeaux-Noirs. Il n'y avait dans cet acte rien que d'amical et de conforme à son alliance avec le gouvernement tonkinois.

» Comment avez-vous répondu à mes communications ? Par la défiance et l'hostilité.

» Le lendemain même de notre arrivée, vous faisiez fermer devant nos officiers, qui la traversaient librement la veille, les portes de la citadelle.

» Dans la visite que je vous ai faite, je réclamais avec courtoisie contre cette mesure, et néanmoins vous y persévérez.

» Vous ne m'avez pas rendu la visite que je vous ai faite.

» Vous avez commencé immédiatement des travaux de défense, et vous les avez poussés plus vivement chaque jour, de la façon la moins déguisée et la plus apparente à nos yeux.

» A deux reprises et à quelques jours de distance, quand le Quan-An et le Thuan-Phu [1], autorités supérieures des provinces, m'ont fait visite, je les ai priés de vous dire que je ne voyais pas avec satisfaction ces travaux de la citadelle.

» C'était un avertissement amical que je vous donnais. Vous n'en avez pas tenu compte et les travaux ont été continués avec plus d'activité que jamais.

» Cet état de choses ne peut se prolonger. La citadelle serait désormais pour nos troupes un danger qui doit disparaître... »

1. *Quan-An* et *Thuan-Phu*, autorités supérieures des provinces.

Le commandant ordonnait ensuite au Tong-Doc de faire déposer les armes à ses troupes, de leur faire évacuer la citadelle et de se rendre à son camp, à huit heures du matin, avec les fonctionnaires supérieurs. Les Français entreraient alors dans la place pour la mettre hors d'état de leur nuire. La forteresse démantelée serait ensuite remise aux autorités tonkinoises, avec ses magasins, établissements et logements, ainsi que la plus grande partie de son enceinte.

« Si vous acceptez ces conditions, disait enfin Rivière, la bonne harmonie sera rétablie entre nous, et votre arrivée à huit heures au consulat prouvera que vous voulez la paix et la concorde. Mais si, à huit heures précises, vous n'êtes pas venu vous-même au consulat avec les mandarins désignés, pour me faire savoir que vous avez accepté mes conditions, l'attaque de la citadelle, par mes troupes, commencera immédiatement [1]. »

VII. — LE COMMANDANT RIVIÈRE. PRISE DE LA CITADELLE DE HA-NOÏ.

Rivière disposait de 450 soldats d'infanterie de marine, de 130 marins, de 20 tirailleurs tonkinois, de 6 canons de 4 centimètres et d'un canon de 12 centimètres.

A huit heures, le Tong-Doc n'étant pas arrivé au consulat, le commandant prit ses dispositions avec le chef de bataillon Chanu. Le bombardement par la *Fanfare*, la *Massue* et la *Carabine* devait commencer à huit heures un quart et durer deux heures.

« C'était la face nord que nous attaquions : une attaque sérieuse à la

1. Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, Ire partie, page 242.

porte nord avec un feu de tirailleurs de la porte nord au bastion nord-ouest, et, à la courtine de ce bastion nord-ouest, une escalade de 100 abordeurs, soldats et marins devant après l'escalade se rabattre sur cette porte nord et nous l'ouvrir. A la porte est, il devait y avoir une fausse attaque de la 29me compagnie du 2me régiment d'infanterie de marine (capitaine Retrouvey), soutenue par le canon de 12 centimètres amené à bras et armé par les marins (enseigne Bladou, 12 marins). »

A partir de 7 heures 45, nos troupes gagnèrent le point de départ de l'attaque pendant le bombardement.

« C'était d'abord la compagnie Retrouvey avec son canon de 12 pour la porte est. Puis, successivement, et par un chemin qui longe le fleuve, traverse les quartiers chinois, suit de nouveau la digue le long du fleuve, à la face nord (tout ce parcours que nous avions reconnu étant dérobé, sinon défilé par les paillottes, des contre-bas et des arbres, et ne demandant qu'une heure ou une heure et demie de trajet) s'avançaient :

» La batterie d'artillerie de marine de trois pièces de 4 du lieutenant Deviternes, soutenue par 50 tirailleurs d'infanterie de marine et les 20 tirailleurs indigènes du lieutenant Dain.

» Cette batterie avait pour destination un emplacement à batterie barbette naturelle, dominant quelque peu la citadelle, à 800 mètres, et d'où elle devait concourir au bombardement en écrêtant la courtine nord-ouest, démontant les pièces dangereuses et tirant sur les poudrières. Elle commençait, en effet, à tirer à 9 heures 15, et l'un de ses premiers coups faisait sauter une poudrière.

» Après la batterie Deviternes et son soutien, venaient 50 tirailleurs qui devaient prendre position à l'abri, devant la courtine nord-est, jusqu'au moment où ils auraient à protéger l'attaque de la porte nord.

» Les abordeurs s'avançaient ensuite : c'étaient 50 soldats d'infanterie de marine de la 31me compagnie du 2me régiment, commandés par le

capitaine Martin, avec les lieutenant et sous-lieutenant Comte et Chenagon ; et 50 marins du *Parseval* et du *Hamelin*, commandés par le lieutenant de vaisseau Thesmar et l'enseigne de vaisseau Chapelle, du *Parseval*. Ces abordeurs étaient armés pour moitié de revolvers et portaient 40 échelles de bambous de 6 mètres de long. Ils emmenaient en outre un canon de 4 centimètres, attelé de 10 marins, qui devait passer pardessus le mur avec eux et qui, en attendant, devait, dans un endroit propice, si on le trouvait, concourir au bombardement avec la même mission que les canons du lieutenant Deviternes. Dès 9 heures 15, en effet, il y concourait.

» La première réserve de 100 et quelques soldats avec le commandant Chenu, le commandant de Villers, le capitaine du génie Dupommier, deux gardes du génie, trois torpilleurs du *Hamelin* avec la pile, que je leur avais adjoints, dit le commandant Rivière, deux canons de 4 centimètres, l'un armé de marins, l'autre de soldats d'infanterie de marine sous les ordres de M. Thomine, enseigne de vaisseau, venaient après les abordeurs. Cette première réserve devait se masser aux environs de la demi-lune de la porte nord, puis attaquer cette porte de vive force au moment où les abordeurs donneraient l'assaut à la courtine nord-ouest.

» En attendant, dès qu'ils seraient rendus sur les lieux, les canons Thomine prendraient position pour battre les pièces dangereuses et écrêter les courtines.

» A huit heures précises, le Tonc-Doc n'étant pas venu se remettre entre nos mains, je partais avec le consul, M. de Kergaradec, mon adjudant de division de Marolles, et 40 marins commandés par le second du *Hamelin*, M. Fiaschi, lieutenant de vaisseau.

» Cette seconde réserve avait le même rôle que la première : attaquer de vive force la porte nord.

» La plus grande partie du trajet, pour ces divers détachements, se

fit sans encombre, sous le rideau des rues et des paillottes. A deux endroits seulement ils passèrent à angle droit, sur un espace de quelques mètres, sous le feu de la citadelle. Il y eut là deux ou trois coups de canon et des coups de fusil sans effet. Toutefois, à l'approche des troupes de la face nord tout entière, les Tonkinois lancèrent de nombreuses fusées qui incendièrent les paillottes isolément ou par groupes. Ces paillottes, c'est-à-dire la ville elle-même, s'étendaient de tous côtés jusqu'aux abords de la forteresse. A la porte est, ces fusées allumèrent un véritable incendie qui força plusieurs fois le canon de 12 centimètres et ses munitions à changer de position.

» Vers 9 heures 15 toutes les troupes étaient à leur poste, attendant le moment de l'attaque, et les canons Deviternes et Thomine, ainsi que le canon de 4 des abordeurs, prenaient part au bombardement. Vers 10 heures, la batterie Deviternes se mettait en marche pour rallier la porte nord, à l'attaque de laquelle elle devait concourir. Toutefois, pour lui donner le temps d'arriver, et parce que les courtines ne nous semblaient pas suffisamment écrêtées, il nous parut bon, au commandant Chanu et à moi, de prolonger le bombardement d'une demi-heure. L'avis en fut donné de la digue aux bâtiments et porté aux abordeurs Martin et Thesmar.

» A 10 heures 45 le bombardement cessa. Les abordeurs s'en allèrent à l'escalade du côté du bastion nord-ouest et, avec les deux réserves, les canons Deviternes et Thomine, on attaqua la demi-lune de la porte nord ; la porte de la demi-lune résistant aux haches, on la fit sauter par un pétard. Les canons furent menés vivement devant la porte nord, et tirèrent sur elle en même temps que les tirailleurs se déployaient.

» Nous étions à toucher la porte nord, quand nous vîmes nos abordeurs accourir de la droite sur les remparts. Ils nous dirent que l'ennemi abandonnait la porte et qu'ils allaient nous l'ouvrir. Cette porte, cependant,

était, à l'intérieur, tellement obstruée de madriers énormes qu'il fallut un gros pétard pour la briser et y pratiquer une entrée.

» La citadelle était prise.

» Nous avions quatre blessés : le chef de bataillon de Villers, atteint, dès le commencement de l'action, d'une contusion grave au genou par un biscaïen perdu ; les soldats Homeyer et Lanore, atteints à la tête mais non grièvement, et le caporal Grosjean, atteint d'une balle à la cuisse.

» Nous avons compté 40 morts parmi les Tonkinois et 20 blessés, recueillis par nos ambulances. Le nombre des blessés a dû être beaucoup plus considérable, mais tous ceux qui pouvaient s'enfuir se sont enfuis.

» Après un repos de deux heures, pendant lequel on déjeuna, je commençai immédiatement à mettre la citadelle hors d'état de défense. Les marins, de la porte nord à la porte est, et l'infanterie de marine, de la porte nord à la porte ouest, jetèrent par dessus les parapets tous les canons et leurs affûts, et une grande quantité de madriers qu'on avait disposés pour les faire rouler sur nous [1]. »

Les travaux de démantèlement continuèrent les jours suivants. La *Massue*, la *Carabine* et le *Cua-Lac* s'opposèrent à la construction de barrages dans le Song-Koï. M. Chapelle, lieutenant de vaisseau, débarqua avec un détachement dans un village voisin, et fit détruire par les habitants les matériaux réunis par les mandarins.

La prise de la citadelle de Ha-Noï n'était ni dans les vues du gouvernement métropolitain, ni dans celles du gouvernement de la Cochinchine. Au moment du départ de Saïgon, M. de Vilers avait recommandé au commandant Rivière la modération et la prudence.

Il lui avait répété d'agir politiquement, administrativement et pacifi-

---

1. Rapport du commandant Rivière, Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, Ire partie, page 246 et suivantes.

quement ; car il ne craignait rien tant que de s'engager dans une aventure qui obligerait la France à tirer l'épée.

Mais le gouverneur couvrit son subordonné et il écrivit, le 5 mai, à l'amiral Jauréguiberry : « La destruction de la citadelle de Ha-Noï apporte un facteur nouveau dans nos négociations avec l'Annam. Peut-être eût-



VUE DE HA-NOÏ. — LA PORTE DUPUIS.

on pu éviter d'en venir à cette extrémité, mais il faut tenir compte, dans l'appréciation des faits, des entraînements auxquels sont exposés les militaires, dont le principal objectif doit être l'honneur du drapeau et la sécurité des troupes qu'ils commandent. »

Dans une dépêche postérieure, le gouverneur demanda la croix de commandeur de la Légion d'honneur pour le commandant Rivière.

Les mandarins furent d'abord effrayés et crurent que l'acte de vigueur

de Rivière serait le commencement d'hostilités plus sérieuses. Pour gagner du temps et éviter des complications, ils rejetèrent les fautes commises sur le malheureux gouverneur qui s'était suicidé, moyen commode de se décharger sur un inférieur qui ne peut se disculper.

M. Le Myre de Vilers, voulant profiter de l'impression produite, protesta énergiquement contre les actes hostiles commandés par la cour de Hué, et fit remonter aux autorités locales la responsabilité du conflit.

VIII. — L'HOSTILITÉ DE LA CHINE.

PENDANT ce temps, deux courants d'opinion se produisaient à Hué ; d'un côté, la reine-mère, qui a toujours eu une très grande influence sur son fils Tu-Duc et qui craignait de perdre les avantages considérables que lui donnait sa situation de mère du roi régnant, recommandait une entente avec la France ; de l'autre, les lettrés, qui savaient que notre protectorat se proposait principalement de détruire leur puissance tyrannique, conseillaient la résistance. Le souverain n'osait prendre une décision, et, pour satisfaire les deux partis, négociait à la fois à Saïgon et à Pékin.

Près du gouverneur, il témoignait de ses dispositions pacifiques et de sa soumission ; près de la cour impériale, il invoquait sa qualité de vassal. Cet appel fut entendu à Pékin. Le Tsong-Li-Yamen protesta contre la prise de la citadelle de Ha-Noï.

L'établissement d'une puissance européenne au Tonkin, sur les frontières continentales de ses provinces du sud, lui paraissait un événement dangereux, une atteinte à cet isolement dans lequel se plaisent les hommes d'État chinois. Comme tous les Orientaux, surtout les boud-

dhistes, ils recherchent principalement la quiétude d'esprit ; ils veulent rester en repos dans leur pays, et notre présence est aussi odieuse aux mandarins que la Révolution a pu l'être aux classes privilégiées de l'ancien régime. Les mandarins voient bien ce qu'ils perdront à notre action ; ils sont incapables de comprendre les bienfaits qu'ils retireront de la civilisation européenne. Aussi, dès le 6 mai, cinq jours après l'arrivée, de Saïgon à Paris, du télégramme de M. Le Myre de Vilers annonçant la prise de la citadelle de Ha-Noï, le marquis de Tseng remettait-il au ministre des Affaires étrangères une dépêche où il parlait de la paix régnant entre la Chine et son *vassal*, le *prince* de l'Annam, et demandait que nos troupes fussent rappelées, « comme le gouvernement français l'avait fait loyalement et spontanément en 1873, quand un jeune et intrépide officier, poussé par un excès de zèle, avait pris la même ville en pleine paix et sans autorisation. »

On ne pouvait être plus astucieux sous des dehors plus aimables ; le marquis savait parfaitement apprécier la différence des temps entre 1873 et 1882. M. de Freycinet éconduisit poliment l'ambassadeur chinois et lui répliqua « que nous avions donné l'ordre au gouverneur de la Cochínchine d'assurer l'application complète du traité de 1874 ; que les suites de l'action que nous entendions exercer dans cette vue concernaient exclusivement les deux États signataires, et qu'en conséquence nous n'avions aucune explication à fournir au gouvernement chinois. »

Cette réponse catégorique dut peu satisfaire l'ambassadeur ; elle ne prêtait à aucune équivoque. Cependant, il ne se tint pas pour battu. Non seulement il avait protesté contre la prise de Ha-Noï « en des termes assez peu courtois », mais il revint à la charge dans une lettre du 14 juin, à laquelle on pouvait encore reprocher « son manque de courtoisie ».

« Le moins que je puisse faire, disait M. de Freycinet à M. Bourée, ministre de France en Chine, c'est de ne pas répondre à une semblable

communication. Je vous prie d'en aviser le Tsong-Li-Yamen, en lui faisant observer que nous ne sommes pas habitués à recevoir de semblables lettres, et que, si son représentant à Paris ne change pas le ton de sa correspondance, il ne devra pas s'étonner que nous ne lui répondions pas. Quant au fond même de l'affaire, je n'ai pas à vous rappeler que, pas plus à Pékin qu'à Paris, nous ne devons permettre à la Chine de s'ingérer dans la politique que nous suivons en Indo-Chine [1]. »

Rien ne put engager la Chine à modifier sa ligne de conduite au Tonkin. Le 30 juin 1882, le gouverneur du Yun-Nan signait une proclamation déclarant que l'armée chinoise pénétrait au Tonkin pour poursuivre les bandes de Pavillons-Noirs et qu'elle demeurerait dans la zone frontière.

Le nom de la France n'était pas mentionné dans cet acte officiel. Deux mois plus tard, une lettre du Thuong-Bac à M. Rheinart aggravait cette déclaration, et l'informait que les troupes chinoises étendaient leur cercle d'action et pourraient venir près de nos lignes pour assurer leur subsistance. Cette missive devait avoir pour effet, aux yeux du Comat, de mettre l'Annam à couvert de nos réclamations, en cas de conflit entre les troupes du Yun-Nan et celles du commandant Rivière.

Le 8 septembre, une lettre de l'envoyé royal à Ha-Noï constatait la toute-puissance des Chinois au Tonkin, et recommandait à notre commandant de se montrer prudent par crainte de complications. M. Rheinart répondit énergiquement à ces différentes communications.

Le 24 septembre, M. de Vilers faisait parvenir au ministre de la marine l'analyse de la lettre par laquelle Tu-Duc demandait secours au vice-roi de Canton contre la France.

Enfin, le 2 octobre, Rivière écrivait au gouverneur de la Cochinchine,

---

1. Dépêche du 4 juillet 1882, *Affaires du Tonkin*, p. 268.

qu'il pensait que les Tonkinois cherchaient à le mettre en conflit avec les Chinois, lesquels étaient tout disposés à engager la lutte, puisqu'une proclamation de leurs généraux nous traitaient de *rebelles*. Il devenait de plus en plus évident que bientôt, suivant l'expression des Arabes, la poudre allait parler.



DE FREYCINET.

Les mandarins tonkinois se préparaient à la guerre ; une citadelle se construisait sur la frontière du Binh-Thuan, les routes militaires étaient mises en état par des corvées, les milices de cette province recevaient l'ordre de se tenir prêtes à entrer en campagne ; le gouvernement songeait à faire réparer les fusils à tabatière que nous lui avions donnés en 1874 ; la société chinoise *du Ciel et de la Terre*, sur les indications du

comité directeur de Canton, s'efforçait de multiplier ses adhérents, et les consuls d'Annam à Saigon s'agitaient pour préparer une insurrection dans notre colonie ; les rapports de police signalaient ces pernicieuses menées au gouverneur avec une précision qui ne laissait aucun doute sur la réalité des faits.

Au mois de novembre 1882, un appel à la révolte, d'origine chinoise, était affiché en Cochinchine ; les sorciers affiliés aux sociétés secrètes redoublaient d'activité, et, sous prétexte d'initier les Tonkinois à des rites superstitieux, engageaient, en réalité, des partisans.

La police française saisit des armes de contrebande, des bâtons de commandement, des sabres d'investiture, des brevets d'officiers, etc. Les administrateurs des affaires indigènes, le commissaire central de police portaient à la connaissance du gouverneur les symptômes d'effervescence qu'on constatait dans les arrondissements. L'or faisait prime à Cho-Lon, ce qui était un signe d'inquiétude.

Cette situation politique dura pendant toute l'expédition.

IX.
POURPARLERS. — RAPPEL DE M. BOUREE.

Monsieur Le Myre de Vilers, avant son départ pour la France, voulut laisser une situation nette à son successeur, et, le 5 janvier 1883, il fit arrêter 150 individus compromis par leurs agissements, surtout dans les arrondissements de Bien-Hoa, de Ba-Ria et de Cho-Lon.

A Paris, le ministre de la Marine, l'amiral Jauréguiberry, pensait à envoyer des secours au Tonkin. Il avertit, le 15 octobre, le président du

Conseil, M. Duclerc, de son intention « d'agir pour obtenir officiellement notre protectorat », lui déclarant « qu'on ne pouvait rester au Tonkin dans la situation fausse où l'on se trouvait », et le priant de soumettre la question au Conseil des ministres[1].

La réponse de M. Duclerc disait : « Devant les résistances de Hué et les velléités d'intervention armée de la Chine, la dignité du gouvernement de la République vous paraît exiger que nous prenions des mesures énergiques. Je ne puis que constater avec vous les inconvénients de demeurer plus longtemps dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Faites-moi connaître votre plan[2]. »

Le plan de l'amiral était : « d'appuyer nos négociations à Hué par une démonstration assez imposante, d'envoyer au corps expéditionnaire du Tonkin des renforts soutenus par six navires, d'échelonner des garnisons sur le parcours du Song-Koï et sur les frontières. Pour assurer le succès de ces mesures, il faudrait 3.000 hommes de troupes françaises, 3.000 de troupes indigènes, placées sous la haute direction d'un commissaire du gouvernement investi de pouvoirs civils et militaires[3]. »

Les projets de l'amiral Jauréguiberry ne furent malheureusement pas mis à exécution. Les crédits ne furent pas demandés, et Rivière resta toujours isolé au Tonkin.

On préféra négocier avec la Chine. Notre ministre à Pékin, M. Bourée, fit espérer qu'on pourrait obtenir du gouvernement impérial le retrait des troupes chinoises qui étaient au Tonkin.

Le 29 décembre 1882, il télégraphiait de Shang-Haï : « Le prochain courrier portera un projet de convention combiné avec le vice-roi du Pe-Tche-Li et agréé par le Tsong-Li-Yamen : ouverture du Yun-Nan ;

1. Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, Ire partie, p. 303.
2. » » Ire » p. 305.
3. » » p. 307.

reconnaissance de la protection française au Tonkin, sauf une zone à délimiter suivant la frontière chinoise ; garantie réciproque de cet état de choses contre toute entreprise extérieure [1]. » C'était l'inauguration d'une politique nouvelle.

Pendant qu'à Paris, le ministre des Affaires étrangères se refusait à recevoir les communications du marquis de Tseng, basées sur la suzeraineté de la Chine ; qu'à Hué, le gouverneur de la Cochinchine, en vertu de ses instructions, déclarait que la France ne tolérerait pas l'immixtion



HABITANTS DE HA-NOÏ.

d'aucune puissance étrangère dans le règlement des affaires d'Annam, notre ministre plénipotentiaire à Pékin admettait « qu'il ne fallait pas qu'on pût nous attribuer la pensée de détruire une suzeraineté au maintien de laquelle, si nominale qu'elle soit, se croit engagée la dignité du gouvernement impérial [2]. »

A qui incombe la responsabilité de ces contradictions, si préjudiciables à notre intérêt et à notre dignité ? Évidemment, à personne, chacun a

1 Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, IIme partie, p. 1.
2. » » » p. 1.

fait de son mieux pour servir le pays dans la limite de ses attributions ; mais il nous a manqué l'esprit de suite, l'unité de direction et la connaissance exacte du pays.

La difficulté des communications est venue encore accroître les embarras de la situation. Il faut, en effet, près de six mois pour qu'une décision, provoquée par notre ministre de Pékin, soit connue du gouverneur de la Cochinchine ou du commandant du Tonkin : deux mois de Chine en France, deux mois aux départements de la Marine et des



UNE RUE DE HA-NOÏ.

Affaires étrangères afin d'arriver à une entente, un mois de Paris à Saïgon, et les courriers ne partent que tous les quinze jours.

Le projet de traiter fut reçu avec un profond étonnement : il admettait le double protectorat de la France et de la Chine sur l'Annam, cédait Lao-Kay au Yun-Nan, traçait au nord du Song-Koï une zone où les mandarins auraient seuls le droit de police, et contenait l'engagement, pour la France, de respecter la souveraineté territoriale de l'empereur d'Annam. M. de Mahy, ministre par intérim de la Marine et des Colonies, écrivit aussitôt à M. Jules Ferry, ministre par intérim des Affaires étrangères, le 20 février 1883, pour lui signaler le danger.

« Il paraîtrait, disait-il, que le (projet de) traité (de M. Bourée) reconnaît le droit de suzeraineté de la Chine, ou, tout au moins, un droit d'immixtion pour elle dans les affaires de l'Annam et du Tonkin. Il ne vous échappera pas que c'est là une doctrine contre laquelle le département de la Marine et des Colonies a protesté de la manière la plus formelle...

» Les démarches tentées auprès de la cour de Pékin n'auront pas, il faut le craindre, les conséquences heureuses qu'on en avait espérées ; elles entraîneront au contraire, pour nous établir au Tonkin, un déploiement de forces plus considérable. Il ne faut se faire aucune illusion sur ce point : l'abandon de nos droits vis-à-vis de la Chine peut avoir, pour notre influence dans l'Extrême-Orient, pour notre commerce, des conséquences telles, que je ne saurais trop appeler sur ce point votre haute attention [1]. »

Le ministre des Affaires étrangères comprit le péril, et M. Challemel-Lacour, successeur de M. Duclerc, télégraphia le 5 mars que « cet arrangement consacrerait, au profit de la Chine, des concessions auxquelles il ne nous appartenait pas de souscrire. » Il rappela M. Bourée et envoya en Chine M. Tricou.

X. — MORT DU COMMANDANT RIVIERE.

De son côté, après la prise de la citadelle de Ha-Noï, le gouverneur de la Cochinchine envoya au commandant Rivière de nouvelles instructions qui furent approuvées par l'amiral Jauréguiberry.

Il prescrivait au commandant de faire administrer provisoirement la

1. Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, IIme partie, p. 63.

province de Ha-Noi au nom du roi Tu-Duc, en ne conservant que la haute police et la gestion des douanes. Rivière devait éviter de disséminer ses forces, qui deviendraient inefficaces et nous exposeraient à des échecs de détail qui ruineraient notre prestige. Toutefois, le commandant devait faire étudier, par le capitaine du génie Dupommier, mis à sa disposition, la création d'un poste fortifié au confluent de la rivière Claire afin de surveiller Son-Tay.

Le moment d'occuper cette position était, naturellement, laissé à l'appréciation du commandant, qui attendait un renfort amené de France sur la *Corrèze*. Quand les renforts furent arrivés à Ha-Noï, le commandant, pour se donner de l'air, et pour assurer ses communications, résolut d'aller détruire les travaux entrepris par les Tonkinois à Nam-Dinh. Il laissa à Ha-Noï le chef de bataillon Berthe de Villers avec 400 hommes (300 dans la Concession française, 100 dans la pagode transformée en réduit fortifié) et le *Léopard*.

Il se dirigea, le 23 mars 1883, sur Nam-Dinh avec l'aviso le *Pluvier*, les canonnières la *Fanfare*, la *Hache*, le *Yatagan*, la *Carabine*, la *Surprise*, la chaloupe à vapeur le *Haï-Phong*, les petits transports le *Kiang-Nam*, le *Tonkin*, le *Whampoa* et 4 jonques. Le 25, il débarqua les troupes qu'il avait emmenées et adressa une sommation au gouverneur :

« Monsieur le Gouverneur,

» Depuis un an, vous avez eu envers nous l'attitude la plus hostile, et vous avez armé votre citadelle, autant que vous l'avez pu, de soldats et de munitions.

» Tout dernièrement, vous avez préparé des barrages que l'arrivée seule de nos bâtiments vous a empêché de faire. Depuis l'arrivée de nos bâtiments, vous avez encore augmenté vos armes et vos soldats, excité

la population contre nous et proféré, contre les Français, des insultes et des menaces.

» Il faut, pour le respect qui nous est dû, pour la liberté de notre navigation, pour notre sécurité au Tonkin, pour que la paix ne soit plus menacée par vous, que la citadelle de Nam-Dinh soit désormais inoffensive pour nous. Et pour cela, il faut que vous la remettiez entre nos mains.

» Si vous n'êtes pas venu demain matin, à huit heures, à bord de mon grand bâtiment blanc, je serai forcé de vous traiter en ennemi. »

Le vice-roi (Tong-Doc) répondit par un refus.

Le 26 fut employé à reconnaître la place.

Le *Pluvier* et la *Fanfare* s'établirent au sud dans l'arroyo ; la *Hache*, le *Yatagan*, la *Carabine* portèrent des troupes à l'est ; la *Surprise* surveilla les mouvements de l'ennemi. Le 27, à sept heures du matin, le bombardement commença. Les canonnières et les pièces débarquées, dont le brave lieutenant-colonel Carreau, de l'infanterie de marine, rectifiait le tir quand il fut atteint à la jambe par un biscaien, faisaient beaucoup de mal à la ville. L'ennemi ripostait énergiquement ; ses projectiles portèrent sur la *Surprise* et la *Fanfare*.

Le chef de bataillon Badens conduisit l'assaut contre la porte de l'est, enleva le redan, força le pont, et enfonça la porte au moyen d'un pétard de dynamite. On entra dans la citadelle la baïonnette en avant.

Les Tonkinois, au milieu desquels on a cru reconnaître des réguliers chinois, étaient en fuite. Nous avions deux blessés.

Quant au lieutenant-colonel Carreau, il mourut le 13 mai, des suites de l'amputation. Le chef de bataillon Badens fut nommé commandant de la citadelle et de la province,

Pendant que Rivière faisait son expédition de Nam-Dinh, Ha-Noï était attaqué par 4.000 Annamites et Pavillons-Noirs qui, descendus de

Bac-Ninh, avaient depuis quelque temps établi un camp à Gia-Lac, village situé sur la rive gauche du fleuve.

Aussitôt après le départ de notre petit corps expéditionnaire, ils passèrent la rivière, dans la nuit du 26 au 27 mars, et s'avancèrent sur la citadelle, dans le but de surprendre la compagnie établie à la pagode sous le commandement du capitaine Retrouvey. Mais celui-ci les contint. Le commandant de Villers fit une sortie de la Concession française, força les Hékis à rétrograder sur la rive gauche, y passa derrière eux avec deux compagnies et quelques marins du *Léopard*, qui de son côté ouvrit le feu de son artillerie.

Nos soldats détruisirent le camp ennemi et forcèrent les Pavillons-Noirs à une retraite précipitée dans la direction de Bac-Ninh.

L'attaque de l'ennemi avait été très audacieuse ; c'est que, en effet, il s'était considérablement fortifié depuis la prise de la citadelle. Le nombre des assaillants était évalué à quatre mille hommes ; beaucoup avaient des fusils à tir rapide, des revolvers achetés à des maisons anglaises ou allemandes ; on pensait qu'ils étaient dirigés par des Européens et qu'il y avait parmi eux des réguliers chinois, passés secrètement sous le commandement de Luu-Vinh-Phuoc.

L'Annam et la Chine trouvaient bon ce dernier moyen d'action, qui leur permettait de rejeter toute la responsabilité des hostilités sur les bandes des Pavillons-Noirs et de se dégager, en cas de réclamations de la France.

Ils n'ont pas un moment quitté cette attitude équivoque, jusqu'au traité signé à Tien-Tsin par le commandant Fournier.

A son retour à Ha-Noï, le 2 avril, Henri Rivière trouva les Pavillons-Noirs remis de la leçon que leur avait infligée le chef de bataillon Berthe de Villers. Ils étaient revenus dans leurs positions, bloquaient Ha-Noï, harcelaient la Concession française et la Mission catholique par des

coups de feu incessants, et pénétraient dans la ville, où ils pillaient des maisons et enlevaient des femmes et des enfants. Les habitants, poussés par la crainte, s'enfuyaient de toutes parts.

Une nuit la Mission fut attaquée, mais elle fut sauvée par l'énergique résistance des chrétiens, organisés militairement par le Père Landais, et d'un petit poste de cinq marins de la *Fanfare*.

Le commandant rappela de Nam-Dinh la *Fanfare*, la *Hache*, le *Yatagan* et la *Carabine*. Il demanda à l'amiral Meyer, commandant la station navale de la Chine, autorisé à le secourir par le ministre, la compagnie de débarquement de la *Victorieuse* et du *Villars*, mouillés à la baie d'Along, et fit faire une reconnaissance dans la direction de Son-Tay par le *Léopard* et la *Carabine*. Luu-Vinh-Phuoc, chef des Pavillons-Noirs, ne se montrait pas intimidé par la concentration de nos forces. Le commandant Rivière résolut de faire une sortie sérieuse.

La sortie se composait de deux compagnies d'infanterie de marine, des marins de la *Victorieuse* (lieutenant de vaisseau Le Pelletier de Ravinières), du *Villars* (lieutenant de vaisseau Sentis) et du *Léopard* (enseigne Le Bris) avec trois pièces de campagne (lieutenant de vaisseau Pissère, aspirant Moulun).

Elle partit le 19 mai à quatre heures du matin. Le commandement de la colonne appartenait à Berthe de Villers, mais Rivière l'accompagnait. En tête marchait une compagnie d'infanterie de marine (capitaine Puech) déployée en tirailleurs.

Le lieutenant Sentis suivait la digue de gauche à la tête d'un peloton pour fouiller le village de Thu-Lé et flanquer la colonne, qui était également gardée sur sa droite.

L'action commença à six heures du matin, près du marché de Can-Giay, vers le Pont de Papier, situé sur un arroyo et traversé par la route de Son-Tay. Le pont fut enlevé par Berthe de Villers et le capitaine

Puech, et l'arroyo franchi par l'infanterie. Les Pavillons-Noirs résistaient avec énergie, et déjà sept des nôtres étaient blessés.

Au-delà de l'arroyo se trouvaient les villages de Tien-Tong à droite de la route, de Ha-Yen-Khé à gauche et, plus au nord, le village de Trung-Thuong, sur le chemin de Son-Tay.

Un détachement, envoyé en reconnaissance à Tien-Tong, trouva cette localité abandonnée par l'ennemi, et nos forces furent reportées vers la gauche contre Ha-Yen-Khé, situé au milieu de fourrés de bambous, entouré d'une haie épaisse et solidement occupé par les Pavillons-Noirs, qui y avaient du canon.

Notre artillerie, d'abord mise en batterie avant d'arriver à l'arroyo, traverse le pont et dirige son feu, partie sur Ha-Yen-Khé, partie sur Trung-Thuong. Rivière, Berthe de Villers, M. de Marolles, adjudant de division, et l'état-major suivent le mouvement et dépassent le marché de Can-Giay. La compagnie de la *Victorieuse* (lieutenant de vaisseau Le Pelletier) est lancée contre Trung-Thuong et l'aborde résolument, poussant devant elle les Pavillons-Noirs.

A ce moment, le commandant Berthe de Villers fut atteint de plusieurs blessures qui devaient l'enlever.

Cependant l'ennemi, supérieur en nombre, essayait de tourner notre droite par le village de Tien-Tong. Le but de cette manœuvre était de nous couper la retraite en s'emparant du Pont de Papier et de la route de Ha-Noï. L'ordre fut donné à la compagnie de la *Victorieuse* qui attaquait Trung-Thuong de battre en retraite, pour ne pas être exposée à être séparée de nos forces.

L'ennemi, encouragé par ce mouvement rétrograde, s'avance en nombre, ses tirailleurs sont à cent mètres de nous ; le lieutenant de Brisis, de l'infanterie de marine, tombe mort ; MM. Clerc, officier d'ordonnance, de Marolles, chef d'état-major, sont blessés, plusieurs soldats sont tués.

Bientôt le canon du *Villars* est compromis ; une décharge de mitraille n'arrête pas les Pavillons-Noirs ; par suite du recul, la pièce tombe de la route dans la rizière ; il faut, coûte que coûte, la sauver. Rivière envoie le lieutenant de vaisseau de Marolles organiser un échelon de retraite au Pont de Papier ; lui-même aide l'aspirant Moulun à pousser aux roues du canon. Ce jeune officier tombe le crâne fracassé par une balle. Le commandant Rivière s'affaisse l'épaule brisée, il se relève et retombe. Le capitaine Jacquin, de l'infanterie de marine, est tué. Les Chinois se précipitent pour couper la tête et les mains de notre malheureux officier supérieur.

Il était huit heures du matin ; la retraite continua et fut très pénible ; nos derniers soldats ne rentrèrent dans la Concession française qu'à neuf heures et demie, suivis à distance par les Pavillons-Noirs.

La *Victorieuse* avait vingt-six hommes hors de combat, le *Villars* onze, l'infanterie de marine trente et un.

XI. — LE TRAITÉ DU 25 AOUT 1883.

La nouvelle de la mort du commandant Rivière causa une impression douloureuse.

Des crédits furent votés par les Chambres, et le général Bouët, commandant supérieur des troupes en Cochinchine, reçut l'ordre de se rendre à Ha-Noï et de prendre la direction des troupes. Une escadre nouvelle, la division navale du Tonkin, fut créée et placée sous le commandement du contre-amiral Courbet. Elle se composait de deux cuirassés, le *Bayard* et l'*Atalante*, du croiseur le *Château-Renaud*, du *Kersaint*, du *Hamelin*, du *Parseval* et du *Drac*.

La direction politique et administrative de l'expédition fut donnée au

docteur Harmand, explorateur distingué de l'Indo-Chine, et ancien



SON-TAY. — PORTE NORD.

compagnon d'armes de Francis Garnier. Il reçut le titre de Commissaire général civil de la République.

La situation était grave quand le général Bouët arriva à Ha-Noï avec deux compagnies de tirailleurs annamites et quelques renforts d'infanterie de marine venus de Saïgon et de la Nouvelle-Calédonie.

Cependant, les attaques des Annamites contre Ha-Noï et contre Haï-Phong, notre port de débarquement, furent repoussées avec vigueur. Il en fut de même à Nam-Dinh, où commandait le chef de bataillon Badens. Les renforts expédiés de Toulon par l'*Annamite*, le *Mytho* et la *Saône* portèrent l'effectif du corps expéditionnaire à 3.750 hommes environ, en y comprenant les tirailleurs annamites.

M. Harmand, le Commissaire général civil, arriva au Tonkin à la fin de juillet, et s'entendit pour les opérations avec le général Bouët et l'amiral Courbet.

Il fut décidé que l'escadre s'emparerait des forts de *Thuan-An*, situés à l'embouchure de la *rivière de Hué*. Les troupes de débarquement tirées de la Cochinchine feraient tous leurs efforts pour entrer dans la capitale de l'Annam afin d'imposer un traité à la cour. Pendant ce temps, le général Bouët devait reprendre l'offensive au Tonkin.

Sur ces entrefaites, on apprit la mort du vieux souverain Tu-Duc, qui avait été notre ennemi acharné depuis le début de notre intervention dans l'Extrême-Orient.

La disparition de cet adversaire de l'influence française ne pouvait empêcher notre action contre l'Annam. Déjà l'amiral Courbet se rendait à Thuan-An avec le *Bayard*, l'*Atalante*, le *Château-Renaud* l'*Annamite*, le *Drac*, la *Vipère* et le *Lynx*. Il reconnut, le 16 août, la position des Annamites, employa le 17 aux préparatifs, et le 18 fit commencer le bombardement des forts, qui furent emportés le 20 d'une manière brillante. Nous n'avions que six blessés.

La cour de Hué sollicita aussitôt un armistice, qui fut accordé, et M. Harmand, accompagné de M. Palasne de Champeaux, administrateur

des affaires indigènes, se rendit dans la capitale et imposa les conditions de la France, qui furent acceptées par le traité du 23 août 1883.

Ce traité reconnaissait entièrement notre protectorat sur l'Annam et le Tonkin, annexait la province de Binh-Thuan à la Cochinchine, nous donnait le droit d'occuper d'une manière permanente les forts de Thuan-An et plusieurs autres positions, et ouvrait les ports de *Tourane* et de *Xuan-Day* au commerce européen.

Le résident de France à Hué aurait le droit de voir le roi en audience personnelle ; désormais l'administration des douanes relevait de nous, et d'autres avantages devaient nous être donnés encore dans un traité de commerce spécial.

Les opérations n'avaient pas été aussi heureuses au Tonkin.

Le général Bouët, qui, le 15 août, s'avançait sur la route de *Son-Tay*, avait rencontré l'ennemi fortement retranché à *Vuong* et dans les villages environnants.

Les trois colonnes françaises opéraient en même temps. La colonne de droite, soutenue par la flottille et commandée par le colonel Bichot, tourna la gauche de l'ennemi. Le centre s'avança de *Phu-Hoaï* sur la pagode de Noï et s'y maintint jusqu'au lendemain ; elle était dirigée par le commandant Coronat, chef d'état-major. Sous la direction du lieutenant-colonel Révillon, de l'artillerie de marine, la colonne gauche, qui s'était avancée jusqu'aux positions des Pavillons-Noirs, dut renoncer, après de longs efforts, à déloger l'ennemi de ses retranchements. On rétrograda jusqu'au Pont de Papier, où se trouvait le général Bouët.

Cette journée du 15 août, considérée par la presse étrangère comme un échec, avait eu cependant des résultats sérieux, puisque le lendemain on constata que l'ennemi s'était retiré à 14 kilomètres plus loin, à *Phung*, afin d'y défendre le passage du *Day*. Il renonçait ainsi à brûler Ha-Noï, ce qu'il essayait de faire depuis le 19 mai.

Quelques jours plus tard, le 19 août, le lieutenant-colonel Brionval, parti de Haï-Phong avec deux canonnières, 300 hommes d'infanterie de marine, 300 tirailleurs annamites et une demi-batterie, attaqua *Haï-Dzuong*, ville d'une grande importance stratégique. Le combat fut court ; les Annamites s'éloignèrent abandonnant leur trésor, 150 canons et beaucoup d'armes.

Les Chinois voulaient s'établir dans cette place, dont ils appréciaient la valeur : on le vit bien au mois de novembre, quand ils s'acharnèrent à l'attaque de la citadelle et du réduit que nous y avions installé. Le général Bouët avait demandé des renforts après les combats du 15 août. Il souhaitait une division complète ; le ministre de la Guerre envoya un régiment de marche composé de deux bataillons de tirailleurs algériens et d'un bataillon de la légion étrangère, pendant que l'amiral Courbet était autorisé par le département de la Marine à mettre à terre ses compagnies de débarquement et expédiait un bataillon d'infanterie de marine et un bataillon de fusiliers-marins. Des armes étaient transportées pour armer les auxiliaires indigènes, qui formèrent le noyau des deux premiers régiments de *tirailleurs tonkinois*.

M. Harmand, Commissaire général civil, était retourné de Hué au Tonkin après la signature du traité du 25 août 1883. Là, de graves difficultés naquirent entre le pouvoir civil et le commandement militaire; bientôt le conflit arriva à l'état aigu et le général Bouët rentra en France (18 septembre). Le général venait à Paris en mission pour renseigner le gouvernement métropolitain sur les mesures militaires à prendre sur le Song-Koï. On cachait ainsi le véritable motif du retour du commandant des troupes. Celui-ci, avant son départ, avait livré le combat de *Phung*. C'était le 1er septembre ; nos soldats indigènes, soutenus par une compagnie d'infanterie de marine et une section d'artillerie, firent leurs preuves. Ils enlevèrent les positions occupées

par les Pavillons-Noirs, et les Chinois furent obligés de battre en retraite pendant la nuit. On détruisit les retranchements abandonnés par Luu-Vinh-Phuoc, et nos soldats rentrèrent à Ha-Noï, laissant à *Ba-Giang* ou *Palan*, sur le fleuve Rouge, près de la naissance du Day, un poste fortifié pour dominer le cours d'eau et la route de Son-Tay.

Ce fut le colonel d'infanterie de marine Bichot qui prit le commandement au moment du départ du général Bouët.

La situation était difficile ; néanmoins, le colonel Bichot fit enlever et occuper *Ninh-Binh* pendant que les Chinois, levant enfin le masque faisaient passer des réguliers au Tonkin et se montraient à *Son-Tay*, *Bac-Ninh* et *Hong-Hoa*.

Peu après, le Commissaire général civil, M. Harmand, qui voulait établir un port de commerce important à Quang-Yen, s'entendit avec l'amiral Courbet, notre nouveau commandant en chef, pour installer une compagnie d'infanterie de marine dans cette place.

Sans attendre la ratification du traité du 25 août 1883, il pensait prendre possession des lignes de *Vung-Chuoa*, dans le Tonkin méridional, afin de couper les communications entre Hué et le delta du Song-Koï.

Mais la nécessité de concentrer toute l'autorité entre les mains du commandement militaire devenait de plus en plus évidente. L'heure du gouvernement civil n'était pas encore venue ; M. Harmand le comprit et demanda à rentrer en France.

L'amiral Courbet réunit alors les pouvoirs diplomatiques, civils et militaires. Après le départ de M. Harmand, M. Sylvestre, administrateur des affaires étrangères de Cochinchine, fut mis à la disposition de l'amiral pour la direction des services civils.

Le 30 octobre, la Chambre des députés, par 325 voix contre 155, adopta la résolution suivante immédiatement télégraphiée à nos soldats :

« La Chambre, approuvant les mesures prises par le Gouvernement pour sauvegarder au Tonkin les intérêts, les droits et l'honneur de la France, et confiante dans sa fermeté et sa prudence pour faire exécuter les traités existants, passe à l'ordre du jour. »

XII. — L'AMIRAL COURBET.

Le 12 novembre, à peu près au moment où le marquis de Tseng se décidait à notifier officiellement la présence des forces régulières du Céleste-Empire au Tonkin (17 novembre), des Chinois et des Tonkinois s'étaient présentés à Haï-Dzuong, une des clefs du Delta, et avaient pillé la ville, sans que notre faible garnison (une compagnie d'infanterie de marine, auxiliaires tonkinois) pût s'opposer à cet acte de vandalisme.

Nos troupes occupaient un fort sur le bord du fleuve et un réduit, encore inachevé, dans la citadelle. Le capitaine d'infanterie de marine Bertin commandait le fort ; l'adjudant Geschwind le réduit (30 fantassins, 40 auxiliaires). Le 17, 3.500 Chinois revinrent. Malgré l'arrivée de la canonnière la *Carabine* (lieutenant de vaisseau Bauër), envoyée au secours de notre petite garnison, 1.500 d'entre eux pénétrèrent, en trois colonnes, vers quatre heures du matin, dans la citadelle et attaquèrent l'adjudant. Celui-ci résista vigoureusement, se barricada dans une des portes en maçonnerie de la cidatelle, et ouvrit sur l'ennemi un feu rapide, qui le tint en respect sans le décider à la retraite. Les parados du rempart servaient d'abri aux Chinois, qui couvrirent ce réduit d'une grêle de balles et parurent, plusieurs fois, se préparer à l'assaut.

La situation de nos soldats était extrêmement périlleuse ; l'abri qu'ils

occupaient menaçait ruine ; chaque projectile de fusil de rempart dégradait et démolissait, en partie, les murs en briques sèches qui fermaient le premier étage de la porte, et les munitions diminuaient. Nos soldats tinrent bon cependant ; l'adjudant Geschwind fit preuve d'une bravoure et d'un sang-froid parfaits, et son feu, dirigé avec intelligence et à propos, tua deux cents Chinois.

Les deux mille autres ennemis s'étaient répandus dans la ville, et attaquaient le capitaine Bertin.

Vers sept heures et demie, le feu du petit poste se ralentit ; l'adjudant Geschwind, voyant ses munitions s'épuiser, avait enlevé toutes les cartouches des auxiliaires pour les distribuer en temps opportun.

Le capitaine Bertin, qui commandait le fort, donna l'ordre à une partie de sa troupe d'aller à son secours. Cette sortie fut repoussée avec tant de vigueur, qu'on dut y renoncer. La *Carabine* s'avança alors sous un feu assez vif, envoyant les projectiles de ses canons de 14 et de 4 sur les maisons occupées par l'ennemi. Huit hommes de cette canonnière sur vingt-deux furent mis en peu d'instants hors de combat. Il fallut se retirer rapidement, en filant les chaînes et en abandonnant deux ancres. Le capitaine Bauër avait coupé lui-même les amarres. Le bateau était criblé de projectiles qui avaient été tirés à bout portant, et dont plusieurs avaient traversé les plaques de blindage et les tôles de la coque.

La canonnière le *Lynx*, venue à toute vapeur au bruit du canon, intervint alors du côté opposé, et s'embossa par le travers nord de la citadelle. Son feu et celui du fort, où le commandant Coronat avait envoyé le capitaine du génie Tollon et le lieutenant d'artillerie Théry installer une pièce de 12 et une de 4 de montagne, déblayèrent la face ouest de la citadelle au moment où le capitaine Bertin, inquiet du silence de son détachement, se disposait à une seconde sortie, et, avec l'aide de la *Carabine*, mettait le feu à la ville, pour en déloger les assaillants chinois.

Le combat avait duré neuf heures. Nous avions 11 blessés français, 2 blessés et 4 tués tonkinois.

Les réguliers chinois étaient armés de fusils à tir rapide, sniders, remingtons, et de quelques fusils de rempart.

L'amiral Courbet, à la nouvelle de cette attaque, envoya à Haï-Dzuong le capitaine de frégate de Beaumont avec un bataillon de marins et une batterie. L'ennemi avait disparu et la citadelle fut occupée sans résistance.

Plusieurs mandarins, qui avaient fourni des indications aux Chinois, furent arrêtés ; celui de Quang-Yen fut condamné à mort et fusillé ; les autres, internés à Poulo-Condore.

Le 3 décembre, sur l'ordre du colonel Bichot, des bandes de pirates, environ 900 Tonkinois, qui se tenaient aux environs de Haï-Phong, furent dispersées par le commandant Coronat, qui leur fit perdre 50 tués et 200 blessés. Deux Français seulement furent blessés.

Pour empêcher la contrebande de guerre de fournir nos adversaires d'armes et de munitions, le contre-amiral Courbet avait proclamé le blocus des côtes de l'Annam et du Tonkin. Néanmoins, afin de restreindre le plus possible la gêne résultant de cet état de choses, et pour faciliter le commerce, il permettait aux navires de guerre français d'apporter certains tempéraments à la rigueur du blocus. Seuls les bâtiments chinois, ou les bâtiments ayant à bord des Chinois, furent exclus de ces mesures bienveillantes et ne purent dépasser la ligne du blocus. Les menées des Célestes en Cochinchine justifiaient amplement ces précautions.

L'amiral reçut enfin les nouveaux renforts, expédiés de France et d'Algérie par le *Bien-Hoa*, le *Tonkin* et la *Corrèze*.

Cette fois, pour ne pas épuiser les cadres de l'infanterie de marine qui, seule jusqu'alors, avait fourni les hommes envoyés au Tonkin, et y comptait déjà 24 compagnies, la Marine envoya un bataillon de fusiliers-

marins, et le département de la Guerre un régiment de marche emprunté au 19[me] corps d'armée (Algérie), et comprenant deux bataillons de tirailleurs algériens et un bataillon de la légion étrangère. De cette manière, il était possible d'agir sans compromettre l'intérêt supérieur



L'AMIRAL COURBET.

de la mobilisation de nos forces dans le cas de campagne européenne.

On peut évaluer à 9.000 hommes environ les troupes alors présentes au Tonkin.

Le moment était venu d'opérer sérieusement contre *Son-Tay* et *Bac-Ninh.* « On ne pouvait agir contre ces deux villes à la fois, dit le général

Bichot; il y avait donc lieu de déterminer laquelle serait d'abord attaquée.

Ha-Noi se trouve placée à peu près à égale distance de Son-Tay et de Bac-Ninh, la première à l'O.-N.-O., la seconde à l'E.-N.-E. environ. Entre Son-Tay et Ha-Noï, on ne trouve qu'un cours d'eau, le Day, franchi maintes et maintes fois par les Pavillons-Noirs, qui, jusqu'au 5 août et même jusqu'au 8 septembre, occupaient tout ou partie du pays situé entre ce cours d'eau et la ville de Ha-Noï, pays qu'ils connaissaient parfaitement, dans lequel ils avaient des ramifications nombreuses, et où ils étaient sûrs de trouver aide et appui.

Depuis le 11 septembre, des colonnes mobiles avaient fréquemment parcouru tout ce pays, et avaient ainsi entravé toute tentative de retour des Pavillons-Noirs ; mais si le corps expéditionnaire attaquait Bac-Ninh, les Pavillons pouvaient facilement franchir le Day, et rien ne pouvait les empêcher de venir inquiéter vivement la faible garnison qu'on laissait à Ha-Noï, la seule qu'on pût y maintenir suffisante pour garder la position, mais insuffisante pour protéger les environs et peut-être la ville elle-même.

Du côté de Bac-Ninh, la situation n'était pas la même. Après le canal des Rapides, qu'il lui fallait franchir, l'ennemi se trouvait en présence du fleuve Rouge, qu'il ne pouvait songer à traverser pour exécuter une attaque de vive force sur Ha-Noï.

Ce qu'il pouvait tenter, c'était un bombardement de la rive gauche sur la rive droite ; mais il se présentait, pour lui, une grande difficulté : faire passer ses canons, et les amener sur le bord du fleuve. Or, sur la rive gauche, nous avions établi un blockhaus, armé d'une pièce de 12 de campagne et placé dans une situation dominante, à l'intersection des routes venant de Bac-Ninh. Il fallait donc que l'ennemi s'emparât, d'abord, de cet ouvrage. Il n'était pas de force à tenter l'aventure, l'événement l'a prouvé.

Il n'y avait donc aucune attaque à craindre du côté de Bac-Ninh. En outre, il était important de détruire le prestige qui s'attachait aux Pavillons-Noirs, et d'infliger à ceux-ci une leçon des plus sévères, qui devait avoir une influence sérieuse sur le reste des opérations.

Une dernière raison commandait plus spécialement encore l'attaque sur Son-Tay, c'est qu'il fallait profiter de la hauteur des eaux, qui permettaient encore aux bâtiments de remonter la rivière ; leur coopération était absolument indispensable.

L'objectif choisi par l'amiral fut donc Son-Tay.

Deux colonnes furent constituées :

La première (colonel Belin, commandant le régiment de marche du 19e corps) comprenait le régiment de marche du 19e corps d'armée, bataillons Jouneau et Le Tellier (tirailleurs algériens), et le bataillon Donnier (légion étrangère), auxquels étaient jointe une compagnie de tirailleurs tonkinois; le bataillon Roux, du 4e d'infanterie de marine, 650 auxiliaires tonkinois (commandant Bertaux-Levillain) ; trois batteries attelées d'artillerie de marine (capitaines Régis, Dupont et Roussel) ; deux sections du génie (capitaine Dupommier), deux escouades de télégraphistes et une ambulance. Environ 3.300 hommes dont 3.000 d'infanterie.

La deuxième colonne était ainsi composée : le régiment de marche d'infanterie de marine (lieutenant-colonel de Maussion), comprenant le bataillon Chevalier (1er régiment), le bataillon Dulieu (2e régiment), le bataillon Reygasse (3e régiment), le bataillon de fusiliers marins (capitaine de frégate Laguerre), deux batteries de 4 d'artillerie de marine traînées à bras (capitaines Roperh et Perricaud), une batterie de 65 mm d'artillerie de marine (capitaine Dudreuil), une batterie de 65mm d'artillerie de marine (lieutenant de vaisseau Amelot), une section du

génie, deux escouades de télégraphistes, une ambulance et le convoi. Envivon 2.600 hommes, dont 2.250 d'infanterie.

Une compagnie de tirailleurs tonkinois de Cochinchine était adjointe à chacun des bataillons d'infanterie de marine ; une autre au régiment du 19e corps.

La flottille se composait du *Pluvier*, de la *Trombe* et de l'*Eclair*, portant ensemble 1.500 hommes d'infanterie. Les petites canonnières *Hache*, *Mousqueton* et *Yatagan*, le *Pélican*, l'*Antilope* surveillaient et protégeaient la marche.

La *Fanfare*, mouillée depuis longtemps au-dessus de Palan, dégageait le cours du fleuve en amont. Trois chaloupes à vapeur étaient chargées des communications ; enfin, un grand nombre de remorqueurs du commerce, le *Ruri-Maru*, le *Kiang-Nam*, le *Koow-Loon*, le *Saïe-Cheune*, le *Py-Yen*, le *Song-Koï*, le *Cua-Cam* et le *Tonkin*, et des jonques, portaient le reste des troupes et le matériel.

La batterie de 80mm de campagne avait été embarquée, comme réserve, dans le chaland le *Cua-Cam*. L'amiral Courbet avait son pavillon sur le *Pluvier*.

La *Surprise* restait à Ha-Noï, pour protéger la ville et le cours du fleuve en aval. »

XIII. — EN MARCHE VERS SON-TAY.

« Après avoir reconnu les positions, l'amiral fit avancer sur la branche sud le bataillon d'infanterie de marine (commandant Dulieu), précédé de sa compagnie de tirailleurs tonkinois (capitaine Doucet), et flanqué dans la plaine, du côté du village de Linh-Chien, par une compagnie

d'auxiliaires tonkinois. Deux pièces de 4, en batterie sur la grande digue, battirent en même temps, du côté de la plaine, les postes avancés ennemis, qui furent enlevés sans grande difficulté, et la tête de colonne arriva rapidement au village de Linh-Chien.

» Le bataillon Reygasse s'engagea sur la branche sud à la suite du bataillon Dulieu. En même temps, une batterie d'artillerie placée à l'ouest de la grande digue, entre les extrémités est des branches de Phu-Sa, battait la pagode du village, sur laquelle tirait également la flottille.

» Vers 10 heures trente, le bataillon Roux et, un peu plus tard, le bataillon Chevallier (infanterie de marine), s'avançant par la branche nord avec le bataillon Dulieu, qui était arrivé à la même hauteur sur la branche sud, occupèrent le village et la pagode ; nos troupes se trouvaient ainsi à 500 ou 600 mètres des ouvrages de Phu-Sa, dont le feu, très bien nourri, ralentit leur marche.

» Une batterie de canons de 4 fut établie alors entre les deux branches à l'ouest du village de Linh-Chien, et deux pièces de 4 sur la branche sud à la sortie du village.

» Ces pièces ouvrirent leur feu vers une heure de l'après-midi, prenant à revers les casemates de Phu-Sa et battant directement la batterie ennemie de quatre pièces de la branche sud.

» La flottille, de son côté, engagea le combat avec la batterie de Phu-Sa et les jonques armées de canons qui étaient accostées à l'embarcadère. La *Fanfare* seule, serrant de près la rive gauche, avait vue sur les ouvrages de Phu-Sa, qu'elle battit jusqu'au moment de l'assaut. Le tir avait lieu entre 1.500 et 2.000 mètres.

» L'ennemi ripostait vigoureusement. Ses projectiles tombaient au milieu des navires ; l'un d'eux atteignit la *Fanfare* et fut arrêté par le blindage en chaînes dont cette canonnière s'était protégée à l'extérieur ;

l'autre tomba à bord de l'*Éclair*, perça la toiture et s'amortit dans une caisse à eau.

» En revanche, nos obus occasionnaient de grands ravages, coulaient des jonques, démontaient plusieurs pièces et réduisaient les batteries au silence.

» Cependant, les défenseurs de Son-Tay cherchèrent à opérer une diversion sur notre gauche. Une troupe nombreuse, sortie par la porte est de la ville et appuyée par l'artillerie de Phu-Sa et celle de la place, se développa dans la plaine jusqu'au village de Phuc-To. Une portion du bataillon Dulieu, le bataillon Reygasse et, vers deux heures de l'après-midi, le bataillon de la légion étrangère (commandant Donnier), appuyés par trois pièces dans la plaine et par une batterie d'artillerie établie sur la branche sud, furent envoyés à leur rencontre, tandis que le bataillon Le Tellier, fouillant les villages de Phu-Loc et tous les abords de la grande digue, les maintenait dans le sud de celle-ci.

» Pendant toute la journée, ce côté du champ de bataille fut le théâtre d'un combat indécis, engagé à fond ni d'un côté, ni de l'autre, tandis que l'action principale se poursuivait à Phu-Sa.

» A deux heures et demie, le bataillon Jouneau (tirailleurs algériens), qui était en réserve à Thien-Loc, reçut l'ordre de se porter en avant. Il vint prendre position derrière une haie de bambous, entre la branche nord et le fleuve, à 400 mètres environ de Phu-Sa, soutenu par une batterie de canons de 4 et par le feu de la flottille.

» A sa gauche, le bataillon Chevallier et une partie du bataillon Roux, soutenus par deux batteries de canons de 4, étaient déployés dans l'espace compris entre les deux branches et se reliaient au bataillon Dulieu, dont deux compagnies, soutenues par deux pièces de 4, formaient la tête de colonne sur la branche sud.

» Le colonel Belin, dirigeant particulièrement l'opération sur la branche nord, était assisté sur la branche sud par le colonel de Maussion. Vers quatre heures, le colonel Belin, jugeant que le feu de l'ennemi se ralentissait sensiblement, demanda l'autorisation de donner l'assaut.

» La flottille reçoit l'ordre de cesser le feu et, au signal du colonel Belin, nos troupes s'élancent avec un élan admirable.

» Le bataillon Jouneau, son commandant et la compagnie Godinet en tête, file presque homme par homme, en dedans de la branche nord, en dessous et en arrière des casemates ennemies, tandis que les bataillons Chevallier et Roux traversent, non sans difficulté, la plaine marécageuse qui précède le retranchement crénelé.

» Sur la branche sud, les compagnies Cuny (infanterie de marine) et Doucet (tirailleurs tonkinois) du bataillon Dulieu, soutenues par une partie du bataillon Reygasse, enlèvent à la baïonnette la partie qui défend le passage ; le capitaine Doucet trouve, dans cette attaque, une mort glorieuse.

» Ces compagnies, gagnant au pas de course le point de jonction des deux branches, y rallient le bataillon Jouneau, qui s'en est emparé quelques instants auparavant. Mais l'ennemi, repoussé, fait une résistance intrépide ; solidement établi derrière la barricade élevée à cent mètres au-delà du point de jonction, embusqué dans le village qui borde la branche sud à notre gauche, il dirige sur nos troupes un feu meurtrier ; deux fois la compagnie Godinet, soutenue par la compagnie Cuny, se précipite à l'assaut de la barricade, deux fois son élan vient se briser contre un obstacle infranchissable.

» Le capitaine Godinet est tué. En tombant frappé d'une balle il s'écrie : « Adieu, ma compagnie, en avant! » L'adjudant est tué, le commandant Jouneau reçoit une balle dans la cuisse, le capitaine Cuny est blessé au

bras, le lieutenant Clavet, qui le remplace, tombe frappé d'une balle quelques instants après.

» L'incendie des maisons voisines, allumé par l'ennemi, offre un nouvel obstacle. La nuit approche. Le colonel Belin et le colonel de Maussion, préoccupés de défendre les positions conquises avant de pousser plus loin, font commencer un retranchement en avant du point de jonction des digues. L'amiral donne l'ordre d'établir solidement nos troupes à l'angle de Phu-Sa, d'y compléter le retranchement consommé, d'abattre les maisons qui l'encombrent et d'y envoyer quatre pièces de 4 ; il fait occuper, d'un bout à l'autre, la branche sud, déployer le bataillon Le Tellier au sud de Thien-Loc pour protéger nos derrières, et garde en réserve le bataillon des fusiliers-marins. C'est dans cette forte position que le corps expéditionnaire doit attendre le jour, au contact de l'ennemi, qui, refoulé mais non encore vaincu, compte sur la nuit pour prendre sa revanche. »

Cette nuit du 14 au 15 fut un combat continuel. Enhardis par l'obscurité, furieux de leur défaite, les Pavillons-Noirs ne cessent de harceler nos lignes, dirigeant sur Phu-Sa leurs plus violentes attaques, et nous infligeant des pertes cruelles. Toutefois, ils ne peuvent entamer nos positions ; un dernier mouvement offensif, tenté sur toute la ligne vers quatre heures du matin, est repoussé comme les autres ; alors, ils profitent des dernières heures de la nuit pour évacuer tous les ouvrages du bord et se renfermer dans l'enceinte extérieure de Son-Tay.

Ainsi, l'échec de ces attaques, achevant la défaite de l'ennemi, nous livrait, sans combat, une série de positions dont la prise, de vive force, nous eût coûté sans doute de très grands sacrifices.

Après avoir montré un entrain admirable dans l'assaut de Phu-Sa, et retrouvé une fois de plus cet élan qui les a illustrées dans tant de batailles, nos troupes, tirailleurs algériens et infanterie de marine, ont déployé au

milieu de l'obscurité, durant ces longues heures de lutte, une bravoure, un sang-froid et une énergie dignes des plus glorieuses journées de leur histoire.

XIV. — LA PRISE DE SON-TAY.

Le 15, vers sept heures du matin, l'amiral Courbet retourna à Phu-Sa, où tout était rentré dans le calme. Il put franchir, sans difficulté, la terrible barricade contre laquelle s'étaient brisés la veille tant de généreux efforts. Les corps mutilés de plusieurs de nos braves furent retrouvés auprès de la barricade, ainsi que ceux d'un certain nombre de Chinois que l'ennemi avait abandonnés dans sa fuite.

Aussitôt après, le commandant en chef donna des ordres pour marcher en avant et occuper les positions évacuées. Le bataillon de la légion étrangère prit la tête du mouvement ; retardé par le peu de largeur de la digue, les barricades et les traverses qui l'obstruaient, ce mouvement dura toute l'après-midi du 15. Le soir, le corps expéditionnaire était rangé le long de la digue dans l'ordre suivant :

A l'extrême-gauche, dans le fort de Phu-Sa, le bataillon Reygasse, avec les auxiliaires tonkinois et deux batteries d'artillerie ; immédiatement à l'ouest, le bataillon Chevallier ; en face de la grande rue (rue des Chinois) qui mène à la porte nord de l'enceinte, le bataillon des marins ; derrière lui, dans le village qui s'étend de la digue au fleuve, le bataillon Roux, le reste de l'artillerie et le quartier-général ; sur la digue, à l'ouest, des marins, le bataillon Dulieu, le bataillon Le Tellier, et enfin la légion étrangère ; ce bataillon, le plus à l'ouest, occupait à l'extrême-droite un ouvrage situé sur la digue, au-delà du village boisé de Phu-Nhi, où l'œil

domine la plaine découverte qui s'étend à l'ouest de Son-Tay jusqu'aux collines de l'intérieur.

A l'ouest du quartier-général, dans le village des Poteries situé au bord du fleuve, était cantonné le bataillon Jouneau.

« La flottille et le convoi avaient suivi le mouvement des troupes, et étaient venus mouiller près du quartier général, les bâtiments de combat un peu en amont, au point où l'on aperçoit la tour de la citadelle, les remorqueurs et les bâtiments de charge accostés par le travers et en aval.

» Dans la nuit, quelques coups de fusil furent échangés entre la légion étrangère et des tirailleurs ennemis embusqués dans le village boisé de Phu-Nhi, qui s'étend de la digue vers l'enceinte de Son-Tay.

» Le 16, au jour, la légion étrangère alla fouiller ce village, où se trouvaient quelques Pavillons-Noirs ; arrivée à la lisière sud, elle échangea quelques coups de fusil avec la place et revint ensuite reprendre son poste sur la digue.

» Le bataillon Le Tellier, envoyé en reconnaissance dès six heures du matin, arriva sans incident à 500 mètres de la batterie qui défendait la porte ouest de l'enceinte, et, un peu à droite, à 300 mètres environ de la grande pagode fortifiée de Mien-Hoï-Dong, occupée par l'ennemi. Il y fut reçu par une vive fusillade ; c'était le prélude de la journée.

» Vers dix heures, dans le lointain, au pied des collines, une forte colonne ennemie sortait de la ville, se dirigeait vers l'ouest, tentant sur notre droite un mouvement tournant ; quelques-uns de ses tirailleurs avaient déjà atteint la digue et gagnaient le bord du fleuve. Le bataillon Le Tellier, relevé par la légion étrangère dans l'attaque principale, fut chargé de surveiller ce mouvement de l'ennemi ; le bataillon Jouneau avait déjà dirigé une compagnie de ce côté. Quelques obus, envoyés à

grande distance par une batterie établie sur la digue, jetèrent aussi le trouble dans les masses ennemies.

» L'amiral était allé le matin examiner le terrain ; il y retourna alors et arrêta les dispositions pour l'attaque.

» Le bataillon Dulieu prit position autour d'une pagode située entre le hameau de Ha-Tray et la pointe du village de Phu-Nhi. Le bataillon Jouneau fut mis en réserve, le long de la lisière ouest du village de Phu-Nhi ; ces troupes étaient appuyées par la batterie de la digue. Le bataillon Chevalier, soutenu par une batterie d'artillerie et par le bataillon Reygasse, s'engageait dans la grande rue qui mène à la porte nord, et le bataillon Roux allait remplacer à Phu-Sa le bataillon Reygasse.

» Ces derniers mouvements avaient pour but de simuler une attaque sur la porte nord, où l'ennemi avait accumulé ses plus puissants moyens de défense, et d'attirer son attention de ce côté, tandis que l'attaque principale serait vivement menée contre la porte ouest.

» Cette dernière, en effet, quoique défendue par une batterie de quatre pièces, offre à l'attaque des conditions particulièrement favorables. Située à l'extrémité d'un saillant très allongé de la fortification, elle est percée au milieu d'un front en pan coupé de peu d'étendue, 30 mètres environ. Les deux faces sud-ouest et nord-ouest qui aboutissent à cette porte peuvent être enfilées facilement par l'assaillant placé aux pagodes Dan-Xa-Trac, Dan-Son-Xuyen, Mien-Hoï-Dong et au marché de Phu-Nhi.

» Tous les projectiles dirigés sur le retranchement se concentrent dans le quartier ouest de la ville et contribuent à le rendre inhabitable pour les défenseurs. De plus, l'aile droite de l'assaillant se trouve couverte par l'arroyo, sur lequel les pagodes nous donnent une tête de pont.

» Enfin, le terrain bas près de l'arroyo et près de la digue, où il est même marécageux, se relève peu à peu en approchant de la porte ouest. Les pagodes voisines sont placées sur de petites hauteurs.

» Un tertre isolé est près de la route, à 150 mètres de la porte. Le terrain entre ces mamelons est taillé en gradins horizontaux, disposés pour retenir l'eau nécessaire à la culture des rizières ; les talus qui séparent les champs sont perpendiculaires à la direction suivie par l'assaillant ; ils ont 60 à 80 centimètres de hauteur et forment des parapets naturels, derrière lesquels l'infanterie et l'artillerie peuvent s'abriter et faire feu sans travaux préparatoires.

» Dès dix heures, le tir de la batterie de la digue contre la pagode de Mien-Hoï-Dong la fait évacuer promptement. Plus tard, vers trois heures et demie, elle est occupée par une compagnie de tirailleurs annamites (lieutenant Ganeval, ancienne compagnie Doucet) et une compagnie d'infanterie (capitaine Bauche), toutes deux du bataillon Dulieu, et par une batterie d'artillerie.

» Vers la même heure, le bataillon de la légion étrangère prend position en avant du hameau de Ha-Tray, dans des maisons situées à 300 mètres environ de la porte ouest, et derrière les petits terrassements qui coupent la plaine en cet endroit. De là, il dirige un feu non interrompu sur la place, qui riposte vigoureusement de ses fusils et de ses canons. Accompagné des colonels Bichot, Belin, Badens et Révillon, l'amiral va reconnaître la position à la hauteur des lignes de tirailleurs. Un feu très vif part de toute la ligne des fortifications ennemies.

» Trois batteries d'artillerie sont placées, deux à gauche, la dernière à droite du hameau de Ha-Tray, à 400 mètres environ de l'enceinte ; le bataillon de fusiliers marins, massé en réserve à l'abri d'un monticule, un peu en arrière des batteries de gauche. On voit bientôt se dresser au-dessus de la porte murée trois grands étendards noirs à lettres blanches, longtemps balancés et enfin plantés au sommet du parapet.

» Vers quatre heures, la batterie du 65e du corps de débarquement

vient prendre position un peu en arrière des lignes de la légion étrangère, à la hauteur d'un petit tertre où se tient l'état-major général.

» Pendant ce temps, le mouvement tournant de l'ennemi sur notre droite était facilement arrêté par les tirailleurs algériens et les canons hotchkiss du *Pluvier*. L'*Éclair* et la *Trombe* exécutaient un bombardement lent et précis de la citadelle intérieure, dont la base et les abords portent la trace de leurs obus.

» Ce bombardement, quoiqu'ayant seulement une action indirecte dans la lutte qui se poursuivait, ébranlait puissamment le moral de l'ennemi, en rendant presque intenable son seul refuge en cas de défaite. Le bataillon Chevallier rencontrait à la porte nord une résistance énergique, et combattait avec une persévérance et une bravoure remarquables sans avancer sensiblement.

» Cependant nos troupes, la légion étrangère en tête, gagnent du terrain de minute en minute ; vers cinq heures, les premières lignes de tirailleurs ne sont plus qu'à 100 mètres du fossé. L'ennemi, ébranlé par un feu étourdissant, répond avec moins de vigueur ; le soleil baisse, le moment est venu de tenter l'assaut.

» L'artillerie cesse son feu ; l'amiral commande : « En avant ! » Les clairons sonnent la charge, nos vaillants soldats se précipitent aux cris de « Vive la France ! » La légion étrangère, ayant à sa tête le commandant Donnier, court vers la porte murée ; le bataillon des marins, guidé par le commandant Laguerre, vers la poterne de droite, où s'élance également la compagnie Bauche du bataillon Dulieu. Les troupes désignées pour rester en réserve trépignent d'impatience. Le colonel Bichot est obligé de se multiplier pour les empêcher de suivre leurs camarades.

» L'ennemi dirige sur nos braves un feu intense ; plusieurs tombent, mais rien n'arrête leur élan. La tête de la colonne de la légion étrangère,

ne pouvant franchir la porte murée, file vers la droite, le long de la fortification, et réussit à se frayer un passage à travers le fouillis inextricable de bambous et d'obstacles de toutes sortes qu'y ont accumulés les défenseurs ; le capitaine adjudant-major Mehl tombe frappé d'une balle au milieu de ses hommes ; une partie des marins déblaie la poterne, tandis que d'autres traversent directement le fossé avec l'infanterie de marine, et rejoignent la légion étrangère sur le talus extérieur du rempart ; ceux que l'encombrement retient en dehors, couvrent le parapet de feux.

» Après des efforts inouïs, la haie de bambous cède. Le soldat Minnaert, de la légion étrangère, le quartier-maître Le Guirizec, des fusiliers marins, et le caporal Mouriaux, de l'infanterie de marine, entrés les premiers dans l'intérieur de la place, sont immédiatement suivis par des masses nombreuses.

» La batterie de la porte murée est tournée et envahie, les grands étendards noirs tombent et sont remplacés par le drapeau français ; les ennemis fuient en désordre vers la citadelle, nos troupes les poursuivent à travers les rues. A cinq heures quarante-cinq, l'amiral entre dans la place, accompagné de son état-major général ; la nuit se fait rapidement, couvrant la retraite de l'ennemi, qu'il serait téméraire de poursuivre dans l'obscurité et dans une ville inconnue. Il faut s'arrêter au milieu de ce brillant triomphe et s'organiser contre un retour offensif.

» Le colonel Bichot s'occupe immédiatement d'approvisionner la place en munitions, en vivres ; le commandant Laguerre est nommé commandant supérieur, le lieutenant-colonel de Maussion demande à le seconder ; trois bataillons et trois batteries passeront la nuit dans l'enceinte : le bataillon de marins occupera l'enceinte depuis la porte ouest jusqu'à la porte nord, la légion étrangère occupera cette porte et la rue qui se dirige vers la citadelle, le bataillon Dulieu occupera la partie de l'enceinte qu

s'étend au sud de la porte ouest. On restera toute la nuit sur la défensive. Le premier soin est de rendre les portes nord et ouest praticables, de barricader les rues qui mènent à la citadelle. Celle-ci sera attaquée le lendemain matin. »

L'amiral rentre à huit heures du soir au quartier-général, après avoir vu arriver le premier convoi de vivres et de munitions.

La nuit se passa dans un calme profond.

« Dès que le jour parut, le commandant Laguerre et le colonel de Maussion, qui s'avançaient prudemment pour reconnaître les abords de la citadelle, purent constater que l'ennemi l'avait évacuée. Ils y pénétrèrent sans coup férir. A neuf heures du matin, l'amiral Courbet y entra lui-même, accompagné du colonel Bichot et des officiers de l'état-major général, aux acclamations de nos vaillants soldats ; un drapeau tricolore, formé de trois lambeaux de pavillons ennemis noués ensemble, flottait sur la tour de Son-Tay. Jamais trophée ne fit battre plus vivement le cœur d'un Français.

» On a su depuis que l'ennemi avait fui la ville en désordre aussitôt après l'assaut de la porte ouest. Tout y indique une fuite précipitée. Canons, armes, pavillons, argent, munitions, vivres, vêtements, les défenseurs ont tout abandonné, tout, même leurs morts, malgré le respect légendaire que les Pavillons-Noirs eux-mêmes professent pour les victimes du feu de l'ennemi. »

Les armes formaient la plus étonnante collection qu'il soit possible de rencontrer : à côté de lances, d'arcs, de fusils à pierre, on trouva des winchester et des martini. Des maisons étaient remplies de poudre qu'on embarqua avec des cartouches de dynamite pour Ha-Noï.

« On trouva aussi des sapèques, des barres d'or et d'argent, des saumons de plomb, six mille mètres cubes de riz, d'immenses tas de sel, de bois et de bambous. Toutes les munitions portaient des marques de

fabriques anglaises ou américaines. Un éléphant de Luu-Vinh-Phuoc fut capturé, mais le pauvre animal mourut quelques jours plus tard : les Pavillons-Noirs l'avaient empoisonné pour qu'il ne restât point entre nos mains. »

Le jour même de la prise de la citadelle, l'amiral Courbet publia l'ordre du jour suivant :

« SOLDATS ET MARINS,

» Les forts de Phu-Sa et la citadelle de Son-Tay sont désormais illustrés par votre vaillance.

» Vous avez combattu, vous avez vaincu un ennemi redoutable.

» Vous avez montré une fois de plus au monde entier que la France peut toujours compter sur ses enfants.

» Soyez fiers de vos succès, ils assurent la pacification du Tonkin.

» *Le contre-amiral, commandant en chef,*

» COURBET. »

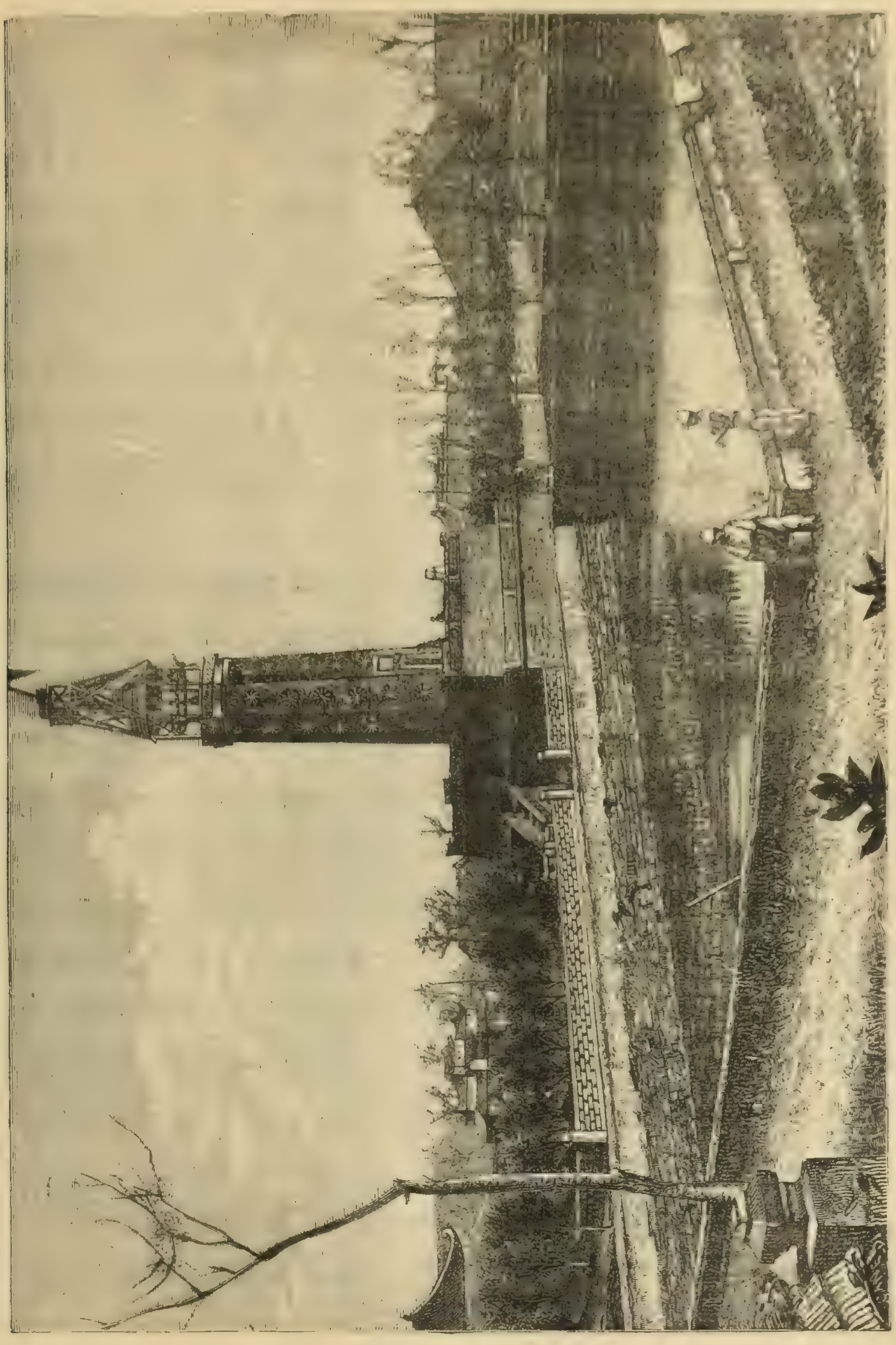
XV. — NOUVEAUX COMBATS.

Notre succès, si important qu'il fût, ne pouvait terminer la guerre, car la plus grande partie du delta du Song-Koï restait encore entre les mains de nos ennemis avec les places fortes de Bac-Ninh et de Hong-Hoa.

Plus loin, dans la région montagneuse, était Lang-Son et, sur le fleuve Rouge, Lao-Kay.

La Chine ne se sentait pas assez frappée pour consentir à nous

avoir comme voisins et pour renoncer à la suzeraineté sur l'Annam.



LA CITADELLE DE SON-TAY ET SA TOUR.

La cour de Hué, qui voyait le Céleste-Empire s'engager sérieusement dans la lutte, ne cessait de son côté de nous créer des difficultés.

L'oligarchie des lettrés et le parti militaire, souvent divisés entre eux, s'entendaient contre nous.

Le malheureux successeur de Tu-Duc, Hiep-Hoa, coupable d'avoir consenti le traité Harmand et d'avoir essayé de s'appuyer sur nous, avait été empoisonné et remplacé par un jeune homme de quinze ans, Kien-Phuoc, intronisé sans notre participation (2 décembre 1883).

Notre résident à Hué, M. de Champeaux, qui avait rompu les relations diplomatiques, était menacé à la légation.

La garnison de Thuan-Am fut renforcée, afin de parer à toute éventualité, et M. Tricou, ambassadeur de France en Chine, se rendit à Hué.

Les régents parurent se soumettre, et une tranquillité apparente régna dans la capitale.

Tout de suite après la prise de Son-Tay, l'amiral Courbet aurait désiré marcher sur Hong-Hoa ; mais la baisse des eaux ne le permit pas. Il se livra alors à quelques expéditions de détail contre les bandes de pillards qui infestaient le pays.

D'autre part, on ne se dissimulait pas, en France, que les troupes envoyées au Tonkin étaient insuffisantes pour la tâche qui leur incombait. On envoya une brigade de renfort avec le général de division Millot, qui eut comme brigadiers les généraux Brière de l'Isle et de Négrier.

L'effectif du corps expéditionnaire s'éleva alors à environ 16.000 hommes, et l'amiral Courbet en remit le commandement à son successeur le 12 février 1884. Il conservait la direction de l'escadre, et mit son pavillon sur le *Bayard*.

Le général Millot dirigea d'abord ses opérations contre Bac-Ninh, ville située à 35 kilomètres de Ha-Noï, près du Song-Cau et du canal des Rapides, point stratégique bien choisi dominant les routes de Thaï-Nguyen, Lang-Son et Haï-Dzuong.

Pendant la concentration du corps d'expédition, un bataillon de la

légion étrangère fut établi aux sept pagodes, à l'angle du Song-Cau et du canal des Rapides. Les Chinois, qui voulaient reprendre cette position qui nous permettait d'entrer dans le Song-Cau avec les canonnières de la flottille, furent repoussés à deux reprises.

Ils avaient multiplié les forts autour de Bac-Ninh et avaient établi des travaux de défense sur les deux voies par lesquelles notre armée était attendue, la route de Ha-Noï et le cours du Song-Cau.

Il aurait fallu de trop grands sacrifices d'hommes pour enlever directement ces positions. Le général Millot résolut de les prendre à revers, tout en menaçant la ligne de retraite de l'ennemi.

Tout le corps expéditionnaire fut concentré au confluent du canal des Rapides et du Song-Cau, pour faire tomber la place sous l'effort combiné de deux brigades et de la flottille remontant le Song-Cau.

Le 7 mars, la première brigade, venue de Ha-Noï, passa sur la rive gauche du fleuve Rouge, et le *Mousqueton* prit contact avec l'ennemi. Le lendemain, à huit heures, l'opération était achevée. Et pendant que les troupes se dirigeaient vers le marché de *Chi*, où elles devaient rencontrer la brigade de Négrier, partie par eau de Haï-Dzuong, le commandant Morel-Beaulieu nous assurait, à l'aide des canonnières, la possession des voies fluviales, et faisait évacuer les positions ennemies du canal des Rapides. Ces opérations prirent les journées des 7, 8, 9 et 10 mars.

Le 11 mars, à deux heures de l'après-midi, la concentration du corps expéditionnaire était un fait accompli. Le général en chef donna l'ordre suivant pour la journée du 12 :

« L'ennemi occupe une première ligne de défense dont la droite est appuyée à la hauteur du Trung-Son, et la gauche au Song-Cau vers le village de Val. Entre ce dernier village et celui de Lac-Buoï, un barrage ferme le fleuve.

» La 2me brigade partira de Do-Son à six heures du matin et se portera sur la ligne ennemie. La flottille, partant de Yen-Dinh, remontera le Song-Cau, détruira le barrage de Lac-Buoi et appuiera l'attaque de la 2me brigade.

» La 1re brigade quittera son cantonnement de Xam à six heures et demie du matin ; elle se portera d'abord au marché de Chi, en suivant la rive gauche du canal des Rapides. Elle se dirigera ensuite sur le Trung-Son et s'en emparera [1]. »

La position de l'ennemi, le 12 au matin, s'appuyait donc sur les hauteurs fortifiées de Trung-Son et au village retranché de Xuam-Hoa. A ce point, la ligne se brisait vers une direction ouest-est, pour couvrir une bouche accentuée du Song-Cau et le barrage de Lac-Buoï. Ce barrage était défendu par une forte batterie bien armée et par un fortin, sur la rive droite ; par des redoutes étagées, sur la rive gauche.

Entre le village de Xuam-Hoa et le barrage, existaient sept redoutes carrées. C'est sur le Trung-Son que les Chinois avaient établi leurs principales défenses. Les sommets de ces massifs étaient couronnés de quatre forts dont les feux se concentraient sur la route de Haï-Dzuong à Bac-Ninh, qui passe à l'est de leurs pentes.

« Cette route était également commandée par un cinquième fort situé au sommet d'un cône isolé à l'ouest du massif. L'ennemi, surpris par la manœuvre qui allait placer le corps expéditionnaire sur les derrières de son système de défense, avait, en outre, fortifié à la hâte les villages placés à l'est et au pied du massif.

» Le fort le plus élevé du Trung-Son se trouve à une altitude de plus de trois cents mètres. Ce massif important constituait donc la clef de la position. C'est là que Luu-Vinh-Phuoc et le généralissime chinois

1. Rapport du général Millot.

Hoang-Ké-Viem s'étaient portés. Le Trung-Son commande la plaine à grande distance.

» Sa prise mettait immédiatement sous notre canon les défenses de Bac-Ninh. Elle devait, à elle seule, faire tomber la place.

» La 1re brigade, débouchant du marché de Chi, s'éleva vers le nord, dans le double but de se rapprocher de la 2me brigade et de déborder par le nord les défenses du Trung-Son.



LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER.

» A midi cinquante minutes, le général en chef lui donnait l'ordre de prendre ses dispositions de combat. Les bataillons se déployaient immédiatement, tandis que l'artillerie, traversant la rivière, allait prendre position et commençait à canonner les pentes du Trung-Son.

» Après une préparation qui dura près d'une heure, la première ligne d'infanterie s'ébranlait, soutenue par une deuxième ligne formant réserve. Les villages au pied des pentes, les premiers sommets du Trung-Son sont enlevés avec entrain.

» Sans reprendre haleine, notre infanterie poursuit de ses feux l'ennemi, qui cherche à gagner les pitons les plus élevés, et se porte bientôt en avant, pour briser la dernière résistance sur la deuxième ligne de forts. Un bataillon d'infanterie de marine, un bataillon de tirailleurs algériens, le bataillon de fusiliers-marins, les tirailleurs annamites et tonkinois couronnent bientôt les crêtes.

» L'ennemi est en fuite sur la route de Bac-Ninh.

» Il était quatre heures du soir. L'ennemi nous avait abandonné ses cadavres, de la poudre en grande quantité, quatre-vingt mille cartouches remington, plusieurs étendards, une centaine d'uniformes, des approvisionnements de toute nature.

» La deuxième brigade et la flottille avaient pour mission de s'emparer des villages qui s'échelonnaient depuis les dernières pentes du Trung-Son jusqu'au Song-Cau, ainsi que du barrage de Lag-Buoï.

» La deuxième brigade, cantonnée dans les villages autour de ses positions de Do-Son, avait rompu à six heures trente minutes du matin et pris son ordre de combat en arrière des villages formant rideau, à trois kilomètres en avant de l'ancien fort de Do-Son, face à Xuam-Hoa. Les reconnaissances ayant permis de se rendre compte de la position de l'ennemi, le général commandant la deuxième brigade s'était décidé à faire une fausse attaque sur les retranchements du barrage, et à percer la ligne ennemie au mirador de Ké-Roï.

» Il devait ainsi enlever Xuam-Hoa, et faire tomber tous les ouvrages du barrage en les débordant. A huit heures, le point de direction de marche de la brigade était donné sur le mirador de Ké-Roï, et à neuf heures l'avant-garde ouvrait le feu [1].

---

1. Pendant la journée du 12 mars, le capitaine Cuvellier fit une ascension dans le ballon la *Vigie*. Cette ascension permit de rectifier le tir de deux batteries, et d'envoyer à l'état-major général des renseignements sur les bois, villages et ouvrages qui entouraient le Trung-Son.

» Pendant ces mouvements de la deuxième brigade, la flottille s'était avancée sur le Song-Cau. Elle avait pour instructions : maintenir sa tête en arrière du pavillon de rectification, porté par le corps de débarquement, qui était lui-même en échelon derrière la droite de la deuxième brigade ; ouvrir le feu sur la batterie et les ouvrages du barrage ; ces ouvrages ruinés, diriger son feu sur les ouvrages de la rive gauche, s'avancer ensuite jusqu'au barrage, et commencer aussitôt les travaux nécessaires pour obtenir un passage praticable aux canonnières et aux jonques.

» A onze heures, nos premières troupes avaient pénétré dans Ké-Roï et dans Xuam-Hoa. — L'ennemi, inquiet de la marche de la première brigade sur Trung-Son, vigoureusement attaqué par la deuxième brigade, se repliait en désordre vers la route de Bac-Ninh, qui allait devenir dangereuse pour lui après la prise de Trung-Son. Il ne donnait même pas le temps à la première brigade de gravir les pentes du massif et d'en chasser les défenseurs.

» Pendant que ces mouvements s'exécutaient, les trois compagnies de débarquement et la flottille rejetaient hors de ses positions toute la défense des ouvrages du barrage.

» En présence de la débandade de l'ennemi, le général commandant la deuxième brigade, voyant les progrès de la première brigade, se décidait à pousser de l'avant. Il lançait immédiatement des troupes sur le fort et le barrage de Dap-Cau. A quatre heures, la route de Lang-Son était interdite à l'ennemi ; le fort de Dap-Cau était à nous.

» C'était le plus important des quatre ouvrages qui couvraient la retraite de l'ennemi ; sa prise entraînait l'évacuation successive de tous les autres. L'ennemi, débandé, était en pleine déroute, et ses fuyards se dirigaient par un détour sur les routes de Lang-Son et de Thaï-Nguyen.

» Quelques coups de canon tirés sur Bac-Ninh suffisaient à briser la dernière résistance, et bientôt deux bataillons d'infanterie, sans sac, se

portant en avant, entraient sans coup férir dans la place. A cinq heures cinquante minutes du soir, le drapeau français flottait sur la grande tour de la citadelle.

» L'ennemi, qui comptait de 25 à 30.000 hommes, s'était enfui en laissant en notre pouvoir une place où il avait accumulé depuis plusieurs mois des défenses sérieuses, où il avait envoyé ses meilleures troupes et ses chefs les plus renommés, devant laquelle enfin il s'était vanté d'arrêter l'élan de nos troupes.

» Il nous abandonnait une centaine de canons, dont plusieurs batteries krupp, quantité de fusils se chargeant par la culasse, des munitions (poudre et cartouches), et enfin de nombreux étendards. Il avait appris à ses dépens que l'armée française avait conservé ses qualités manœuvrières et que nos soldats étaient restés fidèles à la tradition de leurs devanciers. »

XVI. — LA DIPLOMATIE.

L'ACTION de la Chine expliquait les difficultés que la France rencontrait au Tonkin. L'Annam, réduit à ses seules forces, n'aurait pu défendre les places du Delta contre le corps expéditionnaire, lui qui n'avait pu combattre la poignée d'hommes de Rivière qu'avec l'aide des Pavillons-Noirs de Luu-Vinh-Phuoc, devenu plus puissant que tous les mandarins de Hué. Hoang-Ké-Viem s'était retiré, après Hong-Hoa, dans la province de Quang-Tri. Toutefois le Céleste-Empire, malgré les revers multipliés de ses réguliers, voulait continuer la lutte.

A la suite de la prise de Bac-Ninh, l'empereur de la Chine, par un décret autographe signé « de la plume vermillon », avait révoqué de leurs

fonctions le prince Kong, le grand mandarin Pao-Chun et trois membres



RADEAU LAOTIEN DESCENDANT UN RAPIDE DU FLEUVE ROUGE.

du Conseil privé. Les fonctionnaires civils et militaires des provinces méridionales de la Chine, impliqués dans les affaires du Tonkin, furent

condamnés à diverses peines. Le prince Chun, chef du parti de la guerre, remplaça le prince Kong à la tête du gouvernement.

Il existait cependant à Pékin un parti de la paix. Celui-ci, composé d'hommes politiques habiles, instruits de la véritable situation de la Chine, de son impuissance militaire devant les nations de l'Occident, aurait voulu mettre un terme à une campagne désastreuse pour les armes impériales. Il consentait à entrer en pourparlers sérieux avec nos diplomates, à abandonner une résistance inutile au Tonkin, et à traiter avec la France. Le principal chef du parti de la paix était Li-Hung-Chang.

Li-Hung-Chang, vice-roi du Pe-Tche-Li, dont le nom va se présenter souvent sous notre plume, avait été autrefois un des principaux instigateurs des agissements de la Chine contre nous. Ce haut fonctionnaire, qui vient de mourir, fut un des mandarins les plus intelligents, un des diplomates les plus habiles du Céleste-Empire.

Loin de partager les préventions de la majorité de ses collègues contre la civilisation des pays de l'Occident, il s'attacha toujours, au contraire, à nouer des relations avec les officiers ou les agents européens envoyés en Chine par leurs gouvernements, ou autorisés à entrer au service de la cour de Pékin. Il sut ainsi créer, dans les provinces soumises à son commandement, un corps de troupes organisé, équipé et armé d'après les règlements modernes par des instructeurs européens. Cette force, absolument soumise à ses volontés, lui donna une influence considérable dans les conseils de l'Empire.

Li-Hung-Chang comprit les avantages que pouvaient lui fournir l'appui accordé à de sérieuses opérations commerciales et un engagement dans une puissante compagnie industrielle. Il devint un des principaux actionnaires de la *China merchants navigation Company*.

Cette société connaissait les ressources de toute nature du commerce du Tonkin et du transit par le fleuve Rouge entre le Yun-Nan et la mer;

elle avait su faire son profit des études de M. Dupuis, des reconnaissances des officiers de la marine française, et avait résolu d'accaparer le trafic de l'Annam et du delta du Song-Koi. Vers 1877, au moment même où la cour de Hué, contrairement au traité du 15 mars 1874, s'efforçant de fermer au commerce de l'Occident les ports ouverts par les armes de Francis Garnier, opposait mille difficultés à l'action de nos nationaux et refusait de recevoir notre résident à Hué, le vice-roi du Tche-Li envoyait auprès de Tu-Duc un agent commercial qui avait ses libres entrées auprès du Thuong-Bac et des membres du Comat.

L'agent de Li-Hung-Chang n'avait aucun caractère officiel, aucun pouvoir diplomatique (ce que nous n'aurions pas admis, en vertu du traité de 1874) ; mais son influence occulte était toute-puissante, et conformément aux instructions de son patron, il poussait le roi Tu-Duc à déchirer les engagements pris envers la France. La cour de Hué, heureuse de trouver une occasion de frustrer le commerce européen de ses droits, donnait à la Compagnie de navigation chinoise le monopole du transit du riz du Tonkin, source de grands bénéfices.

Le vice-roi se trouvait donc, dans la première période du conflit franco-chinois, du côté de nos adversaires. Plus tard, mieux informé, il comprit que, dans son intérêt personnel, il devait tenir compte des volontés de la France, cesser de nous combattre, et s'appuyer, au contraire, sur les Occidentaux pour assurer son influence à Pékin.

Le revirement opéré dans l'esprit du vice-roi est dû surtout à M. le capitaine de frégate Fournier, qui, au moment de la guerre, commandait le *Volta* placé sous les ordres de l'amiral Lespès.

Les rapports de M. Fournier avec Li-Hung-Chang dataient de 1876, époque du conflit russo-chinois. Le vice-roi aimait à s'occuper de questions militaires et goûtait fort la clarté et la précision des explications fournies par notre officier de marine, qui, pendant une campagne de deux

hivers, avait reçu de son puissant ami des confidences fort instructives.

En 1879, Li-Hung-Chang lui avait offert le titre de grand amiral, le commandement de la flotte du Pe-Tche-Li, et des appointements princiers. Le capitaine Fournier avait refusé, et son désintéressement surprit d'autant plus le vice-roi, que les instructeurs étrangers recrutés pour l'organisation de l'armée chinoise ne brillaient pas, en général, par cette vertu.

M. Fournier accompagna, comme attaché militaire, la mission de M. Tricou ; il reconnut que Li-Hung-Chang paraissait disposé à adopter une politique pacifique, et il prévint notre ambassadeur de ces dispositions.

Toutefois, les entretiens de Tien-Tsin, entre Li-Hung-Chang et M. Tricou, ne donnèrent aucun résultat.

Sans se décourager, M. Fournier avait insisté auprès du vice-roi et lui avait fait comprendre que la France ne voulait plus reculer, et que la résistance de la Chine à nos projets pour l'établissement d'un protectorat effectif du Tonkin amènerait un conflit entre les deux gouvernements.

Revenu en France, et attaché au cabinet de l'amiral Jauréguiberry, alors ministre de la Marine, le commandant Fournier avait suivi avec attention les agissements du marquis de Tseng, et il avait demandé à retourner dans l'Extrême-Orient, où il pensait prendre une grande part aux opérations militaires, et tirer parti des connaissances spéciales acquises dans ses fréquents voyages en Chine.

Arrivé au Tonkin peu de temps avant la mort du commandant Rivière, il accomplit diverses missions d'exploration sur les côtes, dans lesquelles il découvrit l'importante rade de Tien-Ven, qui jouera certainement dans l'avenir un rôle considérable, et où il pénétra le premier avec un navire européen.

La prise de Son-Tay, de Bac-Ninh et de Hong-Hoa donnèrent beau-

coup de force aux paroles de M. Fournier. Un nouvel événement ouvrit les yeux de Li-Hung-Chang.

L'amiral Lespès avait envoyé le *Volta*, que montait le commandant Fournier, prendre 50 tonnes de charbon à Ke-Lung, ville située au nord de Formose et centre d'un charbonnage important exploité par le gouvernement impérial.

A peine mouillé, le commandant Fournier envoya à terre deux officiers chargés de prendre les renseignements ordinaires, que ne doivent jamais négliger les navires de guerre de passage sur un point qui peut être, à un moment donné, le théâtre d'une action militaire. Débarqués près de la citadelle, ces officiers furent accueillis tout d'abord par les rires des Chinois, ensuite ceux-ci, s'enhardissant du calme des officiers, commencèrent à se livrer à leurs fanfaronnades habituelles ; un régulier alla même jusqu'à prendre un fusil, qu'il chargea en menaçant les deux marins. Quelques-uns eurent encore le courage de lâcher des chiens sur les officiers, sans oser toutefois se servir de leurs armes.

En rentrant à bord, les officiers rendirent compte à leur chef de la façon dont ils avaient été accueillis. Le commandant Fournier écrivit immédiatement au gouverneur de la citadelle pour lui demander des excuses, puis il se dirigea sur les mines de charbon, situées à un mille à peu près de son mouillage, et envoya son second à terre informer le capitaine de port qu'il voulait faire son charbon. Le capitaine de port, un Anglais, chargé en même temps de la douane, répondit au second du *Volta* que les Chinois ne voulaient pas donner de charbon aux Français. Avisé dès son retour de ce nouvel incident, le commandant écrivit au mandarin civil une lettre dans laquelle il exigeait : 1° des excuses pour la conduite du gouverneur de la citadelle ; 2° une punition exemplaire pour l'homme qui avait chargé son fusil ; 3° une proclamation affichée dans toutes les rues, invitant les habitants au respect des étrangers, et

particulièrement des Français. Cette lettre était accompagnée d'un ultimatum donnant jusqu'au lendemain, huit heures du matin, pour avoir le charbon le long du bord, sous peine de voir hisser le pavillon rouge appuyé d'un coup de canon, et avertissant qu'à huit heures précises il commencerait le bombardement des forts et de la ville, s'appuyant sur ce que le refus de charbon dans un port ouvert était un acte d'hostilité. Une heure après les chalands de charbon étaient le long du bord, le gouverneur de la citadelle arrivait chez le commandant Fournier avec son escorte et faisait des excuses, la proclamation était envoyée pour être soumise à l'approbation du commandant.

Cet incident, qui montrait aux Chinois que la France n'hésiterait pas à attaquer la Chine sur son territoire, impressionna beaucoup le Tsong-Li-Yamen. Li-Hung-Chang profita de ces dispositions du Conseil impérial pour appuyer les dispositions pacifiques d'un certain nombre de ses membres, et transmettre à nouveau les conversations anciennes avec le commandant Fournier. Le vice-roi craignait bien plus d'ailleurs les entreprises étrangères sur la Corée que sur le Tonkin. Il voyait la première de ces contrées, située à proximité de Pékin, exposée aux convoitises de la Russie, du Japon et des États-Unis. Ce péril lui paraissait plus grand pour le Céleste-Empire que l'établissement des Français dans le delta du Song-Koï, à l'extrémité méridionale du pays, loin du siège du gouvernement.

Dans la première partie du conflit franco-chinois, Li-Hung-Chang, actionnaire de la Compagnie de navigation chinoise, avait agi en capitaliste désireux de toucher de gros dividendes, et avait déchaîné la tempête. Sentant la résistance impossible, lésé dans ses intérêts par la continuation même de la lutte, par le blocus des côtes de l'Annam, par la guerre au Tonkin, il redevint homme d'État et s'efforça de panser les plaies dont il avait été un des premiers auteurs.

Les avis du vice-roi du Pe-Tche-Li furent entendus par l'impératrice-régente ; toutefois il était difficile d'entrer en pourparlers avec le gouvernement français, qui venait de signifier au Tsong-Li-Yamen ses griefs contre le marquis de Tseng et son attitude peu convenable pour un diplomate. De plus, depuis le départ de M. Tricou, la légation de France n'avait d'autre chef que M. de Semallé, qui, malgré les services qu'il avait rendus, n'avait pas une situation assez élevée pour négocier avec de sérieuses chances de succès.

C'est alors que M. Fournier entra en négociations officieuses avec Li-Hung-Chang, et voici comment il a raconté lui-même à la Commission du Tonkin le début de ces négociations.

XVII. — LE TRAITÉ DE TIEN-TSIN.

« Ma première précaution, en arrivant à Tien-Tsin, fut d'aviser le consul de ce qui se passait ; la seconde, d'envoyer, dès le 6, à M. de Semallé, une lettre qui contenait le texte de mon projet de traité. Je ne vis Li-Hung-Chang que le lendemain 7.

» Le point qui me semblait le plus épineux, après l'article 2, dans mon projet, c'était celui de l'indemnité. Je n'avais aucune instruction à ce sujet. A tout hasard, je pris la résolution de réclamer la somme, exorbitante à ce moment, de 6 millions de livres sterling, pour en faire, au besoin, l'objet d'une transaction.

» Dès la première entrevue je dis à Li : « Il faut se hâter, nous avons » tout intêret l'un et l'autre à faire vite. » En effet le ministre d'Angleterre venait de Corée, où il était allé pour la conclusion d'un traité désagréable au vice-roi. Le ministre d'Allemagne, M. Brand, dont je me

défiais fort, parce qu'il nous avait toujours contrecarrés, arrivait le lendemain ; j'ignorais alors qu'il avait des instructions formelles pour ne pas faire d'opposition. Le ministre d'Italie était à Tien-Tsin. Il venait me voir tous les jours, matin et soir, et me gênait fort.

» Je savais qu'à la première nouvelle de ce que nous préparions, les ministres étrangers, et surtout le ministre d'Angleterre, à cause des affaires d'Égypte, ne manqueraient pas de conseiller au gouvernement chinois de gagner du temps, qu'ils s'efforceraient de le rassurer, en lui montrant que sa situation n'était pas si critique qu'elle l'obligeât à traiter si vite. Il fallait les devancer et les mettre en présence, à leur arrivée à Pékin, du fait accompli.

» Nous trouvions, en outre, dans les intrigues du monde officiel chinois, de nouveaux motifs d'en finir promptement. Le beau-frère du marquis de Tseng, expédié de Londres à Pékin pour réchauffer les esprits du parti de la guerre, était sur mes talons ; c'était lui qui remplissait les fonctions du marquis à Paris pendant ses absences. De plus, Tson-Tsong-Tung, le vice-roi de Nankin, un des chefs principaux du parti de la guerre et rival de Li, était attendu à Pékin. Tous ces personnages, hostiles à tout arrangement, étaient fort à craindre, surtout depuis l'affront infligé à l'orgueil du marquis de Tseng. Il ne fallait pas leur laisser le temps d'agir, et Li-Hung-Chang était convaincu que, si la convention n'était pas signée dans les trois jours, elle ne le serait jamais.

» Li-Hung-Chang, d'autant mieux disposé qu'il trouvait dans un arrangement avec la France une revanche sur l'Angleterre du traité de Corée[1], et que son avis avait toujours été de retirer la Chine du Tonkin pour concentrer toutes ses forces du côté de la Corée, me poussait donc

1. La révolution qui éclata en Corée à la fin de 1884 montra combien étaient fondées les préoccupations du vice-roi, et combien était clairvoyant le commandant Fournier en en comprenant l'importance et en les exploitant au profit de la politique française dans la nouvelle voie qu'elles lui ouvraient.

à hâter nos négociations. Il ne fallait pas laisser à l'impératrice, chauffée au rouge-blanc par ses rapports pressants, le temps de revenir sur ses excellentes dispositions, ce qui eût été pour lui un éclatant échec à la cour de Pékin. Malheureusement ni lui, ni moi, n'avions encore nos pouvoirs [1]. »

Le commandant soumit à Li-Hung-Chang le projet qu'il avait rédigé,



LI-HUNG-CHANG, PREMIER MINISTRE DE L'EMPEREUR DE CHINE.

et le discuta article par article. Le premier déclarait que la France s'engageait « à respecter et à protéger contre toute agression d'une nation quelconque, et en toutes circonstances, les frontières méridionales de la Chine limitrophes du Tonkin. » M. Fournier fit remarquer au vice-roi l'avantage que la Chine recueillait de cet article, mais en retour il exigeait, par l'article 2, que « le Céleste-Empire, rassuré par les

1. *Annexes au rapport de la Commission du Tonkin.*

garanties formelles de bon voisinage qui lui étaient données par la France quant à l'intégrité et à la sécurité des frontières méridionales de la Chine, s'engageât : 1° à retirer immédiatement sur les frontières les garnisons chinoises du Tonkin ; 2° à respecter, dans le présent et dans l'avenir, les traités directement intervenus ou à intervenir entre la France et la cour de Hué [1]. »

C'était dire, sans l'exprimer, que la Chine renonçait à la suzeraineté qu'elle avait revendiquée sur le royaume d'Annam et qui était la cause première du conflit entre Paris et Pékin. C'était tout au moins ce qui nous importait le plus : spécifier la renonciation à l'exercice de la suzeraineté, et faire admettre par la Chine la reconnaissance des traités de 1862, 1874 et du 25 août 1883. Le projet de M. Fournier portait un troisième article relatif à l'indemnité de guerre à payer à la France par le Céleste-Empire. Mais le commandant, qui connaissait la situation financière de la Chine, et qui savait parfaitement qu'elle était hors d'état de faire honneur à des engagements de cette nature, n'avait inséré cette clause que pour donner à la France le beau rôle de puissance désintéressée. Quand Li-Hung-Chang déclara qu'il ne pourrait, sans s'exposer à une exécution capitale, faire parvenir une demande d'indemnité au Tsong-Li-Yamen, notre plénipotentiaire abandonna ses prétentions et, avec une grande habileté, il attribua dans la nouvelle rédaction de l'article 3 cet abandon « à l'attitude conciliante du gouvernement chinois et à la sagesse patriotique de son Exc. Li-Hung-Chang, négociateur de la convention. »

M. Fournier affermissait ainsi la situation personnelle du vice-roi qui aurait à faire accepter le traité par la cour de Pékin.

En retour du sacrifice consenti par la France, le commandant fit insérer, dans le nouvel article 3, l'engagement de la Chine « à admettre,

1. Voir aux Annexes le traité de Tien-Tsin.

sur toute l'étendue de ses frontières méridionales limitrophes du Tonkin, le libre trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part et la Chine de l'autre, réglé par un traité de commerce et des tarifs à intervenir, dans l'esprit le plus conciliant de la part des négociateurs chinois, et dans des conditions aussi avantageuses que possible pour le commerce français. » Le vice-roi demanda alors l'adjonction d'un quatrième article pour déclarer que « le gouvernement français s'engageait à n'employer aucune expression de nature à porter atteinte au prestige du Céleste-Empire dans la rédaction du traité définitif qu'il allait contracter avec l'Annam, et qui abrogerait les traités antérieurs relatifs au Tonkin. »

Cette clause visait l'article 1er du traité de Hué, du 25 août 1883, signé par M. Harmand, qui portait que l'Annam était indépendant de toute puissance étrangère, *y compris la Chine.*

C'était la cour de Hué qui avait fait insérer ces mots dans l'instrument diplomatique, et M. Harmand avait jugé qu'il y avait de graves raisons à accepter cette rédaction. Les Annamites ne s'étaient point trompés ; l'addition des mots « *y compris la Chine* » avait vivement blessé le Tsong-Li-Yamen.

Enfin, M. Fournier fit accepter une dernière clause portant que, conformément aux usages diplomatiques, le texte français ferait foi.

Après la signature de la convention, les deux gouvernements devaient nommer leurs plénipotentiaires, qui se réuniraient dans le délai de trois mois pour traiter sur les bases arrêtées dans la dite convention.

Le 7 mai, le commandant Fournier transmit le texte accepté, en principe, par Li-Hung-Chang, à l'amiral Lespès, et demanda au gouvernement d'autoriser celui-ci à signer la convention.

Avant que la réponse du ministre des Affaires étrangères, M. Jules Ferry, ne fût parvenue au commandant, le traité était vivement attaqué

à Pékin par le parti de la guerre, qui s'inspirait des dépêches du marquis de Tseng. D'après celui-ci, le désir de la France de mettre un terme à la lutte était dicté par nos prétendus embarras en Égypte et à Madagascar. Le diplomate chinois estimait, en conséquence, que le Tsong-Li-Yamen, loin de prêter les mains à un arrangement, devait accentuer ses prétentions.

Pour faire aboutir la négociation entre M. Fournier et Li-Hung-Chang, il fallait précipiter les événements, et notre plénipotentiaire, sachant que l'amiral Lespès ne pouvait arriver à Tien-Tsin avant le 17 mai, demanda télégraphiquement de pleins pouvoirs provisoires, en attendant la venue de son chef hiérarchique. M. Ferry répondit immédiatement.

Le commandant Fournier accusa réception de ses pleins pouvoirs à M. Jules Ferry par la dépêche suivante : « Je remercie le gouvernement de la confiance qu'il me témoigne. Le vice-roi me charge de vous transmettre ses remerciements pour l'empressement que Votre Excellence a mis à approuver la convention dans les termes mêmes où elle avait été arrêtée entre nous.

» Nous avons immédiatement demandé en termes pressants, par courrier extraordinaire, à la cour de Pékin, son approbation définitive, en la priant de nous autoriser à signer dans le plus bref délai possible [1]. »

Le 9 mai, les avis venant de Pékin faisaient craindre que tous les efforts antérieurs ne fussent vains et les négociations rompues. Cependant, le commandant Fournier était en mesure de remettre, le 10, un ultimatum au vice-roi, et il l'en avait informé, quand l'approbation impériale parvint à Tien-Tsin.

Le traité fut signé le 11 à cinq heures du soir.

Le traité de M. Fournier fut accueilli avec grande faveur par le gouvernement français, qui s'applaudit de la fin de la résistance du

1. Livre jaune, *Affaires du Tonkin*, 2me partie.

Céleste-Empire, et espéra bientôt rappeler une partie des troupes métropolitaines envoyées au Tonkin.

L'ouverture, au commerce national, des provinces du Yun-Nan, du Kouang-Si et du Kouang-Tong, lui paraissait un avantage considérable. Aussi consentait-il volontiers à renoncer au principe d'une indemnité de guerre. « Une satisfaction en argent aurait-elle, aux yeux du pays, plus de prix qu'un traité de bon voisinage? une alliance commerciale et politique ne laissant derrière elle ni humiliation ni amertume en livrant à nos productions, à l'étroit dans l'ancien monde, des débouchés inattendus? Nous ne l'avons pas pensé, disait le président du Conseil, et, sur l'heure, nous avons envoyé au commandant Fournier les pleins pouvoirs du gouvernement de la République. »

XVIII. — BAC-LE.

Confiant dans la signature du traité de Tien-Tsin, le gouvernement métropolitain avait ordonné au général Millot d'envoyer le bataillon de fusiliers marins à Madagascar, et le bataillon de tirailleurs annamites à Saïgon. Le général en chef ne tarda pas à vouloir prendre possession des villes qui devaient être évacuées par les Chinois. Le lieutenant-colonel Dugenne, avec huit cents hommes environ, se dirigea sur Lang-Son par la route mandarine.

Le 23 juin, l'avant-garde déboucha dans une clairière; après quelques minutes de marche elle la traversa, et, comme elle arrivait à Nay à la hauteur d'une échancrure boisée creusée dans le Nui-Dong-Nay et dans laquelle les Chinois avaient organisé trois petits ouvrages, elle fut criblée de coups de fusil.

Les tirailleurs tonkinois reculèrent d'abord, mais, vigoureusement ramenés par les cadres français, par l'infanterie de marine et les pontonniers, ils s'arrêtèrent sous un feu meurtrier. Le lieutenant-colonel Dugenne massa le gros de la colonne, lança la compagnie Jeannin de l'infanterie de marine et un peloton de Tonkinois (capitaine Bouchet) au secours de l'avant-garde, envoya deux sections du bataillon d'Afrique (lieutenant Génin), puis les deux autres sections de la même compagnie (capitaine Maillard) sur notre flanc droit, pour arrêter un mouvement tournant de l'ennemi.

Sur ce point on se fusillait à moins de quarante mètres des deux rives du Song-Thuong. Le lieutenant Génin fut frappé de deux coups de feu. A l'avant-garde, où fut mortellement atteint le capitaine Jeannin, on ne gagnait pas un pouce de terrain.

Au camp, le capitaine Bresselle, ne conservant qu'un conducteur par trois mulets, avait pris ses dispositions pour faire face à l'ennemi, et avait rejoint la colonne. Il s'établit sur un mamelon situé au centre de la clairière. Le feu cessa sur toute la ligne à la tombée du jour.

« A neuf heures on fait l'appel, et on constate les pertes suivantes : officiers : 1 tué, 3 blessés ; troupe : 7 tués, 43 blessés.

» Pour dissimuler l'ambulance, le médecin en chef, docteur Gentil, l'avait établie dans un pli de terrain ; mais les Chinois couronnent les hauteurs et ont vue sur nos troupes ; aussi, chaque fois qu'une lumière paraît, ils dirigent un feu de salve sur le point lumineux ; plusieurs blessés sont ainsi atteints une seconde fois au moment où on les pansait. Finalement on parvient à dissimuler une bougie derrière des piles de sac, et c'est à sa lueur blafarde que l'on peut achever les pansements.

» La colonne était restée jusqu'au matin en communication avec le général en chef au moyen du télégraphe optique. Ce fut seulement quand il vit qu'il avait affaire à si forte partie, et qu'il lui était impossible de continuer

à aller de l'avant, que le colonel Dugenne se décida à prévenir le général Millot et à lui demander des renforts. Mais pour établir l'appareil optique il fallait gagner un mamelon isolé de l'autre côté du fleuve, seul point d'où l'on pût avoir vue sur le poste de Can-Son, qui, lui, était en communication avec Ha-Noï. Ce point était sans doute occupé par l'ennemi.

» Le lieutenant Bailly, de l'infanterie de marine, était chargé du service télégraphique. Le colonel Dugenne le savait plein d'énergie et de courage. Aussi n'hésita-t-il pas à lui demander s'il n'y avait pas moyen d'établir la correspondance.

» — Je n'en sais rien, répond le brave officier, mais ce qui est certain, c'est que je vais essayer.

» Aussitôt il choisit douze hommes déterminés et deux mulets, puis il part après avoir reçu les adieux du colonel, qui lui recommande de détruire les dépêches pour le cas où il serait pris.

» Ce n'est pas sans anxiété que tous les camarades voient cette petite troupe affronter une mort presque certaine. En effet, il fait nuit noire, et il faut qu'elle traverse la broussaille remplie d'ennemis cachés. Si elle parvient jusqu'au bord du fleuve sans encombre, elle aura encore à le passer à gué, risquant d'être emportée par le rapide du courant. Enfin son chef n'est pas bien sûr, au milieu de l'obscurité, de reconnaître le mamelon, et s'il arrive au pied sans avoir été aperçu, il a beaucoup de chances pour le trouver occupé.

» Ces sinistres réflexions n'empêchent pourtant pas le lieutenant Bailly et sa troupe de marcher avec confiance. Peu leur importe la mort s'ils peuvent sauver leurs camarades, et c'est au milieu de l'obscurité, le revolver à la main, qu'ils s'avancent à la file indienne, après avoir fait avec le plus complet héroïsme le sacrifice de leur vie.

» Ils arrivent bientôt au bord du fleuve. Le lieutenant Bailly pénètre le premier ; les autres suivent et se tiennent par la main, pour éviter

d'être entraînés par le courant. Les mulets porteurs des appareils télégraphiques sont tenus en mains par leurs conducteurs.

» Bientôt on est sur le mamelon. Le lieutenant l'explore du regard et le reconnait. On grimpe au sommet, qui par bonheur est inoccupé.

» Là, tout le monde se met à l'œuvre pour construire un petit retranchement, derrière lequel on défendra chèrement sa vie tout à l'heure, quand les Chinois, voyant la lueur de la lanterne, viendront pour attaquer.

» Ce travail terminé, Bailly installe ses appareils, allume sa lampe et dirige sur Can-Son les rayons lumineux. Cela fait, il colle son œil à la lunette et n'en bouge plus, tant que le poste télégraphique correspondant ne lui a pas signalé l'aperçu.

» Il y avait à peine cinq minutes qu'il y était, attendant le cœur flottant entre l'espoir et la crainte, quand il aperçut dans le lointain une petite flamme briller. Il hésite encore ; mais, au bout d'un instant, il ne peut retenir un cri de joie : la situation est sauvée, on est près là-bas à recevoir la dépêche.

» Deux minutes après l'appareil transmettait ces simples mots :

« Position désespérée, envoyez secours. » Au même moment les Chinois voient la lumière et essayent de gravir le mamelon. Ils sont reçus par des feux rapides tellement nourris, qu'ils croient la position fortement occupée et se retirent.

» Le matin du 24 juin à huit heures le feu recommença, partant du Nui-Dong-Nay et des bords du Song-Thuong. Une heure plus tard, les Chinois accentuaient leur attaque vers ce dernier point, où ils s'étaient portés en grand nombre, profitant des hautes herbes et des accidents du terrain pour masquer leur mouvement.

» La compagnie Maillard, très bien postée, répondit aux assaillants et les maintint à distance.

» Vers onze heures, la fusillade redoubla d'intensité. Le poste placé sur



L'IMPÉRATRICE MÈRE (SI-T'AÉ-HÉOU).

la route de Bac-Lé, entre le camp et le Song-Thuong, signala des troupes ennemies déjà parvenues sur nos derrières. En quelques minutes, quatre blessés de l'ambulance furent frappés à mort. Nous étions entourés de toutes parts, aussi le colonel ordonna-t-il la retraite.

» La compagnie Buquet commença le mouvement et s'engagea sur la route de Bac-Lé, continue le rapport au général. L'ambulance suivit ; les mulets du train des équipages emportaient les blessés qui pouvaient supporter ce moyen de transport, les autres blessés furent placés sur des brancards [1].

» Le train des équipages se mit à son tour en mouvement.

» Il ne restait plus à enlever que les vivres de l'administration et les bagages des officiers.

» Au moment où les coolies, conduits par M. l'aide-commissaire Rouzaud, se disposaient à prendre leurs chargements habituels, les Chinois embusqués dans la montagne dirigèrent tous leurs feux sur eux. En un clin d'œil, dix coolies furent tués, tous les autres prirent la fuite en poussant des cris de terreur. Il fallut se résoudre à abandonner leurs chargements.

» Il était environ midi, lorsque les compagnies d'infanterie de marine, restées en position pendant l'écoulement du convoi, se replièrent à leur tour en échelons.

» Enfin, la compagnie du bataillon d'Afrique, à laquelle l'honneur était échu de former l'extrême arrière-garde, quitta les positions de combat qu'elle défendait depuis la veille et s'engagea dans le défilé.

1. Un beau fait d'armes doit être signalé au combat de Bac-Lé. C'est celui de Charles Graillot, cavalier au 1er chasseurs d'Afrique, qui a couvert de son corps le médecin en chef blessé qu'un régulier couchait en joue, et qui a reçu, en accomplissant cet acte de dévouement, qui rappelle celui du trompette Escoffier pendant nos guerres d'Afrique, une blessure grave. Graillot a été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite : jamais décoration ne fut mieux méritée.

» Malgré la pluie tombée pendant la nuit précédente, le Song-Thuong n'était pas heureusement sensiblement grossi.

» Le passage de ce cours d'eau s'effectua sans grande difficulté, en bon ordre, sous la protection de deux compagnies d'infanterie de marine et de la compagnie du bataillon d'Afrique, qui, pendant toute la durée du passage, prirent position sur la rive, sous les ordres du commandant Reygasse. Les derniers coups de fusil furent tirés par ces compagnies. A cinq heures du soir, la colonne était cantonnée à Bac-Lé [1]. »

La nuit du 24 au 25 se passa sans incident. Le 25 le colonel Dugenne abandonna Bac-Lé, se retira à deux kilomètres au sud-est sur une montagne escarpée qui domine toute la région environnante, et y attendit les renforts.

Grâce au télégraphe optique, la nouvelle du combat du 23 juin était parvenue à Ha-Noï dans la nuit et, le 24, le général de Négrier alla au secours du colonel Dugenne avec une colonne composée d'un bataillon de tirailleurs algériens (lieutenant-colonel Le Tellier), du bataillon du 143e de ligne, de deux batteries de quatre pièces de 80^{mm} fournies par le 12e régiment, et d'un détachement du génie.

Cette colonne s'avança par Phu-Lang-Thuong et Lang-Kep jusqu'à Cau-Son, où elle arriva le 27 et où elle établit un centre de résistance sérieux avec un fortin commandant la route de Lang-Son, un chemin de ronde sur la rive gauche du fleuve, et des fours à pain pour la garnison. De son côté, la colonne Dugenne arriva à Cau-Son le 30 juin dans la journée.

Les Chinois ne se retirèrent pas sur Lang-Son, et le 28 juin ils attaquèrent dans un défilé entre Bac-Lé et Cau-Son un convoi de 200 coolies envoyé au général Négrier et escorté par une compagnie du

1. Rapport du colonel Dugenne.

143e de ligne. Vigoureusement reçus, les réguliers furent repoussés, et le convoi arriva intact à sa destination. Nous avions 4 tués et 5 blessés.

Le général de Négrier, après avoir recueilli les troupes du colonel Dugenne, se rendit à Ha-Noï, où le rappelait le général Millot.

Il ne fut pas possible de venger immédiatement nos morts du combat de Bac-Lé et de punir la perfidie des Chinois. La chaleur était devenue excessive et arrêtait tous les mouvements militaires ; des cas d'insolation se produisaient même au repos. Juin est d'ailleurs la saison la plus mauvaise du pays, et la nécessité d'entretenir des garnisons dans les places du Delta n'aurait pas permis au général de mettre en ligne des forces suffisantes pour emporter Lang-Son de haute lutte dans un pays d'un abord difficile et d'un parcours trop fatigant pour des Européens, à cette époque de l'année.

D'un autre côté, les pertes subies par les coolies dans les affaires autour de Bac-Lé rendaient le recrutement de ceux-ci presque impossible : les Tonkinois craignaient de tomber sous le feu de l'ennemi et ne se laissaient engager à aucun prix.

Bientôt après le général Millot se sentit fatigué et souffrant, et sollicita l'autorisation de rentrer en France.

XIX.

LA DESTRUCTION DE LA FLOTTE CHINOISE.

Laissons de côté pendant un instant les opérations militaires qui se déroulent au Tonkin, pour raconter brièvement les belles victoires de l'amiral Courbet.

Sur les ordres venus de Paris, l'amiral s'était proposé un double but :

saisir, à titre de gage, *Ké-Lung* et *Tam-Sui*, ports situés au nord de l'île de Formose, importants à cause de leurs mines de houille, et détruire l'arsenal maritime de Fou-Tchéou, à l'embouchure de la rivière *Min*.

Laissant à son lieutenant, l'amiral Lespès, le soin d'atteindre le premier but, l'amiral Courbet se tint embossé devant Fou-Tchéou à partir du 16 juillet.

Une longue inaction lui fut imposée par les négociations engagées avec la Chine, et qui échouèrent. Il reçut, le 22 août, l'autorisation d'agir.

Son plan, longuement médité, avec cette méthode et cette science qui ont caractérisé toutes les opérations de ce vaillant officier général trop tôt enlevé aux espérances de la France, était d'une extrême hardiesse. Dès le premier jour, il était entré dans le Min et avait dépassé les défenses élevées par les Chinois pour empêcher l'accès du fleuve. Il se coupait ainsi toute retraite en cas d'insuccès, et se condamnait à vaincre pour regagner la haute mer.

Dès qu'il eut reçu les ordres de combat, l'amiral Courbet fit amener le pavillon du consulat français, et prévint les autorités chinoises et les consuls étrangers de l'ouverture des hostilités.

Dans le Min, il disposait du *Volta* portant son pavillon, du *Dugay-Trouin*, du *d'Estaing*, du *Lynx*, de la *Vipère*, de l'*Aspic* et des torpilleurs 45 et 46. Le *Villars* et la *Triomphante* demeuraient à l'entrée du fleuve, à cause de leur tirant d'eau ; le *Château-Renaud* et la *Saône* demeuraient au mouillage de Quan-Tao.

Les Chinois avaient 23 bâtiments ; le *Yang-Ou*, le *Tchen-Hang*, le *Youg-Pao*, le *Fou-Po*, le *Fey-Yunc*, le *Tsi-Ngan*, le *Y-Sing*, le *Tchen-Ouëi*, le *Fou-Sing*, le *Fou-Sheng*, le *Kien-Sheng* et douze grandes jonques de guerre.

Les opérations commencèrent avec le flot, vers deux heures de l'après-midi, le 23 août. Les torpilleurs 45 et 46 s'élancèrent sur le *Fou-Po* et le *Yang-Ou*, et les coulèrent dès le début.

En même temps l'*Aspic*, la *Vipère*, le *Lynx* attaquaient les bâtiments qui se trouvaient devant l'arsenal, pendant que le *Dugay-Trouin*, le *Villars* et le *d'Estaing* devaient réduire les trois derniers navires chinois, battre les jonques de guerre et les batteries de terre qui dominaient l'arsenal. Ce plan fut exécuté avec un ensemble admirable : une demi-heure plus tard, la flotte chinoise était réduite à quelques débris ; 22 navires en comptant les jonques de guerre avaient été détruits, et 2.000 officiers et matelots avaient péri.

Quelques jours auparavant, les bateaux-torpilles chinois paradaient autour de nous ; avant l'action ils avaient fui, les uns dans le haut du fleuve pour échapper à la poursuite de nos canots à vapeur, dont le tirant d'eau était trop fort, les autres dans l'arroyo de la douane, où ils furent détruits. Le feu des batteries de l'arsenal et de la pagode de l'île Loing était éteint également.

Le 24 on acheva de détruire les jonques, les épaves, les brûlots ; on bouleversa la fonderie, l'ajustage, l'atelier de dessin, un croiseur en construction ; on poursuivit le bombardement de l'arsenal ; mais on ne put le détruire entièrement, car il aurait fallu pour cela des obus de 24 centimètres ou du moins de 19 centimètres, et le *Dugay-Trouin* et la *Triomphante*, qui seuls possédaient des canons de ce dernier calibre, ne pouvaient être amenés à portée. Maintenant notre escadre devait descendre le Min sur un parcours de douze milles, et démanteler les ouvrages établis sur les rives. Or, le fleuve se resserre aux passes de *Min-Gan* et de *Kim-Pai ;* sur ces deux points, il y a à peine de 4 à 500 mètres ; la navigation est difficile et des fortifications avaient été élevées par l'ennemi. L'opération était donc périlleuse, mais le plan

audacieux de l'amiral nous permettait, heureusement, de prendre presque toutes les batteries à revers, car elles avaient été construites pour défendre l'entrée de la rivière et non pour empêcher une flotte victorieuse d'en sortir.

Les compagnies de débarquement du *Dugay-Trouin*, de la *Triomphante*, du *d'Estaing* et du *Villars* furent mises à terre le 25 pour détruire les batteries chinoises pendant que l'escadre continuait à bombarder les forts. Les batteries de la passe Min-Gan furent bouleversées le 26, et le 27, à deux heures et demie, tous les bâtiments avaient rallié la *Saône* et le *Château-Renaud*, restés en dehors de la passe de Kim-Paï. Ces deux bâtiments avaient fait évacuer le camp de Quan-Tao et empêché l'établissement d'un barrage dans la passe. Les jonques chargées de pierres, disposées dans ce but, avaient été rangées sur la rive ; elles furent détruites par la *Vipère* et l'*Aspic*, malgré le feu du camp retranché de Kim-Paï.

Dès la pointe du jour, les opérations continuèrent le 28, et après avoir réduit au silence plusieurs ouvrages, soit par l'action des compagnies de débarquement, soit par celle de l'artillerie de l'escadre, l'amiral Courbet franchit heureusement la passe de l'île Solamis, où il craignait de trouver des torpilles.

Enfin le 29, dès le commencement du flot, les bâtiments sortirent du *Min* sous la protection du *Dugay-Trouin* et de la *Triomphante*, et rallièrent le mouillage de *Ma-Hon*.

Nos pertes ne s'élevaient qu'à 10 tués dont 1 officier, le lieutenant de vaisseau Bouët-Villaumetz, et à 45 blessés, dont 6 officiers. Le bombardement de Fou-Tchéou causa à la Chine une perte de 25 à 30 millions de francs.

L'amiral Courbet devait s'emparer également à titre de gage des ports de *Ké-Lung*, de *Tam-Sui* et des mines de houille qui les avoisinent

dans l'île de Formose. Il avait chargé l'amiral Lespès, son lieutenant, de cette opération.

Le *Villars*, le *La Galissonnière* et la canonnière le *Lutin* étaient devant Ké-Lung dès le 3 août ; le 5, le port était bombardé, et une partie des fortifications de l'ennemi était détruite par les compagnies de débarquement. L'escadre avait ensuite rallié le pavillon de l'amiral Courbet pour prendre part à l'attaque de Fou-Tchéou.

Quand les bâtiments de l'amiral Courbet purent rejoindre la division de l'amiral Lespès, après la destruction de la flotte chinoise, les opérations furent conduites avec vigueur contre les ports du nord de Formose. Un petit corps de débarquement, formé d'un régiment de marche d'infanterie de marine et de trois batteries d'artillerie, avait été mis à la disposition du commandant en chef.

Les troupes, débarquées le 1er octobre, occupaient le lendemain, sous la protection de l'escadre, le morne Saint-Clément, et les jours suivants les forts qui dominent Ké-Lung. La place fut enlevée et les ouvrages ennemis retournés. Malheureusement l'amiral Lespès échouait devant Tam-Sui dans sa tentative de débarquement du 2 octobre.

L'effectif des troupes mises à la disposition de l'amiral Courbet était insuffisant pour garder Ké-Lung et renouveler à la fois l'attaque de Tam-Sui. Il se contenta de garder la première de ces deux villes, et il demanda en même temps de bloquer le Pe-Tche-Li, afin de gêner le ravitaillement de la Chine septentrionale et d'empêcher le riz, qui constitue la plus grande partie de l'impôt des provinces, d'arriver à Pékin. Il joignit la flotte chinoise le 13 janvier 1885 et commença aussitôt la chasse.

Trois bâtiments chinois réussirent à s'échapper, mais les deux autres ayant cherché un refuge vers le port de *Shei-Pou*, deux canots-torpilles commandés par le capitaine de frégate Gourdan et le lieutenant de

vaisseau Ravel, qui avait reconnu la passe, s'avancèrent vers les deux navires ennemis, pendant la nuit, et les coulèrent.

Après différentes opérations de détail, l'amiral Courbet reçut l'autorisation de commencer le blocus du *Pe-Tche-Li* et d'occuper les îles *Pescadores*, situées à l'ouest de Formose, afin de servir de base d'opérations à sa flotte.

Entre le 29 et le 31 mars, cette dernière opération fut vigoureusement menée par le chef de bataillon Lange, de l'infanterie de marine, commandant le corps de débarquement.



VUE DE FORMOSE.

XX. — PRISE DE LANG-SON.

Le successeur du général Millot, au Tonkin, avait été le général Brière de l'Isle ; il avait trouvé une situation assez embarrassée à cause des intrigues et des agissements des régents annamites. Des bandes de pirates, profitant de l'état troublé du pays, pillaient les villages. Ils furent poursuivis par nos colonnes, surtout par les tirailleurs

tonkinois, qui venaient d'être organisés et étaient particulièrement aptes à cette guerre de partisans, sous l'habile direction des cadres européens.

Le général Brière de l'Isle allait avoir à repousser des attaques plus sérieuses, celles des forces du Kouang-Si.

Les premières tentatives de l'ennemi eurent lieu sur le *Loch-Nan*, et furent repoussées par nos canonnières. Le commandant en chef prit aussitôt ses dispositions pour avoir raison des assaillants. Il envoya quatre colonnes vers le nord, sous le commandement supérieur du général de Négrier ; elles s'emparèrent des importantes positions de *Kep* et de *Chu*. En même temps, les troupes du Yun-Nan, qui s'avançaient par la rivière Claire sur Tuyen-Quan, furent repoussées. Enfin, une colonne dirigée par le colonel Duchesne débarrassa le pays. Par ces opérations, nous préparions la marche sur Lang-Son, et nous délivrions des bandes du Yun-Nan la vallée supérieure du Song-Koï.

La plus grande difficulté pour s'emparer de Lang-Son consistait dans la préparation d'une route, et dans le transport des convois de vivres et de munitions dans un pays montagneux et boisé où jamais armée européenne n'avait pénétré, et sur lequel on n'avait presque aucune donnée géographique.

Le 3 janvier 1885, le général de Négrier repoussa d'abord les Célestes à Nui-Bop ; leurs pertes furent sérieuses.

A partir du 7 janvier, le ministère de la Guerre, qui venait d'envoyer de nouveaux renforts, prit la direction des opérations. Dès le 31 décembre 1884, le gouvernement, comprenant la nécessité de confier tous les pouvoirs aux mêmes mains, avait décidé que les fonctionnaires civils seraient soumis à l'autorité du général en chef.

Deux brigades composaient la partie du corps d'expédition destinée à marcher contre Lang-Son ; la première était sous le commandement du

colonel Giovaninelli, la seconde sous la direction du général de Négrier ; elles comprenait environ 7.000 hommes. Avant son départ pour Lang-Son, le général Brière de l'Isle, commandant en chef, avait confié la défense de la place de Tuyen-Quan au chef de bataillon Dominé, car il prévoyait une attaque des réguliers du Yun-Nan sur le fleuve Rouge et la rivière Claire.

Plusieurs routes s'ouvraient devant le général Brière de l'Isle. Les Chinois nous attendaient surtout sur la route mandarine suivie autrefois par la colonne Dugenne, avant le guet-apens de Bac-Lé. Le commandant en chef délaissa cette voie et dirigea ses troupes vers une route de montagne, plus difficile pour la marche, mais ayant l'avantage de tourner les principales défenses de l'ennemi.

Le 3 février, le mouvement commença ; mais avant d'arriver à Lang-Son, nous fûmes obligés de livrer plusieurs combats.

Dès les premiers succès, le général en chef, pour remercier les troupes des résultats obtenus et leur inspirer le désir de couronner leur entreprise par un éclatant succès, leur adressa l'ordre suivant, daté du 7 février :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Les formidables camps retranchés de Hao-Ha et de Dong-Son sont entre vos mains avec d'immenses approvisionnements d'armes, de munitions et de vivres que votre élan n'a pas permis à l'ennemi d'emporter.

» Pendant les combats des 4, 5 et 6 février, qui vous ont rendus maîtres de ces admirables positions, sur lesquelles l'armée chinoise avait compté pour nous barrer les débouchés du Déo-Van et du Déo-Quao, et nous interdire les routes de Thanh-Moï et de Lang-Son, vous avez égalé

les troupes les plus citées dans les annales de l'armée française ; vous avez ajouté une belle page à notre histoire nationale.

» Honneur à vos chefs et à vous !

» Vous approchez du terme de votre mission. Des combats, des privations et des fatigues vous attendent encore. — Les vertus militaires dont vous avez déjà donné tant de preuves garantissent le succès de l'avenir. »

Le 7, le 8 et le 9 furent consacrés au repos. Une reconnaissance s'empara du col de Than-Moï, et une seconde, dirigée par le colonel Giovaninelli avec une partie de sa brigade, s'avança à 12 kilomètres et constata que les Chinois battaient en retraite jusqu'à une journée de marche. Le 8 au soir un convoi arriva de Chu, et les troupes reçurent le lendemain des vivres frais.

Combat de Deo-Quao. Le 9, deux compagnies de la légion étrangère furent envoyées en reconnaissance pour compléter les renseignements rapportés par les chasseurs, et pour tâter les forces de l'ennemi, qui avait fait quelques démonstrations contre nos postes avancés.

Arrivées à Deo-Quao, sur une crête située en avant et à gauche de nos cantonnements, ces compagnies eurent à repousser une attaque des Célestes, qui s'étaient avancés en se dissimulant ; elles s'élancèrent au pas gymnastique, la baïonnette en avant. Trois compagnies furent envoyées à la rescousse et repoussèrent l'ennemi.

Nous avions 1 homme tué et 4 blessés dont un mortellement. D'après les rapports des indigènes, les forces que nous avions eues en présence appartenaient à l'armée qui occupait la route mandarine et le défilé de Bac-Lé, et qui battait en retraite devant notre mouvement de flanc.

Pendant ces trois jours on procéda à l'évacuation des blessés, à la destruction des forts chinois et à l'organisation défensive de Dong-Son, devenu station-magasin.

Le 10 février, à six heures du matin, le camp de Dong-Son fut levé ; on y laissait, comme commandant d'étapes, le chef de bataillon d'infanterie de marine Jorna de Lacale, avec une petite garnison. A la nuit, on était arrivé à Pho-Bu et l'on campa sur les crêtes, à l'entrée d'une vallée.

Une pluie fine et serrée détrempait les chemins et rendait la marche d'une difficulté inouïe. Les Chinois incendièrent le fort de Dong-Bou sans nous attendre.

« Le 11, les obstacles de la route sont les mêmes que la veille ; la difficulté de la marche est encore accrue par des brouillards intenses dont l'humidité détrempe le sol. Peu après avoir franchi la ligne de partage des eaux des versants de la Chine et du Tonkin, la 2e brigade, qui tient la tête, s'engage ; elle refoule de crête en crête devant elle des forces chinoises placées en avant de la ligne des positions couvrant Lang-Son, et dont la résistance laisse à penser que, le lendemain, les abords de la place seront vigoureusement défendus ; nous voyons d'ailleurs défiler sur notre droite, dans la direction du nord, par les montagnes, des corps nombreux paraissant venir de Phuc-Jang et Ma-Dzuong. L'engagement ne cesse qu'à la nuit et le bivouac est pris autour et en avant de Pho-Vi.

» Le 12, la colonne aborde les positions couvrant Lang-Son. Dès neuf heures, la 1re brigade, qui a pris la tête, commence son attaque contre de fortes masses ennemies tenant solidement des crêtes fortifiées et appuyées par sept forts, dont deux, couronnant des pitons élevés, défendent directement un col à pente raide. L'engagement, gêné par des alternatives de brouillard, est très violent ; la brigade, qui a reçu l'ordre de forcer le passage et de négliger les forts éloignés de la route en se contentant de couvrir ses flancs, se trouve parfois environnée de feux ; mais rien n'arrête l'élan admirable des troupes ; le bataillon Comoy, des

tirailleurs algériens, enlève un mamelon donnant des vues sur quatre des sept forts du système ; malgré les moments de silence imposés à l'artillerie par la brume et la fumée, malgré les difficultés d'un terrain glissant, la marche en avant se continue ; l'infanterie de marine emporte avec un élan irrésistible le fort le plus élevé, qui domine immédiatement le col ; la 2e brigade suit la première sur les talons.

» A six heures du soir, celle-ci dans sa poursuite a poussé jusqu'à 10 kilomètres de Lang-Son, et de son bivouac signale des lueurs d'incendie dans cette direction. La 2e brigade s'établit en avant du col, à Bac-Viaï. »

La journée nous avait coûté des pertes sérieuses dues surtout à l'infériorité des effectifs engagés, le terrain ne permettant pas l'entrée en ligne de deux brigades. Le commandant Levrard, de l'artillerie de la 1re brigade, et le sous-lieutenant Bossant, officier d'ordonnance du général commandant le corps expéditionnaire, avaient été tués, l'un à son groupe de batterie, l'autre aux côtés de son général ; mais la plaine de Lang-Son s'ouvrait devant nous, et la résistance acharnée de l'ennemi prouvait qu'il avait donné son dernier effort, perdu sa dernière espérance.

En effet, le 13, rejointe par son artillerie, que le mauvais état de la route a retardée après le succès de la veille, la 1re brigade continue la poursuite. A midi, le pavillon français est hissé sur la porte sud de la citadelle de Lang-Son. Celle-ci a été abandonnée ainsi que les forts qui la couvrent immédiatement sur la rive gauche du Song-Ki-Kung ; une partie de la ville a été incendiée la nuit précédente.

Mais l'ennemi se montre encore dans le village de Ki-Lua et dans les ouvrages de la rive droite ; la brigade traverse rapidement la citadelle et la rivière, et, appuyée par une section de 80mm hissée sur la porte nord, force à la déroute un parti nombreux sorti des retranchements.

« La 1re brigade établit ses cantonnements, qu'elle pousse jusqu'à

3 kilomètres au nord de Ki-Lua ; la 2e s'installe sur la gauche, dans la ville et dans la citadelle. Le but des efforts énormes demandés à nos troupes est atteint ; elles ont la récompense d'une expédition où, sur neuf jours de marche, elles ont eu sept jours de combat contre un ennemi quintuple, bien retranché et servi par un terrain exceptionnel. »

Du 9 au 13, nous avions eu 39 tués et 222 blessés. Le général en chef adressa aux troupes l'ordre général suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Vous avez arboré le drapeau français sur Lang-Son. Une armée chinoise, dix fois plus nombreuse que vous, a dû repasser entièrement en déroute la frontière, laissant entre vos mains ses étendards, ses armes et ses munitions.

» Elle a été réduite à vous abandonner ou à disperser dans les montagnes le matériel européen sur lequel elle avait tant compté pour s'opposer à notre marche.

» Gloire à vous tous qui successivement vous êtes mesurés avec elle dans les combats du 4 à *Thaï-Hoa*, du 5 à *Hao-Ha*, du 6 à *Dong-Son*, du 9 à *Deo-Quao*, du 11 à *Pho-Vi*, du 12 à *Lang-Son*, du 13 à *Bac-Viaï*, et l'avez chassée, malgré sa vigoureuse résistance, des positions formidables qu'elle occupait.

» Honneur aussi aux officiers chargés de la conduite des convois de vivres et de munitions. C'est grâce à leur dévouement et à leur infatigable énergie que vous avez pu vivre et que vos progrès n'ont pas été retardés plus longtemps. »

De son côté, le ministre de la Guerre télégraphia au général en chef:

Paris, 19 février 1885.

Guerre à général Brière, Tonkin.

« Aujourd'hui M. le Président du Sénat et M. le Président de la Chambre ont exprimé l'admiration que les représentants de la nation ont ressentie à l'occasion de la conduite héroïque de nos troupes de terre et de mer dans l'Extrême-Orient. Le Parlement tout entier s'est associé à ces témoignages de satisfaction pour vos soldats. Je suis heureux de vous les transmettre. »

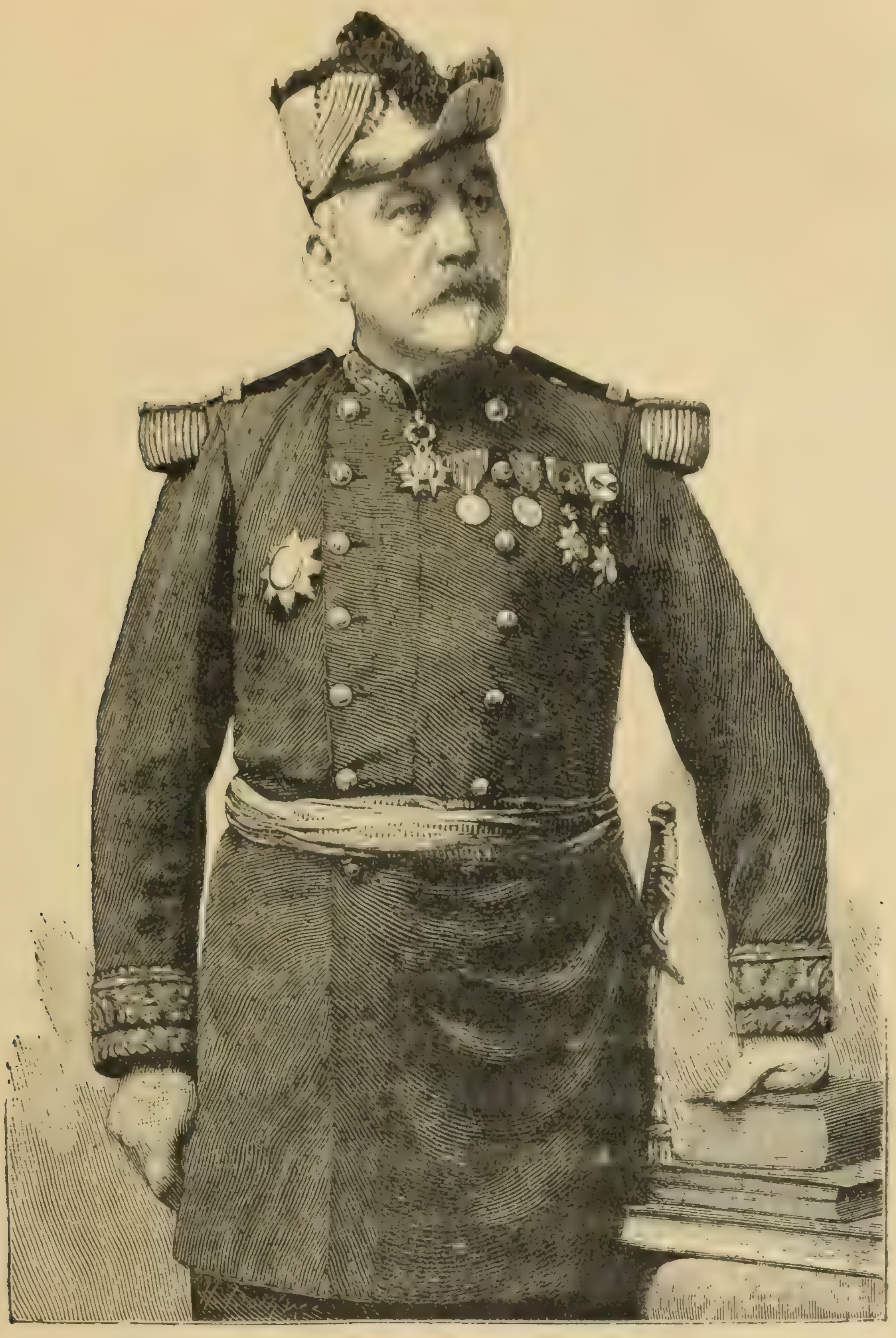
XXI. — LE COMMANDANT DOMINÉ.

Les troupes prirent leurs cantonnements à trois kilomètres en avant de Ki-Lua, sur la route de Chine. Plus encore que la résistance de l'ennemi, la fatigue, le froid et l'humidité avaient exercé le courage de nos soldats sans abattre leur bonne humeur et leur entrain.

On recueillit le 16, dans le camp retranché de Lang-Son, deux batteries krupp, une batterie vavasseur, une batterie de fusées de combat, des canons ancien modèle en bronze et en fonte, enfin des approvisionnements en vivres, en poudre et en munitions des plus considérables, réunis surtout dans une sorte de réduit établi dans les rochers calcaires du nord-ouest de la citadelle, dont les magasins sont constitués par de vastes grottes.

Aussitôt après la prise de Lang-Son, le commandant en chef, laissant le général de Négrier dans la nouvelle place avec la seconde brigade, se dirigea à marches forcées vers *Tuyen-Quan*, sur la rivière Claire, où le

chef de bataillon, Dominé, de la légion étrangère, breveté d'état-major,



LE GÉNÉRAL DUCHESNE.

nous donnait, par sa résistance héroïque contre une armée entière, une des pages les plus brillantes de l'histoire de notre armée.

La garnison était forte de 592 hommes, savoir : deux compagnies de la légion étrangère, capitaines de Borelli et Moulinay (8 officiers, 390 hommes), une compagnie de tirailleurs tonkinois, capitaine Dia, de l'infanterie de marine (2 officiers, 162 hommes), artillerie de marine, lieutenant Derappe (1 officier, 31 hommes), génie, sergent Bobillot (8 hommes), infirmiers (3 hommes), ouvriers d'administration (3 hommes).

Nous disposions de six canons (2 pièces de 80^{mm} de campagne, 2 pièces de quatre rayées de montagne, 2 canons-revolvers hotchkiss), avec 2.460 projectiles. L'infanterie avait 266.112 cartouches en dehors de celles portées par les hommes ; seulement, la légion étrangère n'avait pas d'outils de compagnie, ce qui réduisait la garnison à l'usage des seuls outils du génie : 27 pioches, 40 pelles, 4 haches.

Dans la rivière Claire, sous le canon de la place, se trouvait mouillée la canonnière la *Mitrailleuse*, du type Farcy, commandée par l'enseigne de vaisseau Senès.

La citadelle de Tuyen-Quan, où nos soldats renouvelaient les traditions de Badajoz, de Huningue et de Mazagran, a la forme d'un parallélogramme de 300 mètres de côté avec une demi-lune au milieu de chaque face. Malheureusement, la citadelle est dominée au sud, à l'ouest et au nord par des mamelons qui s'avancent jusqu'aux remparts. Au milieu de la ville s'élève un autre mamelon d'une altitude de 60 mètres environ, surmonté par une pagode. La face est protégée par la rivière Claire, qui coule à 50 mètres environ parallèlement au rempart. La canonnière la *Mitrailleuse*, armée d'un seul canon hotchkiss et montée par 25 hommes d'équipage, était embossée en avant de la porte de ce front et communiquait avec la place par une tranchée.

Le général en chef avait choisi entre tous le commandant Dominé pour lui confier la garde de Tuyen-Quan, et ne lui avait pas dissimulé la grandeur de la tâche qu'il lui imposait. Le général préparait alors son

mouvement sur Lang-Son, et prévoyait que l'armée du Yun-Nan et Luu-Vinh-Phuoc tenteraient une diversion dans le haut Delta.

Tuyen-Quan serait assiégée, mais devait arrêter l'ennemi. Le chef de bataillon Dominé accepta le poste d'honneur qui lui était confié, et le général Brière de l'Isle fut tranquille sur le résultat final d'une résistance qu'il avait pu assurer.

Dès le 24 novembre, lendemain du départ de la colonne Duchesne, le commandant Dominé proclama l'état de siège, et constitua le conseil de défense et le conseil de surveillance des approvisionnements de la place.

Le conseil de défense se composait du commandant Dominé, président, du capitaine Cattelin, de la légion étrangère, du lieutenant Derappe, commandant l'artillerie, et du sergent Bobillot, commandant le génie. Le conseil de surveillance était formé des mêmes membres, seulement son président était le médecin-major de 1re classe Vincent, et on y avait adjoint M. Gautier de Rougemont, chargé du service administratif.

Le même jour, sur la demande du colonel Duchesne, le second de la *Mitrailleuse*, monté sur une jonque, se dirigea en aval de Tuyen-Quan, au passage de Yuoc (ou Duoc), sous la protection d'une compagnie de la légion, pour détruire un barrage. Cette opération ne réussit qu'en partie ; néanmoins, les communications avec Phu-Doan n'étaient pas interrompues par la voie fluviale.

Dès le 27, le poste de cette localité signalait au commandant Dominé la présence de 10.000 Pavillons-Noirs à Thon-Quan, de 2.000 à Phu-An-Binh, et de 1.000 aux environs de Phu-Doan. Du 2 au 5 décembre, deux convois dirigés de Ha-Noï purent toutefois arriver jusqu'à Thuan-Quan. Les jonques, protégées par l'*Eclair* et par l'infanterie de marine du commandant Bouguié, arrivaient jusqu'à Yuoc, où elles

furent reçues par la compagnie Moulinay, envoyée par la garnison.

La vitesse du courant obligea les jonques à s'arrêter : on dut transborder leur chargement sur des sampans pour arriver jusqu'à Tuyen-Quan. Le 18 décembre, arrivèrent 4 jonques, qui portèrent à six mois l'approvisionnement de la place : ce fut le dernier convoi qui arriva. Bientôt après, les communications étaient coupées.

Presque tous les jours, nos troupes prenaient contact avec l'ennemi dans des reconnaissances offensives, ou repoussaient les Chinois et leur dressaient des embuscades (25, 29, 30 novembre, 2, 7, 9, 11, 17 décembre). Nos adversaires, très bien conduits, savaient dissimuler leur présence et s'abriter sous bois ; ils faisaient de nombreux travaux de fortification passagère, tranchées et abatis, et quand ils s'avançaient vers nos lignes, ils prenaient l'ordre dispersé, afin de ne pas être trop exposés au feu de notre artillerie.

Le 11 décembre, la garnison commença la construction d'un blockhaus pour 20 hommes sur un mamelon situé à 300 mètres de la citadelle, en avant du secteur sud-ouest. De ce mamelon et d'autres plus éloignés, on avait des vues dans l'intérieur de Tuyen-Quan. La construction du blockhaus avait pour but de tenir la hauteur la plus rapprochée de la place, et, par ses feux, d'empêcher l'adversaire de s'établir sur les hauteurs voisines.

Le blockhaus fut terminé le 15 et occupé le même jour. 70 hommes de la légion étrangère avaient été employés journellement à ce travail, qui ne demanda pas plus de six jours.

Le 21 décembre, les rapports des espions ayant signalé la présence des ennemis, une reconnaissance fut envoyée vers Dong-Yen, sur le chemin de Phu-An-Vinh. Elle était commandée par le capitaine Cattelin et se composait d'une compagnie d'infanterie, de 30 tirailleurs tonkinois et d'une pièce de quatre. Le capitaine devait repousser les avant-postes,

tourner les couverts et tâter la position principale de l'ennemi. Le début de l'opération fut gêné par le brouillard ; quand la brume fut dissipée, de fortes patrouilles s'avancèrent, enlevèrent quelques fortins, et constatèrent la présence de 500 Chinois environ.

Le capitaine Cattelin, ayant vu ce qu'il désirait, se retirait, quand les Célestes, répartis autour de la place au nombre de plus de 1.000 hommes, essayèrent de couper notre reconnaissance. Afin de protéger sa retraite, le commandant Dominé fit tirer le canon de la place et envoya un peloton de l'autre compagnie de la légion, qui s'avança jusqu'au village de Ya-Ho et contint l'ennemi. Nous avions 8 blessés ; les Chinois avaient 150 hommes hors de combat.

Le 29 décembre, les Tonkinois réfugiés sous la place et les coolies furent organisés pour la défense du village qui avait été construit sous les remparts, et qui était entouré d'un mur de terre de 2 mètres de hauteur sur 50 centimètres d'épaisseur. Les hommes, placés sous le commandement du doï des coolies Hang-Van-Hinh, reçurent des lames de bambous appointées. Le village, attaqué le 1er janvier 1885, repoussa les assaillants.

XXII. — LA DÉFENSE DE TUYEN-QUAN.

Il serait impossible de retracer toutes les reconnaissances, toutes les opérations de détail de ce siège mémorable. Nous devons nous borner aux grandes lignes.

Le blockhaus fut attaqué par des groupes chinois sortis de Yen dans la nuit du 9 au 10 janvier, et dans les matinées du 19 et du 20.

Le 26 janvier, l'ennemi enleva et brûla le village des Tonkinois ralliés

à notre cause ; ceux-ci se réfugièrent sous les murs de la citadelle et sur la rive droite du fleuve, à l'abri du cantonnement des tirailleurs tonkinois, lequel communiquait avec la place par une tranchée profonde et bien défilée.

Les Chinois, arrêtés par les tirailleurs tonkinois et par les obus hotchkiss de la *Mitrailleuse*, tentèrent néanmoins une double attaque de vive force contre la face nord de la citadelle et contre le blockhaus. La compagnie de Borelli repoussa victorieusement les assaillants de la forteresse, le sergent Libert ceux du blockhaus. Les Chinois avaient montré de 2 à 3.000 hommes. On ignore le chiffre de leurs pertes ; nous avions deux blessés. Le feu d'artillerie ne put faire reculer les Chinois au-delà de 500 mètres dans la direction du nord : ils apportaient des fascines, creusaient des tranchées : c'était le commencement du siège en règle.

L'arroyo à demi desséché des Bambous, situé à deux kilomètres environ au sud-ouest de la place, permit aux Chinois de se dissimuler, et fut utilisé par eux comme première parallèle. Ils cheminèrent vers le saillant sud-est de Tuyen-Quan par des tranchées et par des boyaux de communication bien défilés, creusés avec cette rapidité que les Célestes ont toujours montrée pendant la campagne quand il s'est agi de remuer la terre. Sous la direction de leurs officiers, qui paraissent avoir été des Européens, ou, du moins, avoir été inspirés par des théories européennes, ils ne tardèrent pas à entreprendre des fourneaux de mine, qu'ils poussèrent avec la plus grande audace jusqu'au pied des murailles.

Dans les redoutes, les Chinois avaient placé aux meurtrières de grands tuyaux de bambou permettant de donner à leur mousqueterie des directions choisies, et de battre tout le terrain extérieur.

Le blockhaus, attaqué à plusieurs reprises et jusqu'à trois fois dans la nuit du 29 au 30 janvier, repoussa toujours ses assaillants. Le 30, une

reconnaissance du sergent Bobillot constata que les travaux de l'ennemi allaient tourner la position et couper les communications de la petite garnison avec la place.

Le commandant Dominé donna l'ordre d'évacuer le mamelon sur lequel était construit l'ouvrage, qui fut bouleversé. De notre côté, les travaux intérieurs de défilement étaient poussés avec activité en prévision de cet abandon inévitable. Souvent l'intensité du bombardement nous obligeait à abriter les hommes pendant le jour ; le travail recommençait à la nuit close.

Les Chinois s'établirent sur la position abandonnée et, malgré le feu de notre artillerie, ils y creusèrent une seconde parallèle. Ils s'avancèrent enfin jusqu'à 100 mètres environ de la place et ouvrirent une troisième parallèle, qui fut terminée le 7 février.

Les tirailleurs tonkinois placèrent un mannequin en vedette sur le toit de leur pagode. Pour mieux tromper l'ennemi, un *linh-tap* (soldat annamite) allait de temps en temps tirer un coup de fusil en s'abritant derrière lui. Parfois, au moyen d'une corde, ils le faisaient tomber, comme s'il était blessé sous une grêle de balles ; un moment plus tard, ils le relevaient au moyen d'une autre corde.

« Dans ce pays, dit M. Boisset, le mannequin est l'une des nombreuses roueries de la guerre. Les Chinois ont aussi dans un arbre leur vedette empaillée. Ce n'est qu'après l'avoir visée plusieurs fois et souvent tuée sans doute que nos tireurs de position se sont aperçus de leur erreur.

» Une autre rouerie des Chinois consiste à s'envelopper dans des nattes et à marcher à quatre pattes pour ne pas être remarqués. De part et d'autre ces procédés ont pour but d'occuper l'ennemi en attirant son attention sur un objet futile, et de lui faire perdre son temps et dépenser inutilement sa peine et ses munitions. »

Pour ménager nos munitions, le commandant Dominé ne faisait

entretenir le feu que par des tireurs de position, choisis parmi les plus habiles. Notre artillerie, établie de manière à enfiler les tranchées chinoises et à dominer les têtes de sape, ne tirait que par ordre, particulièrement sur les groupes qui se montraient, ou dans le but de faire taire les batteries ennemies quand elles devenaient trop gênantes pour nos travailleurs.

Les tirailleurs tonkinois repoussèrent plusieurs attaques contre leur baraquement, en particulier pendant les nuits du 30 au 31 janvier, du 1er au 2, du 2 au 3, du 4 au 5 février.

Dans la soirée du 5 février, après la tombée de la nuit, les Chinois, profitant de l'obscurité profonde, commencèrent leurs travaux de sape contre la haie de bambous, à 30 mètres de la citadelle, à peu près au milieu de la demi-face sud de la face ouest. Ils posèrent des madriers contre la muraille de manière à former une sorte de toit. Notre mousqueterie fut impuissante contre l'ennemi jusqu'au lever de la lune.

A ce moment, le sergent du génie Bobillot jeta à terre les madriers à l'aide d'un crochet. Des dispositions furent prises pour empêcher toute tentative directe des Chinois contre le rempart, et des fascines imprégnées d'alcool furent disposées pour éclairer le pied du mur.

Dans la matinée du 6 février, les Chinois cheminent perpendiculairement au mur de la citadelle, en se couvrant par un masque de fascines qu'ils font avancer au fur et à mesure de leur travail. Ils arrivent ainsi presque jusqu'au pied des remparts. Là ils plantent un drapeau dont nos légionnaires réussissent à s'emparer grâce au stratagème suivant :

Le lieutenant Gœry fait préparer une grande perche au moyen de bambous solidement attachés les uns aux autres ; on y fixe une corde aussi longue que la perche, à l'extrémité de laquelle se trouve un nœud coulant. A la tombée de la nuit, quelques-uns de nos soldats vont se

cacher dans le mirador de la façade, où ils montent la garde. Les autres,



VUE DE LA CITADELLE DE TUYEN-QUAN, SUR LA RIVIÈRE CLAIRE.

avec le lieutenant Gœry, abrités par le parapet du rempart, font passer doucement leur perche entre deux gabions, la poussent jusqu'au drapeau

chinois, tirent vivement le nœud coulant et l'enlèvent. Ils l'avaient pêché à la ligne.

Dès que les Chinois s'en aperçoivent, ils sortent de leurs retranchements et saisissent la hampe du drapeau pour le retenir. Pendant quelques instants on put assister à cette scène tragico-comique : Français et Chinois se disputant le pavillon et tirant chacun de leur côté sur une corde par-dessus le rempart. Quelques coups de fusil bien dirigés par les hommes cachés dans le mirador mirent fin à cette scène.

Les Chinois ripostèrent de leur côté, mais lâchèrent le drapeau, que la 1[re] compagnie de la légion conserva comme trophée dans son casernement.

Le lendemain, les Chinois plantèrent un second drapeau, mais plus loin du rempart. Nos hommes essayèrent encore de s'en emparer par le même moyen, mais cette fois ils étaient trop loin et échouèrent.

Les mineurs ennemis se couvraient d'un masque de fascines. Arrivés à mi-distance de la haie et de l'escarpe, ils plantèrent un drapeau qui fut enlevé dans l'après-midi du 6, au moyen d'un engin, par le lieutenant Gœry. Deux Chinois qui voulurent le retenir furent tués par nos tireurs.

Le 8, le génie constata que l'ennemi cheminait en galerie souterraine vers le mur. Le sergent Bobillot prit ses dispositions pour déterminer la direction des travaux de mine, et le lendemain, au point du jour, il fit commencer deux contre-galeries, afin de servir d'évents à la mine et de réduire considérablement son action. La place ne possédant pas de poudre de mine, on employa pour les contre-galeries de la poudre tirée des gargousses d'artillerie.

Le soir, en prévision d'une explosion, des dispositions furent prises par le commandant Dominé pour faire couronner la brèche par une partie de la garnison et élever un retranchement rapide en arrière ; un canon-

revolver fut installé au flanc sud de la demi-lune ouest, afin d'obtenir un flanquement complet de la demi-face attaquée.

Le 10 février, dès la première heure, le génie fit commencer deux contre-mines, pour aller à la rencontre des travailleurs ennemis de la galerie de droite par rapport à nous ; c'était le seul moyen d'action que nous pussions employer contre eux, parce que les retranchements construits par les Impériaux et le faible effectif de la garnison auraient rendu une sortie trop dangereuse.

Le commandant Dominé faisait d'ailleurs accumuler, vers le point probable de l'ouverture de la brèche, des gabions et des sacs de terre pour la construction rapide du retranchement intérieur.

Le 11 février, dans une rencontre souterraine, le sergent Maury, de la légion, se trouva face à face avec un mineur chinois, qui le blessa d'un coup de revolver ; mais le sergent tua son adversaire d'un coup de pioche. Le sergent Bobillot réussit à inonder un rameau des mines de l'ennemi, sans pouvoir toutefois arrêter son travail.

L'explosion se produisit le 12, à cinq heures et demie du matin, mais son effet fut fort atténué, grâce aux évents pratiqués par nos sapeurs.

Le mur de la place ne fut que crevé, et la brèche ne fut pas encore praticable. Les Chinois tentèrent cependant un mouvement offensif, mais, reçus de front et pris en flanc par une vive fusillade et par les obus hotchkiss, ils se retirèrent. Ils ne furent pas plus heureux dans une diversion opérée contre les tirailleurs tonkinois.

Dans la nuit du 12 au 13, vers trois heures du matin, une explosion sourde ébranle la citadelle. Le cri : Aux armes ! retentit partout. Tout le monde se porte aux postes de combat. C'est le saillant sud-ouest qui vient de sauter. Le mur d'escarpe, renversé sur une longueur de 15 mètres, est tombé dans le fossé, et le parapet en terre est détruit. La brèche existe

mais elle présente à son centre un entonnoir qui la rend difficilement praticable.

On entend alors les Chinois pousser de grands cris. Ils se précipitent à l'assaut pendant que leur mousqueterie redouble son feu ; leurs fusées incendiaires sillonnent l'espace et illuminent la nuit d'une lueur sinistre et grandiose. Le capitaine Moulinay, de la 2e compagnie, fait sonner la charge et conduit à la brèche la section de réserve générale.

Il en résulte un combat corps à corps avec les Chinois, qui cherchent à envahir la citadelle. Leur porte-drapeau, qui marchait en tête, tombe sur la brèche, et les autres rentrent dans leur place d'armes. A deux reprises ils reviennent à la charge avec une nouvelle furie, mais les deux fois ils sont repoussés comme la première.

Pendant ce temps, les travailleurs de la première section sont arrivés avec leurs outils, et un retranchement rapide est construit immédiatement un peu en arrière du bord de l'entonnoir.

L'action se continue pendant le reste de la nuit par un feu très intense de nos adversaires ; de notre côté, nous tirons peu. A six heures et demie, le feu de l'ennemi se calme, et le service habituel est repris.

Les pertes de cette journée sont toutes subies par la légion ; elles sont de 5 hommes tués et de 6 blessés. Le cadavre d'un des tués, le nommé Schelbaum, avait été lancé par l'explosion jusqu'à quelques pas des retranchements chinois.

Ses camarades, très affectés de ne pouvoir lui rendre les derniers honneurs et craignant qu'il ne tombe entre les mains de l'ennemi, décident d'aller s'en emparer. Pendant toute la journée, nos tireurs de position empêchent les Chinois de s'avancer du côté où il a été lancé. A la tombée de la nuit, le caporal Beulin, s'étant assuré le concours de trois hommes de bonne volonté, les soldats Bailinger, Hindischett et Steinmann, demande au commandant l'autorisation de sortir en se faisant

protéger par les soldats de garde. Le commandant, après s'être fait expliquer son plan, lui donne l'autorisation demandée.

Les quatre hommes sortent par la porte de la citadelle et marchent sans faire de bruit, contre le mur, dans un angle mort où les balles de nos soldats de garde ne peuvent les atteindre. Quand ils sont arrivés assez loin, sur un signal convenu les soldats de garde cessent de tirer. Alors le caporal et ses trois hommes s'avancent en rampant jusqu'à l'endroit où gît le cadavre de leur camarade. Ils s'emparent de cette dépouille et la traînent jusqu'au pied du rempart. Une fois dans l'angle mort, Beulin fait signe de nouveau aux hommes de garde, qui recommencent le feu. Pendant ce temps, les courageux volontaires rentrent dans la citadelle et y apportent le corps de leur camarade tué au champ d'honneur.

« Comme nous étions à table, raconte M. Boisset, auquel nous empruntons tout ce récit, le caporal Beulin entre l'arme au bras, et alors s'engage le court dialogue suivant :

— Mon commandant, j'ai l'honneur de vous annoncer que ma mission est accomplie.

— C'est fait ? dit le commandant.

— Oui, mon commandant, répond le caporal.

— Il est à l'amphithéâtre?

— Oui, mon commandant.

— Eh bien, caporal, je vous remercie !

» Et le commandant Dominé, se levant, serre la main au caporal et ajoute :

— Je vous promets que je me souviendrai de vous.

» Le lendemain matin, le rapport de la place annonçait que le caporal Beulin étaient nommé sergent et les trois soldats qui l'accompagnaient portés à la 1re classe. Tous les quatre étaient cités à l'ordre du jour. »

L'acte héroïque de ces braves soldats fit une très bonne impression sur la garnison. Il en aurait coûté à tous, dit M. Boisset, de voir le cadavre d'un Français tomber entre les mains des Chinois ; ceux-ci n'auraient pas manqué d'exposer sa tête aux regards de tous ses anciens camarades, qui auraient été singulièrement démoralisés par ce spectacle.

Le 18 février, à six heures et demie du matin, le sergent Bobillot fut blessé grièvement à la porte du nord-ouest en faisant une ronde [1]. Le caporal Gacheux remplaça son chef avec intelligence et dévouement.

Le 20, le commandant Dominé, craignant que la poudrière centrale ne fût atteinte par le feu de l'ennemi, fit répartir les munitions entre plusieurs magasins.

Les cheminements des Impériaux s'avançaient toujours. Le caporal du génie Gacheux annonça que de nouvelles explosions étaient à craindre. Il ne se trompait pas. Le 22 au matin, trois mines éclatèrent presque simultanément entre cinq heures un quart et cinq heures et demie, la première au saillant sud-ouest, la deuxième à la face sud et la troisième à la face ouest.

L'explosion de la seconde mine tua le capitaine Moulinay et onze hommes, blessa le sous-lieutenant Vincent et une vingtaine d'hommes. Les Chinois s'élancèrent avec vigueur : ils furent de nouveau repoussés, et nos légionnaires purent élever des retranchements provisoires. Un détachement de réguliers, envoyé vers la berge de la rivière, avait été dispersé par le canon-revolver de la *Mitrailleuse*. Pendant un des assauts donnés par les Chinois, le lieutenant Naërt, avisant un de ses hommes qui tirait entre deux gabions :

1. Le sergent avait deux vertèbres cassées. Transporté à l'hôpital de Ha-Noï, ce jeune sous-officier de 25 ans, proposé pour la croix de la légion d'honneur, mourut le 17 mars. Il avait eu du moins la joie de voir la place délivrée. Le chef de bataillon Sorel, commandant le génie du corps expéditionnaire, prononça une courte allocution sur sa tombe. « Demain, dit-il à ses officiers et à ses sapeurs, quand nos camarades du génie arriveront à Ha-Noï, nous pourrons leur dire en montrant cette tombe : Prenez pour modèle le sergent Bobillot. »

« Attendez, mon garçon, lui dit-il, voici une motte de terre qui vous gêne. »

Il ôte la motte avec la main, puis il ajoute :

« Tirez maintenant à votre aise et visez juste. »

L'adjudant Burel arrive un jour à l'ambulance. Il était blessé à la main. Comme des soldats blessés avant lui demandaient aussi à être pansés, il repart pour la brèche en disant :

« Je reviendrai tout à l'heure, lorsqu'on aura soigné ceux qui sont plus gravement atteints que moi. »

L'ennemi, que les échecs précédents n'avaient pas découragé, fit une nouvelle tentative le 24. Ici nous laissons la parole au commandant Dominé, si éloquent dans sa concision [1] :

« Dans la soirée du 23, dit-il, on remarque un grand mouvement de troupes chinoises dans les tranchées qui avoisinent le saillant sud-ouest. Vers neuf heures du soir, l'artillerie chinoise ouvre le feu, et, à partir de dix heures et demie, une fusillade très vive part des positions chinoises autour du saillant nord-ouest ; ils allument un grand feu dans cette direction et renouvellent fréquemment leur fusillade pour attirer l'attention de ce côté. A quatre heures quarante-cinq du matin, à la faveur du bruit qu'ils produisent et à la faveur de l'obscurité, un groupe assez fort de Chinois a réussi à se rassembler, sans être vu ni entendu, au pied du retranchement des brèches, dont les obstacles ne sont pas encore terminés.

» Se présentant à la fois sur un développement de crête d'une trentaine de mètres, ils parviennent à percer cette ligne en quatre points. Dès que l'alerte est donnée, le sergent-major Hurbaud, commandant le piquet (3 escouades), se lance très bravement avec une escouade contre les Chinois, qui ont déjà pénétré dans la citadelle, mais il est blessé et

1. Tout ce qui précède est résumé d'après le rapport du lieutenant-colonel Dominé.

l'escouade recule. En même temps, le sergent Chevenet cherche à former les deux autres escouades pour les porter sur la brèche, mais il est également blessé et les trois autres escouades restent derrière leur abri, d'où elles engagent avec les Chinois une fusillade de pied ferme.

» Le capitaine Cattelin arrive à ce moment sur le terrain de la lutte, avec la section de réserve générale de la 2me compagnie ; il fait sonner la charge et pousse droit aux brèches à la baïonnette.

» Les Chinois s'enfuient précipitamment ; quatre d'entre eux restent dans la citadelle avec deux grands drapeaux ; trois autres sont tués sur la brèche, d'autres encore sont tués dans le fossé. Cette action terminée, les postes habituels sont repris. »

XXIII. — VICTOIRE !

Cependant les forces envoyées au secours de Tuyen-Quan, sous le commandement du colonel Giovanninelli, furent embarquées sur les canonnières. Le 24, le général Brière de l'Isle, le colonel Borgnis-Desbordes, l'état-major et les dernières troupes remontant le Song-Koï sur l'*Eclair* et la *Trombe*, débarquaient le 27 à Bac-Hat.

Déjà le colonel Dujardin, commandant supérieur du Delta, ne croyant pas à un si prompt retour de la 1re brigade, avait organisé, dès le 17 février, une petite colonne sous les ordres du lieutenant-colonel de Maussion.

« Dans leur marche, la 1re brigade et le détachement de Maussion remontent la rivière Claire. Traversant un pays très couvert, coupé de ravins à pentes à pic, la route ne présente, là où elle existe, qu'un mauvais sentier de piétons qu'il y a lieu de transformer pour le passage de

nos mulets ; bien plus, elle cesse brusquement de Cham à Phu-Doan, et la brigade doit la construire en employant même parfois la dynamite ; des éperons boisés et rocheux se dirigent perpendiculairement à la rivière qu'ils surplombent, et ne permettent aucune recherche de tracé par la berge.

» Cette solution de continuité était connue ; la colonne d'occupation de Tuyen-Quan (juin 1884), celle du colonel Duchesne (novembre 1884), la garnison envoyée à Phu-Doan (décembre 1884), avaient dû, pour franchir cette partie du parcours, s'embarquer de Cham à Phu-Doan ; ce procédé nous était interdit, et par l'effectif de la colonne, et par la situation des eaux, qui ne pouvait laisser espérer le passage des canonnières qu'à la condition qu'elles fussent complètement allégées [1]. »

Le 27, la colonne était à Phu-Doan, où elle fut ravitaillée en vivres par les jonques et les sampans. Le 28, elle traversa le Song-Chaï et se mit en marche sur Tuyen-Quan.

Avant de parvenir à cette place, le général en chef dut forcer le passage de Duoc, où Luu-Vinh-Phuoc avait établi ses troupes, 15.000 hommes environ, derrière de formidables retranchements qu'on ne pouvait faire tomber par un mouvement tournant. L'ennemi résista avec la plus grande énergie ; nos soldats mirent trois jours à parcourir les vingt-deux kilomètres qui séparent Phu-Doan, leur base d'opérations, de Tuyen-Quan.

Le passage était coupé par des forts casematés avec des fossés de deux mètres de profondeur, par des mines et trois lignes successives de tranchées. En avant, les Pavillons-Noirs avaient planté, sur une étendue d'un kilomètre environ, des bambous pointus, dissimulés dans les hautes herbes.

Le 1er mars, nos troupes établirent leurs cantonnements à quatre

1. Rapport du général Brière de l'Isle.

kilomètres des positions chinoises. Le lendemain, à onze heures et demie, au moment de la grande halte, nos colonnes étaient à Thua-Moc, en vue d'un fort chinois situé à 3 kilomètres. Le colonel Giovanninelli, après avoir reconnu les positions ennemies, prit ses dispositions de combat.

Notre droite était protégée par la rivière Claire, notre gauche par les flanqueurs. L'artillerie ouvre le feu contre les positions chinoises, masquées en grande partie par les hautes herbes. Luu-Vinh-Phuoc se gardait bien d'indiquer à notre vue ses lignes par de grands pavillons ; il se dissimulait, au contraire, le plus possible.

Les tirailleurs tonkinois se portent en avant en suivant la route, et arrivent à 60 mètres des palissades de bambous qui la barrent. Ils sont soutenus par le tir des deux premières batteries : celle du capitaine Jourdy avec une section du capitaine Péricaud, établies à 800 mètres, et une section de cette dernière batterie à 1200 mètres.

Les retranchements de l'ennemi, solidement construits, ne souffrent pas beaucoup de nos projectiles. Les tirailleurs tonkinois s'avancent toujours, gênés dans leurs marches par de petits piquets fichés en terre ; ils arrivent ainsi jusqu'à une trentaine de mètres du retranchement, quand une fusillade nourrie couche un tiers de la compagnie ; le capitaine Granier reçoit six balles dans ses vêtements sans être blessé.

La compagnie ne peut guère riposter à des ennemis invisibles, dont quelques-uns, se glissant dans les herbes, viennent couper les têtes de quelques-uns de nos auxiliaires. Un tirailleur est terrassé, attaché avec des cordes et conduit devant Luu-Vinh-Phuoc. Interrogé, il répond habilement, grossit le nombre de nos troupes et de notre artillerie, et réussit à s'enfuir deux heures plus tard.

Cependant, le commandant de Mibielle déploie rapidement ses tirailleurs algériens entre la route et la rivière Claire, à droite des tirailleurs

tonkinois. La lutte est très vive, notre artillerie tire à mitraille sur les Chinois et les Pavillons-Noirs, qui se font tuer sans reculer d'une semelle. Depuis l'assaut de Phu-Sa à Son-Tay, nous n'avions pas encore rencontré une pareille résistance.

Le bataillon de Mibielle s'avance cependant pour essayer de tourner la gauche de l'ennemi. A trois heures, il arrive à 100 mètres des retranchements, quand il est arrêté par l'explosion d'une mine qui met une quarantaine d'hommes hors de combat. Les tirailleurs algériens du commandant Cornoy viennent renforcer nos combattants, et sont successivement secondés par les bataillons Mahias et Lambinet, de l'infanterie de marine.

Le colonel Giovaninelli, qui a conféré avec le général Brière de l'Isle, se multiplie sous le feu, assisté du commandant de Lacroix, son chef d'état-major, et de ses officiers d'ordonnance, le capitaine Schmitz et le lieutenant de Beher. Enfin, vers cinq heures, nos braves soldats franchissent tous les obstacles accumulés ; quelques bambous de la palissade sont arrachés, et tous s'élancent sur les remparts, la baïonnette en avant, clouant sur leurs canons les réguliers et les Pavillons.

Une correspondance émanée d'un officier de marine, témoin oculaire du combat, montre quel fut l'héroïsme des troupes de la première brigade. Nous ne résistons pas au plaisir de la citer.

« On se battait depuis une heure de l'après-midi sans avoir gagné 200 mètres. Les Tonkinois de Granier étaient écrasés, les Algériens n'avançaient plus, un de leurs pelotons avait sauté avec une fougasse ; l'artillerie tirait au hasard, ne voyant rien au milieu des bambous et des hautes herbes, trouvant à peine de la place pour se mettre en batterie... Bref, il était environ cinq heures et demie ; il fallait tenter un effort vigoureux.

» Le colonel Giovanninelli s'avance alors vers notre bataillon, et dit au

commandant Mahias, en lui montrant les premiers retranchements chinois:

« Vous voyez ce fort? il faut absolument y coucher ce soir. Je vais le » faire canonner par une section d'artillerie et vous donner les sapeurs » du génie, pour le cas où vous en auriez besoin. »

» L'artillerie n'a pu faire brèche et les sapeurs ont été inutiles.

» Le bataillon part sans sac, et nous filons dans les roseaux entre le sentier de Tuyen-Quan et la rivière Claire. Les Chinois nous criblent de leurs feux ; leurs mitrailleuses nordenfeld hachent les roseaux autour de nous, faisant, heureusement, plus de bruit que de mal.

» La 34me compagnie débouche des roseaux sous un feu terrible, puis la 29me, la 36me et enfin la 25me, et tout le bataillon se jette sur une palissade de bambous entre-croisés, gros comme le bras, hauts de 3 à 4 mètres et enfoncés de plus d'un mètre en terre.

» Pas de brèche, pas de sapeurs, pas d'outils.

» Les hommes, officiers en tête, escaladent le talus du fort et essayent d'arracher cette malencontreuse palissade. Les Chinois tirent à cinq mètres sur notre front, à 50 mètres sur notre flanc gauche, à 150 mètres sur notre flanc droit.

» Quelle musique et, hélas ! quelle hécatombe ! Là, tombent successivement le capitaine Bourguignon, mort huit jours après, Varsaud, blessé à la tête, Moissenet, tué d'une balle au ventre, le capitaine Tailland, tué, Guérin, blessé aux reins, Mondon et le capitaine Salle, blessés, l'un aux reins, l'autre à la tête. Lagarde et Le Heizet, lieutenant du capitaine Salle, avaient été blessés dès le début ; l'adjudant de la 34me, Lacour, a été tué raide, et Labetour, celui de la 25me, blessé mortellement. En moins d'une demi-heure, 164 hommes sur 320 étaient couchés sur le talus.

» Nos petits marsouins ont été admirables ; ils se jetaient sur les palis-

sades, tombaient par douzaines sous les balles ou brûlés par les fusées à main que les Chinois nous lançaient par-dessus le retranchement, reculaient de quelques pas pour riposter au feu, et revenaient ensuite à l'assaut d'eux-mêmes ; l'assaut a été ainsi donné une vingtaine de fois. Enfin, la palissade a cédé, et Freystetter, le sous-lieutenant de la 29me, est entré le premier.

» C'était fini, mais ça nous coûtait cher. Pendant ce temps, le bataillon Lambinet lançait à l'assaut, sur notre gauche, deux compagnies, la 25me et la 26me, qui ont perdu 44 hommes et 3 officiers : de l'Estoile, lieutenant, et Arun, sous-lieutenant, tués ; Benoît, blessé.

» A citer ici un fait qui prouve le sang-froid de nos hommes. A moins de 100 mètres, Benoît commande un feu de salve ; au commandement de : *Attention !* un ou deux hommes tirent. Benoît commande alors : *Replacez, armes !* et le commandement s'exécute sous un feu violent, comme à l'exercice !

» Il n'y a pas à dire, c'est superbe !

» A six heures et demie, tous les retranchements, sauf un, étaient en notre pouvoir ; à sept heures, nous suspendions notre mouvement offensif.

» Nos troupes couchèrent sur les positions conquises, à cent mètres de l'ennemi, qui continuait son tir. Cette proximité était fort gênante, car il fut impossible de faire des feux de bivouac, d'allumer aucune lumière pour panser les blessés, qu'on allait chercher au milieu de l'obscurité en courant mille dangers. Un sergent d'infanterie de marine qui s'égara fut décapité.

» Vers trois heures du matin, les Chinois tentèrent une contre-attaque sur notre gauche, mais ils furent arrêtés par les tirailleurs algériens. Quatre pièces de 80 de montagne (capitaine Péricaud) sont mises en batterie sur le mamelon, et tirent à mitraille sur les assaillants, qui se font

tuer jusqu'au dernier. C'est le dernier acte de la tragédie. Les Chinois en déroute laissent libre le chemin de Tuyen-Quan.

» A dix heures du matin, la marche en avant recommence le long de la rivière Claire jusqu'au défilé de Yuoc, et, à deux heures et demie, la colonne arrive en vue de Tuyen-Quan. La garnison de la place tire une salve d'artillerie pour saluer l'arrivée du général en chef.

» Le commandant Dominé, entouré de ses valeureux compagnons d'armes, attend le général Brière de l'Isle. Celui-ci met pied à terre, embrasse l'héroïque défenseur de la citadelle et le félicite au nom de la France ! Ce fut un beau spectacle !

» Le commandant en chef se rendit aussitôt à l'ambulance pour encourager les blessés de la garnison. Le médecin-major de 1re classe Vincent, seul officier de santé, s'était multiplié pour soigner nos hommes dans un bâtiment percé à jour par les obus de l'ennemi. La visite des remparts et des travaux des Chinois par le général Brière de l'Isle, accompagné du chef de bataillon Dominé, termina cette belle journée.

» A la suite du débloquement de Tuyen-Quan, le général en chef adressa l'ordre du jour suivant à l'admirable garnison de cette place :

« Officiers, sous-officiers, soldats et marins de la garnison de Tuyen-Quan,

» Sous le commandement d'un chef héroïque, le chef de bataillon Dominé, vous avez tenu tête, pendant 36 jours, au nombre de six cents, à une armée, dans une bicoque dominée de toute parts.

» Vous avez repoussé victorieusement cet assaut.

» Un tiers de votre effectif et presque tous vos officiers ont été brûlés par les mines ou frappés par les balles et les obus chinois ; mais les

cadavres de l'ennemi jonchent encore les trois brèches qu'il a vainement faites au corps de place.

» Aujourd'hui, vous faites l'admiration des braves troupes qui vous ont dégagés au prix de tant de fatigues et de sang versé ! Demain, vous serez acclamés par la France entière !

» Vous tous aussi, vous pourrez dire avec orgueil :

« J'étais de la garnison de Tuyen-Quan ; j'étais sur la canonnière la *Mitrailleuse !* »

» Au quartier général, à Tuyen-Quan, le 3 mars 1885.

» Brière de l'Isle. »

» Le général en chef disait aux troupes de la 1re brigade :

« Officiers, sous-officiers et soldats de la 1re brigade,

» Vous venez d'ajouter une glorieuse page à l'historique du corps expéditionnaire.

» Après vos victoires sur la route de Chu à Lang-Son, sans vous accorder un repos déjà bien mérité, j'ai dû vous demander de nouveaux efforts, vous conduire à de nouveaux dangers.

» L'entrain que vous avez montré dans vos belles marches de Lang-Son à Ha-Noï et sur les rives de la rivière Claire, a prouvé que vous sentiez l'importance de nos nouvelles opérations.

» Le 2 mars, vous avez rencontré l'armée chinoise, descendue du Yun-Nan, retranchée dans une série d'ouvrages formidables, sur un terrain d'une difficulté inouïe.

» L'ennemi, renforcé de tous les bandits de Luu-Vinh-Phuoc, avait annoncé bien haut qu'il vous barrerait la route de Tuyen-Quan, assiégé avec rage par lui.

» Sans tenir compte du nombre de vos adversaires, vous avez enlevé de vive force les ouvrages de Hoa-Moc après une lutte de vingt-quatre heures.

» Le résultat a répondu à vos sacrifices et, le 3 mars, vous serriez la main des braves de l'héroïque garnison que vous veniez d'égaler.

» Vous avez été plus heureux que les états-majors et les équipages des canonnières *Henri Rivière*, *Berthe de Villers*, *Moulun*, *Eclair* et *Trombe*, qui ont espéré, jusqu'au dernier moment, partager vos dangers. Au prix d'efforts inouïs, ils ont traîné leurs bâtiments pendant sept jours consécutifs dans une rivière sans eau et ont pu atteindre Phu-Doan, Yuoc et les abords de Tuyen-Quan. Ils ont ainsi prouvé que des obstacles considérés jusqu'alors comme insurmontables n'existaient pas pour eux.

» Honneur à vous tous !

» Officiers, sous-officiers, soldats et marins de la 1re brigade et de la flottille,

» Je suis fier de le proclamer bien haut : vous avez montré une fois de plus qu'avec des hommes tels que vous, le drapeau de la France flottera partout où le gouvernement de la République nous demandera de le porter.

» Au quartier général, à Tuyen-Quan, le 5 mars 1885.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

XXIV. — LA RETRAITE.

Revenons à Lang-Son. Le général de Négrier poursuivait ses succès ; il battit les Célestes en plusieurs rencontres, s'empara de la porte de Chine, qu'il fit sauter pour frapper l'imagination des Impériaux et leur prouver sa puissance, et s'avança vers Dong-Dang.

Le 22 mars, à deux heures du matin, les Chinois attaquèrent le poste de Dong-Dang. Le général de Négrier se porta au secours de la petite garnison. Il voulait, de plus, menacer Lang-Tchéou, ville du Kouang-Si, située à trois journées de marche de la frontière, où les Célestes réunissaient des munitions et des vivres.

Sur la route, ils élevaient rapidement des retranchements pour protéger les abords de cette place, où ils pensaient à établir un camp retranché pour leur servir de base d'opérations.

Le chef de la seconde brigade, laissant des détachements à Lang-Son, à Ki-Lua et à Dong-Dang pour faire face à un mouvement tournant possible de l'ennemi, s'avança le 23, avec un millier d'hommes, vers les positions chinoises de Dong-Bo ou Bang-Bo.

Le feu de notre batterie d'artillerie commença à neuf heures du matin sur les forts de première ligne de l'ennemi. A midi, un bataillon de la légion étrangère donna l'assaut. Un premier fort fut enlevé à la baïonnette, en dépit de la résistance acharnée des Impériaux, dont le nombre était évalué à cinq ou six mille.

Le brouillard et les difficultés du terrain empêchèrent notre artillerie de battre la seconde ligne des forts chinois, distante d'un kilomètre de la première. Néanmoins, le général de Négrier, avec sept cents hommes environ du 111e et du 143e, poursuivit les Impériaux et les délogea vers

quatre heures, les obligeant à chercher un refuge derrière leur troisième ligne.

Le 24 mars, l'attaque commença à neuf heures du matin. A droite, le 143e, après avoir mis les sacs à terre, s'avança de crête en crête sous le feu des Chinois, pendant que le 111e attaquait de front la tranchée ennemie, y entrait à dix heures et demie et s'y logeait, malgré les retours offensifs des Célestes.

De son côté, le 143e avait occupé deux forts sous le feu parti d'un troisième retranchement, et de la lisière d'un bois dominant les positions conquises. Les réguliers du Kouang-Si se replièrent en bon ordre derrière les crêtes des mamelons plus éloignés, d'où ils continuèrent une vive fusillade. Notre artillerie, gênée au début par le brouillard, et craignant de manquer de munitions, ne pouvait prêter à l'infanterie qu'un faible concours.

Néanmoins, le 143e escalada le troisième fort, établi sur un mamelon de 300 mètres d'élévation. La marche était des plus difficiles, les hommes devaient s'accrocher à toutes les broussailles, à toutes les touffes d'herbe, et se faire la courte-échelle sous une grêle de balles.

Dix-huit soldats, parmi les vingt-six premiers arrivés, furent tués ou blessés. Enfin le fort fut enlevé et les Chinois se retirèrent, protégés par le feu de leur infanterie logée dans les bois. La position de Bang-Bo était à nous, mais notre marche était encore arrêtée par de nouvelles lignes fortifiées aussi solidement, et occupées par toute l'armée impériale, estimée à cinquante mille hommes environ.

Vers trois heures de l'après-midi, les Célestes reprirent l'offensive et s'avancèrent en masses compactes, appuyés sur leur droite par deux forts que nous n'avions pu occuper. Ils tentèrent un mouvement tournant et débordèrent le 111e, qui fut obligé de se faire jour à la baïonnette, abandonnant ses sacs, mais enlevant ses morts et ses blessés. Sur notre

droite, le 143e, menacé aussi d'être tourné, se retira par échelons en ramenant également ses blessés et une partie de ses morts. A l'arrière-garde, le général de Négrier, imitant le maréchal Ney pendant la retraite de Russie, faisait lui-même le coup de feu avec quelques hommes. Nos soldats rétrogradèrent ainsi jusqu'à la porte de Chine.

L'indomptable énergie du général ne se démentit pas un instant. Il imposa sa volonté à nos hommes épuisés et donna des ordres pour la retraite sur Dong-Dang, où il arriva vers sept heures du soir.

Le 25 mars, le général de Négrier demeura avec son avant-garde devant la porte de Chine, attendant l'ennemi, qui ne se présenta pas. Il avait, dans la nuit du 24 au 25, évacué ses blessés sur Lang-Son, et il rentra le 26 à Ki-Lua et à Lang-Son avec le gros de la 2e brigade.

La matinée du 26 et une partie de l'après-midi du 27 furent calmes. Des renforts de troupes arrivées de France, 1700 hommes environ, furent répartis entre les différents corps et élevèrent notre effectif à 3.500 hommes. Les blessés furent évacués sur Chu. Dans la soirée du 27, les Impériaux reprirent contact et pendant la nuit préparèrent l'attaque du lendemain. De son côté, le général de Négrier se disposa à les recevoir à Ki-Lua.

Le 28 au matin, les réguliers s'avancèrent par la route mandarine, dessinant avec une de leurs colonnes une attaque de front, tandis que deux autres colonnes, profitant de leur énorme supériorité numérique, tentaient un double mouvement tournant par les mamelons situés à droite et à gauche. L'attaque directe fut arrêtée par notre artillerie et par notre mousqueterie.

Le même jour, vers trois heures, le général de Négrier fut blessé d'une balle au côté gauche de la poitrine. Il venait de repousser les Chinois, qui, en grande masse, avaient attaqué nos positions et tenté de reprendre Ki-Lua, et il conduisait une contre-attaque dirigée contre

les forces impériales. La balle s'amortit contre un carnet qu'elle traversa, et ne fit qu'un séton sur une largeur de vingt centimètres, au-devant de la région de l'estomac.

Cette blessure, qui ne mettait pas en danger la vie du valeureux chef de la seconde brigade, était peu pénétrante, grâce à l'obstacle rencontré par le projectile. Le général fut cependant contraint d'abandonner le commandement, qui passa entre les mains du lieutenant-colonel Herbinger, commandant du 3e régiment de marche. Le lieutenant Berge, officier d'ordonnance du général, avait été grièvement blessé auprès de son chef.

A cinq heures du soir, le lieutenant-colonel ordonna la retraite et évacua Lang-Son. Le mouvement rétrograde se fit sans que l'ennemi vînt nous inquiéter.

La nouvelle de la retraite de Lang-Son arriva à Paris le dimanche 29 mars et fut connue dans l'après-midi. Elle excita une douloureuse émotion, qui eut son contre-coup le lendemain à la Chambre des députés.

M. Juler Ferry, président du conseil, déposa sur le bureau une demande de crédits de 200 millions de francs. A la suite de divers incidents parlementaires, le cabinet, mis en minorité par un vote de la Chambre, se retira et remit sa démission entre les mains du Président de la République.

M. Brisson, président de la Chambre, constitua sous sa présidence un ministère où M. de Freycinet tint le portefeuille des Affaires étrangères, le général Campenon celui de la Guerre et l'amiral Galiber celui de la Marine.

XXV.
LE NOUVEL INSTRUMENT DIPLOMATIQUE.
MORT DE L'AMIRAL COURBET.

Cependant, le cabinet Jules Ferry, escomptant le succès obtenu précédemment par la marche sur Lang-Son, négociait avec la Chine pour conclure la paix sur les bases du traité de Tien-Tsin et de l'évacuation de l'île de Formose. Le 22 mars, M. Ristelhueber, consul de France à Tien-Tsin, reçut communication des pouvoirs donnés par le Tsong-Li-Yamen à M. Campbell, délégué de sir Robert Hart.

Le 25 mars, les contre-propositions françaises furent connues à Pékin, et la réponse de la Chine arriva à Paris le 31 mars, le lendemain de la chute du Cabinet. L'ancien président du Conseil remit cette dépêche au Président de la République le 2 avril, pour être transmise à son successeur.

Les préliminaires furent signés à Paris, le 4 avril, par M. Billot, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, et par M. Campbell. Ils étaient ainsi conçus :

« Article premier. — D'une part, la Chine consent à ratifier la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884, et d'autre part, la France déclare qu'elle ne poursuit pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité.

» Art. 2. — Les deux puissances consentent à cesser les hostilités partout, aussi vite que les ordres pourront être donnés et reçus, et la France consent à lever immédiatement le blocus de Formose.

» Art. 3. — La France consent à envoyer un ministre vers le nord, c'est-à-dire à Tien-Tsin ou à Pékin, pour arranger le traité détaillé, et les deux puissances fixeront alors la date pour le retrait des troupes. »

Le décret impérial chinois relatif à la mise à exécution des préliminaires de la paix parut le 13 avril dans la *Gazette officielle de Pékin.* Il était ainsi conçu :

« La Chine et la France ayant décidé de reprendre leurs bonnes relations, nous donnons notre consentement à la convention de Tien-Tsin.

» Nous enjoignons à tous nos corps d'armée de suspendre aussitôt les hostilités aux dates fixées. — Respectez ceci. »

L'évacuation du Tonkin par les troupes chinoises se faisait d'ailleurs sans amener d'incidents sérieux. Le 21 avril, le général Brière de l'Isle faisait savoir au ministre de la Guerre que les lettres du quartier-général étaient adressées aux commandants chinois stationnés sur le Song-Koï, et que les hostilités étaient suspendues avec l'armée du Yun-Nan comme avec celle du Kouang-Si.

Des pourparlers s'engageaient avec les chefs de cette dernière armée pour régler la retraite des forces impériales au-delà de Lang-Son. Dès le 29 avril, le général Brière de l'Isle pouvait faire réoccuper Dong-Song et Thanh-Moï par le bataillon d'Afrique.

Une commission impériale, composée de deux commissaires des douanes, MM. Woordruff et Volpicelli, et de quatre fonctionnaires chinois, était allée s'embarquer à Hong-Kong sur le *Nam-Vian* pour Haï-Phong et Ha-Noï, afin de s'entendre avec le général commandant les forces françaises et de transmettre les ordres du Tsong-Li-Yamen aux mandarins chinois.

Vers le Kouang-Si, rien ne vint troubler l'accord établi dès la première heure, et les réguliers, qui s'étaient avancés jusqu'à Kep, comme le prouva l'incident du 14 avril, se retirèrent peu à peu vers la frontière par la route mandarine et par la route des montagnes.

Le 29 ils évacuèrent Lang-Son, et rentrèrent sur le territoire chinois le

2 mai. Le 13 mai, le général de Négrier, complètement remis de sa blessure, put se rendre à Chu, où il prit le commandement de la deuxième division.

Du côté du Song-Koï et du Yun-Nan, notre état-major put éprouver quelques inquiétudes. Là se trouvait Luu-Vinh-Phuoc avec les Pavillons-Noirs, et il n'était pas sûr que l'habile et énergique chef de ces grandes compagnies, habitué à dominer ces contrées depuis de si longues années, se soumît aux injonctions de la cour de Pékin comme le vice-roi du Yun-Nan.

Ce dernier, fonctionnaire de l'empire, n'hésitait pas à promettre l'évacuation des places aux dates convenues. Les commissaires chinois, conduits sur des canonnières à Phu-Doan, prirent ensuite la voie de terre pour se rendre à Tuyen-Quan. Les avis qu'ils adressaient au général Brière de l'Isle étaient rassurants.

Le mouvement rétrograde vers la frontière était commencé. M. Rocher, commissaire français des douanes chinoises, chargé d'assister le général pendant la durée des négociations jusqu'à la fin de l'évacuation, se rendit à Hong-Hoa pour rejoindre la commission impériale et faciliter ses travaux.

D'ailleurs la baisse des eaux et le manque de moyens de transport rendaient pénible la marche des soldats du Yun-Nan. Le général Brière de l'Isle consentit à proroger de dix jours le délai accordé par le gouvernement. Il envoya à Hong-Hoa toutes les jonques disponibles pour faciliter le chargement du matériel. La mauvaise saison empêcha seule l'occupation de Lang-Son et de Tuyen-Quan, abandonnés par les Célestes.

Les négociations pour la paix eurent lieu à Tien-Tsin entre M. Patenôtre au nom de la France, et Li-Hung-Chang et deux délégués du Tsong-Li-Yamen au nom du Céleste-Empire.

Elles s'engagèrent le 13 mai sur les bases du traité Fournier. La Chine, malgré l'incident de Lang-Son, qui aurait pu l'encourager à la résistance, se trouvait dans la nécessité de traiter. Les événements dont la Corée avait été le théâtre mettaient la question du Tonkin au second rang des préoccupations des conseillers de l'Impératrice régente.

Le blocus du Pe-Tche-Li par la flotte de l'amiral Courbet empêchait l'arrivée dans le nord, c'est-à-dire vers la capitale, des envois de riz. Or, le riz est à la fois un produit alimentaire indispensable à la consommation des Asiatiques, et représente la valeur de l'impôt, payé en nature pour la plus grande partie de sa quotité.

La disette du riz pouvait entraîner la révolte de certaines provinces et ne permettait pas de payer des troupes, qui reçoivent en nourriture leur solde presque entière. D'un autre côté, nous savions que le Céleste-Empire voyait ses finances épuisées par les dépenses de la guerre et ne pouvait faire appel au crédit international.

La paix s'imposait dans le plus bref délai.

Le 9 juin, M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, put annoncer au Sénat et à la Chambre des députés qu'il venait de recevoir du gérant de notre consulat à Shang-Haï un télégramme faisant connaître que M. Patenôtre, notre ministre plénipotentiaire, avait signé le jour même à Tien-Tsin, avec le vice-roi Li-Hung-Chang, le traité de paix avec la Chine. Ce traité fut présenté aux Chambres le 22 juin.

Cet instrument diplomatique comprend dix articles, qui relèvent le Tonkin et l'Annam de l'antique suzeraineté chinoise, règlent les rapports de bon voisinage de la France et du Céleste-Empire, la délimitation des frontières, ouvrent à notre commerce deux points situés au-delà de Lao-Kay et de Lang-Son, prévoient l'installation de consuls des hautes puissances contractantes sur le territoire de leur voisin, l'ouverture de voies de communication, et spécifient que, si la cour de Pékin juge à

propos de faire de grands travaux publics, elle demandera de préférence le concours d'ingénieurs français.

Le 11 juin, on apprit à Paris la mort de l'amiral Courbet, décédé le 9 à bord du *Bayard*, qui portait son pavillon, au mouillage de Ma Kung, dans les îles Pescadores.

L'illustre commandant en chef de l'escadre de l'Extrême-Orient succomba aux suites d'une maladie de foie contractée pendant ses campagnes dans les contrées équatoriales, et aggravée par les fatigues incessantes qu'il essuya depuis sa prise de commandement au mois de juin 1883.

Son médecin et ses officiers l'avaient sollicité alors de rentrer en France pour s'y rétablir complètement. Il s'y refusa absolument. Il ne voulait ni abandonner « ses braves enfants », comme il appelait ses marins, ni laisser à un autre l'honneur de porter à la Chine les coups terribles qu'il méditait, dans le cas où la paix ne serait pas conclue.

Un moment il eut l'idée d'aller à Yokohama attendre la fin des négociations, mais quand il se crut rétabli, il y renonça immédiatement. A ceux qui lui rappelaient ce projet en l'engageant à le mettre à exécution il répondait :

— Je vais bien maintenant, et puis tout cela ne peut être qu'une affaire de jours.

— Hélas ! oui, ajoute M. Ganneron, ce n'était plus qu'une affaire de jours !

Cependant l'amiral continuait à réunir ses officiers à sa table; il en faisait les honneurs sans que rien pût faire soupçonner les souffrances qu'il éprouvait. Mais il ne mangeait pas, les conserves répugnaient à son estomac fatigué. Pour se soutenir, il ne pouvait boire que du lait. Malheureusement la vache de Hong-Kong avait souffert du changement de climat, et, au bout de quelques jours, elle ne donnait plus de lait. Le 10 juin, l'amiral se plaignit de vives douleurs dans le côté droit,

l'altération de son visage était considérable, le teint était terreux, les yeux caves.

Pourtant, malgré la défense de son médecin, qui voulait lui faire garder le lit, il se leva à neuf heures et vint travailler dans son cabinet. Mais, vers dix heures, il se sentit tellement fatigué qu'il fut obligé de se recoucher. En traversant le salon où on l'attendait pour déjeuner, il dit en souriant au commandant Parrayon et aux officiers supérieurs qui l'entouraient :

— Bon appétit. Moi, en guise de déjeuner, je vais me coucher.

Il fallut deux hommes pour le reconduire à sa chambre et le mettre au lit.

A six heures, il eut une syncope suivie d'une fièvre intense.

La soirée et la nuit furent très mauvaises ; les forces du malade diminuaient rapidement ; on essayait de le nourrir, mais inutilement. Il ne poulait d'ailleurs rien avaler ; il prit quelques gorgées d'eau frappée et les rendit immédiatement.

Le 11 juin au matin, l'amiral était déjà horriblement changé ; c'est à peine si l'on entendait sa voix. Il était évident que sa fin était proche.

L'amiral Courbet était profondément religieux.

Au moment de partir pour le Tonkin, il s'était arrêté à Sainte-Anne d'Auray pour se mettre, lui et son escadre, sous la protection de la Patronne de la Bretagne ; de plus, il avait tenu à participer à la grande œuvre de réparation nationale qui, après la guerre de 1870, avait porté la France vers le Sacré-Cœur de Jésus, et il s'était inscrit hautement comme souscripteur de la chapelle de la Marine à la basilique de Montmartre.

« Je vous serai obligé, écrivait-il à un de ses amis le 21 janvier 1885, de faire remettre, en mon nom, la somme de deux cents francs pour la construction de la chapelle de la Marine à l'œuvre du Sacré-Cœur. Je

dis en mon nom pour qu'il n'y ait aucune erreur dans l'esprit du trésorier. »

Un an environ avant sa mort, parlant de ceux qui mouraient sans avoir reçu les secours de la religion, l'amiral, se tournant vers l'aumônier, lui dit devant plusieurs officiers :

— Monsieur l'abbé, moi je ne veux pas vous échapper. Quand vous me jugerez assez malade, présentez-vous, je saurai ce que cela veut dire.

Aussi, quand, dans l'après-midi de ce 11 juin 1885 qui devait être le dernier jour de sa vie, l'aumônier du *Bayard* se présenta :

— Ah ! Monsieur l'abbé, dit-il en lui tendant la main, mes forces reviendront peut-être, mais, vous le savez, je suis chrétien.

Les amis de l'amiral se retirèrent. L'aumônier entendit sa confession, et il reçut les derniers sacrements avec la foi la plus vive.

Vers six heures, le commandant Parrayon entra au carré des officiers; le dîner venait de se terminer.

— Messieurs, dit-il d'une voix coupée par l'émotion, si vous voulez assister aux derniers moments de l'amiral, il est temps.

La consternation fut à son comble ; on croyait l'amiral malade, mais pas mourant.

Au branle-bas du soir, au moment où M. de Marliave, officier de quart, commande la prière, il ajoute en fondant en larmes :

— Oui, prions, prions pour l'amiral.

Et les sanglots éclatent.

Dans la chambre du mourant, l'agonie a commencé. Ses membres se glacent malgré les efforts que l'on fait pour les réchauffer.

L'état-major se succédait dans l'étroite chambre où l'amiral s'éteignait doucement, les mains croisées sur sa poitrine, serrant son cœur contre les pieuses médailles dont il ne s'est jamais séparé. Au pied du lit, l'abbé Rogel lit les prières des agonisants...

Soudain, Courbet ouvre les yeux une dernière fois, les tourne vers le ciel, pousse un faible soupir ; ce fut le dernier.

Le docteur Doué prend le lorgnon de l'amiral, qui était resté suspendu à son cou, et le place devant sa bouche ; aucune buée, aucun souffle.

Il se retourne vers les officiers :

— Messieurs, dit-il, l'amiral Courbet est mort !

Un silence lugubre accueillit cette déclaration, puis ce fut une explosion de sanglots.

« Le lendemain, dit un témoin oculaire, les vergues sont mises en pantenne, le pavillon en berne, et, de demi-heure en demi-heure, on tire le canon. A neuf heures, les canots et les baleinières amènent les commandants et les états-majors à une messe qui va se dire à bord du *Bayard*. Le vaisseau est rempli d'officiers. L'autel est disposé en abord ; il faut se serrer dans un étroit couloir sous la carapace de fer. La chaleur est extrême, les matelots son placés derrière les officiers.

» La messe est entendue dans un grand silence. Cette foule ne ressemble pas à celle des deuils vulgaires ; il y a stupeur. Après la messe, on fait le tour derrière l'autel pour saluer, comme au cimetière on salue la famille, le commandant et le chef d'état-major. Ils pleurent, ceux-ci.

» Il n'y a ni apparat, ni musique, ni discours, seulement des gens qui passent atterrés...

» Le samedi a lieu la mise en chapelle avec tous les honneurs militaires.

» Tout ce qui reste à Ma-Kung de la petite troupe d'occupation est rangé au pied des forts, face à la mer, prêt pour les salves de mousqueterie. Les officiers de l'escadre sont en grande tenue ; arrivent aussi des officiers d'artillerie, d'infanterie, des détachements de matelots et de soldats de tous les corps campés à Ma-Kung. Il y a sur le pont une foule compacte, et il y règne un grand silence. Le cercueil est par terre, sous

un drap noir, à l'entrée de la chapelle très simple ; deux pavillons d'amiral à trois étoiles blanches forment sous la dunette une sorte de tente : deux rangées de marins armés, deux rangs de flambeaux, la devise du *Bayard* inscrite à l'arrière du vaisseau : *Sans reproche*, *sans peur*, voilée d'étamine.

» La cérémonie religieuse, courte, à voix basse. Dans le lointain, des salves de mousqueterie ou des forts de Ma-Kung. Dans les intervalles de silence, il y a un tout petit oiseau qui chante obstinément, accroché à une drisse de pavillon. Les timoniers s'excusent de sa présence. Il est là depuis hier, et on a beau le chasser, il revient toujours...

» Tout près des assistants, les canons du *Bayard* commencent à grands coups sourds leur salut final, et ensuite l'amiral Lespès, qui a pris hier le commandement de l'escadre, vient dire en quelques mots adieu à notre chef mort. Il le fait avec un tel tremblement de douleur, un si visible besoin de pleurer, qu'en l'entendant les larmes viennent aux yeux.

» Les matelots, qui se raidissaient à grand effort pour garder une figure impassible, s'amollissent et pleurent...

» Telle fut la fin du grand homme de mer qui s'appelait l'amiral Courbet. Les principaux faits d'armes de sa dernière campagne sont présents à la pensée de tous.

» Bombardement et prise de Thuan-An, prise de Son-Tay, bombardement de Fou-Tchéou et destruction de la flotte chinoise, blocus de Formose, opérations maritimes contre les bâtiments ennemis atteints et coulés à Shee-Poo, occupation des îles Pescadores, l'amiral conduisit tout avec une supériorité de vues qui lui avait valu l'admiration et l'amour des officiers, des équipages et des troupes, et avait étonné l'étranger.

» Un tel homme pouvait demander beaucoup à tous ses collaborateurs ; sous les dehors de la froideur il savait les enthousiasmer. La France connaît l'étendue de la perte qu'elle vient de faire. Elle veut rendre aux

dépouilles mortelles de son glorieux fils les honneurs qu'elle aurait été si heureuse de lui décerner à son retour de l'Extrême-Orient.

» L'amiral Galiber, ministre de la Marine, a ordonné au *Bayard* de ramener en France les restes de l'amiral. Les obsèques nationales seront célébrées à l'Hôtel des Invalides, ce Panthéon de nos gloires militaires.

» Abbeville ouvre une souscription pour élever une statue à l'amiral sur une des places publiques de sa ville natale. Tous ceux qui ont admiré et célébré Courbet s'associeront à ce dernier hommage.

» Le Parlement a voté une proposition de loi, présentée par MM. Farcy et Pieyre, portant création d'une médaille commémorative de l'expédition du Tonkin. La bravoure de nos soldats méritait ce souvenir : nous ne pouvions récompenser tous les services rendus, la médaille du Tonkin sera au moins un témoignage permanent de reconnaissance pour le corps expéditionnaire. »

XXVI. — DERNIERS COUPS DE FEU.

Le général Brière de l'Isle rentra en France et fut remplacé par le général de Courcy.

Celui-ci, au commencement de juillet, fit annoncer à la cour de Hué qu'il irait saluer le roi d'Annam.

En venant à Hué avec un millier de soldats, le général de Courcy n'avait pas seulement l'intention d'aller rendre visite au roi, mais il avait bel et bien celle de s'assurer de sa personne et de mettre à la raison le régent Tuyet, qu'il savait bien être notre plus grand ennemi.

On a dit qu'il ne faut jamais jouer au plus fin avec les Annamites ; ils sont nos maîtres sous ce rapport.

Le secret du général n'en était un pour personne, et le premier ministre connaissait ses projets, soit qu'il les eût devinés, soit qu'il en eût été informé par ses espions.

Dès lors, il disposa toutes choses pour s'assurer le premier de la personne du représentant de la France.

C'est grande fête à la légation de France ; on est au 4 juillet. Le général de Courcy a donné un grand dîner et, vers une heure du matin, les invités se sont répandus dans les salons et dans les jardins.

Soudain, éclate une formidable détonation ; des milliers de fusées éclairent l'espace, retombent en pluie d'étincelles, et déjà tout le quartier de l'infanterie de marine environnant la légation est en feu.

Réveillés en sursaut par le bruit, nos soldats bondissent sur leurs armes, puis toute la nuit, sans se lasser, avec une admirable énergie, ils tiennent bon, sans se douter qu'ils luttent contre toute l'armée annamite.

Pendant ce temps le général de Courcy assistait impuissant à l'attaque du quartier de ses zouaves. Des bâtiments où il se trouvait il ne pouvait communiquer avec eux, car ils étaient cantonnés dans l'angle opposé de la citadelle. Il ne put aller se mettre à leur tête qu'au matin, et alors ce fut terrible. Les Annamites ne purent résister au choc de nos soldats prenant l'offensive, et ils s'enfuirent emmenant avec eux le roi et le régent Tuyet.

Tel fut le dernier combat sérieux de la campagne du Tonkin. Comme tous les précédents il fait honneur à nos soldats, qui se montrèrent dignes de la renommée de courage et de sang-froid qu'ils avaient acquise pendant l'expédition.

Depuis ces jours déjà lointains, mais dont il est bon de se souvenir, la

France a travaillé avec succès à pacifier le Tonkin, et à y répandre les bienfaits de la civilisation.

Puisse-t-elle en même temps donner à cette belle colonie les principes de haute morale que le catholicisme a développés chez nous, et qui sont la base du bonheur et de la prospérité des peuples !

Finis

TABLE DES MATIÈRES.

Première Partie.

LE TONKIN.

Deuxième Partie.

LES EXPÉDITIONS FRANÇAISES AU TONKIN.

TABLE DES GRAVURES.